

## Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2017

Berne, le 23 août 2017

Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Université de Berne  
Fritz Sager, Céline Mavrot, Susanne Hadorn, Adeline Demaurex, Volkan Graf

## Executive Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du concept et de la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme de Fribourg. Le programme est soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme, et mis en œuvre entre 2014 et 2017 sous la direction opérationnelle du CIPRET Fribourg.

Ce premier programme a été utilisé pour renforcer les activités existantes de prévention du tabagisme dans le canton, en lancer de nouvelles sous la forme de quatre projets innovants, et renforcer la coordination et les synergies cantonales en la matière. Les activités ont été regroupées sous l'égide du CIPRET Fribourg, soutenu par le comité de pilotage stratégique du programme (Service de la santé publique, Service du médecin cantonal et Ligues de santé). Le réseau cantonal de prévention du tabagisme a pu être entretenu dans de nombreux domaines : écoles, sport, entreprises, travail social, petite enfance, police, Bureau inter-directionnel « santé à l'école ». Il a également été complété par l'investissement de nouveaux domaines (Hautes écoles et écoles professionnelles santé-social, centres de loisirs, Plan d'études romand), permettant un ancrage fort de la thématique dans des secteurs variés. Le CIPRET Fribourg s'est profilé comme un acteur central de la prévention et de la promotion de la santé dans le canton, et a offert à la population fribourgeoise des projets de haute qualité. Le programme visait les jeunes, les fumeurs et fumeuses, le grand public ainsi que certains groupes-cibles spécifiques. Les actions menées ont permis de toucher ces quatre groupes-cibles d'une manière particulièrement diversifiée et créative.

Le domaine d'action de la prévention comportementale a été très bien couvert par huit projets à destination des jeunes, des fumeurs/euses et de groupes-cibles spécifiques. Ces projets ont permis de toucher les jeunes dans des situations très variés, telles que le sport, l'apprentissage, l'école ou encore le loisir. Un grand soin a été apporté à la transmission du message par des approches modernes et adaptées à cette tranche d'âge : concours, manifestations sportives, jeux, prévention par les pairs, activités créatives. La prévention comportementale a par ailleurs permis de thématiser la question de la protection des enfants contre la fumée passive au domicile, en sensibilisant le public et les professionnel-le-s de la petite enfance à cet aspect. Les étudiant-e-s dans le domaine de la santé et du social ont également été sensibilisé-e-s à la prévention du tabagisme durant leur cursus, ainsi qu'à leur rôle sur cette question dans leur pratique professionnelle future. Enfin, la population fribourgeoise a bénéficié d'une offre cantonale d'aide à l'arrêt du tabac d'excellente qualité, qui a également constitué un point fort du programme.

Le domaine d'action « information » comporte aussi d'excellentes réalisations à son actif. Le programme cantonal a permis une forte visibilité de la prévention du tabagisme dans l'espace public et a impulsé des axes de communication innovants, notamment en ce qui concerne les conséquences de la publicité des produits du tabac, ou l'information à destination de groupes-cibles spécifiques (institutions éducatives et sociales, parents, femmes). La thématique du tabac a également pu être intégrée dans le Plan d'études romand, afin de pouvoir toucher les classes d'une manière transversale. Le domaine d'action de la prévention structurelle, qui vise à protéger la population par la réglementation, a permis la mise en œuvre d'un nouveau système efficace de protection des mineurs via des achats-tests et un solide système de suivi en la matière. En revanche, les objectifs visés en termes de renforcement de la protection contre la fumée passive sur les lieux de travail n'ont pas pu être atteints.

Le premier objectif d'impact du programme visait à diminuer la proportion de fumeurs et de fumeuses dans le canton. Ces derniers/ères ont fortement bénéficié de l'expérience du CIPRET en la matière, et de son offre de soutien qui présente d'excellents résultats. En outre, une chaîne de détection précoce solide existe dans le canton. Elle a permis d'identifier les jeunes fumeurs/euses à travers différents projets et de les orienter vers différentes aides à la désaccoutumance. Le deuxième objectif d'impact se référait aux jeunes (15-34 ans), qui ont bénéficié d'une prévention particulièrement complète. Ils ont bénéficié à la fois d'une protection au niveau structurel, de projets de renforcement des compétences, d'informations ciblées et de nouvelles formes de prévention par les pairs. Le troisième objectif d'impact visait à diminuer l'exposition quotidienne

de la population fribourgeoise au tabagisme passif, en particulier sur les lieux de travail ainsi qu'au domicile. Alors que des actions de prévention et d'information ont pu être menées sur la question de la fumée dans la sphère privée, celle de la fumée au travail constituera encore un challenge pour l'avenir.

Au final, le programme a été mené avec succès, et comprend plusieurs axes forts. Premièrement, la prévention du tabagisme a continué à être solidement ancrée dans le paysage local. Le CIPRET a constitué un interlocuteur important pour les fribourgeois-e-s, en traitant les nombreuses demandes de la population en la matière et en se rendant activement à sa rencontre à diverses occasions. Deuxièmement, chaque groupe-cible visé par le programme a pu être touché par des mesures ayant fait preuve d'efficacité. C'est d'autant plus important que le programme fribourgeois était particulièrement complet et varié. Enfin, le programme a été mené de manière particulièrement dynamique avec des actions novatrices à plusieurs égards, notamment au niveau de la prévention auprès des jeunes, de l'aide à l'arrêt et de la communication.

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg (extraits) :

#### Niveau du programme

- Envisager d'intégrer des partenaires hors du domaine de la santé dans le Comité de pilotage du programme pour une meilleure intégration de la prévention du tabagisme.
- Thématiser la question de la fumée passive dans les lieux publics avec la Police cantonale ou les polices communales.
- Entretenir l'excellente chaîne de détection précoce à l'égard des jeunes dans le canton, en y intégrant systématiquement les futurs projets.
- Étudier les débouchés possibles de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

#### Niveau des projets

- Lancer une stratégie d'action alternative sur la problématique de la fumée passive sur les lieux de travail.
- Étendre les collaborations avec les institutions résidentielles en matière de traitement des dépendances ou les institutions socio-éducatives pour jeunes.

## Management Summary

Ce rapport a pour objet l'évaluation du Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) de Fribourg, depuis sa conception jusqu'aux différentes étapes de sa mise en œuvre. Le programme est cofinancé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), et déployé entre 2014 et 2017 sous la direction opérationnelle du CIPRET Fribourg. Il s'agissait du deuxième programme de prévention du tabagisme pour le canton.

La définition du PCPT a été menée sur la base d'un bilan du premier Programme cantonal Tabac (2009-2013), mis en œuvre par le CIPRET Fribourg sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ces deux partenaires ont mené une analyse approfondie des réalisations du premier programme ainsi que des défis d'avenir. Le nouveau PCPT vise ainsi à consolider et développer le travail de prévention impulsé durant les années précédentes. Les points forts du premier programme ont été l'application des différentes législations en lien avec le tabagisme (protection contre la fumée passive dans les lieux publics et les lieux de travail, interdiction de vente aux moins de 16 ans) ainsi que le travail sur l'opinion publique en la matière, l'identification des besoins sur le terrain et la systématisation d'une action cantonale de prévention du tabagisme. Les objectifs prioritaires définis pour le deuxième programme visaient l'aide à l'arrêt, la prévention auprès des jeunes, ainsi que la fumée passive au domicile et le renforcement des aspects législatifs (restrictions de l'accessibilité au produit pour les jeunes, publicité, fumée passive au travail). La formulation du PCPT s'est fortement appuyée sur l'évidence scientifique et empirique disponible. Le PCPT visait à renforcer les activités existantes (11 projets), ainsi qu'à développer quatre nouveaux projets dans les domaines de la formation aux professionnel-le-s de la santé et du social, de la prévention par les pairs, de la santé à l'école et de restrictions en matière de publicité pour les produits du tabac. Le domaine d'action le plus couvert a été la prévention comportementale (8 projets), suivi de l'information (4 projets), puis de la prévention structurelle (3 projets).

Les objectifs d'impact du PCPT visaient prioritairement trois groupes-cibles : premièrement les fumeurs/euses (diminution de la proportion de fumeurs/euses parmi la population résidant à Fribourg), deuxièmement les jeunes (diminution du nombre de fumeurs/euses chez les 15-34 ans), et troisièmement la population générale (diminution de l'exposition quotidienne à la fumée passive).

La plupart des quinze projets du PCPT étaient dirigés par le CIPRET Fribourg, et trois projets ont également été menés par des partenaires de mise en œuvre (DSAS, Association suisse pour la prévention du tabagisme, association REPER). Le projet de « Pilotage » est également une partie importante du programme, qui vise à améliorer la coordination cantonale ainsi que la visibilité des activités de prévention du tabagisme. La composition du comité de pilotage du PCPT a permis de disposer du soutien et de l'expertise de plusieurs organismes importants en la matière : le Service de la santé publique, le Service du médecin cantonal et les Ligues de santé. Le comité de pilotage a ainsi assuré la liaison entre le CIPRET et les autorités ainsi que l'administration cantonale, de même qu'avec le milieu associatif. Le programme a également été l'occasion de nouer de nouvelles collaborations ou de renforcer les collaborations existantes avec certaines organisations cruciales pour la mise en œuvre d'actions de prévention du tabagisme. Le CIPRET a en outre participé au groupe d'accompagnement du Bureau « santé à l'école » – qui unit les Directions cantonales à charge de la santé et de l'éducation – afin de participer à la mise en place du nouveau système cantonal de prévention dans les écoles.

Les projets du PCPT ont été menés dans de nombreux settings : premièrement le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », suivi des settings « espace public », « école » et « entreprise » puis des settings « marché » et « médical ». Les dimensions les plus couvertes par les projets ont été à égalité la prévention de l'entrée en consommation et l'aide à l'arrêt, suivies de la protection contre le tabagisme passif. Enfin, les jeunes et le grand public constituent les deux groupes-cibles prioritaires du programme avec respectivement six et quatre projets leur étant dédiés, suivis des fumeurs/euses (3 projets) puis des groupes-cibles spécifiques (2 projets).

## Principaux résultats

Les principaux résultats de la présente évaluation sont ordonnés selon les catégories « Concept », « Organisation », « Durabilité » ainsi que « Outputs, outcomes et impacts », et résumés de la manière suivante:

### Concept du programme

- **Évidence empirique** : le concept du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme est particulièrement fondé sur l'évidence empirique. De nombreuses données épidémiologiques nationales et cantonales ainsi que la littérature scientifique ont été utilisées pour dresser le bilan de la situation. L'analyse du besoin d'intervention a en outre pu bénéficier de données cantonales supplémentaires précises et diversifiées (questionnaires, rapports d'évaluation, sondages), permettant de définir les objectifs du PCPT 2014-2017 avec rigueur. Enfin, les projets novateurs de type III ainsi que les projets structurels s'inspirent directement de la littérature scientifique, des données épidémiologiques cantonales et des bonnes pratiques internationales.
- **Cohérence intra-politique (cohérence interne au programme)** : le concept du PCPT fribourgeois présente une excellente cohérence interne. Les quatre groupes-cibles du programme sont visés dans une forte diversité et complémentarité de settings et de domaines d'action. Le concept prévoit notamment de toucher les jeunes par différentes mesures originales et innovantes.
- **Cohérence inter-politique (cohérence externe avec les autres politiques)** : la cohérence externe du concept du PCPT est bonne. Des collaborations avec de nombreux acteurs clés ont été prévues dans les domaines de l'éducation, du sport, du social, du médical, de la petite enfance, de l'économie ainsi que de la sécurité et de la justice. Quatre nouveaux projets sont prévus pour permettre d'investir de nouvelles approches pour la prévention du tabagisme (prévention par les pairs, approche par les multiplicateurs/trices, Plan d'études romand, réformes en matière de publicité et de parrainage).
- **Les modèles d'efficacité du programme et des projets sont très cohérents.** Cinq projets du PCPT sont des projets qui sont régulièrement évalués au niveau national, et les projets cantonaux sont conceptualisés de manière rigoureuse.

### Organisation

- Le CIPRET Fribourg a continué à assurer la mise en réseau des professionnels liés à la prévention du tabagisme dans le canton, que ce soit via les organismes responsables de projets dans le cadre du PCPT, ou via le comité de pilotage du programme, dont le rôle a été renforcé par rapport au PCPT précédent.
- Le réseau des partenaires externes de la prévention du tabagisme a également été consolidé et étendu dans de nombreux domaines. Des collaborations existantes ont entre autres été maintenues avec les Services de l'enseignement obligatoire et spécialisé ainsi que les écoles professionnelles et les entreprises, le Service du sport, des institutions sociales et pédagogiques, un centre de traitement des dépendances, ou encore l'Office familial. De nouveaux partenariats fructueux ont en outre été noués avec la Direction de la sécurité et de la justice et la Police cantonale (protection de la jeunesse), la médiation scolaire et les centres de loisirs (prévention par les pairs), les Hautes écoles et écoles professionnelles de la santé et du social (formation de multiplicateurs/trices) ou encore la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (Bureau « santé à l'école »).
- Le partenariat amorcé avec les acteurs en charge du contrôle du respect de la législation relative à la fumée passive sur les lieux de travail (Inspection du travail) n'a pas permis d'aboutir aux résultats escomptés. Cet axe d'action avait été défini comme l'une des priorités du programme, et les contrôles en la matière n'ont pas pu être initiés.

- Certaines inconnues planent sur l'avenir de la prévention du tabagisme au sein du nouveau système cantonal de promotion de la santé en milieu scolaire, et cette question devra faire l'objet d'un suivi systématique afin que les jeunes fribourgeois-e-s puissent continuer à bénéficier des excellentes prestations cantonales en la matière.
- Le CIPRET a renforcé sa position de centre de compétence cantonal en matière de prévention du tabagisme, en se constituant comme partenaire clé des autorités et en offrant à la population fribourgeoise d'excellentes prestations en termes d'information-sensibilisation ainsi que d'aide à l'arrêt.
- Grâce à l'action proactive du CIPRET, la thématique de la prévention du tabagisme a bénéficié d'une excellente visibilité dans le canton, tant en matière d'information générale au grand public sur des thèmes d'actualité que d'information spécialisée à destination de groupes-cibles spécifiques. La couverture médiatique a pu être assurée dans des supports variés et dans les deux langues du canton.
- La couverture géographique des projets du PCPT était excellente, ce à différents égards : très forte attention portée au bilinguisme, actions transversales via la stratégie par les multiplicateurs/trices, excellente couverture des projets de prévention comportementale et d'information, mise à disposition transversale des modules-tabac pour le Plan d'études romand, couverture géographique des achats-tests ainsi que des actions dans le domaine sportif, nombreuses prestations dans les deux langues.
- Une approche innovante de prévention par les pairs (prévention menée par des jeunes à l'égard des jeunes) a été initiée dans le canton, et a permis de susciter un grand engouement autour de la thématique via des supports modernes et adaptés aux jeunes (pièces de théâtre et film).
- La dimension d'égalité des chances a été prise en compte d'une manière transversale dans plusieurs projets du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme. Ainsi, des actions d'information et de sensibilisation ont été menées auprès d'institutions pédagogiques, d'apprenti-e-s, d'un centre de traitement des dépendances ainsi que de (futur-e-s) professionnel-le-s du domaine social.

#### Durabilité

- Financement : l'apport financier du PCPT, ainsi que les avantages associés à la forme « programme », ont permis de considérablement renforcer l'ancrage et la diversité de la prévention du tabagisme dans le canton. Le fait de mener les actions sous la forme d'un programme a notamment permis aux projets de bénéficier d'une meilleure visibilité ainsi que d'un soutien accru de la part des partenaires externes de mise en œuvre.
- Management : le pilotage du PCPT par sa responsable a été utilisé pour assurer d'excellentes synergies entre les projets (par ex. chaîne de détection précoce à l'égard des jeunes, équilibre et diversité des approches, nombreuses mesures de renforcement) ainsi que pour renforcer les liens du programme avec plusieurs partenaires cruciaux. Le pilotage a également permis de veiller au respect de l'équilibre entre les deux régions linguistiques, de mettre à jour régulièrement les connaissances spécialisées, ainsi que de positionner Fribourg au cœur du réseau national et intercantonal de prévention.

#### Outputs, outcomes et impacts

- Réalisation des objectifs : le taux de réalisation des objectifs d'output (prestations) est de 79%, et le taux de réalisation des objectifs d'outcome (effets des projets) est de 71%. Certains projets ont connu des interruptions au niveau national, pour des raisons indépendantes de la volonté du CIPRET, et la mise en œuvre d'un projet a été repoussée en raison d'événements liés au niveau national (révision de la Loi fédérale sur les produits du tabac).
- Définition et mesure des objectifs : la cohérence entre les objectifs d'output et les objectifs d'outcome des projets était bonne. Un grand nombre de prestations ont été réalisées en dehors de ce qui avait été initialement planifié, ce qui montre l'approche proactive adoptée dans le cadre du programme.

- Settings : d'excellents projets ont pu être implantés dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », qui était la priorité du PCPT. Ce setting a permis d'approcher les quatre groupes-cibles du programme ainsi que de nombreuses sous-catégories cruciales pour la prévention (parents, sportifs/ives, public des institutions sociales et éducatives). Le setting « école » a permis d'impliquer de très nombreuses classes dans des activités variées (concours, interventions, exposition), et de mettre en place des modules transversaux sur le tabac à destination des enseignant-e-s. Le setting « entreprise » a permis de toucher un grand nombre d'apprenti-e-s, et la stratégie à l'égard de ce groupe est actuellement en cours de redéfinition. Le setting « espace public » a permis d'informer le public en matière de publicité et de fumée passive, mais pas de renforcer la protection globale sur ces axes. Le setting « médical » a été l'occasion d'approcher de manière transversale les futur-e-s professionnel-le-s du domaine. Le setting « marché » a permis de renforcer le respect des dispositions de protection de la jeunesse par un excellent mélange d'information, de soutien aux commerces, de contrôles et de rappel de la loi.
- Domaines d'action : la prévention comportementale constituait l'axe fort du programme, et a permis de toucher efficacement de nombreux groupes (jeunes, fumeurs/euses, groupes-cibles spécifiques, professionnel-le-s). Son bilan est très bon. L'information a également été riche et variée, en comprenant de nombreux aspects de la thématique et en se déployant à travers des actions ponctuelles ainsi que des stratégies transversales (Plan d'études romand). La prévention structurelle a été excellente à l'égard de la protection de la jeunesse, et n'a pas pu aboutir sur les résultats escomptés en termes de fumée passive et de publicité et parrainage.
- Mesures structurelles : de grandes avancées ont été effectuées en regard de l'interdiction de vente aux moins de 16 ans, grâce aux nouveaux procédés mis en place avec les partenaires étatiques. Les actions impulsées lors du précédent programme en matière d'achats-tests continuent à porter leurs fruits, et le taux de refus de vente aux jeunes est en augmentation. La volonté de renforcer le cadre législatif cantonal en matière de publicité des produits du tabac pourra être réactivée à l'avenir, afin que la population fribourgeoise puisse bénéficier de la même protection que la majorité des autres cantons. Enfin, les objectifs de renforcement de la protection contre la fumée passive au travail n'ont pas pu être atteints.
- Deux axes d'action constitueront encore des challenges pour l'avenir. D'une part, la question de la place de la prévention du tabagisme dans le nouveau système de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire devra être suivie avec attention, afin de continuer de garantir une action forte à l'égard des écoliers/ères en la matière. D'autre part, la protection contre la fumée passive dans les lieux de travail n'a pas pu être renforcée, et pourra faire l'objet d'une surveillance de l'application des dispositions légales et d'une information dans le futur.
- Groupes-cibles : les jeunes ont été très bien couverts par le PCPT fribourgeois, dans le cadre d'une stratégie efficace, mêlant une excellente diversité de settings (« école », « entreprise », « loisirs, vie quotidienne et sport », « marché ») et d'approches (tous les domaines d'action). Les fumeurs/euses ont bénéficié d'excellentes prestations en termes d'aide et d'incitations à l'arrêt ainsi que d'information. La stratégie à leur égard a été très proactive. Le grand public a également joui d'une stratégie de communication et de sensibilisation inventive, qui a couvert les deux régions linguistiques et de nombreuses thématiques d'actualité (achats-tests, nouveaux produits, communication autour du programme, question de la publicité, actualités).
- Deux projets ont permis d'atteindre des groupes-cibles spécifiques : les futur-e-s professionnel-le-s de la santé et du social ainsi que les professionnel-le-s de la petite enfance. Ces projets ont permis de former ces groupes-cibles en tant que multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme pour la suite de leur parcours professionnel.
- Types de projets : chaque type de projet a comporté des points forts importants pour le programme. Les projets de type I (projets cantonaux) ont permis une excellente communication autour de la

prévention du tabagisme ainsi que la mise à disposition d'une offre cantonale d'aide à la désaccoutumance, les projets de type II (nationaux) ont particulièrement permis de toucher les jeunes à l'école et dans l'apprentissage, et les projets de type III (projets pilote) ont initié des approches innovantes par les pairs et par les multiplicateurs/trices.

Le programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg compte de nombreuses réalisations à son actif. La conceptualisation du programme était très bonne, et correspondait au bilan du programme précédent ainsi qu'aux besoins d'interventions identifiées par les données épidémiologiques et la littérature scientifique. Le PCPT a été saisi comme occasion de renforcer les aspects prioritaires de la prévention du tabagisme dans le canton (aide à l'arrêt, prévention pour les jeunes, protection des enfants et de la jeunesse), ainsi que de lancer de nouveaux axes. Les liens avec les autorités ont été renforcés via le pilotage stratégique du programme, et de nouvelles collaborations avec des entités cantonales ont pu être nouées (notamment la Police cantonale et la DSJ). D'excellentes prestations de base ont été offertes à la population fribourgeoise en termes d'aide à l'arrêt et de communication au grand public. Le CIPRET a effectué un important travail en tant qu'interlocuteur de la population pour toute question et requête liée au tabagisme, et a également été activement à la rencontre des fribourgeois-e-s en se saisissant d'opportunités variées. Les fumeurs/euses ont été soutenu-e-s de manière efficace et ont bénéficié d'incitations et de coachings de qualité. Les jeunes ont particulièrement bénéficié d'un axe structurel fort, d'une chaîne de détection précoce, et d'approches dynamiques comme la prévention par les pairs. En accord avec les objectifs qui avaient été définis pour ce PCPT, la population pourra à l'avenir bénéficier d'une protection accrue à l'égard de la publicité des produits du tabac et de la fumée passive au travail. Dans l'ensemble, le Programme fribourgeois de prévention du tabagisme s'est distingué par son approche particulièrement complète et équilibrée. Il a permis de proposer d'excellentes prestations à la population fribourgeoise dans son ensemble, dans un esprit proactif et innovant.

#### Recommandations

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg :

#### Niveau du programme

- Envisager d'intégrer des partenaires hors du domaine de la santé dans le Comité de pilotage du programme pour une meilleure intégration de la prévention du tabagisme.
- Thématiser la question de la fumée passive dans les lieux publics avec la Police cantonale ou les polices communales.
- Systématiser une stratégie en matière de fumée passive dans les manifestations festives ponctuelles.
- Entretenir l'excellente chaîne de détection précoce à l'égard des jeunes dans le canton, en y intégrant systématiquement les futurs projets.
- Suivre de près les développements du nouveau système de prévention dans les écoles et en documenter les effets sur la prévention du tabagisme.
- Étudier les débouchés possibles de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

#### Niveau des projets

- Faire le point sur le projet « Fumée passive au domicile » et décider de la stratégie en la matière pour l'avenir.
- Renforcer la mise en œuvre du projet « Cool and clean » par l'investissement de nouvelles modalités d'action.
- Relancer la question des restrictions en matière de publicité des produits du tabac et de parrainage au niveau cantonal.

- Lancer une stratégie d'action alternative sur la problématique de la fumée passive sur les lieux de travail.
- Étendre les collaborations avec les institutions résidentielles en matière de traitement des dépendances ou les institutions socio-éducatives pour jeunes.

## **Table des matières**

<b>Executive Summary</b>	<b>2</b>
<b>Management Summary</b>	<b>4</b>
<b>Table des matières</b>	<b>10</b>
<b>Abréviations</b>	<b>12</b>
<b>Lexique</b>	<b>14</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>15</b>
<b>2 Cadre général</b>	<b>17</b>
<b>3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses</b>	<b>19</b>
3.1. Concept du programme	19
3.2. Organisation	20
3.3. Prestations	20
3.4. Outcomes et impacts	21
3.5. Contexte	21
<b>4 Analyse descriptive et évaluation du programme</b>	<b>23</b>
4.1 Analyse de contexte	23
Facteurs sanitaires, sociaux et juridiques	23
4.2 Concept du programme	25
4.2.1. Description	25
4.2.2. Évaluation selon les critères	30
4.3 Organisation	35
4.2.1 Description	35
4.2.2 Évaluation selon les critères	36
4.4 Outputs	43
4.3.1 Évaluation selon les critères	43
4.3.2 Critère de l'adéquation	47
4.3.3 Efficience des prestations	55
4.5 Outcomes et impacts	56
4.4.1 Adéquation	57
4.4.2 Efficience des outcomes	70

<b>5</b>	<b>Analyse causale et hypothèses</b>	<b>72</b>
5.1	Concept du programme	72
5.2	Organisation	74
5.3	Prestations	75
5.4	Outcomes et impacts	75
5.5	Contexte	77
<b>6</b>	<b>Résumé des résultats et discussion</b>	<b>79</b>
<b>6.1</b>	<b>Résultats du programme cantonal</b>	<b>79</b>
6.1.1	Réalisation des objectifs et effets	79
6.1.2	Choix et articulation des projets	84
6.1.3	Plus-value	85
6.1.4	Recommandations	89
<b>6.2</b>	<b>Résultats généraux pour la prévention du tabagisme</b>	<b>90</b>
6.2.1	Programme	90
6.2.2	Projets	93
<b>7</b>	<b>Recommandations</b>	<b>96</b>
<b>7.1</b>	<b>Niveau du programme</b>	<b>96</b>
7.1.1	Élargir le comité de pilotage	96
7.1.2	Fumée passive dans les lieux publics	97
7.1.3	Aborder la question des manifestations ponctuelles	97
7.1.4	Renforcer la détection précoce	98
7.1.5	Suivi de la prévention en milieu scolaire	98
7.1.6	Investissement du setting médical	99
<b>7.2</b>	<b>Niveau des projets</b>	<b>99</b>
7.2.1	Fumée passive au domicile	99
7.2.2	Renforcement de « Cool and clean »	100
7.2.3	Restrictions cantonales en matière de publicité	100
7.2.4	Agir sur l'axe fumée passive au travail	101
7.2.5	Créer des ponts dans la prévention de différentes substances	101
<b>A1</b>	<b>Analyse de contexte</b>	<b>103</b>
<b>A2</b>	<b>Analyse des projets</b>	<b>121</b>
<b>A3</b>	<b>Liste des partenaires d'interview</b>	<b>153</b>
<b>A4</b>	<b>Références</b>	<b>154</b>

## Abréviations

<b>ACG</b>	Alliance Centre-Gauche
<b>AT</b>	Association suisse pour la prévention du tabagisme
<b>BPCO</b>	Broncho-pneumopathie chronique obstructive
<b>C&amp;C</b>	Cool and clean
<b>CIPRET</b>	Centre d'information pour la prévention du tabagisme
<b>CO</b>	Cycle d'orientation
<b>Copil</b>	Comité de pilotage stratégique du programme fribourgeois de prévention du tabagisme
<b>DEE</b>	Direction de l'économie et de l'emploi – État de Fribourg
<b>DICS</b>	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport – État de Fribourg
<b>DOA</b>	Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande
<b>DSAS</b>	Direction de la santé et des affaires sociales
<b>DSJ</b>	Direction de la sécurité et de la justice
<b>ECGF</b>	École de culture générale de Fribourg
<b>EIP</b>	Espace information-prévention des Ligues de santé de Fribourg
<b>EL</b>	Les Électeurs Libres
<b>EMS</b>	Établissements médico-sociaux
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>ESS</b>	Enquête suisse sur la santé
<b>ESSG</b>	École professionnelle Santé-Social
<b>FPT</b>	Fonds de prévention du tabagisme
<b>HBSC</b>	Health Behaviour in School-aged Children
<b>HEdS-FR</b>	Haute école de santé de Fribourg
<b>KPM</b>	Kompetenzzentrum für Public Management
<b>LCom</b>	Loi sur l'exercice du commerce – État de Fribourg
<b>LPF</b>	Ligue pulmonaire Fribourgeoise
<b>LSan</b>	Loi sur la santé – État de Fribourg
<b>LPTab</b>	Loi fédérale sur les produits du tabac
<b>MO</b>	Mouvement Ouverture
<b>OBSAN</b>	Observatoire suisse de la santé
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>PBD</b>	Parti Bourgeois-Démocratique
<b>PCPT</b>	Programme cantonal de prévention du tabagisme

<b>PCS</b>	Parti Chrétien-Social
<b>PDC</b>	Parti Démocrate-Chrétien
<b>PER</b>	Plan d'études romand
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PLR</b>	Parti Libéral-Radical
<b>PNT</b>	Programme national tabac
<b>PS</b>	Parti Socialiste
<b>REPER</b>	Association REPER – Promotion de la santé et prévention
<b>SEnOF</b>	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
<b>SESAM</b>	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide
<b>SSP</b>	Service de la santé publique – État de Fribourg
<b>SSpo</b>	Service du sport – État de Fribourg
<b>UDC</b>	Union Démocratique du Centre
<b>Verts</b>	Les Verts
<b>V'L</b>	Les Vert'libéraux

## Lexique

<b>Dimension</b>	Dans le cadre des Programmes cantonaux de prévention du tabagisme, on distingue les différentes dimensions de la prévention selon qu'elles concernent la prévention de l'entrée en consommation, la promotion de l'arrêt du tabac, ou la protection contre le tabagisme passif.
<b>Domaine d'action</b>	Dans la prévention du tabagisme, on distingue les trois domaines d'action suivants : la prévention comportementale, qui vise à influencer les comportements individuels ; la prévention structurelle, qui vise à modifier les comportements des groupes par des mesures se situant à un niveau macro (par ex. interdictions) ; et l'information, qui vise à améliorer le niveau de connaissance des individus sur des thématiques données.
<b>Groupe-cible</b>	Les groupes-cibles sont les catégories de personnes dont on cherche à modifier le comportement via les projets, afin d'atteindre certains objectifs en termes de prévention. Dans le cadre des programmes cantonaux, on compte quatre principaux groupes-cibles : les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public ainsi que les groupes-cibles spécifiques (par ex. migrant-e-s, parents d'enfants en bas âge).
<b>Setting</b>	Les settings désignent les lieux où les actions de prévention sont mises en œuvre. Dans le cadre du présent rapport, on dénombre sept settings : « Loisirs, vie quotidienne, sport », « École », « Entreprise », « Coordination », « Espace public », « Marché », ainsi que le « Setting médical ».
<b>Type de projet</b>	Dans le cadre des PCPT, il existe quatre types de projets : ceux dits de type I sont des projets proprement cantonaux et non financés par le FPT ; ceux de type II sont des projets nationaux mis en œuvre dans les différents cantons ; ceux de type III sont des projets expérimentaux développés par les cantons et cofinancés par le FPT ; enfin les projets de type « P » concernent le pilotage du programme par sa direction cantonale.

# 1 Introduction

Ce rapport d'évaluation a pour objet le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) du canton de Fribourg 2014-2017.<sup>1</sup> L'objectif du rapport est de répondre aux questions suivantes :

- Quels progrès peuvent être identifiés dans le domaine de la prévention du tabagisme ?
- Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs se sont avérés favorables ou défavorables à la prévention du tabagisme ?
- Quelle est la plus-value d'un programme cantonal coordonnant les différents projets de manière centralisée ?
- Le programme de prévention a-t-il globalement porté ses fruits ?

En plus de cela, il s'agit, dans la mesure du possible au vu de la courte durée d'observation, de prendre en considération l'évolution des tendances dans la prévalence du tabagisme parmi la population fribourgeoise depuis l'introduction du programme. Le rapport a également pour but d'offrir une base de réflexion pour les orientations futures des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Finalement, le rapport doit contribuer à consolider les connaissances en matière de prévention du tabagisme en Suisse, et ses résultats serviront à la future étude intercantonale en la matière (au terme de 14 évaluations cantonales).<sup>2</sup>

Cette évaluation est réalisée par le 'Kompetenzzentrum für Public Management' de l'Université de Berne (KPM) et 'Interface Politikstudien Forschung Beratung' de Lucerne. Le partage du travail entre les deux institutions est le suivant : le KPM est l'auteur du rapport et a mené la récolte ainsi que l'analyse des données ; Interface était responsable d'accompagner le canton dans les auto-évaluations annuelles, et a récolté des données supplémentaires en menant certains entretiens avec les responsables de projets. L'équipe d'évaluation tient à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entretiens, ainsi que les responsables de projets et du programme qui ont participé aux auto-évaluations.

Le rapport, composé de sept chapitres, est structuré de la manière suivante : suite au chapitre introductif, le chapitre 2 dépeint les grandes lignes du programme cantonal, en décrivant son historique, l'élaboration et l'approbation de sa demande de financement, ainsi que le cadre général de sa mise en œuvre. Le chapitre 3 présente le concept d'évaluation, les différents aspects évalués ainsi que les hypothèses qui seront testées. Le chapitre 4 contient l'analyse descriptive et l'évaluation du programme à la lumière des critères d'évaluation. Sur cette base, le chapitre 5 traite de l'analyse causale, en revenant sur les hypothèses de recherche présentées au chapitre 3. Le chapitre 6 clôt l'analyse en résumant les résultats, en répondant aux questions de recherche et en exposant les enseignements que l'on peut tirer pour la prévention du tabagisme en Suisse ('Learnings'). Le rapport se termine avec des recommandations (chapitre 7). Les annexes du rapport contiennent une analyse du contexte cantonal (A1), une analyse de chacun des projets (A2), ainsi que la liste des personnes interviewées (A3).

---

<sup>1</sup> La durée totale du programme va jusqu'à la fin de l'année 2017, mais l'évaluation porte sur les années 2014 à 2016.

<sup>2</sup> Sur la recherche effectuée à ce jour dans le cadre de l'évaluation intercantonale des programmes de prévention du tabagisme, voir : Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne (2015). "Addressing Multilevel Program Complexity by Evaluation Design", *European Policy Analysis* 1(2): 90-110; Mavrot Céline, Sager Fritz, Balthasar Andreas, Wight Nora (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands », *Sociograph – Sociological Research Studies* 25: 281-308; Mavrot Céline, Sager Fritz (2016). "Vertical Epistemic Communities in Multilevel Governance", *Policy & Politics*, early online. Mavrot Céline (2017). "Concerted Horizontal Policy Transfer: How Local Action can Drive National Compliance to International Norms". In: Magdaléna Hadjiisky, Leslie A. Pal, Christopher Walker (eds.). *Public Policy Transfer: Micro-Dynamics and Macro-Effects*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 101-124.

**Remarque sur la structure du rapport** : le rapport dans son entier contient certaines répétitions, dues à sa structure faite pour permettre différents niveaux de lecture. Ainsi le chapitre 6 récapitule les principaux résultats de l'analyse, qui sont également résumés dans l' 'Executive summary' et le 'Management summary'. Les deux 'summaries' sont particulièrement conseillés aux partenaires externes, qui désirent obtenir un aperçu général de l'analyse sans approfondir les détails.

## 2 Cadre général

Le chapitre qui suit contient un bref historique de la prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg ainsi que du dépôt et de l'approbation de la demande de financement du programme auprès du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

*Historique de la prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg*<sup>3</sup> : Le CIPRET est, dès sa création en 1999, reconnu comme centre cantonal de compétences en matière de prévention du tabagisme. Les cours d'aide à l'arrêt ainsi que l'information et la sensibilisation auprès de la population fribourgeoise représentent les activités historiques du centre. Avec les années et selon les besoins, le centre a complété son offre de prestations : dès le début des années 2000 avec le projet « Expérience non-fumeur », puis en 2010 avec le projet « Entreprise sans fumée ». Les évolutions législatives en matière de tabac ont également conduit à l'implication du CIPRET dans la surveillance du respect des nouvelles dispositions. Ainsi, le CIPRET a accompagné la mise en œuvre de l'article 31 de la loi sur l'exercice du commerce entré en vigueur en janvier 2009 (interdiction de vente de tabac au moins de 16 ans) via un travail d'information ainsi que deux vagues d'achats-tests en 2009 et 2012. Le CIPRET s'est également impliqué à partir de 2009 dans l'information, la mise en œuvre et la surveillance relatives aux dispositions fédérales et cantonales en matière de protection contre le tabagisme passif sur les lieux de travail et surtout dans les lieux publics.

D'un point de vue organisationnel, le CIPRET est membre des Ligues de santé du canton, organisation qui regroupe d'autres associations à but non lucratif telles que Ligue Fribourgeoise contre le cancer, diabètefribourg ou encore la Ligue pulmonaire Fribourgeoise (LPF).<sup>4</sup> À noter que la LPF ne s'était jamais spécialisée dans la thématique du tabac, si bien que le CIPRET est né de la volonté d'aborder ce thème dans le canton et a été d'emblée l'acteur unique dans ce périmètre, qui a pu professionnaliser les activités en la matière. Le CIPRET est soutenu financièrement par la Ligue pulmonaire fribourgeoise, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) via un mandat de prestations, le FPT ainsi que la Loterie Romande. En 2009, la mise en œuvre d'un premier Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) qui s'étendait de 2009 à 2013 a été confiée au CIPRET par la DSAS. En plus des éléments susmentionnés, les activités menées dans le cadre de ce premier PCPT ont notamment encore compris la mise en œuvre des projets « Apprentissage sans tabac », « Enfance sans fumée » ou encore l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour jeunes, du « Concours pour arrêter de fumer » et de « Journée mondiale sans tabac ». Après un bilan des activités effectuées lors de ce premier programme, un deuxième PCPT a été lancé pour la période actuelle (2014-2017).

*Dépôt – Acceptation de la demande* : la demande de financement du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme 2014-2017 a été conjointement rédigée par le CIPRET et la Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé<sup>5</sup> du Service de la santé publique (SSP). L'association fribourgeoise REPER, responsable du projet « Cool and clean » dans le canton depuis 2012, a défini les objectifs relatifs à ce projet en accord avec Swiss Olympic. Aucun autre acteur cantonal n'a participé à l'élaboration du programme. Le nouveau programme vise à poursuivre les prestations de base du CIPRET, à renforcer la coordination et les synergies cantonales en matière de prévention du tabagisme, à poursuivre la mise en œuvre de onze projets existants ainsi qu'à en lancer quatre nouveaux. La demande a été adressée au FPT en mai 2013 et acceptée par ce dernier en septembre de la même année, sous condition de certaines précisions, relatives notamment aux budgets et aux évaluations de certains projets. La version définitive du PCPT fribourgeois a ensuite été

---

<sup>3</sup> Les informations relatives à ce chapitre proviennent de la *Demande de financement : Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Fribourg. Version II-novembre 2013* (ci-après : *Demande de financement*), ainsi que des interviews avec la direction opérationnelle du PCPT ainsi qu'une membre de sa direction stratégique.

<sup>4</sup> <http://www.liguessante-fr.ch/fr/accueil/les-ligues-de-sante/propos/> Juridiquement, le CIPRET fait en réalité partie de la LPF.

<sup>5</sup> Ci-après : Déléguée cantonale à la prévention.

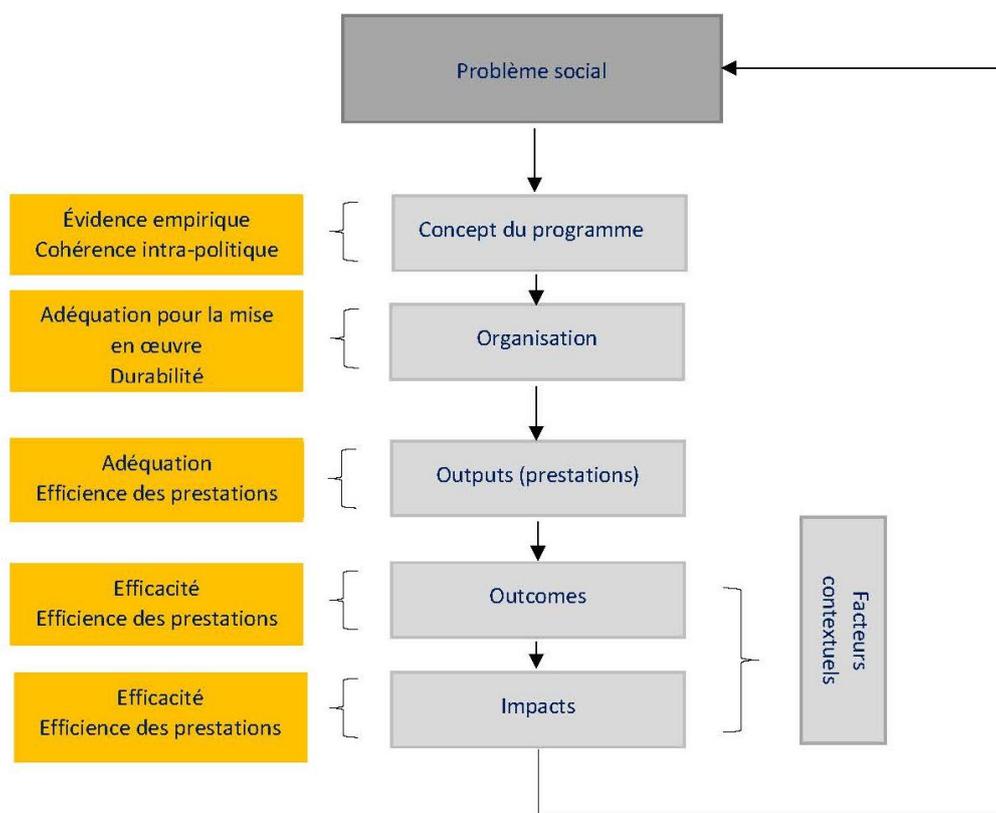
déposée auprès du FPT en novembre 2013. Le coût total du programme budgété dans cette version définitive s'élevait à CHF 1'780'650, dont CHF 860'650 (48%) à charge du FPT, et CHF 920'000 (52%) à charge du canton (État de Fribourg, LPF et Loterie Romande).

*Mise en œuvre* : la mise en œuvre du PCPT fribourgeois va de 2014 à 2017, sous la direction opérationnelle du CIPRET. La direction opérationnelle comprend les tâches de pilotage et de mise en œuvre du programme, de gestion financière, de coordination entre les partenaires et de communication interne et externe. Le pilotage stratégique du programme incombe à un comité tripartite : la Déléguée cantonale à la prévention du SSP (puis le chef du SSP), le Médecin cantonal et la directrice des Ligues de santé. Les tâches du comité de pilotage stratégique comprennent en particulier la validation de la stratégie du PCPT, de ses rapports d'évaluation et de ses comptes, la facilitation de la collaboration avec certains partenaires ainsi que le soutien à la communication externe.

### 3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses

L'évaluation est fondée sur le modèle théorique classique du 'policy-cycle' (illustration I 3.1). En prenant en considération le contexte cantonal, des hypothèses sur l'efficacité du programme cantonal sont formulées dans le chapitre qui suit. En revanche, aucune hypothèse d'ordre général n'est formulée sur le niveau des projets étant donné que l'évaluation varie selon les différents types de projets. Des hypothèses sont formulées pour chaque objet d'évaluation représenté dans l'illustration ci-dessous (concept du programme, organisation, prestations (outputs), outcomes et impacts). À chacun de ces niveaux correspondent des critères d'évaluation qui sont détaillés dans l'illustration ci-dessous.

#### I 3.1 : Modèle des différents niveaux de l'évaluation des politiques publiques



Source : adaptation de Bussmann, Werner ; Klöti, Ulrich ; Knoepfel, Peter (Eds.) (1997) : Einführung in die Politikevaluation. Basel/Frankfurt a.M. : Helbling&Lichtenhahn, p. 70.

#### 3.1. Concept du programme

L'appréciation de la conceptualisation du programme cantonal se base sur les expertises de la demande de financement déposée auprès du FPT (menées par des expert-e-s externes et par le FPT), ainsi que sur des analyses complémentaires menées par l'équipe d'évaluation. Les critères d'appréciation de l'équipe d'évaluation se rapportent à trois aspects : premièrement l'évidence empirique, c'est-à-dire le fait que le programme et les effets qui en sont attendus se basent sur des études scientifiques ou des connaissances empiriquement fondées dans le domaine de la lutte contre le tabagisme ou de la recherche en matière de prévention (par ex. prévalence du tabagisme, effets et facteurs de succès de la mise en œuvre de programmes de santé publique); deuxièmement la cohérence interne, c'est-à-dire la bonne articulation entre les différents éléments du programme et l'absence de contradictions internes ; troisièmement la cohérence externe, c'est-à-dire la bonne articulation avec le contexte politique, en particulier l'absence de

contradictions avec les autres politiques publiques. Concernant l'évidence empirique, l'attention portera entre autres sur la logique dite 'multi-channel', qui implique qu'un changement de comportement a plus de chance d'être atteint lorsque la politique s'adresse à ses publics-cibles à travers de multiples canaux. En partant de la différenciation entre 'policy failure' et 'implementation failure', nous considérerons qu'une bonne conceptualisation du programme est, en plus du succès de sa mise en œuvre, une condition indispensable à l'efficacité d'une politique. En conséquence, les hypothèses concernant le concept du programme et ses effets sur son efficacité générale sont les suivantes :

*H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du programme cantonal.*

*H1.2 : Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du programme cantonal.*

*H1.3 : Une bonne cohérence interne du programme cantonal augmente son efficacité.*

*H1.4 : Une bonne articulation du programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.*

### **3.2. Organisation**

La catégorie « organisation » englobe la structure de mise en œuvre du programme cantonal, dans le cadre de laquelle le programme est exécuté. L'organisation comprend la répartition des tâches et des compétences décisionnelles, les ressources financières et humaines à disposition ainsi que les savoir-faire spécialisés. Les deux critères d'évaluation en la matière sont l'adéquation et la durabilité. Le premier critère (adéquation) examine si la structure de mise en œuvre est effectivement en mesure de garantir la bonne exécution des tâches prévues. Le second critère (durabilité) correspond à la longévité des structures de mise en œuvre, en vue d'éviter tout problème de 'stop-and-go' (c'est-à-dire des interruptions retardant la mise en œuvre des politiques). Les hypothèses suivantes sont donc formulées :

*H2.1 : L'adéquation de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.*

*H2.2 : La durabilité de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.*

### **3.3. Prestations**

Les prestations (ou outputs) d'un programme cantonal de prévention du tabagisme comprennent d'une part les prestations managériales du/de la responsable du programme vis-à-vis des responsables de projets, c'est-à-dire le pilotage et le 'controlling' des responsables de projets, la gestion des contrats, les efforts de coordination entre les projets ainsi que l'information et la communication au niveau du programme. Elles incluent d'autre part les efforts de coordination avec les partenaires externes tels que les services administratifs concernés par la prévention du tabagisme, les autorités politiques, les différents groupes d'intérêts ainsi que la Confédération et le FPT. Les deux critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des prestations sont l'adéquation et l'efficacité. L'adéquation désigne la concordance entre les prestations réellement fournies et celles initialement planifiées dans le concept du programme. L'efficacité correspond au rapport coût-performance. Il convient de relever que l'efficacité n'a aucun impact sur l'efficacité proprement dite des mesures déployées. C'est pourquoi ce critère sera d'une importance marginale dans l'évaluation globale de l'efficacité des programmes cantonaux. Il en découle l'hypothèse suivante :

*H3.1 : L'adéquation des prestations (outputs) du programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.*

### **3.4. Outcomes et impacts**

Dans ce modèle d'évaluation, l'efficacité est mesurée au niveau des outcomes et des impacts. L'impact d'un programme est sa contribution globale à la résolution d'un problème de société, dans le cas présent la prévalence du tabagisme. Les outcomes se réfèrent quant à eux aux changements de comportement observables au sein des publics-cibles et générés grâce aux prestations (outputs). Les relations de cause à effet entre les interventions spécifiques de chaque projet et les changements de comportement parmi les groupes-cibles sont détaillées dans l'analyse de projets (annexe A2). L'hypothèse suivante se réfère donc à l'interface projets-programme. Il est postulé que des projets efficaces renforcent l'efficacité globale du programme. Cette causalité s'exprime dans l'hypothèse suivante :

*H4.1 : L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).*

Là encore, l'attention est portée sur la logique 'multi-channel', tant au niveau des projets que du programme. Il est admis que les programmes de prévention du tabagisme ont une efficacité accrue lorsqu'ils sont portés dans leurs champs d'intervention par une « coalition anti-tabac ». On entend par là des individus et des organisations mettant leurs ressources et compétences respectives au service d'un projet ou d'une mesure de prévention afin de renforcer leur ancrage dans un milieu donné, et contribuant de ce fait à y générer un impact sanitaire positif. Il est donc supposé que l'existence de tels entrepreneurs de santé dans un canton permet d'accroître l'efficacité des projets concernés. Il convient finalement de souligner que les projets ciblant les jeunes s'avèrent particulièrement importants pour la prévention du tabagisme, étant donné que la majorité des fumeurs/euses commencent à fumer lors de l'adolescence et que les efforts publicitaires de l'industrie du tabac ciblent particulièrement ce groupe-cible. Il est postulé en conséquence que des programmes cantonaux comportant une part significative de projets à destination des jeunes s'avèreront plus efficaces. Les hypothèses suivantes sont formulées :

*H4.2 : La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du programme cantonal.*

*H4.3 : La solidité des « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du programme cantonal.*

*H4.4 : Un programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.*

### **3.5. Contexte**

Les facteurs contextuels influencent la manière dont les publics-cibles réagissent à une intervention, et sont responsables du fait qu'une mesure similaire peut fonctionner ou non selon le contexte. Dans le cas des programmes de prévention du tabagisme, les facteurs contextuels d'ordre sanitaire, socio-structurel et politique sont déterminants. Les facteurs sanitaires englobent la prévalence du tabagisme ainsi que les éventuels modes de consommation propres au canton (par ex. le snus). Il peut être admis que la situation sanitaire globale influence l'efficacité d'un programme de prévention dans la mesure où un effet 'catch-up' se manifeste (grand potentiel de progression en cas de mauvaise situation initiale). Il s'ensuit l'hypothèse suivante :

*H5.1 : Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du programme cantonal (marge de progression).*

Les facteurs sociaux comprennent la situation urbanistique, économique et géographique d'un canton, la structure de formation de sa population, sa structure démographique, son taux de migrants ainsi que sa structure économique (en particulier l'implantation locale de l'industrie et de la culture du tabac). Cet ensemble socio-structurel est d'une grande importance pour le comportement de la population en matière de santé, d'où l'hypothèse suivante :

*H5.2 : Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du programme cantonal.*

Les facteurs contextuels d'ordre politique concernent le budget alloué à la prévention et la promotion de la santé, les programmes et projets déjà existants en matière de prévention du tabagisme ('path dependency', c'est-à-dire la dépendance à la trajectoire historique du canton), la composition politique du Gouvernement et l'appartenance politique des chef-fe-s des départements ou directions concernés, la composition politique du Parlement, la force des promoteurs et des adversaires de la prévention du tabagisme, les interventions et décisions politiques actuelles et passées (motions, interpellations, votations...) ainsi que le cadre juridique en la matière. Le cadre législatif peut refléter une opinion globalement favorable vis-à-vis de la prévention du tabagisme et renforcer l'efficacité d'un programme cantonal en donnant lieu à des directives politiques concrètes. Dans ce domaine, les restrictions et interdictions sont d'une importance cruciale, par exemple concernant l'interdiction de la publicité pour le tabac. Il a été prouvé que de telles interdictions globales contribuent durablement et de manière significative à la réduction de la consommation. L'existence de telles restrictions doit donc être prise en compte dans l'évaluation, car en leur absence la lutte du programme cantonal contre l'industrie du tabac est plus ardue.

*H5.3 : Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du programme cantonal.*

Les indicateurs et les données utilisées pour l'analyse des hypothèses proviennent des évaluations des projets, des interviews menées avec différents acteurs cantonaux ainsi que de données complémentaires récoltées par l'équipe d'évaluation. L'annexe A1 contient une analyse de contexte détaillée qui comprend une analyse de médias, une analyse des débats parlementaires, diverses données politiques, économiques et sociodémographiques, ainsi qu'une analyse des documents cantonaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention du tabagisme.

## 4 Analyse descriptive et évaluation du programme

Ce chapitre contient la description et l'évaluation des différentes composantes du programme telles qu'elles ont été présentées dans le modèle I 3.1 du chapitre théorique. Certains facteurs contextuels cantonaux sont d'abord développés, puis le concept du programme fribourgeois de prévention du tabagisme est analysé selon les critères suivants : évidence empirique, cohérence intra-politique et cohérence inter-politique. L'organisation du programme est ensuite analysée du point de vue de son adéquation à la mise en œuvre et de sa durabilité. Finalement, les outputs du programme ainsi que ses effets au niveau des outcomes et des impacts sont présentés et évalués selon les critères de l'adéquation et de l'efficacité.

### 4.1 Analyse de contexte

Ci-dessous se trouve une partie de l'analyse de contexte, qui focalise sur certains facteurs sanitaires et sociaux cruciaux pour la prévention du tabagisme : la prévalence du tabagisme au sein de la population fribourgeoise, les spécificités cantonales ayant un impact sur la consommation et la prévention, et finalement le cadre législatif cantonal. Le reste de l'analyse de contexte se trouve en annexe A1 et traite encore des aspects suivants :

- Situation géographique
- Situation sociodémographique
- Situation économique
- Importance de l'industrie et de la production du tabac
- Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi
- Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population
- Ressources financières
- Rôle des communes
- Majorités politiques à l'exécutif et au législatif
- Degré de politisation du sujet (analyse des débats parlementaires)
- Groupes de pression
- Analyse de médias

#### Facteurs sanitaires, sociaux et juridiques

##### Prévalence du tabagisme dans le canton de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, 27%<sup>6</sup> de personnes fumaient (même occasionnellement) en 2012, dont 26% de femmes et 29% d'hommes. La prévalence de fumeurs/euses dans le canton est légèrement inférieure à la prévalence sur le plan national, qui se situe à 28% cette année-là (femmes 24%, hommes 32%). De même qu'au niveau national, la prévalence du tabagisme varie fortement selon la catégorie d'âge dans le canton, et c'est chez les jeunes qu'elle est la plus élevée. Sur le plan cantonal, 36% des 15-34 ans, 28% des 35-49 ans, 26% des 50-64 ans et 8% des 65 ans et plus étaient fumeurs/euses. En comparaison, au niveau national, 37% des 15-34 ans, 31% des 35-49 ans, 28% des 50-64 ans et 13% des 65 ans et plus étaient fumeurs/euses. La

---

<sup>6</sup> Les pourcentages sont arrondis au nombre entier.

prévalence du tabagisme est donc plus élevée sur le plan national pour toutes les catégories d'âge, et l'écart est particulièrement marqué (5%) pour la catégorie des 65 ans et plus.<sup>7</sup> Une autre différence entre les tendances nationale et fribourgeoise concerne la prévalence selon le niveau d'éducation. À Fribourg, la part de fumeurs/euses décroît plus la formation est élevée. 28% des personnes ayant un diplôme de l'école obligatoire fument, contre 27% des personnes ayant un diplôme de niveau secondaire II et 26% des personnes ayant un diplôme de niveau tertiaire. Au contraire, au niveau national, la part de fumeurs/euses est la plus élevée chez les personnes ayant un diplôme de niveau secondaire II (30%), suivi par les personnes ayant un diplôme de la scolarité obligatoire (29%) et enfin celles ayant un diplôme de niveau tertiaire (25%).<sup>8</sup>

L'influence du niveau de revenu sur la part de fumeurs/euses diffère elle aussi entre le canton de Fribourg et la Suisse. Sur le plan cantonal comme sur le plan national, la part de fumeurs/euses est la plus élevée lorsque le revenu d'équivalence du ménage est de CHF 4'500-5'999. En revanche, la deuxième catégorie ayant la prévalence la plus importante est celle des revenus allant de CHF 6'000 et plus dans le canton de Fribourg (28%), alors qu'il s'agit sur le plan national de la catégorie aux revenus les plus faibles (29% pour les revenus jusqu'à CHF 2'999). Dans le canton de Fribourg les catégories aux revenus les plus faibles ont la prévalence la plus faible : 27% pour les revenus allant jusqu'à CHF 2'999 et 25% pour les revenus entre CHF 3'000-4'499. Sur le plan national, les deux catégories ayant la prévalence la plus faible sont les revenus de CHF 6'000 et plus (28%) et ceux allant de CHF 3'000-4'499 (28%). Enfin, tant sur le plan cantonal que sur le plan national, la part de fumeurs/euses parmi les personnes de nationalité suisse est plus faible que pour celles de nationalité étrangère, quoique dans une moindre mesure pour Fribourg (31% FR, 34% CH).<sup>9</sup>

### Particularités cantonales

La comparaison des données épidémiologiques nationales et cantonales permet d'observer encore d'autres spécificités fribourgeoises. L'une d'entre elles concerne l'évolution de la prévalence du tabagisme : si tant dans le canton de Fribourg que sur le plan national on observe une augmentation de la prévalence de fumeurs/euses entre 2007 et 2012, cette augmentation est légèrement plus prononcée dans le canton (augmentation de 0.7% pour Fribourg, et de 0.3% pour la Suisse). Il est également intéressant de constater que même si la prévalence cantonale générale est plus basse que la prévalence nationale, le pourcentage de femmes fumeuses dans le canton de Fribourg est plus élevé qu'au niveau national (26% en 2012 pour Fribourg, 24% pour la Suisse).<sup>10</sup> Enfin, le bilinguisme est une particularité structurelle qui influence les activités de prévention dans le canton. En effet, les activités et le matériel (site internet, brochures, communication auprès des partenaires et des médias) doivent être adaptés dans les deux langues, ce qui engage des ressources supplémentaires. En plus d'être traduit, le matériel est parfois également adapté aux spécificités culturelles des deux régions linguistiques. Il est par ailleurs intéressant de constater que la prévalence de fumeurs/euses est considérablement plus forte dans la population francophone du canton (27%) que parmi celle germanophone (22%). Cet écart s'est renforcé entre 2009 et 2012, le pourcentage de fumeurs/euses dans la population francophone ayant augmenté (de 25% en 2009 à 27% en 2012) alors que le pourcentage de fumeurs/euses dans la population germanophone a lui diminué de 2% (de 24% en 2009 à 22% en 2012).<sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> Rapport de base sur la santé pour le canton de Fribourg, Exploitations standardisées des données de l'ESS 2012 et d'autres bases de données, Observatoire suisse de la santé (OBSAN) :

[http://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2015/obsan\\_dossier\\_32\\_fr.pdf](http://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2015/obsan_dossier_32_fr.pdf), p. 69. Ci-après : *Rapport OBSAN 2012*.

<sup>8</sup> *Rapport OBSAN 2012*, p. 69.

<sup>9</sup> *Rapport OBSAN 2012*, p. 69

<sup>10</sup> *Rapport OBSAN 2012*, pp. 69-70.

<sup>11</sup> *Demande de financement*, p. 12. Enquête sur la problématique du tabagisme auprès de la population fribourgeoise réalisée par l'institut de sondage M.I.S Trend en 2009 et 2012, résumé des résultats-mai 2013 :

[https://www.fr.ch/dsas/files/pdf61/Rsum\\_Enquetes\\_MIS\\_2009\\_2012\\_-\\_Copie.pdf](https://www.fr.ch/dsas/files/pdf61/Rsum_Enquetes_MIS_2009_2012_-_Copie.pdf), p. 2. Ci-après : *Enquête M.I.S Trend 2009&2012*.

## Législation

Les dispositions légales cantonales liées à la problématique du tabagisme se trouvent dans deux lois et une ordonnance. La loi du 20 juin 2008 modifiant la loi sur la santé<sup>12</sup> introduit dans la Loi sur la santé du 16 novembre 1999 (LSan)<sup>13</sup> l'article 35a qui interdit de fumer « (...) dans les espaces fermés accessibles au public », avec la possibilité d'installer des fumeurs sans service. Des sanctions pouvant aller jusqu'à un montant de CHF 1'000 (Art. 128, al. 1bis) sont prévues par cette loi en cas de non-respect de l'interdiction. La date de l'entrée en vigueur de cette loi, fixée par le Conseil d'État est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2009, avec toutefois un délai de six mois accordé aux bars, cafés et restaurants pour mettre leur local fumeur aux normes.<sup>14</sup> L'Ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009<sup>15</sup> précise que la taille du fumeur « (...) ne doit pas dépasser un tiers de la surface intérieure exploitée accessible au public, mais au maximum 60 m<sup>2</sup> » (Art. 3). Les exceptions autorisées figurent également dans l'ordonnance. Ainsi, la fumée est autorisée dans « les lieux de séjour permanent ou prolongé » et trois catégories sont mentionnées : les chambres d'hôtel, les chambres d'établissements médico-sociaux (EMS) et les cellules de prison (Art. 6). Concernant la limite d'âge pour se procurer des produits du tabac, la Loi sur l'exercice du commerce du 25 septembre 1997<sup>16</sup> (LCom) fixe l'interdiction à 16 ans (Art. 31). Le canton de Fribourg fait donc partie des 15 cantons n'ayant pas fixé l'interdiction à 18 ans.<sup>17</sup>

Pour ce qui est de la publicité pour les produits du tabac, le canton de Fribourg ne compte qu'une seule restriction, fixée en 1999 à l'article 35 LSan : « La publicité pour les boissons alcooliques, les produits du tabac, les médicaments et les autres substances nuisibles à la santé est interdite dans les institutions d'enseignement et de santé et dans leurs proximités immédiates ». Dans ce cas, les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à un montant de CHF 100'000 (Art. 128, al. 1). Les débats parlementaires de 1999 montrent toutefois que l'adoption de cette restriction est purement symbolique, puisqu'aucune publicité de ce genre n'existait dans les écoles ou les institutions de santé avant l'entrée en vigueur de cet article. De plus, la notion de « proximités immédiates » demeure juridiquement floue. Le canton de Fribourg se range ainsi de fait parmi les neuf cantons à n'avoir apporté aucune restriction supplémentaire à la législation fédérale concernant la publicité des produits du tabac (interdiction à la radio et à la télévision).<sup>18</sup> De ce fait, la publicité pour le tabac peut se faire via la majeure partie de l'affichage public, ainsi que dans les cinémas, les journaux ou encore le parrainage de manifestations. Les dispositions légales liées au tabac dans le canton de Fribourg sont présentées dans les tableaux T A.6 à T A.8 (Annexe A1) du présent rapport.

## 4.2 Concept du programme

### 4.2.1. Description

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme de Fribourg englobe 15 projets, dont quatre nouveaux et 11 déjà existants avant le lancement du programme (voir graphique T 4.1). Parmi les nouveaux projets, le projet « Restriction de la publicité et du parrainage »<sup>19</sup> s'inscrit dans le domaine de la prévention structurelle et est mis en œuvre dans le setting « espace public ». Les trois autres nouveaux projets relèvent de la

---

<sup>12</sup> Loi modifiant la loi sur la santé (protection contre la fumée passive) : [http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/fribourg-fp-loi-modifiant-la-loi-de-sante\\_fr\\_20.06.2008.pdf](http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/fribourg-fp-loi-modifiant-la-loi-de-sante_fr_20.06.2008.pdf)

<sup>13</sup> Loi sur la santé du 16 novembre 1999 : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4139?locale=fr>

<sup>14</sup> [https://www.fr.ch/ssp/files/pdf20/20091207\\_faq\\_fumee\\_passive\\_restaurateurs.pdf](https://www.fr.ch/ssp/files/pdf20/20091207_faq_fumee_passive_restaurateurs.pdf)

<sup>15</sup> Ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009 : <http://www.lexfind.ch/dtah/61749/3/821015v0001.pdf>

<sup>16</sup> Loi sur l'exercice du commerce du 25 septembre 1997 : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3976?locale=fr>

<sup>17</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>

<sup>18</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>

<sup>19</sup> Ci-après : « Publicité et parrainage ».

prévention comportementale et se déroulent dans les settings « médical » (formation des étudiant-e-s des écoles santé-social), « école » (prévention dans les établissements scolaires) et « loisirs, vie quotidienne, sport » (prévention par les pairs). En plus de ces 15 projets de prévention, le programme englobe également le pilotage et l'évaluation en tant que projets de type P (pilotage), menés par le CIPRET Fribourg.

T 4.1: Projets nouveaux et existants du Programme cantonal de prévention du tabagisme fribourgeois

Nouveau	Existant
Formation des multiplicateurs/trices <sup>20</sup>	Information, sensibilisation, centre de compétences et de documentation <sup>21</sup>
Santé à l'école	Communication
Prévention du tabagisme par les pairs <sup>22</sup>	Aide à l'arrêt
Publicité et parrainage	Entreprise sans fumée
	Concours Arrêter de fumer <sup>23</sup>
	Fumée passive dans le domicile
	Expérience non-fumeur
	Apprentissage sans tabac
	Cool and clean
	Interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans <sup>24</sup>
	Protection contre la fumée passive – suivi législatif

Le graphique G 4.1 montre la répartition des projets par groupes-cibles. Six projets s'adressent aux jeunes et quatre au grand public. Trois projets visent les fumeurs/euses. Deux projets se concentrent sur des multiplicateurs/trices, et ciblent des groupes-cibles spécifiques (« Multiplicateurs/trices », « Fumée passive dans le domicile »).

<sup>20</sup> Ci-après : « Multiplicateurs/trices ».

<sup>21</sup> Ci-après : « Information-sensibilisation ».

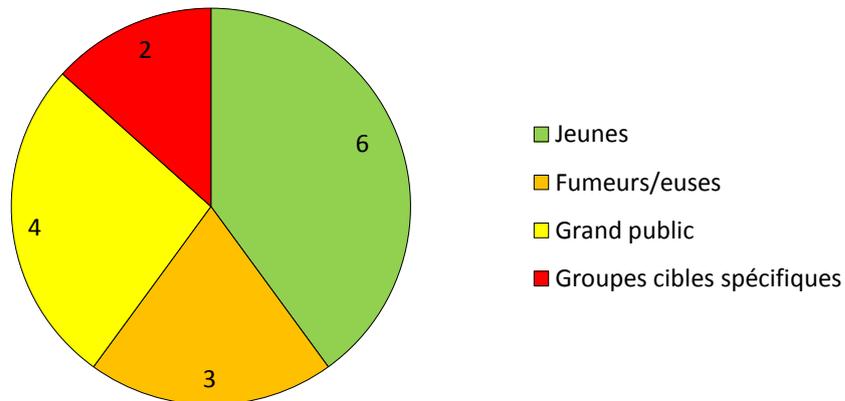
<sup>22</sup> Ci-après : « Prévention par les pairs ».

<sup>23</sup> Ci-après : « Concours Arrêter de fumer ».

<sup>24</sup> Ci-après : « Interdiction de vente – 16 ans ».

G 4.1: Répartition des projets par groupe-cible (N=15)

---

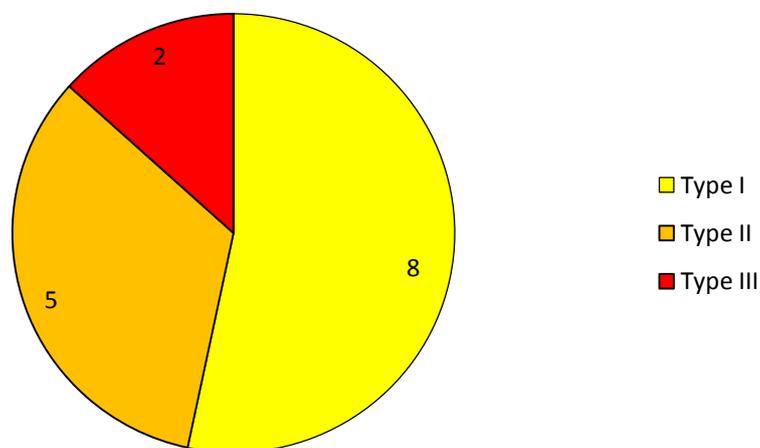


---

Le graphique G 4.2 illustre la répartition des projets selon leur type. Avec huit projets, le PCPT fribourgeois comprend en majorité des projets de type I. On recense encore cinq projets nationaux de type II et deux projets de type III. Aucun avant-projet n'est mis en œuvre dans le cadre de ce PCPT.

G 4.2: Répartition des projets par type (N=15)

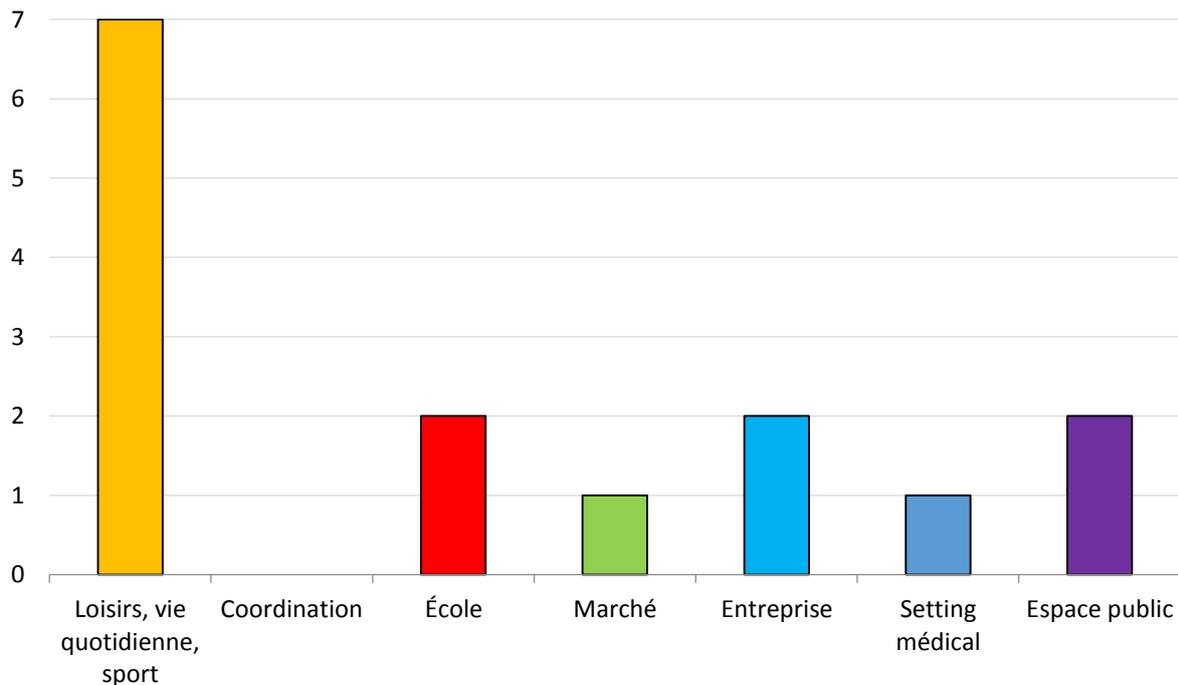
---



Le graphique G 4.3 montre la répartition des 15 projets fribourgeois selon les settings. Le setting le plus important du programme fribourgeois est le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », qui compte sept projets. Ces sept projets se focalisent tant sur les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public que les groupes-cibles spécifiques. Les settings « école », « entreprise » et « espace public » comptent deux projets chacun. Suivent finalement les settings « médical » et « marché », qui comportent chacun un projet (« Multiplicateurs/trices » et « Interdiction de vente – 16 ans »). Aucun projet n'est réalisé dans le setting « coordination », les activités de ce type étant regroupées dans le projet « Pilotage ». Il est à noter que les projets ne peuvent pas toujours être clairement catégorisés dans un seul setting. Lorsqu'un projet est mis en

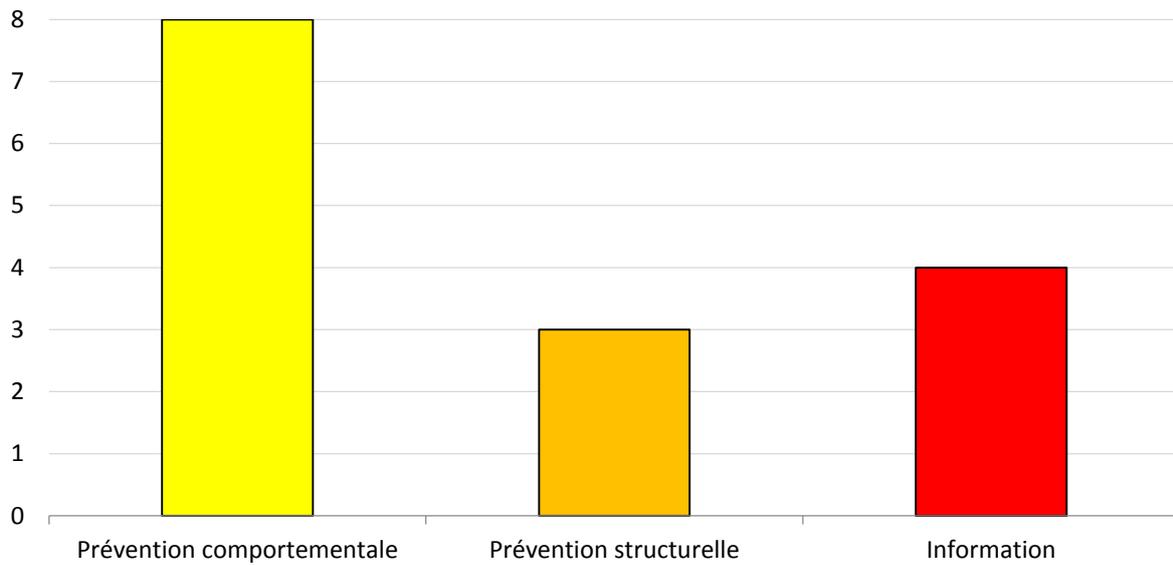
œuvre dans plusieurs settings, il est attribué au setting dominant dans lequel il se déroule. C'est par exemple le cas du projet « Multiplicateurs/trices », qui a été catégorisé dans le setting médical car il s'adresse majoritairement aux futur-e-s professionnel-le-s de la santé, bien qu'il touche également les futur-e-s professionnel-le-s du travail social.

G 4.3: Répartition des projets par setting (N=15)



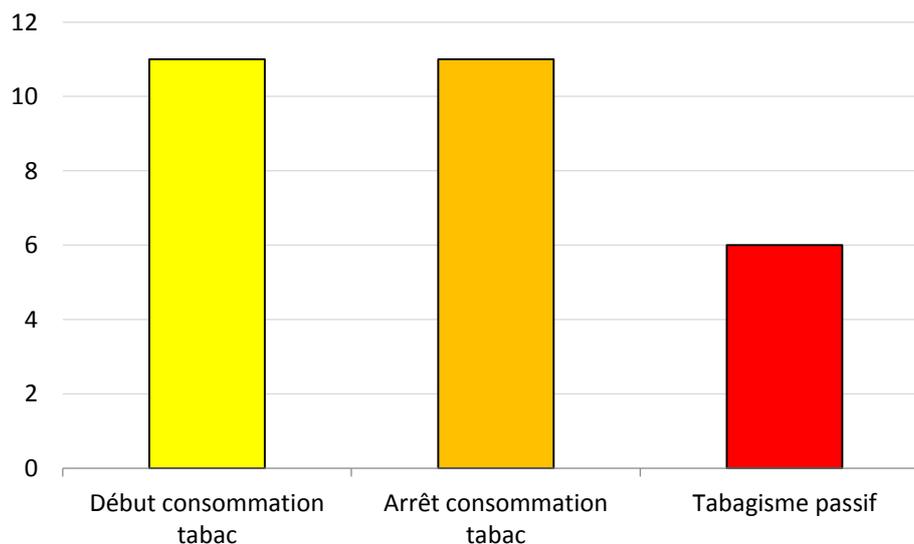
Le graphique G 4.4 met en évidence la répartition des projets selon le domaine d'action. Avec huit projets, la prévention comportementale est de loin le domaine d'action le plus important du PCPT fribourgeois. Ces projets se déploient dans des settings variés et à destination de différents groupes-cibles (jeunes, fumeurs/euses, groupes-cibles spécifiques). Dans le domaine d'action relatif à l'information, on compte quatre projets, mis en œuvre dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport » et « école ». Trois projets s'inscrivent dans la prévention structurelle au sein des settings « espace public » et « marché ». Ils visent la protection contre la fumée passive, le respect de l'interdiction de vente aux jeunes ainsi que des actions en vue de restreindre la publicité et le parrainage.

G 4.4: Répartition des projets par domaine d'action (N=15)



Le graphique G 4.5 illustre les différentes dimensions poursuivies par le PCPT. Onze projets visent à prévenir l'entrée en consommation. Il s'agit de projets de prévention comportementale, de prévention structurelle et d'information ciblant les jeunes et le grand public. Onze projets cherchent également à encourager l'arrêt de la consommation de tabac, dans des settings particulièrement variés. Enfin, six projets comprennent une dimension de protection contre la fumée passive. Cette dernière dimension s'adresse tant au grand public qu'aux groupes-cibles spécifiques et aux jeunes.

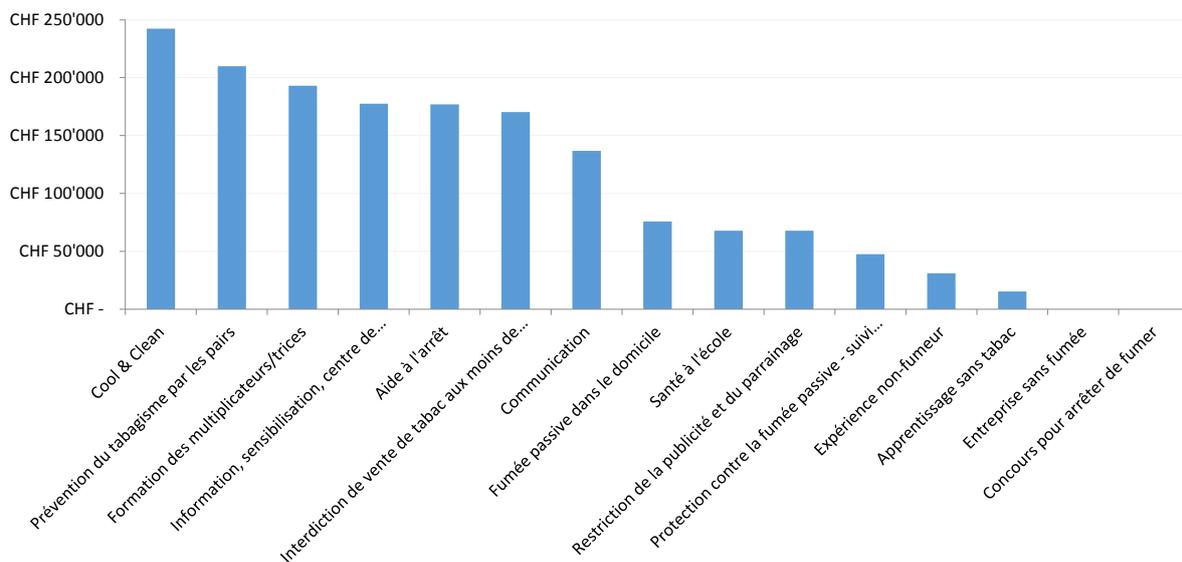
G 4.5: Répartition des projets par dimension



Remarque : certains projets ont été catégorisés comme relevant de plusieurs dimensions

Les coûts budgétés pour les quatre années du programme se montent à CHF 2'023'010 pour l'ensemble des projets (voir graphique G 4.6).<sup>25</sup> Le coût des différents projets varie entre CHF 15'250 (« Apprentissage sans tabac ») et CHF 242'360 (« Cool and clean »).<sup>26</sup> À noter que la demande adressée au FPT ne contient aucune indication budgétaire pour les projets « Entreprise sans fumée » et « Concours Arrêter de fumer », car ceux-ci sont financés par le FPT via la direction nationale de ces projets (Ligue pulmonaire Vaudoise, AT). Le CIPRET investit environ 2.3 équivalent plein temps (EPT) pour la mise en œuvre du PCPT et des projets pendant la durée du programme. Un taux d'environ 1.9 EPT est investi dans la mise en œuvre des treize projets que le CIPRET (co-)dirige, et un taux inférieur à 0.4 EPT est quant à lui investi dans le pilotage du programme.<sup>27</sup> Les coûts se montent à CHF 97'244 pour l'évaluation du programme, ainsi qu'à CHF 314'272 pour son pilotage. Les coûts du projet « Pilotage » représentent ainsi 15.5% du budget total du programme.

G 4.6: Aperçu du coût total des projets



Remarque : ces chiffres correspondent aux projections faites dans la demande de financement et sont uniquement indicatifs

#### 4.2.2. Évaluation selon les critères

La partie suivante évalue le concept du programme présenté ci-dessus (et non pas sa mise en œuvre). Cette analyse se base d'une part sur les expertises internes et externes de la demande de financement du PCPT fribourgeois. Elle se base d'autre part sur les critères d'évaluation (évidence empirique, cohérence intra-politique, cohérence inter-politique).

##### 4.2.2.1 Expertises internes et externes

Après le dépôt de la première version de la demande de financement du programme auprès du FPT le 17 mai 2013, celle-ci a fait l'objet de deux expertises par des expert-e-s externes mandaté-e-s par le FPT ainsi que d'une expertise interne au FPT. Les éléments essentiels de ces trois expertises ont été transmis au SSP et au

<sup>25</sup> La *Demande de financement* (p. 138) indique CHF 1'780'650 mais n'inclut pas le budget du projet « Cool and clean » (CHF 242'360) dans le total, que nous prenons en compte ici.

<sup>26</sup> Toutefois pour les projets de type II, ces informations ne concernent que le budget complémentaire cantonal. Ces projets en effet sont principalement financés par un budget national, dont le montant nous est inconnu.

<sup>27</sup> Taux calculés à partir des données de la troisième année d'auto-évaluation. À noter que le projet « Aide à l'arrêt » n'a pas pu être inclus dans le calcul, car aucune indication n'a été donnée sur le taux de travail investi dans ce projet.

CIPRET du canton de Fribourg le 23 septembre 2013 dans une communication du FPT.<sup>28</sup> Les principales remarques soulevées par les expertises sont les suivantes :

- Dans plusieurs projets : « Aide à l'arrêt », « Entreprise sans fumée », « Concours Arrêter de fumer », « Expérience non-fumeur », « Apprentissage sans tabac », une valeur de référence pour les outputs et outcomes (par exemple les résultats obtenus l'année précédente) serait nécessaire pour pouvoir juger les réalisations du projet et sa contribution aux objectifs d'impact.
- Les objectifs d'output et d'outcome des projets « Information-sensibilisation » et « Communication » devraient inclure une dimension évaluative de leurs effets sur les groupes-cibles.
- Plusieurs projets : « Information-sensibilisation », « Communication » et une partie du projet « Fumée passive – suivi législatif » prévoient de répondre aux demandes qui leur sont adressées. Des activités proactives devraient également être prévues pour augmenter la portée et l'efficacité de ces projets.
- Ce que comprend le « concept de communication » du projet « Communication » n'est pas clair. Des précisions sur son contenu ainsi que son processus de validation devraient être apportées.
- Le projet « Multiplicateurs/trices » est similaire à certains projets proposés dans le cadre du Programme national d'arrêt du tabagisme,<sup>29</sup> pourtant aucune référence à ce programme ne figure dans la demande. Les éléments distinctifs de ce projet par rapport à ceux déjà mis en place par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme devraient être explicités et la complémentarité du projet justifiée.
- Pour le projet « Multiplicateurs/trices », il serait nécessaire d'obtenir un accord écrit de la part des deux Hautes écoles dans lesquelles l'implantation du projet est prévue, afin de garantir son bon déroulement. De plus, le choix du public cible du projet – des étudiant-e-s et non pas des professionnel-le-s déjà actifs/ives – devrait être justifié. Enfin, le projet devrait s'assurer de l'utilisation effective des informations transmises aux multiplicateurs/trices dans le cadre de leur pratique.
- Dans le cadre du projet « Prévention par les pairs », une attention particulière doit être portée à la sélection des jeunes du premier groupe. En effet, dans l'optique de péjorer la perception du tabagisme, les élèves porteurs/euses du message de prévention doivent être des « leaders d'opinion ».
- Un projet comparable au projet « Fumée passive dans le domicile » est déjà proposé par la Ligue pulmonaire Suisse. Pourtant, aucune collaboration n'est envisagée avec elle pour ce projet. Dans la demande de financement, des raisons de calendrier sont évoquées pour justifier cet état de fait, mais des précisions supplémentaires seraient nécessaires. Le calendrier du projet doit également être clarifié. Deux formations sont prévues en 2014 et 2015 puis aucune pour la suite, ce qui nécessiterait d'être justifié. Enfin, certaines activités mentionnées dans la partie « démarches pour atteindre les objectifs » semblent importantes pour le projet (traductions de flyers, distribution de tests d'exposition au tabac) et devraient figurer dans les objectifs d'output.
- Le projet « Interdiction de vente – de 16 ans » fait l'objet de deux remarques. Premièrement, l'objectif : « la vente à un-e jeune de moins de 16 ans est refusée dans au moins 60% des cas » n'est fixé que pour l'année 2015, alors que le projet va durer jusqu'en 2017. Un objectif d'outcome devrait être également fixé pour la troisième année du PCPT. Deuxièmement, informer et sensibiliser les points de vente constituent des démarches pertinentes mais des sanctions seraient également nécessaires pour garantir l'augmentation du taux de respect de la loi.
- Projet « Entreprise sans fumée » : d'une part, le partage des tâches entre le CIPRET et la Ligue pulmonaire des deux Bâles n'est pas clair, et le budget du projet ne figure pas dans la demande. D'autre part, les objectifs d'output visant la mise en place d'un seul cours stop-tabac par année paraissent particulièrement peu ambitieux, et des précisions sur le nombre visé de participant-e-s seraient nécessaires pour juger de l'efficacité du projet.
- « Santé à l'école » : l'objectif d'output qui prévoit que le CIPRET accompagne un établissement par année dans la mise en place d'une politique d'établissement est trop peu ambitieux.

---

<sup>28</sup> Communication du FPT au Service de la santé publique, 23.09.2013.

<sup>29</sup> <https://portal.at-schweiz.ch/index.php/fr/projets/programme-national-d-arret-du-tabagisme>

- De manière générale, les acteurs/trices de la santé devraient être mieux intégré-e-s dans la conception et la mise en place des différents projets.
- Le budget accordé aux différents projets (nombre d'heures prévues par projet) devrait être plus détaillé.

Il convient de noter que les expertises, en raison du mandat qui leur avait été confié, se concentraient uniquement sur les points du programme nécessitant une amélioration, d'où le fait qu'aucun point positif ne soit répertorié. La liste des points ci-dessus n'est donc aucunement liée à la qualité générale de la demande de financement.

#### 4.2.2.2 Évaluation selon les critères

La partie suivante est consacrée à l'analyse du concept du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme. Les trois critères qui ont été définis dans le modèle d'évaluation (Chapitre 3) sont appliqués. Premièrement, le critère de l'évidence empirique est utilisé pour observer dans quelle mesure la définition du programme se base sur des connaissances validées (littérature scientifique, évaluations spécialisées, expérience cantonale en la matière) afin de poursuivre les effets visés. Deuxièmement, le critère de la cohérence intra-politique permet d'examiner si les différents projets et mesures de prévention du tabagisme s'articulent bien entre eux et permettent d'œuvrer à la bonne efficacité du programme. Troisièmement, le critère de la cohérence inter-politique permet d'analyser l'articulation du programme avec les autres politiques publiques qui présentent une interface avec la prévention du tabagisme (par ex. éducation, famille).

#### Evidence empirique

Le concept du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme est particulièrement riche en évidence empirique, ce à plusieurs niveaux. Premièrement, la partie qui dresse le bilan de la situation se base extensivement sur l'évidence scientifique et les données épidémiologiques disponibles. C'est le cas du bilan de la situation aux niveaux internationaux et nationaux, qui se base sur des données de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), du Monitoring sur le tabac, de l'enquête CoRoLAR, du Monitoring de l'état de santé de la population migrante, ainsi que sur des études économiques relatives aux coûts du tabagisme. C'est également le cas pour le bilan de la situation fribourgeoise, qui est basé sur des données longitudinales cantonales. Celles-ci proviennent de deux enquêtes M.I.S. Trend sur le comportement tabagique de la population fribourgeoise, commandées par le CIPRET en 2009 et 2012. L'analyse de la situation se base également sur d'autres sources de données épidémiologiques telles que l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) ou le Monitoring sur le tabac de 2010, ainsi que sur de la littérature scientifique, notamment en ce qui concerne la publicité des produits du tabac, la vente aux jeunes ou encore les besoins de la population migrante du canton. De même, l'analyse de la place de la tabaculture dans le canton utilise différents types de sources (rapports, publications professionnelles, textes législatifs). En revanche, la conclusion qui est tirée de l'analyse de l'importance de la culture du tabac dans le canton est que cette dernière n'a pas d'incidence politique.<sup>30</sup> À noter toutefois qu'au minimum un député fribourgeois, élu depuis 2012, est producteur de tabac.<sup>31</sup>

Deuxièmement, l'analyse du besoin d'intervention cantonal a été menée de manière rigoureuse. Le bilan des activités de prévention du tabagisme antérieurement menées dans le canton – notamment dans le cadre du PCPT 2009-2013 – ainsi que des résultats obtenus jusqu'à présent, est exhaustif et constitue une base solide pour la réflexion sur les activités futures. Un bilan détaillé de la réalisation des objectifs du PCPT précédent a été mené, permettant ainsi de mettre en évidence les dimensions prioritaires pour la suite : prévalence tabagique, jeunes, institutions spécialisées, accessibilité du produit, publicité, fumée passive au domicile. Différents types de données (enquêtes M.I.S. Trend, rapports d'évaluation externes, questionnaires) ont été

<sup>30</sup> *Demande de financement*, p. 21.

<sup>31</sup> <http://www.parlinfo.fr.ch/fr/mitglieder/behoerdenmitglieder/>

généérées par le CIPRET à partir de 2009 sur plusieurs aspects de la prévention : suivi des achats-tests, état de la prévention structurelle dans les établissements scolaires, respect de la protection contre la fumée passive sur les lieux de travail et opinion de la population sur différentes thématiques liées au tabagisme). La réflexion sur les objectifs futurs s'ancre donc sur une image précise de la réalité cantonale. Les objectifs d'impact du programme (fumeurs/euses, jeunes de 15-34 ans, fumée passive au domicile et au travail), ainsi que le choix des projets sont en adéquation avec cette analyse cantonale circonstanciée.

Par ailleurs, un tiers des projets du programme fribourgeois (soit cinq d'entre eux) sont des projets de type II (projets nationaux), qui sont construits sur la base de l'évidence scientifique et sont régulièrement évalués au niveau national. Enfin, les descriptifs des projets novateurs de type III du PCPT s'appuient fortement sur la littérature scientifique pour fonder leurs orientations globales, de même que sur certaines lignes directrices de l'OMS et sur des données spécifiquement cantonales (sondages M.I.S Trend, enquête HBSC, rapports d'activité). De même, les projets de prévention structurelle ainsi que le projet « Aide à l'arrêt » font référence à l'évidence scientifique et/ou épidémiologique disponible (articles, études économiques, rapports d'évaluation, enquêtes scolaires ou hospitalières, sondages, recommandations de l'OMS).

### Cohérence intra-politique (cohérence interne)

La cohérence interne du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme est très bonne. Les mesures prévues sont pleinement cohérentes et complémentaires pour atteindre les quatre principaux groupes-cibles. Premièrement, le concept prévoit que le groupe-cible prioritaire du programme – les jeunes – soient touchés par une particulièrement bonne diversité de mesures, comprenant tous les domaines d'action et quatre différents settings. En raison des nouvelles modalités de déploiement de la prévention dans les écoles fribourgeoises, qui compliquent l'accès de la prévention du tabagisme aux établissements,<sup>32</sup> seuls deux projets à destination des jeunes ont été prévus dans le setting scolaire. Le concept du PCPT fait toutefois activement face à cet obstacle en prévoyant d'atteindre les jeunes par d'autres biais diversifiés, tels que le sport, les loisirs, l'information, la prévention structurelle avec les achats-tests ainsi que les écoles professionnelles et les entreprises pour ce qui est des apprenti-e-s. Deuxièmement, le grand public sera touché par un axe d'information-sensibilisation de même que des actions médiatiques, ainsi que par la stratégie de prévention structurelle du PCPT qui prévoit de renforcer la protection contre la fumée passive sur les lieux de travail ainsi que d'apporter des restrictions à la publicité du tabac. Troisièmement, le concept prévoit également que les fumeurs/euses soient atteint-e-s au sein de différents settings d'une manière très complète : information, incitations, aides concrètes à l'arrêt et prévention structurelle. Quatrièmement, le ciblage de groupes-cibles spécifiques est prévu sous la forme de projets multiplicateurs/trices touchant les futur-e-s professionnel-le-s de la santé et du social d'une part, ainsi que les professionnel-le-s de la petite enfance d'autre part. Dans l'ensemble, les mesures prévues devraient pleinement contribuer à la réalisation des trois objectifs d'impact du programme.

---

<sup>32</sup> Ce nouveau système, voulu par la DSAS et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), est en cours d'implantation. De même que d'autres organismes intervenant dans les établissements scolaires, le CIPRET a été consulté durant la phase décisionnelle. Il a alors fait part de ses fortes réserves aux autorités cantonales, sans toutefois avoir pu se faire entendre. Selon les nouvelles modalités, les organismes de prévention – accrédités par les autorités cantonales – ne pourront plus promouvoir directement certaines de leurs prestations auprès des enseignant-e-s. C'est le Bureau « santé à l'école » (DSAS-DICS) qui gèrera l'offre et la demande de manière centralisée, dans l'idée de coordonner le catalogue de prévention et de promotion de la santé au niveau cantonal. Le Bureau a pour but de prendre des décisions conjointes entre les Directions concernées, de susciter une gouvernance « inter-directionnelle » sur les questions de santé, et de mener une stratégie globalement cohérente. Par ailleurs, il est prévu qu'une partie de la prévention soient dispensée par les enseignant-e-s eux/elles-mêmes et non plus par des organismes spécialisés, notamment à travers les nouveaux modules du Plan d'études romand (PER). Dans la période transitoire actuelle, le CIPRET est encore autorisé à interagir directement avec les enseignant-e-s pour organiser ses interventions directes dans les classes.

L'équilibre entre les domaines d'action « information », « prévention comportementale » et « prévention structurelle » est excellent. Il est prévu que chacun de ces domaines d'action touche plusieurs groupes-cibles. Le domaine d'action de la prévention structurelle est fort, avec un projet dédié à chacun des aspects législatifs de la prévention du tabagisme (interdiction de fumer, vente aux mineurs, publicité et parrainage). Il est en outre prévu de déployer des actions de prévention comportementale et d'information dans des settings et à destination de publics très variés. Plusieurs projets du programme contiennent par ailleurs une dimension d'égalité des chances dans leur concept : prévention dans les centres de loisirs, ciblage des professionnel-le-s de l'Office familial et de la Croix-Rouge, information à destination des institutions spécialisées, ou encore formation des futurs professionnel-le-s du social. Les activités prévues dans le descriptif du projet « Pilotage » (coordination du programme) ne mentionnent que les processus qui régiront les relations entre la direction opérationnelle du PCPT et son niveau stratégique (en particulier le Copil). La manière dont la direction du programme entend monitorer activement les projets ou rassembler les différents responsables de projets dans le cadre de ses tâches de pilotage n'est pas précisée.

### Cohérence inter-politique (cohérence externe)

Dans l'ensemble, la cohérence externe du concept du programme est bonne, malgré quelques lacunes. Le PCPT prévoit d'inclure un grand nombre de secteurs cruciaux pour atteindre les quatre groupes-cibles prioritaires. Ainsi, des collaborations sont prévues avec de nombreux partenaires de mise en œuvre : les Ligues de santé dans le cadre de la sensibilisation (« Espace information-prévention »), les institutions spécialisées pour l'information, les Hautes écoles santé-social (formation des étudiant-e-s), les médecins dans le cadre de l'information relative à l'offre de cours de désaccoutumance du CIPRET, les écoles professionnelles et entreprises (apprenti-e-s et adultes fumeurs), les professionnel-le-s de la petite enfance (fumée passive dans le cadre privé), la DSAS et la DICS (nouveau système de prévention dans les écoles), les clubs sportifs et le Service du sport, les centres de loisirs (prévention par les pairs), les associations patronales et syndicales (informations relatives à la prévention structurelle), ainsi que la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et la DSAS (modification des bases légales relatives à la publicité). Par contre, le rôle de l'administration cantonale dans certains projets n'apparaît pas clairement dans le concept (Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) – qui abrite l'Inspectorat du travail – pour la fumée passive, DSJ et DSAS pour les achats-tests). Par ailleurs, les quatre nouveaux projets du programme sont utilisés pour investir de nouveaux domaines de la prévention du tabagisme et des manières de faire novatrices : prévention par les pairs, approche par les multiplicateurs/trices, création de modules pour le nouveau Plan d'études romand, proposition de réformes en matière de publicité et de parrainage. En outre, le pilotage stratégique du PCPT permet de faire le lien avec la DSAS ainsi qu'avec le secteur associatif (Ligues de santé).

À noter que le setting médical n'est présent que dans le cadre du projet « Multiplicateurs/trices », qui vise à sensibiliser les étudiant-e-s des Hautes écoles ; ainsi, aucune mesure du PCPT ne vise à atteindre des patient-e-s, les hôpitaux ou les professionnel-le-s du domaine médical en exercice (hormis l'information sur les cours d'aide à l'arrêt du CIPRET). Le PCPT fribourgeois est néanmoins très complet dans le nombre de settings qu'il intègre. Une seconde remarque concerne la population migrante du canton, à propos de laquelle la demande de financement précise (p. 58) qu'une « collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (...) est envisagée, de manière à trouver les outils adéquats pour mener la prévention du tabagisme auprès des différentes communautés migrantes ». Toutefois mis à part le fait qu'un membre de ce Bureau est mentionné comme personne ressource dans le « groupe d'expert-e-s » du niveau stratégique du PCPT, presque aucune précision sur la manière dont le programme entend concrètement toucher les populations migrante n'est donnée dans le reste du concept (sauf mention ponctuelle de diffusion d'information/flyers). Une lacune dans la planification ou un manque de cohérence dans le concept peuvent être pointés à cet égard. Par ailleurs, le concept du PCPT ne dit rien sur le rôle des communes dans la prévention du tabagisme. Enfin, la question du contrôle du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics reste ouverte. Aucun contrôle de cette sorte n'est prévu dans le PCPT (par ex. dans le

projet relatif à la fumée passive), et le concept du programme ne précise pas si de tels contrôles ont lieu hors programme, et par quelle entité ils sont menés le cas échéant.

### 4.3 Organisation

Cette section examine l'organisation effective du programme durant sa mise en œuvre. Différents éléments sont pris en considération : la qualité de la coordination entre les acteurs, les capacités d'adaptation de la structure organisationnelle en cas de difficultés, ainsi que les aspects financiers du PCPT. L'organisation du programme est d'abord décrite, puis évaluée selon les critères, ce à trois niveaux (articulation avec le cadre national, organisation du programme au niveau cantonal, organisation au niveau des projets).

#### 4.2.1 Description

La structure hiérarchique du PCPT est la suivante :

- *Niveau politique* : la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg est le mandant au niveau politique.
- *Pilotage stratégique* : le comité de pilotage stratégique du programme (Copil) est composé de trois membres : la Déléguée cantonale à la prévention et cheffe du secteur prévention et promotion de la santé au SSP (entre 2014 et 2016,<sup>33</sup> puis le chef du SSP à partir de cette date), le Médecin cantonal et la directrice des Ligues de santé du canton.

Sur le niveau stratégique de l'organigramme du PCPT fribourgeois figurent également deux commissions cantonales. Premièrement la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, au sein de laquelle siège notamment la Déléguée cantonale à la prévention. Cette commission est un organe consultatif du Conseil d'État, qui a pour mission de préavisier ce dernier ainsi que d'émettre des suggestions d'action.<sup>34</sup> La seconde est la Commission cantonale des addictions, qui a notamment pour tâche de développer « une culture de collaboration entre les acteurs concernés par la problématique des addictions ».<sup>35</sup>

Enfin, le niveau stratégique inclut encore un groupe d'expert-e-s ad hoc comprenant une membre du Bureau « santé à l'école »,<sup>36</sup> un membre de la Police du commerce, un membre de l'Inspection du travail, un membre du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, un membre du Service du sport (SSpo) ainsi qu'un pneumologue. Le groupe d'expert-e-s ad hoc ne se réunit pas spécifiquement dans le cadre du PCPT, mais ses membres se tiennent à disposition pour être consultés individuellement sur demande. Les deux commissions ainsi que le groupe d'expert-e-s peuvent ainsi apporter leur soutien sur des sujets spécifiques à la demande de la direction stratégique ou opérationnelle du PCPT en cours de mise en œuvre.

- *Direction opérationnelle* : la direction opérationnelle est assurée par le CIPRET Fribourg. Membre des Ligues de santé du canton de Fribourg, le CIPRET bénéficie du support des Ligues au niveau des tâches de gestion, de logistique, de comptabilité et de traduction.

---

<sup>33</sup> Il s'agissait de Mme Annick Rywalski. Suite à son départ, elle a été remplacée par le chef du SSP au sein du Copil du PCPT, ainsi que par Mme Fabienne Plancherel dès juin 2016 dans ses fonctions de Déléguée cantonale à la prévention ainsi que de co-responsable du projet « Publicité et parrainage » du PCPT.

<sup>34</sup> [http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/prevention/commission\\_cantonale.htm](http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/prevention/commission_cantonale.htm)

<sup>35</sup> [http://www.fr.ch/smc/fr/pub/addictions/commission\\_cantonale\\_des\\_addic.htm](http://www.fr.ch/smc/fr/pub/addictions/commission_cantonale_des_addic.htm)

<sup>36</sup> Pour rappel, le Bureau inter-directionnel « santé à l'école » réunit la DSAS et la DICS afin d'organiser l'accès et le déroulement de toutes les activités de prévention au sein des écoles du canton. Les institutions désireuses de mener de telles activités dans les écoles doivent être au bénéfice d'un agrément délivré par ce Bureau, qui fonctionne comme *gatekeeper*.

Pour le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, les organismes suivants sont responsables de la mise en œuvre de projets sur le terrain :

- Le CIPRET Fribourg
- L'Association REPER – Promotion de la santé et prévention (REPER)
- L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)
- La Direction de la santé et des affaires sociales

La grande majorité des projets (12) est gérée par le CIPRET Fribourg. Par ailleurs, l'association REPER est chargée de « Cool and clean », l'AT du projet « Concours Arrêter de fumer », et la DSAS du projet « Publicité et parrainage » en collaboration avec le CIPRET.

#### 4.2.2 Évaluation selon les critères

L'évaluation de l'organisation du programme se base sur deux critères : le fait que l'organisation du programme soit adéquate pour sa mise en œuvre, et la durabilité de cette organisation. Pour juger de l'adéquation pour la mise en œuvre, les différents niveaux du PCPT sont examinés : l'adéquation du programme cantonal au Programme national tabac (PNT), la collaboration entre le canton et le FPT, ainsi que l'organisation au niveau du Programme et au niveau des projets. Pour juger de la durabilité du programme, son financement, son déroulement ainsi que son pilotage sont examinés.

##### 4.3.2.1 Adéquation

###### Stratégie cantonale et programme national tabac

Le PNT fixe la stratégie nationale de prévention du tabagisme, avec pour horizon la diminution des conséquences néfastes de la consommation de tabac en Suisse (décès et maladies). À cet effet, 11 objectifs stratégiques ainsi que les quatre domaines d'action prioritaires suivants sont définis : (i) l'information et la sensibilisation de l'opinion, (ii) la prévention structurelle (ou protection de la santé et réglementation du marché), (iii) la prévention comportementale, ainsi que (iv) la coordination et la collaboration.<sup>37</sup> Cette stratégie nationale guide le FPT dans sa tâche d'allocation des ressources financières. La partie qui suit se penche brièvement sur l'articulation entre la stratégie cantonale (en fonction de ses besoins et priorités) et la stratégie nationale.

Dans le canton de Fribourg, le deuxième PCPT s'inscrit dans le « Plan d'action de prévention et promotion de la santé 2011-2015 » adopté par le Conseil d'État ainsi que dans le « Programme gouvernemental de législature 2012-2016 », qui mentionnent tous deux explicitement le PCPT comme partie intégrante de la stratégie cantonale.<sup>38</sup> Le canton a décidé de poursuivre les objectifs PNT suivants : n°1 (ne pas fumer va de soi), n°2 (connaissance sur la nocivité du tabac et acceptation de la prévention), n°7 (implication des cantons), n°8 (jeunes), n°9 (fumeurs/euses), n°10 (engagement commun pour le PNT) et n°11 (engagement des autorités et institutions cantonales et communales et exploitation des synergies) du Programme national tabac. L'objectif PNT n°6 (tabagisme passif) n'est pas mentionné dans le modèle d'impact du PCPT fribourgeois. À noter que deux projets prévus dans le concept du programme doivent toutefois permettre d'y contribuer (« Fumée passive dans le domicile » et « Fumée passive – suivi législatif »<sup>39</sup>). Enfin, l'objectif PNT n°11 choisi par le canton prévoit l'implication des autorités et institutions aux niveaux cantonal et communal ; cependant dans le concept du PCPT, les communes sont très peu intégrées. D'une manière générale, la mise en œuvre des projets tels qu'ils ont été planifiés dans le PCPT devrait permettre une contribution forte à la poursuite des objectifs nationaux.

<sup>37</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/?lang=fr>

<sup>38</sup> *Demande de financement*, p. 19.

<sup>39</sup> Ci-après : « Fumée passive – suivi législatif ».

## Collaboration canton-FPT

La collaboration entre le canton, en particulier la direction du programme, et le FPT constitue un facteur organisationnel important. Les interactions entre ces deux acteurs a une influence lors de différentes phases : la rédaction et l'acceptation de la demande de financement du Programme, sa mise en œuvre (adaptation à un nouveau système et de nouvelles règles), de même que l'évaluation des projets ou du programme.

*Dépôt et acceptation de la demande de financement* : le processus de dépôt et d'acceptation de la demande a été relativement rapide dans le canton de Fribourg, avec un écart de 6 mois entre la soumission de la première demande et l'acceptation de la version définitive du programme. Dans sa communication au SSP, le FPT relève la qualité et la clarté de la demande de financement fribourgeoise.<sup>40</sup> Le canton estime de son côté que les ressources à investir pour le développement et les modifications de la demande de financement ont été trop importantes, et que la planification des aspects financiers plusieurs années en avance est délicate.

*Financement* : la possibilité de déposer une demande de financement auprès du Fonds pour un deuxième PCPT a été vue comme un enchaînement naturel suite au premier programme 2009-2013 et aux réalisations que ce dernier a permis à Fribourg. Le lancement du PCPT 2014-2017 n'a ainsi pas fait débat au sein du canton, et l'accord des autorités a été obtenu facilement. Pour le canton, l'adoption de la forme « Programme Tabac » dès 2009 a correspondu à la volonté de mettre l'accent sur la coordination des mesures via des programmes concertés au niveau cantonal, notamment pour les axes tabac et alcool de sa politique de santé publique. La formule « Programme » a également été de pair avec un investissement financier croissant de la part du canton, sa contribution pour la prévention du tabagisme (subvention au CIPRET) ayant augmenté de 40% entre 2008 et 2012.<sup>41</sup> Cela permet en retour d'augmenter la contribution paritaire du FPT. Ainsi, les deux PCPT fribourgeois – et en particulier le premier – ont été l'occasion d'augmenter significativement le volume global des activités de prévention du tabagisme dans le canton.

*Mise en œuvre (nouveau système et nouvelles règles)* : les changements liés à l'adoption de nouvelles règles et d'un nouveau système ont principalement eu lieu lors du premier programme pour le canton de Fribourg. Pour le PCPT 2009-2013, le CIPRET et le SSP notent que la forme « Programme » a permis d'impulser plusieurs dynamiques positives : premièrement la capitalisation des savoir-faire ; deuxièmement la mise en place d'une prévention « systématique, équilibrée et durable », qui s'inscrit dans une véritable stratégie ; troisièmement l'établissement d'un état des lieux rigoureux du besoin d'intervention, des actions prévention en cours ainsi que de leur perception par la population fribourgeoise ; quatrièmement la mise en place d'une nouvelle méthodologie de travail (évaluation, travail par objectifs, contrôle-qualité).<sup>42</sup> Ces manières de faire ont été reconduites pour le deuxième PCPT. La structure du PCPT 2014-2017 a en outre été utilisée pour modifier la manière de fonctionner du Copil : alors qu'auparavant les relations entre ce dernier (Ligues de santé et Déléguée cantonale à la prévention) et la direction opérationnelle du programme étaient plutôt informelles, leur fonctionnement commun a été formalisé dans le nouveau programme (inclusion du Médecin cantonal et du chef du SSP, réunions régulières et non plus sur demande, établissement de règles). Il s'est agi par là d'œuvrer à un engagement renforcé du DSAS en matière de prévention du tabagisme.

Concernant la collaboration avec le FPT dans le cadre du système associé au programme, la direction opérationnelle du PCPT relève qu'elle aurait souhaité passer d'avantage à une logique de partenariat, comprenant la recherche commune d'idées pour le développement des activités dans le canton. Elle souligne également qu'il était parfois malaisé pour la direction stratégique et opérationnelle d'évaluer jusqu'à quel point un projet pouvait être ajusté en cours de mise en œuvre sans que cela ne nécessite l'accord du FPT. Similairement, selon le canton, une clarification quant à ce qui relève de remarques optionnelles ou de commentaires contraignants de la part du Fonds sur le programme et les projets serait utile pour l'avenir.

---

<sup>40</sup> Communication du FPT au Service de la santé publique, 23.09.2013, p. 1.

<sup>41</sup> *Demande de financement*, p. 19.

<sup>42</sup> *Demande de financement*, p. 41.

Certains problèmes de communication dans la relation tripartite cantons-FPT-projets nationaux sont également relevés. Enfin, la disponibilité constante du Fonds pour répondre aux questions du canton est soulignée.

*Évaluation* : selon la direction opérationnelle du programme, la logique évaluative qui est associée au système des PCPT est d'une part en ligne avec la vision du CIPRET Fribourg, et a produit des effets positifs. D'autre part, elle émet des réserves sur certains aspects de l'évaluation. Elle estime premièrement que la définition d'objectifs lors de la conception des projets (préparation de la demande de financement) intervient trop tôt dans le processus. Ces objectifs sont évalués plusieurs années plus tard – notamment dans le cadre d'évaluations externes – et ne sont plus forcément adéquats lorsque le projet a évolué dans une direction différente qu'initialement prévu. Elle souligne qu'il serait judicieux de pouvoir adapter les objectifs des projets en cours de mise en œuvre, pour pouvoir tenir compte des réorientations qui ont lieu sur le terrain. Elle souligne deuxièmement que le processus d'auto-évaluation est chronophage, et que les évaluations ne devraient pas se concentrer principalement sur les objectifs, mais également sur d'autres aspects plus larges afin de donner une image complète des projets. Elle estime cependant que la mise en place du système PCPT a donné le réflexe aux responsables de projets d'adopter un point de vue réflexif et de faire le point régulièrement sur leurs activités (déroulement, réalisation des objectifs, gestion). À cet égard, le nouveau système force les partenaires à prendre le temps pour ce faire, ce qui est relevé comme étant un aspect positif. Elle précise également le fait que les (auto-)évaluations effectuées dans le cadre des PCPT sont plus structurées et systématiques que celles qui étaient auparavant menées au sein du CIPRET. Les auto-évaluations sont considérées comme intéressantes en tant qu'outils de pilotage, au-delà de leur aspect de reddition des comptes. Toutefois, leur rythme annuel est perçu comme trop élevé, certains aspects restant stables d'une année à l'autre. Finalement, le CIPRET menant la plupart des projets du PCPT lui-même (12 sur 15), et effectuant par ailleurs un suivi interne régulier, la composante « monitoring » que pourrait amener les auto-évaluations des projets pour la responsable du programme est, selon cette dernière, moins présente. Relevons enfin que les auto-évaluations effectuées par les responsables de projets et du programme étaient extrêmement complètes.

- Les opportunités offertes par les PCPT ont été utilisées pour inscrire la prévention du tabac dans la stratégie long terme du canton et augmenter les différents apports financiers dévolus à cette thématique.
- Plusieurs qualités sont attribuées à la forme « Programme » (capitalisation, durabilité, méthodologie), mais le système est perçu comme tendant excessivement vers le contrôle.
- Les évaluations associées aux PCPT ont amené une systématisation de la réflexion au sein de l'équipe, et ont permis de compléter la palette d'outils de pilotage à disposition du programme.

### Organisation du programme au niveau cantonal

La partie suivante présente l'organisation du programme et évalue la manière dont le pilotage et la coordination des activités cantonales en matière de prévention du tabagisme ont été menées.

*Plus-value du programme* : la direction opérationnelle et stratégique du PCPT ainsi que les responsables de projets sont très fortement de l'avis que la forme « Programme » est un grand avantage pour la prévention du tabagisme. Elles relèvent que le fait de mener les activités sous cette forme fournit un cadre clair et augmente la crédibilité de la prévention du tabagisme. Elles remarquent également que cela permet de se prévaloir d'un mandat cantonal, ce qui ouvre en retour certaines portes. Cela a notamment été le cas dans le milieu scolaire, le CIPRET ayant pu à ce titre s'insérer dans la nouvelle politique cantonale de promotion de la santé en tant que partenaire officiel du Bureau « santé à l'école ». La direction du programme souligne également la systématisme qu'ont apporté les deux PCPT dans la définition d'un plan d'action global et cohérent, comprenant les différents publics-cibles et dimensions de la prévention du tabagisme et

permettant une vision d'ensemble. Cela a également été rendu possible par l'apport financier permis par les programmes. Les responsables de projets relèvent à l'unanimité la légitimité accrue que le PCPT apporte à leurs actions. Ce label a notamment aidé à obtenir le feu vert des Hautes écoles pour le projet « Multiplicateurs/trices ». Le PCPT a aussi permis d'augmenter la visibilité de la prévention du tabagisme au niveau de la communication au grand public. L'excellent niveau de communication qui a pu être mené au moment du lancement du PCPT, de même que l'élaboration d'un plan de communication commun avec la DSAS (projet « Communication ») en attestent. Enfin, l'implication de deux services de la DSAS au sein du Copil du programme permet également de mettre le tabac à l'ordre du jour de cette Direction cantonale, et de passer par elle pour les négociations avec certains partenaires étatiques, notamment la Police cantonale et la Direction de l'économie et de l'emploi (Inspection du travail). La direction stratégique du programme note que le PCPT a permis de remettre la prévention du tabagisme à l'ordre du jour et de défendre le budget cantonal en la matière, d'impliquer plus activement l'administration cantonale sur ce dossier, et de donner de nouvelles impulsions en matière de prévention structurelle – avec le soutien politique qui est associé à un programme. Une partenaire externe relève que le PCPT a permis de lier les partenaires de la prévention du tabagisme autour d'un fil rouge, et de mieux collaborer avec les autres cantons.

- Le PCPT a permis d'inscrire la prévention du tabagisme dans un mandat clair, dont les responsables peuvent se prévaloir dans leurs démarches auprès des partenaires externes.
- Le programme a permis de renforcer la communication grand public autour de cette thématique, et d'intensifier les liens avec les acteurs étatiques.

### Organisation au niveau des projets

L'organisation au niveau des projets inclut la collaboration entre les responsables de projets et la direction du Programme, les différentes formes de coopération entre projets au sein du PCPT, la collaboration avec les partenaires externes de mise en œuvre ainsi que la coopération intercantonale avec d'autres acteurs de la prévention du tabac.

*Collaboration entre la direction du programme et les responsables de projets :* le PCPT fribourgeois ne compte que trois responsables de projets hors CIPRET, et tous les partenaires sont satisfaits de leur collaboration mutuelle. La direction du programme a surtout des liens forts avec les responsables des projets du CIPRET – puisqu'elles font partie de la même institution – ainsi que la DSAS. La collaboration au sein de l'équipe du CIPRET est rodée, et les quatre personnes qui y travaillent échangent sur une base quotidienne les informations relatives à la mise en œuvre des activités de prévention du tabagisme, ainsi que lors du colloque d'équipe hebdomadaire. Parmi les responsables de projets externes, la direction opérationnelle du CIPRET avait des liens forts avec l'ancienne Déléguée cantonale à la prévention (DSAS), qui était par ailleurs spécialisée dans la question du tabagisme. La double casquette de cette dernière (coresponsable avec le CIPRET du projet « Publicité et parrainage » et membres du Copil jusqu'à son départ en 2016) faisait d'elle une partenaire importante du CIPRET, avec qui les échanges étaient fréquents (suivi du dossier tabac au niveau cantonal et fédéral, transmission de demandes au sein du DSAS, discussions stratégiques, cogestion du projet).

La direction opérationnelle du PCPT a par ailleurs rencontré les responsables C&C (REPER) une fois par année pour faire le point, mais entend leur laisser leur autonomie dans la gestion du projet. Enfin, le projet de l'AT (« Concours Arrêter de fumer ») est mené de manière très autonome. Ainsi, la coopération entre la direction du PCPT et les responsables de projets est menée selon des modalités différentes selon les partenaires. L'organisation d'une rencontre annuelle commune entre tous les membres du CIPRET et les responsables externes de projets pourrait toutefois favoriser la constitution d'une communauté « prévention du tabagisme » au-delà du CIPRET, et offrir l'occasion d'un échange d'idées et de recherche commune de collaborations et de pistes d'action (par ex. à l'occasion d'un workshop d'évaluation commun). À noter enfin

que d'une manière générale, Fribourg menant actuellement son deuxième PCPT, les modifications les plus importantes dans les modes de fonctionnement liés à la forme « Programme » sont d'ores et déjà intervenues entre 2009 et 2013. Le présent programme a donc entraîné moins de changements que pour la plupart des autres cantons, qui mettent en œuvre leur premier PCPT au moment de l'évaluation.

*Collaboration entre les projets* : les seules mesures du PCPT fribourgeois qui comprenaient un potentiel de recoupement étaient les cours de désaccoutumance proposés par les projets « Aide à l'arrêt » et « Entreprise sans fumée », ce dernier ayant finalement été mis entre parenthèses faute de demande. Par ailleurs, les projets du PCPT comprennent chacun leur rayon d'action propre et aucun doublon n'est à signaler. Les synergies entre les projets sont nombreuses et très bien exploitées. Dans le cadre d'un « accompagnement d'établissement » du cycle d'orientation (CO) d'Estavayer-le-lac (mesure proposée dans le cadre du projet « Santé à l'école »), l'occasion a été saisie pour proposer à cette école de participer au projet « Prévention par les pairs », qui a ainsi pu être recrutée par ce biais. Les synergies sont aussi utilisées pour renforcer la chaîne de prévention au sein du canton, en particulier en regard de l'aspect crucial que constitue la détection précoce. Ainsi les participant-e-s d'« Apprentissage sans tabac » sont informé-e-s de l'offre relative au projet « Aide à l'arrêt » du CIPRET, et les jeunes fumeurs/euses repérés au moment de leur inscription à « Apprentissage sans tabac » sont contactés téléphoniquement par la Ligne stop-tabac (hors PCPT) pour se voir offrir une consultation gratuite. De même, des cours de désaccoutumance du projet « Aide à l'arrêt » spécifiquement dédiés aux jeunes sont proposés aux élèves fumeurs via les responsables santé des écoles dans le cadre du projet « Expérience non-fumeur ».

Les possibilités de promotion mutuelle des projets sont également exploitées. L'existence d'« Expérience non-fumeur » est rappelée aux enseignant-e-s dans le cadre de la communication autour du projet « Santé à l'école ». De même, le « Concours Arrêter de fumer » est promu dans le cadre des projets « Entreprise sans fumée » et « Aide à l'arrêt ». Les participant-e-s du projet « Multiplicateurs/trices » sont quant à eux informés de l'offre d'aide à l'arrêt du CIPRET. Par ailleurs, les savoirs générés dans le cadre de l'Observatoire des stratégies marketing pour les produits du tabac<sup>43</sup> (projet « Publicité et parrainage ») ont été diffusés dans d'autres projets (« Prévention par les pairs », « Communication »). Ces résultats originaux pourraient encore être avantageusement diffusés dans le cadre d'autres projets selon les opportunités (par ex. « Cool and clean »). Par ailleurs, les résultats des achats-tests (« Interdiction de vente – de 16 ans ») ont été présentés au public dans le cadre du projet « Communication ». Étant donné que les organisations patronales et syndicales contactées n'ont pas souhaité relayer l'information concernant la fumée passive sur les lieux de travail, et que cet aspect a été jugé important pour la quatrième année du programme, le savoir-faire du projet « Communication » pourrait potentiellement être mis à contribution sur cet aspect. Il faudrait alors s'accorder avec les autorités compétentes en la matière pour mener cette information.

*Collaboration avec les partenaires externes* : d'une part les responsables de projets assurent les liens du PCPT avec de nombreux partenaires externes. Ces collaborations permettent souvent un ancrage non seulement dans l'environnement direct des projets, mais également dans leur environnement étendu, augmentant ainsi l'impact des actions menées. Ainsi le projet « Aide à l'arrêt » ne s'occupe pas uniquement des individus venant chercher de l'aide auprès du CIPRET, mais veille à étendre ses liens envers l'extérieur de manière proactive : les infirmières du centre de traitement des dépendances Le Torry sont régulièrement formées par la responsable du projet afin de mener des ateliers de sensibilisation sur la thématique du tabagisme auprès de leurs propres patient-e-s alcoololo-dépendant-e-s ; de même, la responsable du projet collabore régulièrement avec la LPF, qui constitue une bonne porte d'entrée pour thématiser la question du tabagisme auprès de certains patients (organisation commune de stand lors de journées thématiques, expertise et informations sur le tabagisme sur demande de la LPF). Les collaborations externes sont également nombreuses dans le domaine de la formation. Pour le projet « Santé à l'école », le CIPRET est devenu le

---

<sup>43</sup> Ci-après : Observatoire des stratégies marketing.

partenaire du Bureau inter-directionnel « santé à l'école » (DSAS et DICS) en matière de tabac et fait partie de son groupe d'accompagnement. Le CIPRET a noué un partenariat avec un établissement scolaire dans le cadre d'un accompagnement global sur la problématique du tabagisme. « Expérience non-fumeur » collabore avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) et le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) pour atteindre les classes du canton. De même, des collaborations existaient avec les entreprises formatrices et les écoles professionnelles durant les deux premières années du PCPT via « Apprentissage sans tabac ». Enfin, le projet « Multiplicateurs/trices » a débouché sur des partenariats avec trois établissements cantonaux de formation post-obligatoire – la Haute École de Santé, l'École professionnelle Santé-Social et l'École de culture générale de Fribourg – ainsi qu'avec la LPF, pour l'organisation de formations.

D'autres domaines sont encore couverts par des partenariats externes noués autour des projets. « Cool and clean » assure une liaison avec le Service du sport ainsi que certaines communes du canton autour d'événements sportifs. Toujours dans le domaine des loisirs, le projet-pilote de prévention par les pairs a été implanté sur deux sites, en partenariat avec la médiatrice d'un établissement scolaire d'une part, et un centre d'animation d'autre part. Une coopération initiée en 2013 a été maintenue avec l'Office familial autour de la question de la fumée passive dans la sphère privée (présence du CIPRET lors de permanences), ainsi que ponctuellement avec des groupes de puéricultrices (formations). Une excellente coopération a par ailleurs pu être mise en place avec la DSJ et la Police cantonale dans le cadre de la protection de la jeunesse, puisque des policiers ont rendu une visite à tous les commerces ayant enfreint la loi à deux reprises lors des achats-tests. Enfin au niveau de la communication du programme, un partenariat existe entre le CIPRET et la DSAS autour d'un plan de communication, débouchant notamment sur des conférences de presse conjointes (lancement du PCPT avec la DSAS, résultats des achats-tests avec la DSAS, le DSJ et la Police du commerce). Plusieurs de ces partenariats sont nouveaux et datent du présent programme (Police cantonale, DSJ, (hautes) écoles santé-social, centre de loisir, médiation scolaire, Bureau « santé à l'école »).

Au niveau du Programme, la collaboration avec les acteurs clés que sont la DSAS et les Ligues de santé est assurée via la Copil. Le SSP/DSAS est un partenaire très soutenant pour le PCPT, et s'implique activement vis-à-vis d'autres Départements (DSJ et DEE). Les Ligues de santé mettent quant à elles leurs réseaux à disposition du PCPT et des synergies sont créées entre les activités des différentes associations (par ex. avec la LPF). Un partenariat stratégique est ainsi noué avec la DSAS en tant que partenaire clé du PCPT, ainsi que le milieu associatif du canton. Les collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sont donc très nombreuses et couvrent de manière complète les différents secteurs pertinents pour la prévention du tabagisme. L'unique partenariat prévu dans le cadre du PCPT n'ayant pas pu porter les fruits escomptés concerne l'Inspection du travail du canton. L'inspection du travail a été intégrée au « groupe d'expert-e-s » ad hoc du niveau stratégique du PCPT, mais les contrôles relatifs à la fumée passive sur les lieux de travail n'ont pas pu être initiés comme prévu. Au sein de la hiérarchie de la DSAS, le possible a été fait pour tenter d'activer ce dossier, qui est entre les mains de la DEE.

*Collaboration intercantonale* : en plus de la participation aux journées des cantons relatives à la prévention du tabagisme, la direction opérationnelle du PCPT est impliquée dans plusieurs processus nationaux et intercantonaux. Elle est membre du comité de pilotage de l'Observatoire des stratégies marketing. Elle a en outre participé à un hearing du Conseil des États sur le projet de nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab). Elle apporte par ailleurs son expertise au sein de la commission « Prévention, promotion de santé et politique » de la Ligue pulmonaire Suisse. En plus de ces engagements intercantonaux et nationaux, dont les résultats bénéficient à l'ensemble des cantons, Fribourg a collaboré avec d'autres cantons sur plusieurs aspects. La collaboration la plus poussée a concerné le travail conjoint avec le CIPRET Vaud autour du développement d'un module tabac pour les enseignements du PER. Le projet « Aide à l'arrêt » du CIPRET utilise le matériel Stop-tabac de l'Université de Genève dans ses coachings. Les cantons de Vaud et du Valais

ont été consultés par Fribourg sur la question de la formation des multiplicateurs/trices, étant donné que ces derniers disposaient d'expérience en la matière. Sur demande du Copil, des informations ont également été prises par le CIPRET Fribourg auprès du Valais sur la question des contrôles en matière de fumée passive, afin de chercher des nouvelles pistes d'action. Le canton a brièvement participé au système de call center de la Ligue pulmonaire vaudoise (acquisition d'entreprises) pour « Entreprise sans fumée », avant que ce projet ne soit mis en suspens à Fribourg. Enfin, Fribourg a participé à la rédaction du manuel de l'OFSP relatif aux achats-test pour le tabac.<sup>44</sup>

- La collaboration entre la direction du PCPT et les responsables de projets se déroule selon des modalités variables en fonction des partenaires, et aucune rencontre commune ne les réunit tous ensemble.
- Les synergies entre les projets du PCPT sont excellentes, et notamment mises à profit sur des aspects cruciaux comme l'orientation de jeunes fumeurs/euses vers l'offre d'aide à l'arrêt (qualité de la chaîne de prévention).
- Le PCPT fribourgeois entretient des collaborations particulièrement nombreuses et diversifiées avec des partenaires externes de mise en œuvre, couvrant ainsi une grande variété de domaines.
- La direction du PCPT s'est engagée dans des actions nationales (LPTab) et intercantionales (Observatoire), et a collaboré avec des cantons romands pour différents projets.

#### 4.3.2.2 Durabilité

*Financement et ressources* : les deux PCPT ont permis de considérablement augmenter l'importance et la visibilité de la thématique dans le canton. Les CHF 860'650 de financement mis à disposition par le FPT ont notamment concerné des approches par les multiplicateurs/trices et par les pairs ainsi que le pilotage du PCPT, visant ainsi à un ancrage durable et transversal de la prévention du tabagisme à Fribourg. Au niveau financier, la transition entre les deux PCPT a posé certaines questions en termes de durabilité. La contribution du FPT passant de 75% à 50%, les coûts ont dû être réduits et le nombre d'EPT dédiés à la mise en œuvre du deuxième programme a dû être légèrement baissé par rapport au premier (de 2.4 à 2.3).

*Structure organisationnelle et déroulement du Programme* : les deux PCPT ont permis un renforcement considérable de l'ancrage de cette thématique dans le canton, ainsi que l'établissement d'un partenariat durable avec la DSAS. Un autre aspect central de la durabilité des actions de prévention concerne le bilinguisme du canton. Dans le cadre du PCPT, une grande attention a été portée à la traduction du matériel ainsi qu'à l'équilibre géographique entre les régions linguistiques couvertes, afin de garantir une prévention équitable sur l'entier du territoire (médias, formations, flyers, classes, manifestations). La poursuite de cet équilibre est coûteuse en ressources, mais est un facteur crucial de durabilité pour la prévention du tabagisme dans le canton. Par ailleurs, trois projets ont connu des problèmes de durabilité dans le cadre du PCPT. « Entreprise sans fumée » a été interrompu après une année, ce qui semble être une bonne décision au vu de l'absence de demande en la matière. Le « Concours Arrêter de fumer » a été interrompu lors de la deuxième année du PCPT au niveau national. Enfin, « Apprentissage sans tabac » n'a pas été reconduit à Fribourg la troisième année, en raison de l'interruption de son financement au niveau national. Les apprenti-e-s n'ont ainsi actuellement aucun projet leur étant spécifiquement dédié.

- Une grande attention est portée à l'équilibre entre les deux régions linguistiques du canton dans les différents types d'activités, ce qui est au service de la durabilité du PCPT.
- Trois projets ont connu des problèmes de durabilité durant la mise en œuvre du programme, avec

<sup>44</sup> Bernasconi Alessia et al. (2014). *Achats tests de Tabac. Manuel pratique pour les institutions, les entreprises et les ONG*. Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, contrat No. 14.002207.

des conséquences variables.

*Compétences managériales* : le Pilotage du Programme par la responsable du CIPRET a comporté plusieurs points forts, qui ont permis de renforcer l’ancrage de la prévention du tabagisme dans le canton. La responsable du PCPT est elle-même (co-)responsable de trois projets, et soutient activement les autres projets menés par le CIPRET dans le cadre de ses fonctions de responsable du centre (colloque hebdomadaire). Elle a en outre agi en liaison étroite avec le SSP sur plusieurs dossiers : pilotage stratégique du programme (plusieurs rencontres par année), recherche de partenariats avec d’autres Directions cantonales, réponse du canton à la consultation fédérale sur la LPTab (en partenariat avec l’ancienne Déléguée cantonale à la prévention). Elle a également soutenu ponctuellement l’association REPER pour du matériel, de l’information et des idées d’activité (par ex. à l’occasion d’une journée sportive inter-collèges). Elle soutient activement le programme au niveau de ses collaborations avec des partenaires externes de mise en œuvre (cf. *infra*, 4.3.2). La direction opérationnelle du programme intervient par ailleurs de manière transversale dans les projets pour les questions liées au bilinguisme (aide dans les recherches, contacts dans les deux parties de la Suisse, traductions, garantie du respect de l’équilibre linguistique dans les différentes activités). Son rôle concerne également le suivi scientifique en matière de prévention du tabagisme, ce qui se ressent dans le programme. Enfin, les activités de certains projets, mises en veille en cours de programme, auraient mérité d’être relancées plus activement par la direction du PCPT (formation de multiplicatrices pour « Fumée passive dans le domicile », accompagnements d’établissements pour « Santé à l’école », information des employeurs/euses en matière de fumée passive sur le lieu de travail).

- Le management du PCPT par sa responsable était solide, et a notamment inclus une action soutenue en matière de bilinguisme ainsi qu’une veille scientifique.
- Dans la limite des ressources disponibles, certaines activités mises en veille mériteraient d’être relancées (formation de multiplicatrices, accompagnements d’établissements scolaires, information sur la fumée passive au travail).

## 4.4 Outputs

### 4.3.1 Évaluation selon les critères

Dans la partie suivante, les quinze projets du PCPT sont analysés selon les critères d’évaluation. Une comparaison entre les prestations initialement prévues et celles effectivement fournies par chacun des projets est effectuée, afin de pouvoir juger les outputs selon le critère de l’adéquation, puis de l’efficacité. Il est important de mentionner que toutes les prestations de prévention du tabagisme menées dans le canton de Fribourg ne sont pas incluses dans cette analyse, mais uniquement celles faisant partie du PCPT. Pour cette raison, l’analyse de la couverture de chacun des settings proposée ci-dessous doit être appréhendée avec prudence. Par exemple, le Service du médecin cantonal mène des contrôles relatifs à la fumée passive dans les établissements médico-sociaux de manière autonome (non inclus dans le programme).

#### Projets mis en œuvre

Le tableau T 4.2 propose une vue d’ensemble de la réalisation des objectifs qui avaient été initialement fixés pour chacun des quinze projets mis en œuvre. Afin d’alléger la lecture, seuls les objectifs les plus importants sont reportés ici (une liste exhaustive des objectifs se trouve en annexe A.2). La catégorisation par couleur reflète le degré de réalisation des objectifs tels qu’ils avaient été définis par les responsables de projets (majorité des objectifs planifiés atteints : le projet est catégorisé « accompli » ; moitié des objectifs atteints : projet catégorisé « moyennement accompli » ; minorité des objectifs atteints : projet catégorisé « non

accompli »). Le tableau doit toutefois être interprété avec prudence : le décompte est ici quantitatif et ne pondère pas les différents objectifs (par ex. en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs du projet, de leur degré d'ambition, de l'environnement spécifique du projet, du fait que le projet soit nouveau ou pas). L'appréciation finale des projets faite par l'équipe d'évaluation se trouve au tableau T 4.3.

T 4.2: Aperçu quantitatif de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome

Projet Type de projet*	Output**	Outcome**
Information-sensibilisation Type I Grand public Loisirs, vie quotidienne, sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014 : Conférence sur la cigarette électronique.</li> <li>2014/2015 : Prestations d'information collective (stands, ateliers).</li> <li>2014/2015/2016 : Des info-conseils sur le tabac sont donnés.</li> <li>2014/2015/2016: 3'000 brochures sont distribuées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La totalité des demandes d'information adressées au CIPRET Fribourg sont traitées.</li> <li>21'500 visites sur le site internet du CIPRET.</li> </ul>
Communication Type I Grand public Loisirs, vie quotidienne, sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : 1-2 newsletters.</li> <li>2014/2015/2016 : 1-2 communications médias.</li> <li>2014/2015/2016 : rapport annuel grand public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de demandes adressées par les médias au CIPRET reste stable.</li> </ul>
Multiplicateurs/trices Type III Groupes cibles spécifiques Setting médical	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014 : Module d'intervention pour la HEdS-FR développé.</li> <li>2014/2015/2016 : Des cours pour les étudiant-e-s sont donnés.</li> <li>2015 : Un outil pédagogique est développé.</li> <li>2016 : Le guide thématique est adapté en allemand.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50% des personnes ayant suivi la formation estiment que l'information transmise leur sera utile dans leur pratique professionnelle.</li> <li>Trois mois après la formation, 40% des étudiant-e-s l'ayant suivie connaissent trois offres de soutien pour l'arrêt du tabagisme.</li> </ul>
Aide à l'arrêt Type I Fumeurs/euses Loisirs, vie quotidienne, sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : 30 premiers conseils d'aide à l'arrêt sont donnés.</li> <li>2014/2015/2016 : 40 séances de soutien ont lieu.</li> <li>2014/2015 : Des ateliers de sensibilisation au tabac sont réalisés par des multiplicateurs/trices.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90% des personnes ayant bénéficié d'une séance sont satisfaites.</li> <li>50% des participant-e-s terminant le coaching sont non-fumeurs/euses.</li> <li>20% des personnes qui terminant le coaching sont non-fumeuses après six mois.</li> </ul>
Entreprise sans fumée Type II Fumeurs/euses Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : Deux présentations du projet à des entreprises.</li> <li>2014/2015/2016 : Un cours stop-tabac donné à un groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses à la fin du cours.</li> <li>20-30% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses après 1 an.</li> </ul>
Concours Arrêter de fumer Type II Fumeurs/euses Loisirs, vie quotidienne, sport	Aucun objectif défini au niveau cantonal	<ul style="list-style-type: none"> <li>30% des participant-e-s au concours sont non-fumeurs/euses après six mois.</li> </ul>
Fumée passive dans le	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015 : 2 formations pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% des personnes ayant suivi la</li> </ul>

<b>domicile</b> <i>Type I</i> <b>Groupes</b> <i>cibles</i> <i>spécifiques</i> <b>Loisirs, vie quotidienne, sport</b>	multiplicateurs/trices de la petite enfance. <ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : La totalité des demandes adressées au CIPRET sur la fumée passive sont traitées.</li> </ul>	formation jugent utile l'information transmise. <ul style="list-style-type: none"> <li>60% des personnes ayant suivi la formation envisagent d'intégrer la thématique dans leur pratique professionnelle.</li> </ul>
<b>Santé à l'école</b> <i>Type I</i> <b>Jeunes</b> <b>École</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : Le CIPRET participe aux séances du groupe d'accompagnement du Bureau interdirectionnel DICS-DSAS pour la santé à l'école.</li> <li>2014/2015/2016 : Le CIPRET accompagne 1 établissement dans la mise sur pied d'une politique d'établissement.</li> <li>2014-2016 : Les modules-tabac pour les écoles sont mis à jour, mis à disposition et promus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des séquences pédagogiques sur le tabac, compatibles avec le volet formation générale du Plan d'Etudes romand, sont intégrées dans la formation des enseignant-e-s et utilisés par ceux-ci avec leurs élèves des degrés 8-11H.</li> <li>La prévention du tabagisme, au niveau des écoles, est ancrée de manière cohérente dans le plan de mesures du concept cantonal pour la santé à l'école (concept parents, soutien aux établissements etc.).</li> </ul>
<b>Expérience non-fumeur</b> <i>Type II</i> <b>Jeunes</b> <b>École</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013-14/2014-15/2015-16 : Toutes les classes sont informées du projet.</li> <li>2013-14/2014-15/2015-16 : 80 classes participent au concours.</li> <li>2013-14/2014-15/2015-16 : 14 ateliers de sensibilisation.</li> <li>2013-14/2014-15/2015-16 : L'exposition « Vivre sans tabac » est prêtée à 5 écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux tiers des classes participant au concours national restent non-fumeuses.</li> </ul>
<b>Apprentissage sans tabac</b> <i>Type II</i> <b>Jeunes</b> <b>Entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013-14/2014-15 : Les participant-e-s inscrit-e-s comme fumeurs/euses se voient proposer une consultation stop-tabac gratuite.</li> <li>2013-14 : 800 apprenti-e-s, 85 entreprises et 6 écoles professionnelles sont inscrit-e-s au projet/ 2014-15 : 800, 100 et 6.</li> <li>2013-14 : Tests de CO sur 8% des participant-e-s.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% des participant-e-s indiquent avoir respecté les règles et n'avoir pas commencé à fumer.</li> <li>50% des participant-e-s ont été renforcé-e-s par le projet dans leur volonté de ne pas fumer.</li> <li>1% des apprenti-e-s inscrit-e-s au départ du projet arrêtent de fumer pour y participer.</li> </ul>
<b>Cool and clean</b> <i>Type II</i> <b>Jeunes</b> <b>Loisirs, vie quotidienne, sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014/2015/2016 : 2 modules et 3 cours sont dispensés.</li> <li>2014/2015/2016 : Accompagnement de manifestations.</li> <li>2014/2015/2016 : Adhésions de nouvelles équipes.</li> <li>2015/2016 : Suivi et soutien aux équipes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2016, 10% des clubs sportifs fribourgeois mettent en œuvre le projet (soit 79).</li> <li>90% des membres respectent les règles.</li> </ul>
<b>Prévention par les pairs</b> <i>Type III</i> <b>Jeunes</b> <b>Loisirs, vie quotidienne, sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014 : Constitution d'un groupe de travail.</li> <li>2014/2015 : Élaboration des modules de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pairs parviennent à s'approprier les éléments reçus et à les transmettre à leurs camarades.</li> <li>Après l'intervention, une modification des représentations</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : La sensibilisation auprès des pairs du 1<sup>er</sup> groupe est réalisée.</li> <li>• 2016 : La sensibilisation des jeunes par les pairs du 1<sup>er</sup> groupe est réalisée.</li> <li>• 2016 : La sensibilisation est adaptée et réalisée auprès des pairs du 2<sup>ème</sup> groupe.</li> <li>• 2016 : L'activité créative par les pairs du 2<sup>ème</sup> groupe est réalisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• du tabac est observée chez 50% des jeunes dans les deux groupes.</li> <li>• Après l'intervention, 50% des jeunes dans les deux groupes sont renforcé-e-s dans leur choix d'être non-fumeur/euse.</li> </ul>
<b>Interdiction de vente – de 16 ans</b> <i>Type I</i> <i>Jeunes</i> <i>Marché</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2014 : 530 commerces sont informés.</li> <li>• 2014/2015 : Une offre de formation pour les points de vente est proposée.</li> <li>• 2015 : Une nouvelle méthodologie pour les achats-tests est développée.</li> <li>• 2015 : 330 achats-tests/ 2016 : 190.</li> <li>• 2016 : Les résultats sont communiqués au grand-public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2015, la vente aux jeunes de moins de 16 ans est refusée dans au moins 60% des cas.</li> <li>• 30% des commerces qui ont échoué au premier achat-test refusent la vente lors du second.</li> </ul>
<b>Publicité et parrainage</b> <i>Type I</i> <i>Grand public</i> <i>Espace public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2014/2015 : Création d'un groupe de travail inter-directionnel DSAS-DSJ et séances de travail.</li> <li>• 2015 : Rédaction d'un document de vulgarisation sur la publicité du tabac et ses conséquences.</li> <li>• 2016 : Suivi du débat autour du projet de Loi sur les produits du tabac.</li> <li>• 2016 : Développement de la stratégie cantonale en la matière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici à la fin 2016, un projet de modification des bases légales concernant la publicité et le parrainage est élaboré par un groupe de travail inter-directionnel (DSAS et DSJ) avec le soutien du CIPRET.</li> </ul>
<b>Fumée passive – suivi législatif</b> <i>Type I</i> <i>Grand public</i> <i>Espace public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2014/2015/2016 : Les situations problématiques concernant la fumée passive adressées au CIPRET sont accompagnées ou redirigées.</li> <li>• 2014 : Le CIPRET prend contact avec des organisations patronales ou syndicales.</li> <li>• 2015/2016 : Plan d'action pour informer les employeurs du cadre légal.</li> <li>• 2015/2016 : Suivi de la situation - directive cantonale en matière de fumée passive sur le lieu de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% des organisations contactées ont diffusé une information auprès des employeurs et/ou employé-e-s.</li> </ul>

Légende : \* en bleu = nouveau projet, en beige = projet déjà existant ; \*\* en vert = objectifs atteints ; en orange = objectifs partiellement atteints ; en rouge = objectifs non atteints.

Le tableau suivant (T 4.3) présente l'appréciation globale de l'équipe d'évaluation sur chacun des projets. Ce tableau repose sur une appréciation pondérée des objectifs (degré d'ambition, pertinence, nombre total d'outputs atteints vs. nombre d'outputs atteints par année) ainsi que des conditions dans lesquelles les projets ont été réalisés (par ex. groupe-cible particulièrement difficile à atteindre). En cas de projets multidimensionnels (traitant de plusieurs substances ou thématiques), nous nous prononçons uniquement sur la contribution relative au tabac, et non pas sur la prestation globale du projet. Ce tableau permet donc de visualiser l'appréciation des évaluateurs/trices sur le succès des projets en matière de prévention du tabagisme. Le détail de cette appréciation se trouve ci-dessous (4.3.2 et 4.4).

T 4.3: Catégorisation du succès des projets par l'équipe d'évaluation

Projets		Catégorisation	
Information-sensibilisation		Succès du projet	
Communication		Succès partiel du projet	
Multiplicateurs/trices		Succès limité du projet	
Aide à l'arrêt			
Entreprise sans fumée			
Concours Arrêter de fumer			
Fumée passive dans le domicile			
Santé à l'école			
Expérience non-fumeur			
Apprentissage sans tabac			
Cool and clean			
Prévention par les pairs			
Interdiction de vente – 16 ans			
Publicité et parrainage			
Fumée passive – suivi législatif			

#### 4.3.2 Critère de l'adéquation

##### Niveau du programme

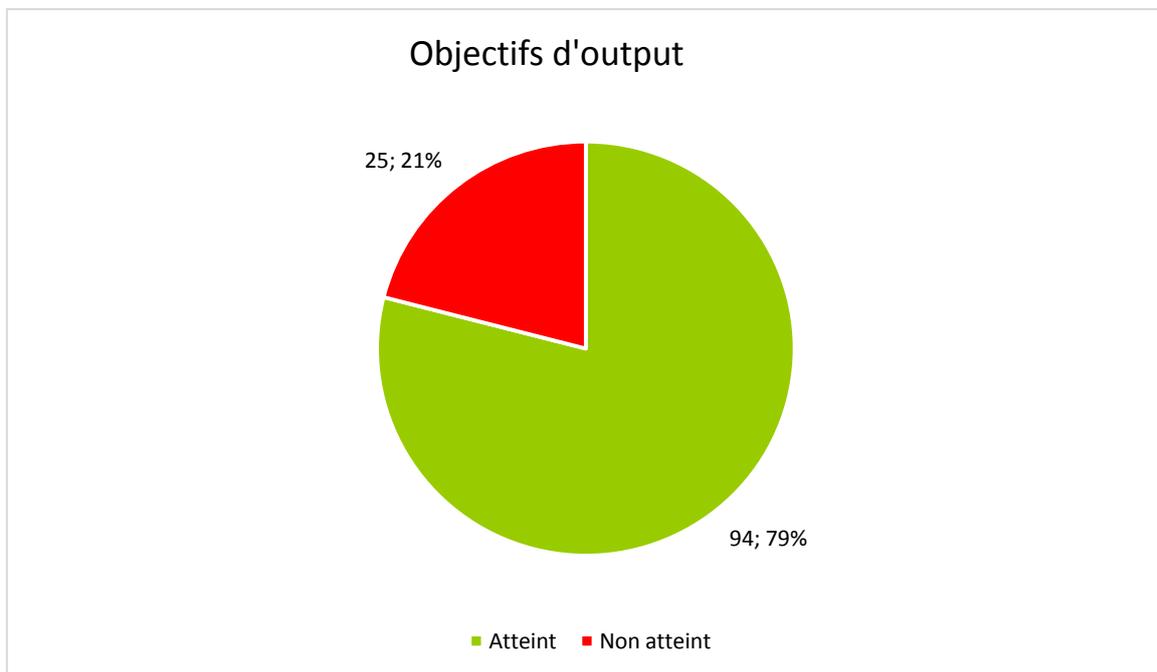
Le pilotage du PCPT par sa responsable a permis plusieurs avancées notables pour la prévention du tabagisme, notamment le renforcement de l'ancrage de certains projets dans leur environnement de mise en œuvre. La responsable était ainsi présente dans tous les partenariats ou négociations impliquant des directions cantonales : DSAS, DSJ et Police cantonale pour les achats-tests, DICS pour le Bureau « santé à l'école », DEE et Inspection du travail pour les contrôles liés à la fumée passive. Les prestations fournies par la direction du programme dans le cadre de ces différentes négociations ont été très utiles aux projets concernés, et représentaient un important soutien à la mise en œuvre. Elle a également mené les négociations avec les hautes Ecoles et les écoles professionnelles pour le projet « Multiplicateurs/trices ». Par ailleurs, la responsable du PCPT fait le lien avec le milieu associatif du canton, via les Ligues de santé. Par ses insertions multiples, elle effectue également un lien avec de nombreux autres cantons (partenariats tel que l'Observatoire des stratégies marketing, échanges d'idées et de bonnes pratiques sur plusieurs thèmes, projets communs comme les modules d'enseignement), ainsi qu'avec le niveau national (Ligue pulmonaire Suisse), notamment en matière de lobbying. Cette mise en réseau permet de raccrocher la stratégie cantonale aux actions en cours au niveau national d'une part, et d'améliorer le contenu des projets d'autre part. Enfin, la bonne coordination des projets du PCPT par sa responsable ont permis de tirer parti des synergies possibles entre les projets.

## Niveau des projets

Cette partie présente les prestations globalement générées par les projets du Programme, puis les analyse selon différentes catégories. Une présentation détaillée de la réalisation des objectifs d'output de chacun des projets figure en annexe A2 (analyse par projet). Chaque projet du PCPT visait à réaliser certains objectifs d'output, définis sur une base annuelle par les responsables de projets en accord avec la direction du Programme. Les outputs dont il est question ici concernent les années 2014, 2015 et 2016.

Comme le montre le graphique G 4.7, 94 objectifs d'output sur les 119 planifiés ont pu être atteints, et 25 n'ont pas pu l'être. Le taux de succès au niveau des outputs atteint ainsi 79%, ce qui représente une bonne proportion. Ci-dessous, la qualité des prestations des projets est discutée plus en détail.

G 4.7: Réalisation des objectifs d'output



Remarque : Chiffres absolus : nombre d'objectifs; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

## Settings

*Loisirs, vie quotidienne, sport* : ce setting comprend sept projets dans le cadre du PCPT : « Information-sensibilisation », « Communication », « Aide à l'arrêt », « Concours Arrêter de fumer », « Fumée passive dans le domicile », « Cool and clean » et « Prévention par les pairs ». Ces projets ont joui d'un très bon niveau de prestation, avec 46 outputs réalisés sur les 54 prévus. Afin de permettre une analyse plus ciblée, les projets correspondant à ce setting vont être regroupés par sous-catégories en fonction de leurs publics-cibles.

### Projets grand public

Le projet « Information-sensibilisation » a accompli tous ses objectifs d'output (8 sur 8) et a comporté des prestations particulièrement riches et variées. Premièrement, ces prestations ont inclus de l'information générale auprès du grand public. Le CIPRET a distribué près de 27'000 brochures de sensibilisation sur les trois années du programme, et publié 27 actualités sur le tabagisme dans les deux langues sur son site internet. Diverses activités à destination de la population ont en outre été menées : exposition, stands dans

des hôpitaux (Journée mondiale sans tabac), dans une commune (*Gesundheitswoche*) ainsi que lors d'une journée sportive (école des métiers). Une conférence sur l'e-cigarette – qui a rencontré un grand succès – a été organisée. Deuxièmement, le CIPRET a sensibilisé de nombreux groupes plus spécifiques. Des ateliers permettant d'approfondir la thématique auprès de différents publics ont été organisés dans les deux langues : ateliers sur l'arrêt, deux ateliers pour un centre de formation spécialisé, atelier-femmes, deux ateliers pour des centres éducatifs, deux ateliers pour des institutions sociales, atelier pour jeunes et parents dans un centre de loisir, deux ateliers pour apprenti-e-s, atelier pour parents kurdes, atelier sur le vapotage. La participation à ces ateliers était excellente (5 à 262 participant-e-s). Le projet comporte ainsi une forte dimension d'égalité des chances, avec un souci d'information auprès des apprenti-e-s, des institutions sociales, des écoles professionnelles et des migrant-e-s. 13 travaux d'étudiant-e-s ont également été accompagnés. Troisièmement, le CIPRET a constitué un interlocuteur bien établi pour la population, et a dispensé sur sollicitation de nombreux infos-conseils sur le tabac ainsi que sur les prestations du centre. À travers ces actions, le CIPRET a pleinement rempli sa mission de sensibilisation, non seulement de la population fribourgeoise en général, mais également auprès de nombreux groupes spécifiques.

Le projet « Communication » a réalisé les neuf objectifs d'output qu'il s'était fixé. Deux newsletters par an ont été diffusées comme prévu. Par ailleurs, neuf conférences ou communiqués de presse ont été lancés – parfois avec des partenaires (DSAS, DSJ et Police du commerce, LPF, CIPRET Vaud, CIPRETS romands) – à différentes occasions : lancement du PCPT, conférence sur l'e-cigarette, résultats des achats-tests, journée sur la Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), résultats de l'Observatoire des stratégies marketing, stand d'information à l'hôpital, Journée mondiale sans tabac, représentation du spectacle du projet « Prévention par les pairs ». Enfin, le CIPRET a pu jouir de 40 apparitions médiatiques (presse écrite, radio et TV) dans les deux langues, sur des thématiques diverses : achats-tests, subventions aux producteurs de tabac, différentes actions et collaborations du CIPRET, e-cigarette, prévention par les pairs. La fréquence et la diversité des thématiques ainsi promues dans l'espace public ont été excellentes. Elles ont fait l'objet de collaborations avec plusieurs partenaires, notamment les autorités, qui ont ainsi manifesté leur soutien à cette thématique.

#### Projets fumeurs/euses

Sept des huit outputs de l'« Aide à l'arrêt » ont été atteints, et les réalisations de ce projet sont excellentes. Premièrement, 295 « premiers-conseils » d'aide à l'arrêt ont été dispensés par le CIPRET. Deuxièmement, 122 séances de soutien individuel (coaching) ont été données sur les trois ans. Troisièmement, le CIPRET a réussi à organiser trois cours de groupe spécifiquement dédiés à des jeunes fumeurs/euses (23 participant-e-s), ce qui est une excellente chose. Enfin, les infirmières d'un centre de traitement des dépendances, formées en tant que multiplicatrices par le CIPRET, ont mené 19 ateliers de sensibilisation au tabac auprès de leurs patient-e-s alcoolo-dépendant-e-s. Le CIPRET leur a également fourni du matériel de prévention. L'unique bémol à relever concerne le trend négatif du nombre de séances de soutien (73 la première année, contre 23 la troisième année). Dans l'ensemble, ce projet offre à la population fribourgeoise, ainsi qu'à certains groupes-cibles spécifiques, un très haut niveau de prestations relatif à l'aide à la désaccoutumance.

Aucun objectif cantonal n'a été défini pour le « Concours Arrêter de fumer ». 171 fribourgeois ont participé au concours en 2014, et une chute radicale de près de 50% s'est fait ressentir en 2016 avec seulement 91 participant-e-s fribourgeois-e-s. Ainsi, l'objectif qui concernait la hausse de la participation au concours n'a de loin pas été atteint. Cette tendance n'est pas propre au canton et reflète pleinement la tendance nationale. Ces chiffres placent Fribourg parmi les 6 cantons ayant fourni le plus de participant-e-s au concours pour 2014, et parmi les huit premiers cantons pour 2016. En outre, le concours n'a pas eu lieu en 2015, ce pour des raisons indépendantes de la volonté du canton. Le CIPRET a par ailleurs promu le concours via d'autres activités.

« Fumée passive dans le domicile » a atteint 4 de ses 5 objectifs d'output. Deux formations sur la fumée passive ont été organisées à destination de puéricultrices, pour un total de 11 participantes. Deux autres formations à destination de multiplicatrices étaient visées, mais n'ont pas pu être mises sur pied. Par ailleurs, 117 info-conseils thématiques et 45 info-conseils prestations ont été dispensés par le CIPRET à la population générale sur la question de la fumée passive. De même, 73 badges de mesure de l'exposition à la fumée passive ont été distribués afin d'augmenter la prise de conscience sur la problématique de la fumée dans les espaces fermés. Hors objectif d'output, le CIPRET a assuré une présence lors de deux permanences de puériculture à l'Office familial de Fribourg sur demande de ce dernier, et monté une exposition dans les locaux de l'Office. La présence du CIPRET lors des permanences n'a toutefois débouché que sur deux demandes concrètes, et n'a pas été reconduite par la suite.

### Projets jeunes

« Cool and clean » a réalisé 10 objectifs sur les 12 qu'il s'était fixés, et a ainsi accompli de très nombreuses prestations. Un nombre élevé de cours ont été dispensés par les deux responsables du projet, qu'il s'agisse de modules interdisciplinaires, de cours de perfectionnements ou de formations (22 en tout, dans les deux langues). Des présentations de C&C ont également été menées à destination de différents groupes (moniteurs/trices de football, sapeurs-pompiers, club de hockey). Par ailleurs, le projet a accompagné 15 manifestations dans la mise en œuvre des règles « Cool and clean » en matière de tabac et d'alcool, permettant ainsi de diffuser le message sur le terrain. De même, six camps sportifs ont été accompagnés dans l'application des engagements C&C. La Ville de Bulle est accompagnée dans un partenariat visant à ancrer « Cool and clean » au niveau communal. Enfin, le nombre d'équipes adhérentes entre fin 2014 et fin 2016 n'a augmenté que de 32. Ce chiffre est étonnamment bas au regard du nombre de cours dispensés ainsi que des prestations d'information et d'accompagnement fournies autour du projet.

Le projet de « Prévention par les pairs » a accompli une excellente qualité de prestations. 6 des 8 outputs ont été atteints, les deux objectifs non-atteints concernant le retard pris lors de la première année en raison du challenge que représentait l'acquisition de partenaires pour ce projet-pilote. Ce retard n'a toutefois pas mis en danger le bon déroulement du projet. Quatre modules d'intervention auprès des pairs ont été développés en prenant en compte la littérature et les lignes-directrices en la matière. Des accords ont été conclus pour la mise en œuvre du projet dans deux settings différents – un établissement scolaire et un centre de loisir – et des partenaires externes hautement impliqués ont été recrutés (médiatrice scolaire et travailleur social). La réalisation du projet artistique par les pairs a été accompagnée par des spécialistes, permettant de rendre le projet attractif pour les jeunes (vidéastes pour le film et comédien pour la pièce de théâtre). Le recrutement des pairs ainsi que leur implication sur le long terme ont pu être assurés, permettant une excellente continuité du projet. Les prestations liées à l'accompagnement des pairs (modules de sensibilisation, de renforcement des compétences, réalisation du support artistique) ont été très bonnes, et ont permis le déroulement du projet en accord avec les principes préconisés par cette approche. Enfin, plusieurs représentations de la pièce de théâtre ont été menées en 2016 (env. 2'350 spectateurs/trices), de même qu'une première série de présentations du film en 2017 (env. 700 écoliers/ères). Cette phase a été accompagnée de discussions pour assurer la bonne réception du message par les camarades des pairs, et a donné lieu à une semaine de prévention du tabagisme dans le cas du setting scolaire (exposition, jeux, séances de visionnage du film par toutes les classes).

- Les prestations du projet « Information-sensibilisation » sont excellentes et ont permis de sensibiliser le grand public ainsi que de nombreux groupes-cibles spécifiques par des actions particulièrement variées.
- La présence publique assurée à travers le projet « Communication » a été forte et a assuré la visibilité locale d'une grande diversité d'aspects de la prévention du tabagisme.
- L'excellent niveau des prestations d'« Aide à l'arrêt » a permis de nombreux coachings, tant à

destination de la population que de groupes-cibles spécifiques (jeunes, alcoolo-dépendant-e-s).

- Les prestations d'information de « Fumée passive dans le domicile » ont été bonnes, alors que celles relatives à la formation des multiplicateurs/trices ont été plus limitées que prévu.
- La participation fribourgeoise au « Concours Arrêter de fumer » a drastiquement chuté de près de 50% entre 2014 et 2016, reflétant ainsi la tendance nationale.
- Le nombre de nouvelles équipes adhérant à « Cool and clean » aurait pu être plus élevé en regard du nombre important de prestations d'information fournies.
- Les prestations du projet « Prévention par les pairs » ont été excellentes et ont permis une haute qualité d'accompagnement des pairs ainsi que la transmission finale du message auprès de plus de 3'000 spectateurs/trices.

Les prestations fournies pour le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » ont été dans l'ensemble excellentes et ont permis d'atteindre tous les groupes-cibles (grand public, fumeurs/euses groupes-cibles spécifiques, jeunes) par des moyens variés. Ce setting se distingue par la mise en œuvre de mesures particulièrement complètes et inventives.

*École* : les projets « Santé à l'école » et « Expérience non-fumeur » composent ce setting. Le taux de réussite est excellent, avec la réalisation de 16 des 18 outputs visés.

« Santé à l'école » a atteint la plupart de ses objectifs (6 sur 8), qui consistaient à positionner la prévention du tabagisme au sein du nouveau système de promotion de la santé en milieu scolaire. Ainsi, les objectifs de ce projet relevaient d'avantage d'une adaptation à un changement en cours que de prévention à proprement parler, et étaient tributaires de décisions politiques récentes. Le CIPRET a participé à toutes les séances du groupe d'accompagnement du Bureau inter-directionnel « santé à l'école » (DICS/DSAS) afin d'assurer une présence dans la définition du nouveau plan de mesures. Dans ce cadre, le CIPRET a développé cinq modules-tabac pour le PER, mis à disposition des enseignant-e-s sur leur portail professionnel. Un sixième module est en cours d'élaboration en collaboration avec le CIPRET Vaud sur le thème « Tabac et santé » dans le cadre du projet « Tabac miroir du monde », le canton souhaitant disposer dans ce cadre d'un outil thématiquement explicitement les conséquences néfastes de la consommation. Enfin, le CIPRET a accompagné un CO dans le cadre d'une situation problématique au niveau de l'établissement (soutien, information, élaboration d'un plan de mesure). Trois accompagnements de ce type avaient été prévus, mais le démarchage prévu dans le cadre du concept « Santé à l'école » du Bureau interdirectionnel a été trop peu actif pour le permettre.

« Expérience non-fumeur » est un projet solidement ancré dans le canton, et a pleinement atteint les dix objectifs d'output qu'il s'était fixé. Il a permis de toucher un nombre très élevé de jeunes à travers des mesures de base mais aussi de nombreuses mesures de renforcement. Avec une participation stable, 371 classes en tout ont pris part au concours durant les trois ans. De plus, le CIPRET a mené 74 ateliers de prévention du tabagisme dans des classes. Une exposition « Vivre sans tabac » a en outre été prêtée à 16 écoles avec du matériel pédagogique d'accompagnement. L'exposition a été visitée par 3'765 élèves dans le cadre de cours obligatoires, ce qui représente également un important renforcement du projet. Les classes gagnantes ont encore été visitées personnellement pour la remise des prix nationaux afin de renforcer le message. Le projet a aussi été saisi comme occasion pour dispenser des informations complémentaires sur l'offre du CIPRET aux classes, aux directions ainsi qu'aux responsables santé des établissements. Dans ce cadre, cinq responsables santé ont été soutenus dans des démarches liées à une problématique de tabagisme, et trois cours d'aide à l'arrêt pour jeunes ont été organisés grâce au système de détection précoce établi dans le cadre de ce projet (cf. « Aide à l'arrêt », *supra*).

- « Santé à l'école » a permis de positionner la prévention du tabagisme dans le nouveau système via la mise à disposition de modules-tabac pour le PER, mais la mise en place de politiques d'établissement a peu fonctionné.
- 371 classes ont participé au concours « Expérience non-fumeur », et les nombreuses mesures de renforcement (ateliers, exposition, cours stop-tabac, remise des prix) ont assuré une mise en œuvre particulièrement solide du projet.

Le setting scolaire a bénéficié d'une forte prévention comportementale grâce à l'excellente couverture d'« Expérience non-fumeur » ainsi qu'à la chaîne de détection précoce. Des outils d'information ont été mis en place pour le PER, alors que la prévention structurelle des établissements reste un point faible.

*Entreprise* : ce setting comporte les projets « Apprentissage sans tabac » et « Entreprise sans fumée ». Le taux d'accomplissement des objectifs d'output dans ce setting est moyen (10 sur 16), et les deux projets concernés ont été mis en veille ou interrompus.

« Entreprise sans fumée » n'a réalisé qu'un seul des six objectifs d'output qu'il s'était fixé, à savoir la présentation du projet à des entreprises lors de la première année. Les entreprises n'ayant pas manifesté d'intérêt, aucun cours n'a pu être organisé. Les démarches actives spécifiques à ce projet ont été abandonnées à partir de la deuxième année, le CIPRET ne disposant pas des ressources nécessaires pour investir dans un processus d'acquisition aux résultats incertains. Le projet est resté disponible sur demande, en figurant sur le catalogue de « Santé en entreprise » des Ligues de santé. Il s'agissait par-là de l'introduire auprès des entreprises dans le cadre d'une plus vaste palette d'offre en promotion de la santé. Aucune réaction n'a toutefois été suscitée. Au vu du manque d'intérêt pour ce projet, ainsi que de la bonne participation au projet « Aide à l'arrêt », la mise en veille d'« Entreprise sans fumée » apparaît justifiée.

« Apprentissage sans tabac » a pu atteindre neuf des dix objectifs qu'il s'était fixé pour les deux premières années, et aucun output n'avait encore été fixé pour la troisième année, date à laquelle le projet a été arrêté. La participation au projet était très bonne avec 1'490 apprenti-e-s en tout pour les deux ans, issus de 6 écoles et de 110 entreprises. 64 tests de monoxyde de carbone (tests de CO) ont été menés la première année, couvrant ainsi 8.6% des participant-e-s, de même que 13 ateliers de prévention dans des entreprises formatrices la deuxième année. Un événement de clôture a été organisé les deux années dans un cinéma pour la remise des prix nationaux ainsi que de prix supplémentaires cantonaux (208 participant-e-s). Enfin, une importante mesure de renforcement cantonale a résidé dans une prise de contact personnelle avec les 30 participant-e-s inscrit-e-s comme fumeurs/euses en 2015. Ces personnes ont été informées des offres d'aide à l'arrêt existantes, et ont été contactées par la Ligne stop-tabac pour se faire proposer une consultation téléphonique gratuite. Ce projet comprenait donc également une composante de détection précoce permettant d'œuvrer au renforcement de son impact. Le projet n'a pas été reconduit la troisième année, en raison de l'interruption de son financement national ainsi que du souhait de nouveauté émis par les partenaires cantonaux.

- En raison de l'absence de demande pour « Entreprise sans fumée », les efforts d'acquisition active ont été abandonnés et le projet reste disponible sur demande.
- La mise en œuvre d'« Apprentissage sans tabac » était très solide, tant en regard de la participation que des mesures de renforcement (détection précoce, ateliers, tests de CO, remise des prix).

La mise en œuvre de ces deux projets a été interrompue, laissant le setting « entreprise » non couvert. Alors qu'« Entreprise sans fumée » ne comptait de toute façon aucune réalisation à son actif, la différence se fera en revanche sentir pour ce qui est des apprenti-e-s.

*Espace public* : ce setting était constitué des projets « Publicité et parrainage » et « Fumée passive – suivi législatif », et constitue le point faible du PCPT au niveau des réalisations d’outputs (7 sur 15).

Le projet « Publicité et parrainage » n’a réalisé que deux objectifs sur les sept qu’il avait prévu, mais comporte en revanche d’autres réalisations hors objectifs d’output. Ce décalage est dû à l’ouverture imprévue du débat sur la sur la LPTab à l’Assemblée fédérale dans le cadre du débat sur les denrées alimentaires. Les objectifs du projet « Publicité et parrainage », qui visait à élaborer une stratégie cantonale en matière d’interdiction de la publicité, ont alors été suspendus dans l’attente de voir si une solution se dessinait au niveau national. Un tel dénouement aurait en effet rendu la stratégie cantonale obsolète. Il a ainsi été décidé de reporter les efforts alloués dans le cadre de ce projet au soutien à l’adoption d’une solution efficace au niveau national, ainsi qu’à l’information au grand public sur l’ampleur et les effets méconnus de la publicité du tabac. D’une part, le CIPRET a participé à la prise de position du canton à l’avant-projet de LPTab, avec l’ancienne Déléguée cantonale à la prévention. Ce travail a permis au canton de Fribourg faire entendre une voix en faveur de la protection de la santé dans la consultation fédérale. La députation fribourgeoise aux chambres fédérales a également été informée des enjeux relatifs à cette question. La responsable du CIPRET a en outre participé au hearing de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États sur la révision de la LPTab, afin d’y défendre la perspective des organismes de prévention. Enfin, le réseau élargi des Ligues de santé fribourgeoises a été activé pour tenter de faire avancer le dossier. D’autre part, le CIPRET Fribourg a participé à l’Observatoire des stratégies marketing lancé par le CIPRET Vaud, afin d’informer l’opinion publique sur cette question. La responsable du CIPRET Fribourg s’est engagée sur plusieurs aspects (élaboration de modules, rédactions et traductions, diffusion des résultats, conférence de presse). Au final, malgré l’issue négative des discussions au niveau national, les efforts investis pour tenter de faire pencher la balance à un moment crucial du débat doivent être soulignés.

Le projet « Fumée passive – suivi législatif » présente un bilan mitigé, avec 5 objectifs atteints sur les 8 planifiés. Les demandes adressées au CIPRET concernant la fumée passive ont été traitées. Celles-ci ont été au nombre de dix, et concernaient des situations problématiques au travail, lors d’une manifestation publique, dans des immeubles ou encore dans une cour d’école. Par ailleurs, le projet visait principalement à améliorer la protection contre la fumée passive sur les lieux de travail. Le CIPRET a interpellé les organisations patronales et syndicales afin qu’elles effectuent un rappel du cadre légal, mais ces dernières n’ont pas souhaité s’engager sur cette question. Des actions d’information auprès des employeurs/euses et employé-e-s avaient été prévues, mais ont finalement été repoussés à une date ultérieure. Le CIPRET entendait en outre activer des contrôles dans les entreprises par l’Inspection du travail. Il est toutefois apparu dans le cadre de ces négociations qu’une directive cantonale conférant officiellement ce mandat aux inspecteurs devait être émise afin de pouvoir mener l’Inspection du travail à prendre cette tâche en main. Sur demande du CIPRET, la DSAS a entamé des discussions avec la DEE à cet effet, mais pour des raisons politiques et administratives, cette directive n’a pas pu aboutir.

- Les objectifs cantonaux relatifs au projet « Publicité et parrainage » ont été mis en veille au profit d’une action énergique autour du débat national sur la LPTab et envers l’opinion publique.
  - Des situations ont été traitées sur demande dans le cadre du projet sur la fumée passive, mais aucune mesure proactive n’a pu être prise pour améliorer la situation sur les lieux de travail par des contrôles.
- Malgré les tentatives menées, les actions déployées pour le setting « espace public » n’ont pas permis d’améliorer la situation en matière de publicité et de lutte contre la fumée passive.

*Setting médical* : ce setting était constitué du projet « Multiplicateurs/trices », qui visait les étudiant-e-s des Hautes écoles et des écoles professionnelles de la santé et du social.

La quasi-totalité des outputs du projet « Multiplicateurs/trices » ont été atteints (6 sur 7). Ce nouveau projet a requis des négociations avec les écoles ainsi que le développement de modules d'intervention. L'idée initiale de former de véritables multiplicateurs/trices a dû être revue à la baisse au profit de sensibilisations d'une durée d'une à deux heures, en raison du manque de place dans les programmes des écoles concernées. Cette sensibilisation reste néanmoins importante étant donné que quatre-cinquièmes des étudiant-e-s déclarent n'avoir jamais abordé la question du tabagisme auparavant dans leur cursus.<sup>45</sup> Sur les trois années, le CIPRET a pu donner de nombreux cours aux futur-e-s professionnel-le-s, dans différentes écoles : 6 cours à la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR), 5 cours à l'École professionnelle Santé-Social (ESSG) et 1 atelier à l'École de culture générale de Fribourg (ECGF, préparation aux Hautes écoles santé, social et pédagogie).<sup>46</sup> Il a ainsi pu sensibiliser un grand nombre d'étudiant-e-s qui rencontreront la problématique du tabagisme au cours de leur pratique professionnelle. Aucun cours n'a pu être dispensé lors de la troisième année. Une boîte à outils pour les étudiant-e-s a également été réalisée dans les deux langues.

- 12 cours permettant de toucher 362 futur-e-s professionnel-le-s de la santé et du social ont été organisés dans le cadre du projet « Multiplicateurs/trices ».

Le setting « médical » a pu être approché par un angle original, en sensibilisant un grand nombre d'étudiant-e-s – qui se disperseront par la suite dans des secteurs divers – en amont de leur entrée dans la pratique.

*Marché* : ce setting comporte le projet d'« Interdiction de vente – 16 ans », qui fait preuve d'une excellente réussite avec l'ensemble de ses dix objectifs atteints.

Pour lancer le projet, 828 commerces ont reçu un rappel d'information, une offre de cours ainsi que du matériel relatif à l'interdiction de vente aux jeunes. Des contacts directs ont été pris avec six grandes chaînes afin de renforcer la transmission du message, et l'une d'entre elles a été soutenue pour sa formation interne. Le rappel de la loi a également pu être effectué via différents supports patronaux.

172 communes et préfets ont reçu un courrier de sensibilisation, qui a mené la Ville de Bulle et la Police communale d'Estavayer à redoubler le message par leurs propres moyens (courrier supplémentaire aux points de vente pour Bulle et visite personnelle des points de vente avec rappel de la loi et distribution de matériel pour les Polices d'Estavayer et de Bulle). Un groupe de travail regroupant des représentant-e-s des commerces, les organisations patronales, la santé publique, le CIPRET et la Police du commerce a permis de réfléchir au déroulement des achats-tests. Une première vague de 336 achats-tests a été menée, comprenant des feedbacks immédiats aux vendeurs puis une annonce des résultats aux gérant-e-s, assortie d'une nouvelle offre de formation. Une seconde vague de 188 achats-tests a encore eu lieu, centrée sur les commerces ayant enfreint la loi lors des premiers tests. Selon un nouvel accord avec la Police cantonale, cette dernière s'est rendue dans les commerces ayant enfreint la loi à deux reprises afin d'effectuer un rappel à l'ordre officiel. Des courriers signés par le CIPRET et la DSAS ont à nouveau été adressés à tous les commerces testés pour les féliciter ou leur adresser un avertissement. Enfin, une conférence de presse conjointement organisé par le CIPRET, la DSAS, la DSJ et la Police du commerce a permis de communiquer les résultats au grand public en 2016 et a débouché sur 11 articles dans la presse. Ce projet s'avère ainsi extrêmement complet, dans un mélange d'information, de soutien et de rappel des règles.

<sup>45</sup> Auto-évaluation du projet, 3<sup>ème</sup> année, p. 57.

<sup>46</sup> Par ailleurs, de nombreux ateliers de sensibilisation au tabagisme ont été menés à l'ECGF dans le cadre du projet « Information-sensibilisation ».

- Le projet d'achats-tests réalise d'excellentes prestations, et a pu faire état d'un soutien ferme des autorités en matière de protection de la jeunesse (Police cantonale, une Police communale, DSAS, DSJ).

Le setting « marché » et l'axe de prévention structurelle relatif à la vente aux jeunes sont très bien couverts, par une action mêlant information, offre de soutien et rappels à l'ordre.

#### 4.3.3 Efficience des prestations

La partie qui suit se penche brièvement sur l'efficience des prestations (outputs) du programme, puis des projets.

##### Niveau du programme

L'efficience des prestations fournies au niveau du programme est bonne. Considérées comme un tout, les prestations mises en place par les différents projets sont particulièrement riches et variées en regard de leurs budgets. Loin de se contenter de satisfaire au minimum des objectifs définis dans la demande, les projets du PCPT fribourgeois ont pris soin de constamment chercher à aller plus loin. Ainsi, beaucoup de mesures de renforcement ont été mises en œuvre durant le programme : ateliers et interventions supplémentaires, recherche de sous-groupes cibles pour une transmission plus spécifique du message, forte publicisation des projets se traduisant par de très bons taux de participation. Cette culture est entretenue par la direction du CIPRET, qui assure en outre une bonne liaison entre les projets. L'action de la direction du CIPRET en termes de mise en réseau au niveau intercantonal est également à souligner, et a servi le PCPT à de nombreuses occasions (défense du dossier-tabac, échanges d'expériences, collaborations). Ces aspects sont également au service de l'efficience du programme. Enfin, le CIPRET communique très activement autour de ses activités en tant que centre de compétence cantonal, et représente ainsi l'interlocuteur central en la matière. Cela se ressent dans les liens établis avec les professionnel-le-s de différents secteurs d'activité, ainsi que dans les bonnes collaborations qui ont pu être nouées la plupart du temps avec les administrations. Ces relations, entretenues par la direction du programme, facilite l'ouverture de débouchés pour la prévention du tabagisme, ce qui sert également son efficience.

##### Niveau des projets

Nous abordons ici la question de l'efficience des outputs fournis par les différents projets.<sup>47</sup> Dans l'ensemble, l'efficience relative aux prestations des quinze projets du PCPT est bonne. Nous ne connaissons pas les budgets de deux projets de type II (« Entreprise sans fumée » et « Concours Arrêter de fumer »), dont les financements sont gérés au niveau national. Nous ne les prenons donc pas en compte dans l'analyse d'efficience. Pour les autres projets, nous nous basons sur les montants déclarés dans les auto-évaluations de la troisième année (pour les années 2014-2016), et non pas sur les chiffres déclarés dans la demande de financement du PCPT.<sup>48</sup> Étant donné que les chiffres 2014-2016 nous ont été fournis précisément par les responsables de projets, cela permet une analyse plus précise des budgets effectivement affectés à chacun des projets par rapport à ceux initialement planifiés. Les montants effectivement utilisés pour les trois premières années du PCPT correspondent la plupart du temps aux projections initiales pour les quatre ans, sauf pour le projet « Cool and clean » (CHF 105'000 en trois ans contre CHF 242'360 budgétés pour l'entier du PCPT). Le projet « Information-sensibilisation » est un projet efficace. Avec un budget de CHF 132'249 en trois ans (CHF 177'416 prévus pour les quatre ans), les prestations ont non seulement concerné le fonctionnement du CIPRET en tant que centre de référence pour la population en matière de tabagisme (information générale à la population dans les deux langues), mais ont également compris une exposition, la

<sup>47</sup> C'est-à-dire que nous considérons ici le niveau des outputs fournis pour chaque projet (activités effectuées, prestations proposées) en regard de leurs budget, sans encore nous prononcer sur l'efficacité finale de ces projets (effets sur les groupes-cibles).

<sup>48</sup> Les montants initialement déclarés dans la *Demande de financement* se trouvent dans le graphe G 4.6 du présent rapport.

tenue de stands, l'organisation d'une conférence publique, ainsi que la mise en place de 14 ateliers de sensibilisation pour des groupes-cibles spécifiques (environ 640 participant-e-s en tout pour les ateliers).

On peut également relever que les prestations cantonales de renforcement pour « Expérience non-fumeur » (CHF 30'963) et d'« Apprentissage sans tabac » (CHF 15'250) sont riches par rapport à leurs budgets.<sup>49</sup> De nombreuses actions de renforcement cantonal ont été menées pour « Expérience non-fumeur » (74 ateliers et une exposition), et une chaîne de détection précoce dans les écoles a été établie (cours stop-tabac). Similairement, les activités de renforcement menées durant les deux années de mise en œuvre d'« Apprentissage sans tabac » étaient riches (13 ateliers, tests de CO, remise de prix cantonaux, événement de clôture), et ont également inclus la mise en place d'une chaîne de détection précoce (Ligne stop-tabac). Pour ces deux projets toutefois, la contribution nationale nous est inconnue, ces remarques sur l'efficacité sont donc à appréhender avec prudence. Pour le reste des projets, les prestations étaient en accord avec les moyens alloués. Les budgets du PCPT qui étaient élevés sont également allés de pair avec une haute quantité et qualité de prestations (par ex. « Prévention par les pairs » (CHF 165'160), « Interdiction de vente – 16 ans » (CHF 144'768)). Seules les prestations totalisées par le projet « Fumée passive dans le domicile » (CHF 64'124) se situent dans la moyenne inférieure en regard de son budget (2 formations, 2 permanences à l'Office des familles, distribution de 73 badges, 162 infos-conseils pour les trois ans).

#### 4.5 Outcomes et impacts

Dans ce sous-chapitre, les objectifs d'outcome (effets des projets sur les groupes-cibles) sont évalués selon les critères d'adéquation et d'efficacité. Chaque projet du PCPT définissait un ou des objectifs d'outcome visant à être atteint(s) après trois ans de mise en œuvre du programme (2014-2016), et dont la réalisation est évaluée ici. En revanche, au vu de la courte durée d'observation sur laquelle se base cette évaluation (3 ans), seules des conclusions très limitées peuvent être tirées au niveau des impacts (prévalence).

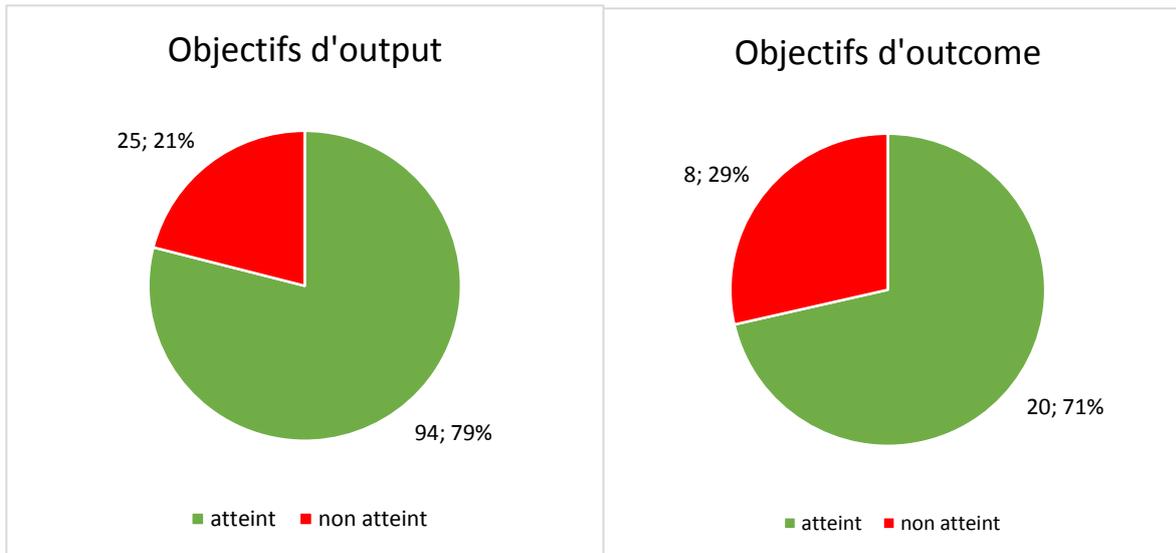
Sur les 28 objectifs d'outcome initialement planifiés pour les quinze projets du PCPT, 20 ont été réalisés (71%). Ce qui représente une proportion satisfaisante, qui comporte une importante marge de progression. Neuf projets ont réalisé la totalité ou la majorité de leurs objectifs d'outcome, trois en ont réalisé la moitié, et trois n'en ont accompli aucun. Les nombres totaux d'outputs et d'outcomes réalisés sont comparés dans le graphique G 4.8 (total des quinze projets du PCPT). Celui-ci montre un léger décalage entre les prestations et les effets des projets. Les outputs constituent ainsi des indicateurs relativement représentatifs du succès ou de l'échec ultérieur des projets en termes d'outcome, mais pourraient encore gagner en précision, notamment dans leur planification. Une bonne concordance permet de faire d'eux des outils utiles pour le monitoring des projets.

---

<sup>49</sup> Le budget effectif d'« Apprentissage sans tabac » n'étant pas spécifié dans l'auto-évaluation en raison de l'interruption du financement de ce projet, nous nous basons sur le montant déclaré dans la *Demande de financement*. Pour ces deux projets de type II, les budgets discutés ici concernent la part cantonale et n'incluent pas la contribution nationale (donnée non disponible).

#### G 4.8: Comparaison de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome

---



---

*Remarque* : Chiffres absolus : nombre d'objectifs; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

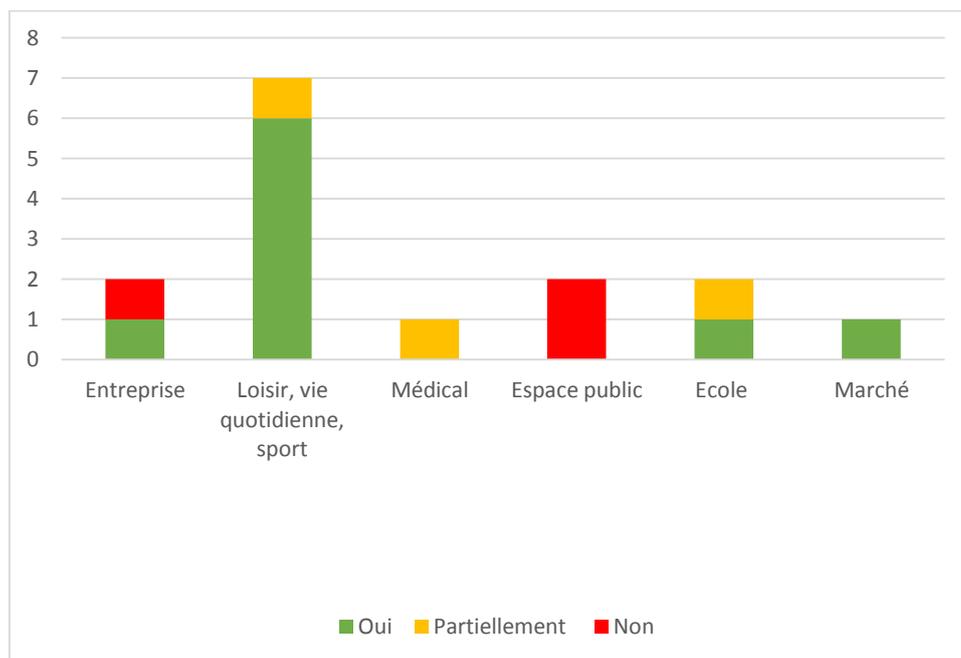
#### 4.4.1 Adéquation

La section qui suit analyse la réalisation des objectifs d'outcome des projets, d'abord en fonction des settings, puis par domaine d'action, groupe-cible et type de projet. Cela permettra d'avoir une idée des effets des projets sous différentes perspectives.

##### Settings

Le graphique G 4.9 montre la réalisation des objectifs d'outcome pour chaque projet regroupés par setting. Un projet est catégorisé en vert lorsqu'il a atteint la majorité de ses objectifs d'outcome, en rouge lorsque la majorité de ses objectifs d'outcome ne sont pas atteints, et en orange lorsqu'il a réalisé la moitié de ses objectifs d'outcome.

#### G 4.9: Réalisation des objectifs d'outcome des projets regroupés par setting



Comme le montre le graphique, le meilleur succès des projets du PCPT fribourgeois en termes d'outcome se trouve dans les settings « marché » (qui ne compte toutefois qu'un seul projet) et « loisirs, vie quotidienne, sport », suivis du setting « école », des settings « entreprise » et « médical », puis finalement de l'« espace public ».

*Loisirs, vie quotidienne, sport* : dans ce setting, six projets ont réalisé tout ou la majorité de leurs outcomes, et un projet a atteint la moitié de ses objectifs d'outcome. Comme dans la partie relative aux outputs, les projets de ce setting sont regroupés par sous-catégories en fonction de leurs publics-cibles.<sup>50</sup>

#### Projets grand public

Les deux objectifs d'outcome du projet « Information-sensibilisation » ont été pleinement atteints. Premièrement, toutes les demandes adressées au CIPRET par la population ont été traitées. Cela a été le cas à travers la permanence assurée par le CIPRET en tant que centre cantonal spécialisé, qui a renseigné en continu les fribourgeois-e-s sur demande. De plus, au vu des excellentes prestations fournies dans le cadre de ce projet, il faut souligner que le CIPRET a non seulement traité les demandes qui lui ont été adressées, mais les a également devancé en se rendant de manière proactive auprès d'une grande variété de groupes, concernés sous différents aspects par la problématique du tabac (ateliers de sensibilisation). Ainsi, loin de se contenter de répondre à la demande, le CIPRET l'a activement suscitée, en créant de nombreuses occasions d'aller au-devant de la population pour diffuser le message préventif. Le second outcome était défini de manière qualitative, et visait à ce que différents groupes (population, professionnel-le-s, écoles, etc.) disposent d'informations de qualité sur la thématique. Au vu des remarques qui précèdent, cet objectif est également considéré comme atteint. On peut aussi mentionner à titre d'indicateur que le site internet du CIPRET a totalisé plus de 23'000 visites sur les trois ans, de même près de 6'000 visites pour son site

<sup>50</sup> Pour maintenir une analyse cohérente, nous avons dû procéder à certaines adaptations dans les catégorisations : des objectifs d'outputs catégorisés comme outcomes n'ont pas été comptés comme tels (par ex. « élaboration d'un plan de communication », qui relève des démarches internes pour atteindre les objectifs et ne constitue pas un outcome). À l'inverse, certains outcomes avaient été catégorisés comme des outputs (par ex. satisfaction avec une intervention donnée).

spécialisé sur l'enfance sans fumée, ce qui montre que les informations mises à disposition rencontrent leur public. Ainsi, au vu de la couverture large et variée en termes d'information à la population, l'évaluation a catégorisé ce projet comme remplissant pleinement les critères d'un bon projet.<sup>51</sup>

L'objectif d'outcome du projet « Communication » visait à ce que le nombre de demandes des médias au CIPRET reste stable à travers les années, objectif qui a été considéré comme atteint. La première année, le CIPRET et ses différentes actions ont fait l'objet d'un nombre plus important d'apparitions dans la presse et la radio (25). Ce nombre particulièrement élevé par rapport à l'activité médiatique usuelle du CIPRET est à rapporter au lancement du PCPT, qui a fait l'objet de 18 articles à lui seul. Il est positif que le CIPRET ait ainsi réussi à marquer le coup dans la presse régionale, et se soit saisi de cette opportunité pour mettre la prévention du tabagisme sur le devant de la scène. Cela a permis au programme de démarrer sur de bonnes bases, en fournissant à la population ainsi qu'aux différents partenaires une opportunité de prendre connaissance du plan d'action à venir en la matière. Les deux années suivantes, le CIPRET est encore apparu 15 fois dans les médias (presse écrite et médias audio-visuels), ce qui porte le nombre total d'apparitions à 40. L'objectif est ainsi considéré comme atteint, non pas en raison de la stabilité mais en raison de l'excellente couverture médiatique totale que ce nombre procure. Il faut de plus saluer le fait que les apparitions aient eu lieu dans des médias francophones et germanophones. Grâce à la couverture médiatique forte et couvrant les deux régions linguistiques du canton, ce projet a également été jugé bon.

### Projets fumeurs/euses

Les objectifs d'outcome de l'« Aide à l'arrêt » sont réalisés, et vont au-delà des seuils visés. 73% des personnes ayant suivi un coaching stop-tabac sont non-fumeuses au terme de celui-ci (objectif visé : 50%). L'objectif est ainsi dépassé de près d'un quart par rapport aux projections. De plus, 63% de ces personnes se déclarent non-fumeuses après 6 mois (objectif visé : 20%). Plus du triple de l'objectif est ainsi atteint, et il faut souligner que ce taux d'abstinence est très bon. Ces chiffres se rapportent à la moyenne des années 2014-2015, ceux de 2016 n'étant pas encore disponibles. Toutefois, la méthode utilisée étant établie de longue date au sein du CIPRET Fribourg, on peut partir du principe que ces proportions ne devraient pas connaître de variations notables. Il serait à l'avenir intéressant de connaître les chiffres différenciés en fonction des types de coachings (individuels ou de groupe) ainsi que des publics (jeunes ou adultes), afin d'affiner l'orientation et le perfectionnement continu du projet, par ailleurs déjà excellent. Enfin, le projet visait à ce que 90% des personnes ayant bénéficié d'un soutien du CIPRET en soit satisfaites, objectif jugé atteint par la responsable du projet. Le projet est ainsi catégorisé comme bon. En raison de la haute qualité de ce projet, il conviendra de faire attention au trend négatif que connaissent actuellement les coachings d'aide à l'arrêt – 73 séances la première année du PCPT, contre 26 et 23 les années suivantes – et de travailler à contrer activement cette baisse.

Le « Concours Arrêter de fumer » visait à ce que 30% des participant-e-s soient non-fumeurs/euses après 6 mois. Pour rappel, 171 participant-e-s sont concerné-e-s pour Fribourg en 2014 ainsi que 91 en 2016. Les taux de réussite à 6 mois ne nous ont pas été communiqués. L'évaluation nationale du projet pour l'édition 2011 faisant état d'un taux de réussite de 32% à 6 mois,<sup>52</sup> on peut considérer que l'objectif est vraisemblablement atteint. À relever toutefois que cette évaluation date d'il y a six ans. Étant donné la non-tenu du concours en 2015, des effets ne peuvent être constatés sur les groupes-cibles que pour deux années. De plus, la participation au concours, tant au niveau cantonal que national, a chuté de près de moitié entre 2014 et 2016. Le projet a ainsi été jugé moyen.

---

<sup>51</sup> La présente évaluation classe les projets en trois catégories : bons, moyens et insuffisants.

<sup>52</sup> Broccard, N., El Fehri, V. (2013). « Concours pour arrêter de fumer : haut taux d'abstinence », *Bulletin des médecins suisses*, 94 : 16.

Les objectifs d'outcome tels qu'ils avaient été fixés pour le projet « Fumée passive dans le domicile » ont été atteints. D'une part, 71% des participant-e-s à la formation relative à la fumée passive dispensée par le CIPRET – soit 11 puéricultrices réparties sur deux cours – déclarent au terme de celle-ci envisager d'intégrer cette thématique dans leur pratique professionnelle à l'avenir. Le taux visé était de 60%, l'objectif étant ainsi atteint. Il convient toutefois de considérer ces chiffres avec prudence en raison de la taille très réduite de l'échantillon. D'autre part, 100% des participant-e-s ont jugé utile la formation reçue (objectif : 80%). Malgré l'atteinte des objectifs, ainsi que la pertinence des puéricultrices comme multiplicatrices sur la question de l'exposition des enfants à la fumée passive, ce projet a été catégorisé comme moyen en raison de sa portée réduite. Le nombre de puéricultrices formées en trois ans reste très limité, et les deux permanences assurées à l'Office des familles n'ont débouché que sur deux conseils. Les 162 infos-conseils dispensés par le CIPRET sur la fumée passive ne suffisent pas à compenser la portée moyenne du projet.

### Projets jeunes

« Cool and clean » n'a pas réussi à atteindre l'objectif visant à ce que 10% des clubs sportifs du canton fassent partie du projet (soit 78). Au terme des trois ans, ce sont 90 groupes qui sont inscrits dans le projet (catégories plus petites que des clubs). Ils étaient au nombre de 58 à la fin de l'année 2014, et 88 en fin 2015. Ainsi la progression s'est limitée à 32 nouvelles équipes en l'espace de deux ans, ce qui est relativement modeste pour un canton de cette taille et pour un projet dont l'implantation a débuté en 2012. De plus, le projet jouit d'un 40% de temps de travail pour le canton de Fribourg (30% dans la partie francophone et 10% dans la partie alémanique). Une amélioration du nombre de groupes adhérant aux valeurs « Cool and clean » pourra être visée à l'avenir. Le second objectif était d'ordre national, et visait à ce que 90% des membres C&C respectent les engagements du programme. Avec une marge, cet objectif peut être considéré comme atteint au vu de l'évaluation nationale de 2015 qui fait état d'un respect des engagements à 81.3% pour les membres du groupe expérimental testé dans l'étude.<sup>53</sup> Par ailleurs, les efforts déployés pour l'accompagnement de 15 manifestations sportives dans le canton sont à saluer. En revanche, aucune réalisation en termes de prévention structurelle (terrains non-fumeurs) n'a pu être accomplie, et il n'existe pas d'approche systématique des camps de sport par C&C dans le canton. Compte tenu de ces différents éléments, le projet a été catégorisé comme moyen.

D'après l'évaluation externe menée en fin 2016 pour la « Prévention par les pairs », deux des trois objectifs d'outcome ont été atteints.<sup>54</sup> Il s'agissait premièrement de savoir si les pairs parvenaient à s'approprier les éléments de prévention du tabagisme et à les transmettre à leurs camarades. L'évaluation externe répond par l'affirmative, sur la base des observations des accompagnateurs/trices du projet ainsi que du fait que les éléments non-traités par la pièce de théâtre ont fait l'objet de plus d'erreurs dans les réponses aux questionnaires de l'évaluation. Toutefois, ces éléments concernaient des aspects moins connus du tabagisme (chicha, snus, snuff). Il convient donc de souligner que cette appréciation reste plutôt qualitative (observations). Deuxièmement, le projet visait à provoquer une modification des représentations liées au tabac chez 50% des jeunes. Cet objectif est celui qui est le plus clairement confirmé par l'étude, une telle modification ayant eu lieu chez cinq pairs sur les six testés, ainsi que chez 16 des 25 élèves du groupe de camarades testé par l'étude (représentation plus négative et plus réaliste des conséquences du tabagisme). Enfin, 50% des jeunes devaient également être renforcés dans leur choix d'être non-fumeurs/euses (compétences). Cet objectif n'a pas été confirmé par l'évaluation. Si cinq pairs sur six ont été clairement renforcés dans leur volonté de ne pas fumer, une tendance inverse a été observée chez leurs camarades (au

---

<sup>53</sup> Wicki Matthias, Stucki Stephanie, Marmet Simon (2015). *Evaluation des Präventionsprogramms «cool and clean» - Teilstudie 1A*. Lausanne : Addiction Suisse, p. 55.

<sup>54</sup> Sang Louisa, Zobel Frank (2016). *Evaluation externe du projet Pairs mis en œuvre en 2015-2016 par le CIPRET Fribourg*. Lausanne : Addiction Suisse. Pour cette évaluation, un groupe de six pairs participant à la version « pièce de théâtre » du projet ont été interrogés, de même que l'une de leur classe de camarades de CO (23 élèves) ayant assisté à une représentation. Les pairs ont été questionnés à deux reprises à sept mois d'écart, et leurs camarades à moins de trois mois d'écart (p. 8).

niveau de leurs déclarations) : 74% indiquent n'avoir jamais fumé et ne pas vouloir le faire lors du premier questionnaire (avant l'intervention), et ils ne sont plus 61% à en dire autant lors du deuxième questionnaire (après l'intervention).<sup>55</sup> Toutefois, l'évaluation indique que de nombreux autres facteurs peuvent être à l'origine de cette fluctuation, qu'un groupe contrôle aurait été nécessaire, et que l'échantillon est trop restreint pour tirer des conclusions définitives.

Par ailleurs, cette évaluation n'a été menée que sur l'un des deux volets du projet (pièce de théâtre). Dans ces conditions, il est difficile de juger de l'efficacité du projet. Nous l'avons catégorisé comme bon en raison des résultats clairs sur l'amélioration des représentations des jeunes des deux groupes (conséquences du tabagisme) ainsi que des observations des accompagnateurs/trices du projet. Une importante réserve demeure toutefois sur la question du renforcement des compétences parmi le deuxième groupe, qui reste ouverte en l'état actuel des connaissances sur le projet. À noter encore que tous les projets de prévention ne mesurent pas la question des compétences, et s'en tiennent parfois à la simple mesure des connaissances. Il reste encore à souligner que l'évaluation externe du projet de même que notre propre investigation permettent de mettre en évidence d'autres effets du projet, qui s'avèrent positifs. D'après les observateurs/trices, le projet a permis de susciter un élan sans précédent autour de la thématique de la prévention du tabagisme, usuellement vue comme peu à la mode. La hiérarchie ainsi que le personnel de l'établissement scolaire ont été attirés par l'approche par les pairs, considérée comme particulièrement adéquate pour les jeunes. Cette approche a donc aidé à trouver des partenaires motivé-e-s pour une démarche de longue haleine. Les différents observateurs/trices du projet ont en outre apprécié la possibilité offerte de transmettre le message dans le langage des jeunes, d'une manière positive et non-moralisatrice. Le fort retentissement du projet a également été rendu possible par la manière dont il a été mis en œuvre : choix d'un projet artistique et de supports attractifs pour les jeunes, grande tournée de représentation théâtrale, médiatisation, organisation d'une semaine spéciale avec exposition et présentation du jeu virtuel « Splash Pub », conférence et discussions autour du projet avec le deuxième groupe de jeunes.

- Le grand public ainsi que de nombreux groupes-cibles spécifiques ont été très bien couverts par le travail d'information du CIPRET, qui a non seulement répondu aux sollicitations mais est allé de manière proactive à la rencontre de différents publics.
- La population des deux régions linguistiques du canton a pu jouir d'une information régulière et variée sur différents aspects de la prévention du tabagisme, portée par le CIPRET et ses différents partenaires étatiques.
- Les coachings d'« Aide à l'arrêt » du CIPRET ont révélé de très bons résultats sur les taux d'arrêt (63% à 6 mois), ce qui en fait un projet d'autant plus efficace que sa portée est forte (nombre de coachings et variété de publics).
- Les résultats du « Concours Arrêter de fumer » en termes de taux d'abstinence des participant-e-s étaient conformes aux objectifs (31.8% à 6 mois) en 2011, mais la portée du projet a subi une très forte baisse pendant la durée du programme.
- Les objectifs du projet « Fumée passive dans le domicile » sont atteints, mais sa portée est trop réduite pour qu'il puisse être considéré comme pleinement efficace (nombre de multiplicateurs/trices).
- Malgré ses bonnes prestations d'accompagnement, « Cool and clean » comporte un potentiel d'amélioration pour augmenter ses effets (nombre d'équipes participantes, de camps de sport, prévention structurelle).
- D'après une évaluation menée sur un échantillon restreint, la « Prévention par les pairs » a fait ses preuves en matière de transmission du message et d'augmentation des connaissances parmi les jeunes, mais pas en matière de renforcement de la volonté de ne pas fumer au sein du deuxième

---

<sup>55</sup> *Ibid*, pp. 38-39.

groupe. Le projet a permis de susciter un grand engouement autour de la prévention du tabagisme.

Dans l'ensemble, le bilan des sept projets du setting « loisirs, vie quotidienne, sport » est excellent : tant le grand public que les fumeurs/euses et les jeunes ont pu bénéficier de projets efficaces. Le message a été diffusé dans des sous-settings variés (espace public, temps libre, puériculture, sport, école, centre de loisir) ainsi que par des moyens divers, ciblés et innovants. Ce setting est ainsi très bien couvert.

*École* : les deux projets du setting scolaire, « Santé à l'école » et « Expérience non-fumeur », ont des bilans très contrastés.

Le projet « Santé à l'école » est à considérer dans son contexte général, relativement critique pour la prévention du tabagisme. Le projet visait premièrement à développer des modules pédagogiques sur le tabac dans le cadre du PER, suivant ainsi la volonté cantonale d'intégrer cette thématique en transversal dans les cours dispensés par les enseignant-e-s. L'un des aspects critiques réside dans le fait que ces enseignements sont vus comme devant remplacer à terme les interventions des spécialistes dans les classes. Le CIPRET a rempli sa mission en développant les modules requis (uniquement en français pour l'heure), et en y intégrant des considérations relatives à la santé, ce qui nous fait considérer l'objectif comme atteint. Toutefois l'objectif contenait initialement aussi l'idée de former les enseignant-e-s au maniement de ces modules, ce qui n'a pas été fait pour des raisons liées au calendrier des partenaires impliqués dans le processus. De plus, l'objectif prévoyait que l'utilisation effective de ces modules par les enseignant-e-s soit mesurée, ce que le CIPRET tente de rappeler à ses partenaires. Actuellement, aucun système de mesure au-delà du seul nombre de téléchargement (1'595) n'a encore été mis au point, pour des raisons indépendantes de la volonté du CIPRET. Le nouvel arrangement en matière de prévention dans les écoles comportant de nombreux risques pour la prévention du tabagisme, ces deux aspects devront impérativement être surveillés à l'avenir. Le second objectif visait à ancrer la prévention du tabagisme dans le « concept cantonal pour la santé à l'école (concept parents, soutien aux établissements) ». Or, aucune mesure n'a été déployée en direction des parents, et le CIPRET n'a effectué qu'un seul accompagnement d'établissement sur les trois prévus. Cela n'est pas étonnant en regard du fait qu'aucune recherche active d'établissements n'a été menée (offre uniquement mise à disposition sur demande). Ainsi les réalisations de ce projet sont mitigées, et il est considéré comme moyen en raison du peu d'effets avérés qu'il est possible de constater actuellement sur les groupes-cibles.

L'objectif d'outcome d'« Expérience non-fumeur » visait à ce que les deux-tiers des classes terminent le concours avec succès – soit en restant non-fumeuses. D'après les indications du projet, les chiffres nationaux confirment le dépassement de cet objectif avec un taux de 75.4% de réussite. En plus de cette efficacité au niveau des effets, rappelons que la mise en œuvre de ce projet est particulièrement solide et variée dans le canton de Fribourg. Ce dernier a mis en place de nombreuses mesures de renforcement qui permettent de considérablement augmenter la portée ainsi que les effets du projet : exposition touchant près de 4'000 élèves, 74 ateliers dans des classes, détection précoce ayant permis d'orienter 23 jeunes vers les cours stop-tabac du CIPRET. Le projet est ainsi catégorisé comme bon.

- Les modules-tabac du PER ont été élaborés dans le cadre du projet « Santé à l'école », qui n'a toutefois pas permis d'accompagner autant d'écoles que souhaité dans la mise en place d'une politique d'établissement, ni de réduire les incertitudes liées au nouveau système.
- L'excellent projet « Expérience non-fumeur » a permis de toucher de manière efficace 371 classes via le concours, ainsi qu'un grand nombre d'élèves/ères à travers des mesures de renforcement et une chaîne de détection précoce.

La place de la prévention du tabagisme dans le setting « école » est menacée dans le nouveau système de prévention en milieu scolaire, avec le remplacement des interventions expertes sur le tabac par des enseignements. Il faut saluer la solidité du projet « Expérience non-fumeur », qui permet de minimiser la perte de terrain au sein de ce setting.

*Entreprise* : les résultats de ce setting sont également très contrastés. « Apprentissage sans tabac » a atteint ses trois objectifs d'outcome alors qu'« Entreprise sans fumée » n'en réalise aucun. Pour rappel, le premier a été interrompu après deux ans, et le second mis en veille après une année de mise en œuvre du PCPT.

86.1% du nombre total de participant-e-s fribourgeois-e-s d'« Apprentissage sans tabac » ont terminé le projet avec succès et ont ainsi été invité-e-s au tirage au sort de clôture (chiffres calculés pour les éditions 2013-14 et 2014-15). Le deuxième objectif – 50% des participant-e-s sont renforcé-e-s dans leur volonté de ne pas fumer – peut être abordé avec l'évaluation externe menée sur la mise en œuvre du projet à Fribourg. Cette évaluation, relativement datée, montre que pour 86% des jeunes également, ce projet confirme l'idée que ne pas fumer est un atout (chiffres pour 2010).<sup>56</sup> Enfin, un objectif consistait à ce qu'un pourcent d'apprenti-e-s arrête de fumer pour participer au concours. Cette question a obtenu des résultats encourageants à Fribourg grâce aux mesures de renforcement : sur les 30 jeunes inscrit-e-s en tant que fumeurs/euses au début de l'édition 2014/15 (informés sur l'offre du CIPRET et contactés par la Ligne stop-tabac), 16 sont restés dans le projet donc théoriquement devenus non-fumeurs/euses. Grâce à ces très bons résultats sur les groupes-cibles, ainsi qu'à sa grande portée (1'490 apprenti-e-s), le projet doit être vu positivement. Toutefois, malgré ses excellentes prestations, il a été catégorisé comme moyen (succès partiel), en raison du fait qu'il n'a pu déployer aucun effet la troisième année en raison de son interruption.

Etant donné qu'aucun cours d'aide à l'arrêt n'a pu être mis en place pour « Entreprise sans fumée » entre 2014 et 2016 à Fribourg, ses deux objectifs d'outcome (taux abstinence à l'issue du cours ainsi qu'au terme d'une année) n'ont pas été atteints.

- Durant ses deux années de mise en œuvre, « Apprentissage sans tabac » a touché un grand nombre de jeunes de manière efficace, et a mis en place une chaîne de détection précoce.
- « Entreprise sans fumée » ne compte aucune réalisation à son actif, et n'a déployé aucun effet sur ses groupes-cibles.

Le setting « entreprise » n'est actuellement pas couvert dans le canton en ce qui concerne la prévention du tabagisme (hormis l'offre de prestation du catalogue « Santé en entreprise »), et l'a été pour les apprenti-e-s entre 2014 et 2015 grâce à un projet très bien mené.

*Espace public* : ce setting était constitué des projets « Publicité et parrainage » et « Fumée passive – suivi législatif », qui ne sont pas parvenus à réaliser leurs objectifs d'outcome.

L'objectif du projet « Publicité et parrainage », qui visait à préparer un projet de modification des bases légales en matière de publicité des produits du tabac au niveau cantonal de concert avec la DSAS et la DSJ, n'a pas été atteint. Les démarches pour atteindre cet objectif cantonal ont été mises de côté au profit d'une action au niveau national et intercantonal (hearing national, réponse à la consultation fédérale, information au grand public par l'Observatoire des stratégies marketing, actions communes avec les organismes de prévention), en raison des développements politiques imprévus. Les actions menées dans ce cadre sont de

<sup>56</sup> Le Garrec Sophie (s.d.). *Évaluation du projet « Apprentissage sans tabac » - Cipret Fribourg*. Fribourg : Université de Fribourg, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, p. 29.

longue haleine, et étaient en adéquation avec le contexte politique. Ces activités ne sont toutefois pas parvenues à impulser les mesures de protection de la santé visées au niveau national ou cantonal, et aucun effet concret ne peut malheureusement encore être observé. Le projet a été classé comme moyen, en regard des efforts d'information et de mobilisation fournis en la matière, qui sont à saluer, mais qui dont les conséquences ne sont pas encore tangibles.

L'objectif poursuivi par le projet « Fumée passive – suivi législatif » était défini comme un axe prioritaire du PCPT, à savoir l'amélioration de la situation en matière d'exposition à la fumée passive sur les lieux de travail. L'objectif d'outcome visait à la diffusion de l'information légale auprès des employeurs/euses et des employé-e-s par 50% des organisations contactées à cet effet. Les organisations contactées n'ont pas souhaité endosser ce rôle, et les démarches dans ce sens ont été abandonnées. Au final, le plan d'action pour informer les employeurs/euses a été mis en veille et les ressources transférées sur la question de la LPTab en 2015 et 2016. Il est dommage que cet objectif d'information n'ait pas été poursuivi, car il aurait pu l'être indépendamment des blocages politiques sur la question des contrôles. Une activation des contrôles par l'Inspectorat du travail n'a quant à elle pas pu être obtenue auprès du DEE. Ainsi, le CIPRET a réagi sur demande à dix sollicitations de la population sur la question (situations problématiques), mais n'a pas pu impulser d'action systématique et proactive. Le projet a été catégorisé comme insuffisant.

- Malgré les efforts déployés, le projet « Publicité et parrainage » n'est pas parvenu à atteindre son objectif de protection de la santé par l'impulsion de changements structurels.
- Le projet « Fumée passive – suivi législatif » a permis d'accompagner des situations problématiques sur demande, mais n'a pas atteint ses objectifs en termes de contrôles et d'information.

Le setting « espace public » n'a été que partiellement couvert par le PCPT, avec de l'information au grand public et aux décideurs/euses en matière de publicité, et un soutien sur demande pour des problématiques liées au non-respect des dispositions sur la fumée passive. De fait, la population fribourgeoise ne jouit actuellement pas d'une amélioration de la situation dans ce setting.

*Setting médical* : le projet « Multiplicateurs/trices » a accompli la moitié de ses objectifs d'outcome.

Le projet visait à ce que 50% étudiant-e-s sensibilisé-e-s considèrent l'information reçue comme utile pour leur pratique professionnelle. Cet objectif est largement atteint d'après l'évaluation externe du projet,<sup>57</sup> menée sur les quatre premiers cours dispensés à l'ESSG en 2015. Sur 61 participant-e-s, 55 se prononcent dans ce sens, soit 90% de l'échantillon. Le deuxième objectif n'a pas été atteint. Il visait à ce que 40% des étudiant-e-s puissent citer trois offres d'aides à l'arrêt du tabac trois mois après avoir la sensibilisation. Cette proportion est restée à 15% avant et après l'intervention. La pertinence de cet objectif est toutefois questionnable : il apparaît bien plus important que les futur-e-s professionnel-le-s abordent leur pratique en ayant à l'esprit l'importance de la problématique du tabagisme ainsi qu'une volonté d'agir sur cette question que le fait de connaître trois sortes d'aide à l'arrêt. La raison sur laquelle le chiffre de trois se fonde n'est pas expliquée, et il convient de relever que ces informations sont facilement trouvables si nécessaires. Enfin, deux autres objectifs d'outcome n'ont pas été mesurés par l'évaluation et ne sont donc pas pris en compte ici. Au final, nous catégorisons le projet comme bon pour plusieurs raisons : l'outcome en termes d'utilité ressentie par les étudiant-e-s a donné de très bons résultats, la pertinence du second objectif est limitée, le choix du setting est fondé (ces étudiant-e-s se répartiront par la suite dans des secteurs variés), la portée du projet est grande (362 participant-e-s sensibilisé-e-s), et enfin 83% des participant-e-s de l'ESSG déclarent n'avoir jamais bénéficié d'une formation sur la question du tabagisme auparavant, ce qui met en évidence le besoin en la matière.

<sup>57</sup> Nous tirons ces informations de l'auto-évaluation du canton, et non pas du rapport lui-même.

- L'approche transversale du projet par la formation a permis d'atteindre de manière efficace plusieurs centaines de futur-e-s professionnel-le-s du domaine santé-social.

L'action menée dans le setting « médical » a ainsi permis de sensibiliser les étudiant-e-s, pour leur donner les moyens d'aborder la problématique du tabagisme au cours de leur trajectoire professionnelle dans différents secteurs. À noter que le setting médical n'est pas couvert par le PCPT dans son volet « vie active » (par ex. médecins, hôpitaux, patient-e-s).

*Marché* : le projet d'« Interdiction de vente – 16 ans » a réalisé ses deux objectifs d'outcome.

Les 336 achats-tests menés dans les commerces du canton en 2015 se sont soldés par 53% de refus de vente à des moins de 16 ans (37% en 2011). Ce chiffre est encore loin d'être satisfaisant d'un point de vue de protection de la jeunesse, mais l'objectif peut être considéré comme atteint avec une certaine marge (objectif de 60%). Le second objectif d'outcome visait à ce que 30% des commerces fautifs refusent la vente lors d'un second contrôle lors de la deuxième vague d'achats-tests de 2016. Avec 71.8% de refus de vente lors du second contrôle, cet objectif est pleinement atteint et montre que l'action énergique menée dans le cadre de ce projet porte ses fruits (information à tous les commerces, offre de formation, conférence de presse en partenariat avec les autorités (DSAS, DSJ et Police du commerce), feedbacks écrits et oraux aux commerces). De plus, le nouveau procédé mis en place lors de la deuxième vague d'achats-tests avec une visite de rappel à l'ordre par la Police cantonale auprès des commerces ayant enfreint la loi à deux reprises peut laisser espérer une amélioration pour le futur, grâce au signal fort envoyé par ce biais. Ce projet est catégorisé comme étant un succès.

- L'action forte menée en matière d'achats-tests a permis une très importante amélioration du respect de la loi parmi les commerces fautifs (72% de respect lors du deuxième contrôle).

Le setting « marché » a été très bien couvert par des actions adéquates et diversifiées à l'égard des commerces en matière de protection de la jeunesse (information, contrôles, médiatisation et rappel de la loi).

## Domaines d'action

Le graphique G 4.10 montre l'atteinte des objectifs des projets du PCPT fribourgeois répartis par domaine d'action (réussite de leurs objectifs d'outcome). Le domaine d'action qui présente le meilleur taux de succès pour le programme fribourgeois de prévention du tabagisme est l'information, suivie de la prévention comportementale puis de la prévention structurelle en dernière position.<sup>58</sup>

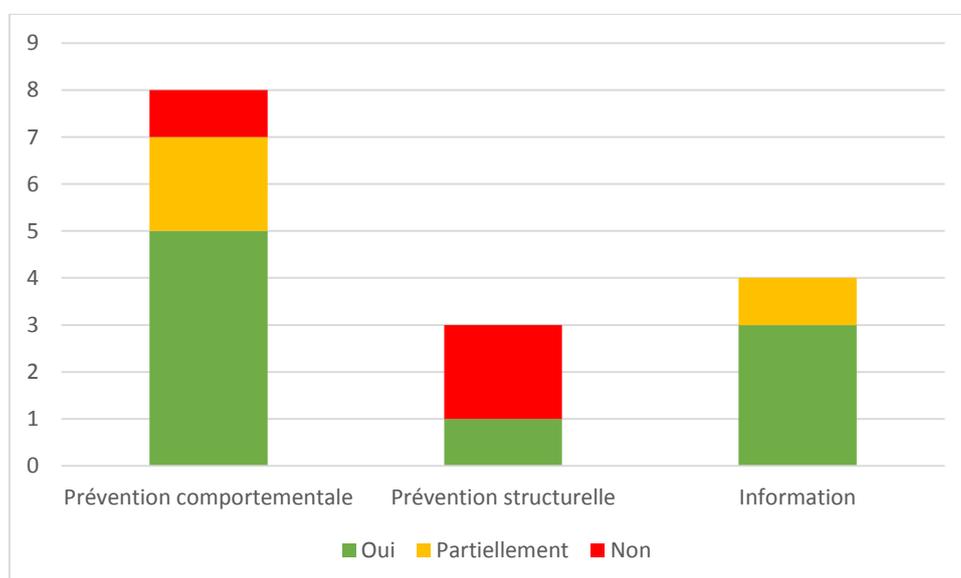
- Les objectifs d'outcome de cinq projets du domaine d'action « prévention comportementale » (8 projets) tels qu'ils avaient été fixés pour le programme ont été atteints, ceux de deux projets ont été partiellement atteints, et ceux du dernier projet n'ont pas été atteints. Le projet qui ne comptabilise aucun succès dans ce domaine d'action est « Entreprise sans fumée ». L'un des deux projets ayant partiellement atteint ses objectifs d'outcome, est néanmoins classé comme bon par l'évaluation, en regard de ses effets sur les étudiant-e-s et de sa portée (« Multiplicateurs/trices »). L'autre projet ayant réalisé la moitié de ses objectifs est « Cool and clean ». Les projets de prévention comportementale ayant atteint leurs objectifs ont été classés comme de bons projets (« Aide à l'arrêt », « Expérience non-

<sup>58</sup> La réalisation des outcomes représentée dans les graphiques ci-dessous se réfère aux objectifs tels qu'ils ont été définis par les responsables de projet. Pour rappel, la catégorisation globale des projets effectuée par l'équipe d'évaluation se trouve au graphique T 4.3.

fumeur », « Prévention par les pairs »), à l'exception de « Fumée passive dans le domicile » qui est classé comme moyen par l'équipe d'évaluation de même qu'« Apprentissage sans tabac » (interrompu la troisième année).

- Trois projets du domaine d'action « information » ont atteint leurs objectifs d'outcome : les projets « Information-sensibilisation » et « Communication » avec d'excellentes réalisations, et le « Concours Arrêter de fumer » avec l'effet souhaité sur ses groupes-cibles mais une participation très en baisse. « Santé à l'école » atteint quant à lui une partie de ses objectifs (mise à disposition de modules d'enseignement mais pas d'ancrage fort via des accompagnements de CO).
- La « prévention structurelle » est le domaine d'action du programme qui comporte la plus grande marge d'amélioration. Le projet « Interdiction de vente – 16 ans » réalise de bons outcomes et a impulsé de nouvelles manières de faire qui permettent de lancer un message fort et durable en matière de protection de la jeunesse, alors que les projets relatifs aux restrictions publicitaires et à la fumée passive sur les lieux de travail n'ont pour l'heure permis aucune amélioration notable sur le terrain, sauf en termes d'information.

G 4.10: Réalisation des objectifs d'outcome par domaine d'action



### Groupes-cibles

Le graphique G 4.11 catégorise la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des différents groupes-cibles auxquels le programme fribourgeois s'adressait. Ceux-ci sont au nombre de quatre : jeunes, grand public, fumeurs/euses et groupes-cibles spécifiques.

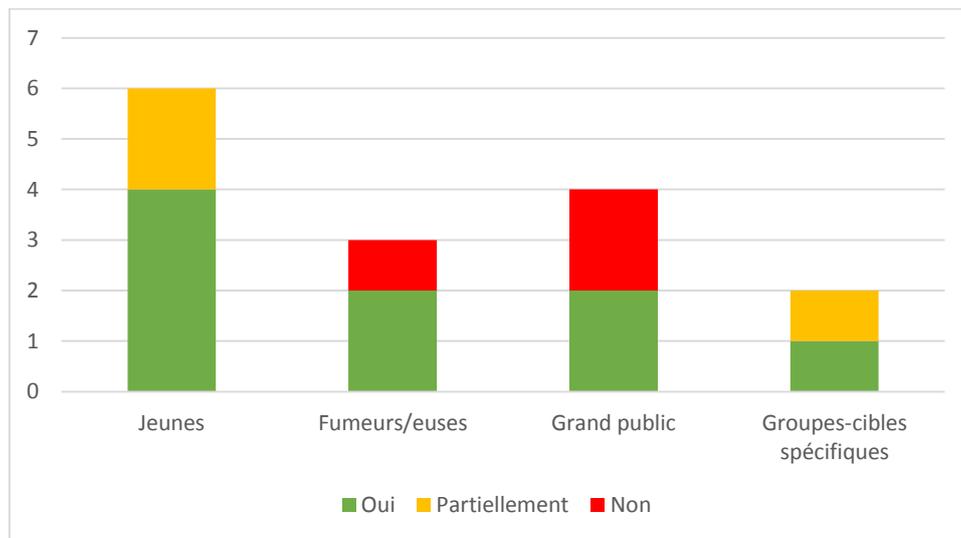
- Deux-tiers des projets à destination du groupe-cible prioritaire du PCPT, les jeunes, atteignent leurs objectifs d'outcome (4 sur 6). Les deux projets atteignant en partie leurs objectifs (« Cool and clean » et « Santé à l'école ») ont également permis de mener des actions importantes en direction des jeunes, comme l'ancrage durable de la thématique dans les modules du PER ou la mise en œuvre de diverses actions de prévention dans le setting du sport. Les jeunes ont été très bien atteints par le programme fribourgeois, avec des actions complémentaires de prévention comportementale dans des settings très variés (école, entreprise, sport, loisir, marché) et à destination de différents sous-groupes (écoliers/ères, apprenti-e-s, sportifs/ives, pairs et leurs camarades). Il est très important de souligner que les jeunes ont également pu bénéficier d'une prévention structurelle forte (achats-tests), ainsi que d'une chaîne de détection précoce efficace qui a permis d'orienter les jeunes fumeurs/euses repérés dans les projets

scolaires vers des cours d'aide à l'arrêt. Enfin, ils ont également bénéficié d'information ciblée, à travers plusieurs actions menés dans le projet « Information-sensibilisation » (dont le groupe-cible est le grand public).

- Deux des trois projets à destination des fumeurs/euses ont atteint leurs objectifs outcome. Les fumeurs/euses du canton ont bénéficié d'une consultation d'aide à l'arrêt dont les interventions sont très efficaces, et qui a pris la peine d'atteindre des publics particulièrement variés (fumeurs/euses, jeunes, patient-e-s alcool-dépendant-e-s). Les fumeurs/euses ont également bénéficié de modalités différentes d'aide à l'arrêt, à travers le « Concours Arrêter de fumer », qui atteint ses objectifs en termes de taux d'arrêt. Seuls les cours d'« Entreprise sans fumée » n'ont pas pu être mis sur pied, mais une offre a pu être initiée avec le nouveau projet « Santé en entreprise ». Enfin, comme les jeunes, les fumeurs/euses font également l'objet d'une attention particulière dans le projet « Information-sensibilisation » du CIPRET, de nombreuses actions leur étant destinées (par ex. stands dans les hôpitaux, Journée mondiale du tabac, ateliers sur l'arrêt).
- Les projets à destination du grand-public ont des réalisations fortement contrastées. Les deux projets d'« Information-sensibilisation » et de « Communication » ont pleinement atteint leurs cibles et ont mis en œuvre des plans d'action particulièrement complets et proactifs, permettant une forte couverture de la population fribourgeoise des deux régions linguistique ainsi que de nombreuses sous-catégories (apprenti-e-s, public des institutions sociales, femmes) par des biais variés (médias, ateliers, exposition, journées, conférences, permanence téléphonique). À l'inverse, le grand public n'a pas pu bénéficier d'une protection structurelle accrue pour ce qui concerne la publicité et la fumée passive au travail. Les dispositions légales cantonales en matière de publicité demeurent très faibles, et les contrôles relatifs à la fumée passive au travail inexistant.
- Des groupes-cibles spécifiques étaient visés par deux projets, dont l'un a été jugé efficace et l'autre partiellement efficace. Ces projets ont permis d'atteindre plusieurs centaines d'étudiant-e-s du domaine santé-social afin de faire d'eux/elles des multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme dans le canton à l'avenir, ainsi que des puéricultrices, bien que dans une moindre mesure.

Au final, les jeunes ont pu être très fortement atteints dans le cadre du PCPT, par de la prévention comportementale, de l'information, et de la prévention structurelle dans des settings variés. De nombreux groupes de jeunes ont pu ainsi y trouver leur compte. De l'aide à l'arrêt a également été mise en œuvre à destination des jeunes, ce représente une grande force du programme. Les fumeurs/euses ont bénéficié de deux types différents et efficaces d'aide à l'arrêt (coaching et concours). Le grand public a pu jouir d'une information actuelle et activement diffusée sur le tabagisme. Le canton poursuit également une stratégie de diffusion du message par des multiplicateurs/trices, qui vise à toucher des groupes-cibles spécifiques très pertinents pour la prévention du tabagisme (parents, public des institutions sociales et médicales). Un grand soin a été apporté à la bonne couverture géographique des groupes-cibles du programme.

G 4.11 : Réalisation des objectifs d'outcome par groupe-cible



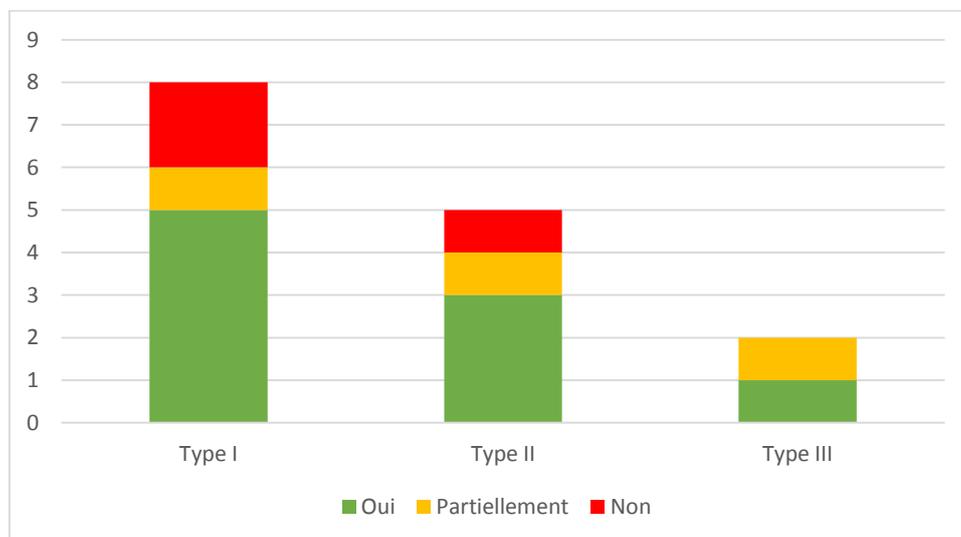
### Types de projets

Le graphique G 4.12 présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des types de projets compris dans le programme fribourgeois de prévention du tabagisme (projets de type I, II et III).

- Concernant les projets de type I (projets cantonaux), quatre ont pu atteindre la majorité de leurs objectifs d'outcome, un en a atteint la moitié, et deux n'en ont atteint aucun. À travers ces projets le canton a agi sur des aspects cruciaux de la prévention du tabagisme, en mettant à disposition de la population un centre proposant une information et une aide à l'arrêt de haute qualité, en communiquant autour des actions du PCPT, en organisant des achats-tests avec le soutien de plusieurs autorités cantonales, et, dans une moindre mesure, en abordant la question de la fumée passive au domicile et en positionnant la prévention du tabagisme dans les écoles. S'il entend poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés, le canton pourra encore se donner les moyens d'agir sur les axes structurels de la publicité et de la fumée passive à l'avenir, ces derniers renfermant un grand potentiel de protection de la santé pour la population fribourgeoise.
- Les cinq projets de type II (projets nationaux) présentent un bilan contrasté. Les deux concours à destination des jeunes (« Expérience non-fumeur » et « Apprentissage sans tabac ») ont d'excellentes réalisations à leur actif (participation, mesures de renforcement, détection précoce). Le « Concours pour Arrêter de fumer » et « Cool and clean » auraient tous deux pu bénéficier d'une meilleure portée (participation), et « Entreprise sans fumée » a été mis en veille.
- Les deux projets de type III (projets de type expérimentaux) ont permis de mener des actions bénéfiques selon des approches pertinentes (prévention par les pairs, stratégie de diffusion par les multiplicateurs/trices). Bien que l'un d'entre eux n'ait réalisé que la moitié de ses outcomes, ils ont été tous deux catégorisés comme de bons projets en regard de leur ampleur et de leurs effets sur les groupes-cibles.

Dans l'ensemble, les trois types de projets ont eu leurs forces et leurs faiblesses.

G 4.12: Réalisation des objectifs d'outcome par type de projet



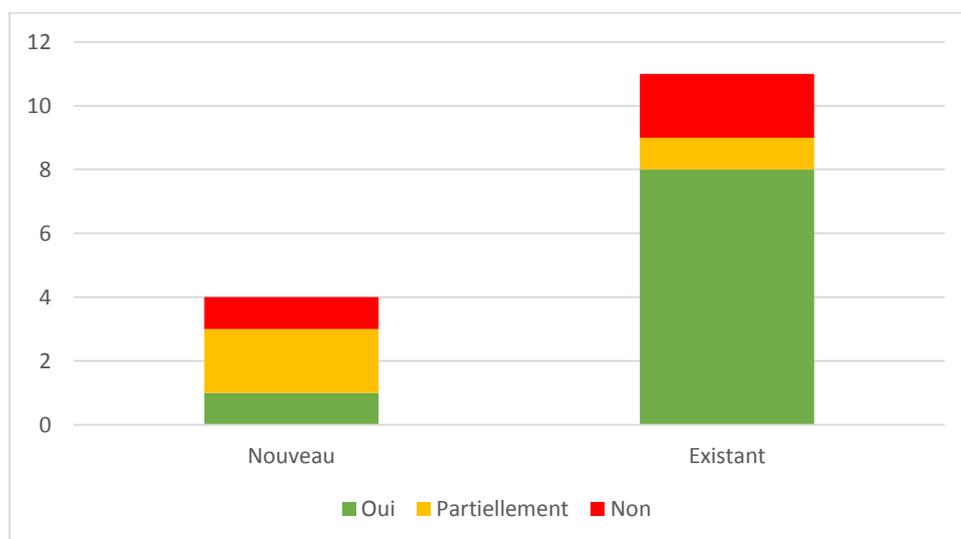
#### Projets nouveaux et existants

Une dernière catégorisation présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction de la nouveauté des projets (graphique G 4.13).

- Le programme cantonal fribourgeois compte une grande majorité de projets déjà existants auparavant dans le canton (11 sur 15), dont huit ont pu réaliser leurs objectifs, un partiellement et deux pas du tout.
- Quatre projets étaient nouveaux, et trois d'entre eux n'ont pas pu atteindre la majorité de leurs objectifs. Il convient néanmoins de relever que deux des nouveaux projets ont été catégorisés comme efficaces dans la présente évaluation (« Multiplicateurs/trices » et « Prévention par les pairs ». « Santé à l'école » a quant à lui été catégorisé comme partiellement efficace. Ce dernier n'a en effet pas accompagné autant d'écoles que voulu dans la mise en place d'une politique d'établissement relative au tabagisme. Il faut toutefois saluer le fait que ce nouveau projet ait été créé afin de saisir l'opportunité d'insérer la thématique du tabac dans le PER, en particulier dans le contexte difficile de la prévention en milieu scolaire dans le canton. Enfin, le projet relatif à la publicité, mené dans un contexte politique difficile, n'a pas pu porter ses fruits.

Ainsi, une majorité de projets pertinents et efficaces existent dans les deux catégories de projets, nouveaux comme existants. Avec les deux nouveaux projets de prévention structurelle efficaces, le canton démontre ses capacités à initier des démarches innovantes et bénéfiques dans ce domaine d'action. Il s'avère ainsi à même d'inventer des instruments dans des domaines où des besoins cantonaux ont été identifiés. En se saisissant de ces occasions, le canton a ainsi initié une approche originale des multiplicateurs/trices par la formation dans les Hautes écoles, et mis au goût du jour la thématique du tabagisme via la prévention par les pairs.

G 4.13: Réalisation des objectifs d'outcome en fonction du statut du projet



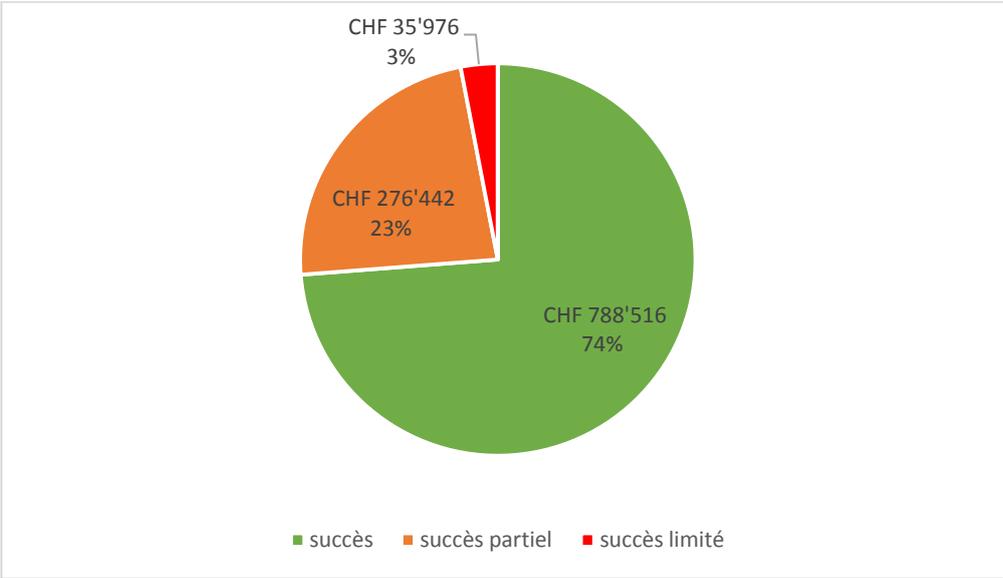
#### 4.4.2 Efficience des outcomes

La section qui suit se penche sur l'efficience des projets en regard de leurs outcomes. Les chiffres présentés ci-dessous se basent sur les budgets déclarés par les responsables de projets pour les années 2014 à 2016.<sup>59</sup> Ils sont néanmoins à considérer avec prudence et à titre illustratif : il est en effet difficile de mesurer avec précision le niveau effectif des ressources financières et humaines engagées pour chaque projet. De plus, la mise en œuvre des projets durera encore un an. De ce fait, les ressources engagées pour chaque projet ainsi que les effets de ces derniers sont encore susceptibles de modifications. En outre, les budgets des projets de type II ne comprennent ici que la contribution cantonale et n'incluent pas la contribution nationale. Il faut encore relever que les budgets de deux projets ne sont pas connus, ce qui contribue à une distorsion du graphique.

Avec toutes ces réserves, le graphique G. 4.14 présente donc la répartition budgétaire du PCPT fribourgeois en fonction du succès des projets (catégorisation de l'équipe d'évaluation, cf. T 4.3). Au total, le programme fribourgeois peut être considéré comme efficace. Pour les trois premières années du programme, 74% des moyens (CHF 788'516) ont été affectés à des projets catégorisés par l'évaluation comme bons. Cela est notamment dû au fait que plusieurs projets disposant de budgets importants ont été menés avec succès (« Information sensibilisation », « Communication », « Prévention par les pairs »). 23% des moyens ont été investis dans les cinq projets catégorisés comme ayant partiellement atteint leurs objectifs. Il convient néanmoins de rappeler que bien que n'ayant pas pu être catégorisé comme pleinement réussis, ces projets comptent plusieurs réalisations à leur actif, comme l'élaboration des modules-tabac pour « Santé à l'école » ; la tenue de deux éditions du « Concours Arrêter de fumer », d'excellentes prestations pour les deux ans de mise en œuvre d'« Apprentissage sans tabac » ou encore l'accompagnement de plusieurs manifestations sportives et d'équipes pour « Cool and clean ». Par ailleurs, les processus que le projet « Publicité et parrainage » s'est employé à influencer connaissent une grande part d'incertitude liée aux aléas politiques. Enfin, seuls 3% des moyens ont été investis dans des projets n'ayant pu faire preuve d'aucun effet tangible sur leurs publics-cibles, ce qui est une proportion remarquablement basse. Les projets « Pilotage » et « Évaluation » ne sont pas inclus dans le graphique ci-dessous. Rappelons que le bilan du projet « Pilotage » (CHF 314'272) est bon.

<sup>59</sup> Sauf « Apprentissage sans tabac », dont seul le budget déclaré dans la *Demande de financement* est connu.

G 4.14: Succès des projets en fonction des ressources investies



## 5 Analyse causale et hypothèses

Le chapitre suivant revient sur les hypothèses présentées au chapitre 3, et présente les éléments empiriques qui permettent de les explorer.

### 5.1 Concept du programme

La première hypothèse était relative au concept du Programme :

*H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du programme cantonal.*

Le Programme fribourgeois avait défini plusieurs de ses axes prioritaires sur la base des données épidémiologiques et scientifiques, dont notamment la prévention structurelle. Or les actions de protection contre la fumée passive sur les lieux de travail et au domicile, de même que celles en vue d'une restriction en matière de publicité, n'ont pas pu être significativement avancées durant le PCPT. Il est ainsi impossible de se prononcer sur ces aspects. Quant à l'influence de l'accessibilité du tabac sur la consommation des jeunes,<sup>60</sup> les tendances seront intéressantes à suivre sur le moyen-terme en regard des bons résultats des achats-tests dans le canton (si toutefois ceux-ci continuent à être menés, et en tenant compte du fait que de nombreux autres facteurs entrent également en ligne de compte dans le taux de prévalence globale). Au niveau des projets, une tendance se dégage clairement de l'« Aide à l'arrêt », qui était l'un de projets les plus fortement basés sur l'évidence scientifique et a fait preuve d'une très bonne efficacité. Enfin, le projet de « Prévention par les pairs » était aussi basé sur les données scientifiques récentes ainsi que des lignes-directrices, et il sera intéressant d'observer ses effets d'une manière plus approfondie que ce qui a été fait pour l'heure.

- Le choix d'intégrer des axes de prévention structurelle forts dans le PCPT était basé sur la littérature scientifique, mais les effets de ces choix ne peuvent pas encore être observés.
- Les interventions de l'« Aide à l'arrêt » sont fortement basées sur l'évidence et ont pleinement donné la preuve de leur efficacité.

**Alors que l'état de la mise en œuvre ne permet pas encore de tester l'hypothèse pour ce qui est de la prévention structurelle, elle se confirme pleinement pour l'un des projets qui était fortement basé sur l'évidence au sein du programme.**

*H1.2 : Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du programme cantonal.*

Les objectifs du PCPT fribourgeois étaient définis de manière précise. Une caractéristique du programme réside dans le nombre élevé de réalisations importantes menées hors objectifs d'output, celles-ci n'ayant pas été planifiées au moment de la rédaction de la demande. Cela a concerné près des deux-tiers des projets (« Communication », « Multiplicateurs/trices », « Aide à l'arrêt », « Santé à l'école », « Expérience non-fumeur », « Apprentissage sans tabac », « Interdiction de vente – 16 ans », « Publicité et parrainage », « Fumée passive – suivi législatif »). Ce phénomène pourrait avoir pour effet de brouiller la lisibilité des projets et de compliquer leur monitoring. Il convient néanmoins de souligner que cela a aussi été le signe d'une attitude très proactive dans la mise en œuvre des projets, chaque occasion d'étendre les activités ayant été saisie. De plus, ce phénomène n'a finalement pas altéré la bonne mise en œuvre des projets.

<sup>60</sup> Demande de financement, p. 111.

- De nombreux projets étaient caractérisés par la mise en place de mesures non-planifiées au moment de la demande (« réalisations hors objectifs d'output »). Cet aspect a néanmoins plutôt été le signe d'un enrichissement des projets.

**Pour cette raison, les objectifs tels qu'initialement planifiés n'étaient pas tout à fait précis, mais les éléments ajoutés en cours de mise en œuvre ont permis de renforcer les projets. L'hypothèse n'est ainsi pas confirmée.**

*H1.3 : Une bonne cohérence interne du programme cantonal augmente son efficacité.*

La cohérence interne du programme dans son concept était très bonne. Cette cohérence était particulièrement frappante en regard de la chaîne de détection précoce mise en place dans le canton à l'égard des jeunes. Les activités menées dans les écoles ont porté attention à la question des fumeurs/euses, et les efforts ont été dirigés avec succès dans l'orientation des jeunes vers les offres d'aide à l'arrêt existantes (Ligne stop-tabac au niveau national et coachings du CIPRET au niveau cantonal). Ces efforts sont à saluer, en particulier en regard des excellents résultats qui en ont découlés (haut taux de succès des coachings d'aide à l'arrêt et arrêt déclaré de 16 participant-e-s sur les 30 fumeurs/euses détecté-e-s grâce à « Apprentissage sans tabac »).

- L'excellente cohérence interne du programme a déployé d'importants effets au niveau de la chaîne de détection précoce mise en place entre plusieurs projets à destination des jeunes.

**La détection précoce a permis d'intervenir auprès des jeunes fumeurs/euses, ce qui est fondamental d'un point de vue de santé publique. L'hypothèse de l'importance de la cohérence interne est pleinement confirmée.**

*H1.4 : Une bonne articulation du programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.*

Un grand problème de cohérence externe s'est fait ressentir au niveau de la prévention en milieu scolaire dans le cadre du programme. D'un côté, le CIPRET est devenu au fil des ans un acteur central de la prévention dans les écoles : il a progressivement étoffé sa palette et acquis une grande expérience en la matière. Les écoles le sollicitent fortement à ce titre, et le nombre d'ateliers, d'expositions et d'interventions réalisés par le CIPRET dans les classes est très élevé, signe qu'il a réussi à susciter un intérêt en la matière dans le canton. D'un autre côté, une décision politique sur laquelle le CIPRET a été peu consulté a mis en place un nouveau système de prévention dans les écoles. Dans ce système, les interventions des expert-e-s externes de prévention tendront à être remplacées par des cours dispensés en classe par les enseignant-e-s dans le cadre du programme scolaire, et abordant les thématiques de santé. Cette mauvaise articulation mène à un important problème de cohérence externe : l'expertise cantonale en la matière sera sous-utilisée, et les enseignant-e-s risquent de se trouver démunis face à la problématique du tabac. Il y a de grandes chances pour que la prévention en pâtisse, alors qu'initialement le nouveau système entendait plutôt la systématiser et la coordonner à l'échelle cantonale.

- Un problème de cohérence externe guette actuellement l'articulation entre la politique de prévention du tabagisme et la nouvelle politique de prévention en milieu scolaire, qui risque de fortement affecter les actions futures en la matière.

**L'importance cruciale de la cohérence externe entre la prévention du tabagisme et les autres domaines d'action publique se confirme pleinement.**

## 5.2 Organisation

La partie suivante discute les hypothèses relatives à l'organisation du programme, qui étaient les suivantes :

*H2.1 : L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

Deux observations peuvent être faites sur ce point. Premièrement, la structure de mise en œuvre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme à Fribourg, mise en place depuis le premier PCPT en 2009, a permis d'augmenter l'efficacité des actions en la matière. Cette nouvelle structure a en effet permis un meilleur accès du CIPRET aux partenaires, aux structures et aux ressources étatiques, grâce à l'intégration de la DSAS dans son Copil. Cette dernière a ainsi pu ouvrir des portes auprès des autres Directions cantonales pour nouer des partenariats. De plus, le CIPRET a également bénéficié de la légitimité accrue conférée par la forme « programme cantonal » pour démarcher des partenaires (par ex. Hautes écoles). La structure de mise en œuvre du PCPT était ainsi parfaitement adéquate pour mêler les forces respectives d'un centre de prévention spécialisé et de son partenaire de santé publique au niveau du canton. À l'inverse, il semblerait qu'une meilleure articulation du programme avec certains autres acteurs étatiques permettrait de mieux gérer certains problèmes (par ex. prévention en milieu scolaire), d'intégrer plus activement certains partenaires (par ex. polices pour la prévention structurelle), ou de tenter de faire évoluer certains dossiers (Inspection du travail).

- Une structure de mise en œuvre intégrant des partenaires étatiques clés permet d'augmenter l'efficacité du programme.
- Au contraire, la non-intégration de certains partenaires à la structure de mise en œuvre peut représenter un obstacle à la mise à l'agenda de la prévention du tabagisme.

**L'hypothèse relative aux répercussions de la structure de mise en œuvre sur l'efficacité du programme est confirmée, tant à la positive qu'à la négative.**

*H2.2 : La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

Au niveau du programme, le problème de cohérence externe susmentionné à propos de la prévention en milieu scolaire créera vraisemblablement un problème de durabilité affectant l'efficacité de la prévention du tabagisme. En effet, le canton a investi des années dans la mise au point d'une expertise en matière d'interventions dans les classes, qui risque de se retrouver sous-utilisée sans être réellement remplacée par des interventions équivalentes. Au niveau des projets, un important problème de durabilité a concerné l'interruption du projet « Apprentissage sans tabac » dans le canton à partir de la rentrée scolaire 2015. Non seulement les apprenti-e-s du canton se retrouvent sans mesure de prévention du tabagisme en attendant qu'une solution de remplacement soit trouvée, mais en plus ce projet était mené de manière efficace dans le canton (participation, résultats du concours, résultats de la chaîne de détection précoce établie dans ce cadre).

- Des problèmes de durabilité ont ou vont vraisemblablement affecter l'efficacité de la prévention du tabagisme dans le canton. Il convient de voir si des solutions alternatives efficaces pourront être mises en place.

**L'exemple fribourgeois corrobore l'hypothèse de l'importance de la durabilité de la structure de mise en œuvre, tant au niveau du programme que des projets.**

### 5.3 Prestations

L'étude des prestations fournies dans le cadre du programme se base sur les hypothèses suivantes :

*H3.1 : L'adéquation des prestations (outputs) du Programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.*

Le PCPT a réalisé 79% des objectifs d'outputs que les responsables de projets s'étaient fixés, et 71% des objectifs d'outcome. L'écart entre les deux pourcentages est léger, ce qui fait que dans l'ensemble, les outputs étaient de bons indicateurs du succès des outcomes, à la nuance près que de nombreuses actions ont été menées « hors objectifs d'output » dans le PCPT fribourgeois. Ces réalisations « hors objectifs » étaient néanmoins en pleine adéquation avec les objectifs d'outcome. Considérés en détail, aucun projet ne montre d'importants décalages entre le niveau de leurs réalisations d'output et d'outcome, sauf pour le cas de « Cool and clean » qui ne réalise pas ses objectifs d'outcome malgré les nombreuses prestations fournies.

- L'adéquation des prestations (objectifs d'output ou « hors objectif ») ont constitué un bon indicateur du succès ou de l'échec des objectifs d'outcome des projets.

**L'importance de l'adéquation des outputs (prestations) pour le succès des outcomes est confirmée pour la quasi-totalité des projets fribourgeois.**

### 5.4 Outcomes et impacts

L'analyse relative aux effets du Programme (niveau des outcomes et des impacts) revient sur les hypothèses suivantes :

*H4.1 : L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).*

Les objectifs d'outcome des quinze projets du programme fribourgeois ont atteint un taux de réussite de 20 sur 28. Dans l'ensemble, les objectifs d'outcomes étaient définis de sorte à viser une réelle efficacité sur la prévention du tabagisme (taux d'abstinence, renforcement des connaissances et des compétences, respect de la loi, diffusion de l'information, préparation de modifications législatives). Ils constituent ainsi pour l'heure un bon indicateur de la contribution ou de l'absence de contribution à l'efficacité du programme. Les projets aux outcomes réalisés permettent d'espérer une contribution solide à l'efficacité globale du programme, que l'on ne peut pas encore mesurer en soi. C'est en particulier le cas des projets qui avaient à la fois une bonne portée (réalisations fortes en termes de nombre de participant-e-s/prestations) et des outcomes positifs en termes d'efficacité de l'intervention (par ex. « Expérience non-fumeur », « Aide à l'arrêt », « Apprentissage sans tabac », « Multiplicateurs/trices », « Interdiction de vente – 16 ans »). À l'inverse, les projets n'ayant pas réalisé leurs outcomes ont apporté une contribution restreinte au PCPT (« Entreprise sans fumée », « Fumée passive – suivi législatif », « Publicité et parrainage »), en particulier si leurs prestations se rapportaient fortement à leurs outcomes.

- Les objectifs d'outcome constituent de bons indicateurs de l'efficacité globale du programme telle qu'on peut l'évaluer actuellement.

**Dans le cas fribourgeois, l'hypothèse de la concordance entre les objectifs d'outcome et l'efficacité globale du programme tend à se confirmer.**

*H4.2 : La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du Programme cantonal.*

La diversité des manières dont chaque groupe-cible a été approché constitue un point fort majeur du PCPT fribourgeois. Dans l'ensemble, les cibles du programme ont été atteintes dans une particulièrement grande variété d'approches, de settings et de domaines d'action. Cela maximise les chances que chaque individu y trouve son compte. Cela permet aussi de renforcer la cohérence et la crédibilité du message, par sa diffusion via des intermédiaires multiples (autorités politique, acteurs de la santé, pairs, police, coaches, professionnels de la petite enfance). En revanche, l'équilibre général du programme a parfois été menacé, lorsque certains projets demandant d'avantages de ressources que prévu ont mené à la mise en veille de certaines autres mesures. Il en va ainsi des projets relatifs à la fumée passive, dont une partie des démarches ont été consciemment abandonnées. Cela a affecté l'efficacité du PCPT en regard de la protection moindre dont a bénéficié la population fribourgeoise sur cet axe.

- Une bonne diversité dans la logique d'action du PCPT a permis de toucher les groupes-cibles par plusieurs intermédiaires jouissant de différents types de légitimité. Des problèmes d'équilibre global ont parfois affecté l'efficacité du programme.

**Il semble que tant la diversité que l'équilibre de la logique d'intervention des projets et du programme soient d'importance pour l'efficacité des actions de prévention.**

*H4.3 : La solidité de « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

Le programme fribourgeois confirme très fortement cette hypothèse par plusieurs exemples. Lorsque des alliances entre partenaires ont pu être mises en place autour de la mise en œuvre de certaines mesures, non seulement l'ancrage mais aussi le retentissement des projets a pu être considérablement renforcé. C'est le cas de la coalition entre le CIPRET, la DSAS et la Police cantonale/DSJ, qui a permis une excellente mise en œuvre des achats-tests et des mesures de communication fortes autour de leurs résultats (auprès du grand public ainsi que des commerçant-e-s). C'est également le cas de la communication renforcée menée par le CIPRET et la DSAS autour du lancement du PCPT, qui a permis d'assurer un plus grand retentissement médiatique en raison du soutien officiel. À l'inverse, l'échec de la tentative de coalition avec la DEE pour activer les contrôles par l'Inspection du travail fait que le projet en est toujours au point mort, ce partenaire étant incontournable sur les aspects d'application de la loi.

- La construction de solides coalitions anti-tabac a permis de fortement renforcer la mise en œuvre des projets ainsi que leur retentissement. L'échec dans la mise en place de telles coalitions a pu inversement provoquer le blocage total d'un projet.

**L'importance des « coalitions anti-tabac » dans l'efficacité du programme est pleinement confirmée par plusieurs situations expérimentées dans le cadre du programme fribourgeois.**

H4.4 : *Un Programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.*

Les jeunes constituaient le groupe-cible prioritaire du Programme fribourgeois. 40% des projets du PCPT leur étaient dédiés, de même que 46% des ressources financières.<sup>61</sup> Ils ont pour l'instant pu être touchés de manière efficace dans différents settings (école, entreprise, loisir, marché), ainsi que par de la prévention comportementale, de l'information et la prévention structurelle. Les impacts finaux du programme ne peuvent pas encore être mesurés en raison de l'intervalle de temps trop court. Toutefois, l'importance cruciale de groupe-cible dans la prévention du tabagisme peut laisser penser que les nombreuses actions menées à l'égard des jeunes dans le PCPT fribourgeois contribueront à l'efficacité du programme.

- Le programme fribourgeois vise en priorité la jeunesse, en lui dédiant 40% de ses projets.
- Les jeunes ont pu être touchés efficacement dans de nombreux settings et dans tous les domaines d'action de la prévention du tabagisme.

**Les jeunes ont été touchés par quatre projets efficaces et trois projets partiellement efficaces. Il est toutefois trop tôt pour juger de l'impact global de la part des projets-jeunes sur l'efficacité du programme fribourgeois.**

## 5.5 Contexte

La prise en compte des effets de contexte dans l'analyse reposait sur les trois hypothèses suivantes :

H5.1 : *Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du Programme cantonal (marge de progression).*

Le canton de Fribourg ne présente pas de particularité frappante du point de vue de la prévalence tabagique, et son taux de prévalence global est très légèrement inférieur à la moyenne suisse (27%, contre 28% pour la Suisse en 2012, cf. 4.1.1). De même, l'écart entre la prévalence de la population de nationalité suisse et de nationalité étrangère est plus faible à Fribourg que pour la moyenne suisse. En l'état des connaissances, Fribourg ne se prête donc pas particulièrement bien à des observations relatives à cette hypothèse. À un niveau différent, l'expérience fribourgeoise montre que la prise en main active d'un problème de consommation parmi une population à haut facteur de risque, et à laquelle la prévention du tabagisme s'adresse rarement de manière spécifique pour une aide à l'arrêt, peut donner d'excellents résultats. Cela a été le cas de l'aide proposée aux 30 apprenti-e-s fumeurs/euses repéré-e-s dans le cadre d'« Apprentissage sans tabac » et contactés par la Ligne stop-tabac : plus de 50% d'entre eux/elles indiquent avoir cessé de fumer pour participer au concours (16 sur 30). Bien que cette proportion soit à appréhender avec prudence en raison de son caractère déclaratif ainsi que de la taille de l'échantillon, cet exemple montre l'intérêt qu'il y a à attirer de manière proactive des publics à forte prévalence dans la chaîne de soin.

- L'expérience menée à Fribourg en matière d'aide à l'arrêt pour les apprenti-e-s est très positive, alors que ce public se voit très rarement proposer un soutien spécifique en la matière.

<sup>61</sup> Calcul sur la base des projections financières pour les quatre ans, hors budgets des projets Pilotage et Évaluation.

**Les données épidémiologiques permettant de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse ne sont pas disponibles, mais le PCPT fribourgeois montre les bons résultats que l'on peut espérer d'une action à destination de groupes à plus forte prévalence tabagique.**

*H5.2 : Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Au niveau de l'environnement socio-structurel, la culture du tabac dans le canton de Fribourg est parmi les plus importantes de Suisse. Par ailleurs, l'importance des forces viticoles dans le canton s'étaient fait sentir lors du débat de 1999 sur les restrictions en matière de publicité d'alcool et de tabac (cf. Chap. 6 Learnings). De plus, Gastrofribourg avait menacé de lancer un référendum lors de la votation cantonale de 2008 sur la protection contre la fumée passive, et le Conseil d'État avait finalement proposé lui-même un contre-projet à l'initiative pour introduire la possibilité de fumoirs. Ainsi, plusieurs éléments relatifs à l'environnement socio-structurel du canton constituent des facteurs défavorables. D'un autre côté, la population fribourgeoise est relativement favorable à la prévention du tabagisme selon des sondages effectués dans le canton en 2009 et en 2012 (cf. A 1.2, *infra*). De plus, les acteurs ont réussi à implanter des axes forts de prévention du tabagisme dans le canton depuis longtemps (création du CIPRET en 1999, lancement du premier PCPT en 2009). En outre, d'importants progrès ont encore pu être effectués au cours du programme actuel, et de nouvelles alliances nouées avec des partenaires cruciaux. Ainsi, malgré un contexte socio-structurel comprenant plusieurs éléments défavorables, les obstacles ont pu être contournés par l'adoption d'une stratégie efficace et la constitution d'alliances adéquates.

- L'environnement socio-structurel du canton contient plusieurs éléments défavorables, qui n'ont toutefois pas suffi à empêcher la mise en place d'une prévention forte dans le canton.

**Un environnement socio-structurel défavorable constitue un facteur défavorable pour la prévention du tabagisme, mais peut être (partiellement) déjoué par l'adoption de stratégies efficaces et d'alliances appropriées. L'hypothèse ne se confirme pas pleinement dans le cas fribourgeois.**

*H5.3 : Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

La mise en œuvre du PCPT fribourgeois permet de confirmer pleinement cette hypothèse. D'une part, le fort soutien politique de la Conseillère d'État en charge de la DSAS a permis des avancées solides pour la prévention du tabagisme dans le canton. C'est notamment grâce au soutien de la DSAS qu'un partenariat solide a pu être constitué autour du projet relatif aux achats-tests, la demande de collaboration auprès de la police étant passée par la voie administrative hiérarchique. Inversement, la crainte politique des réactions des petites et moyennes entreprises à d'éventuels contrôles en matière de fumée passive sur les lieux de travail ont fortement contribué à bloquer les efforts du projet relatif à cette question. C'est ainsi tout un pan de la prévention structurelle qui n'a pas pu être couvert en raison du contexte politique défavorable.

- Le soutien politique dans le cadre du programme a permis de convaincre des partenaires clés à renforcer la mise en œuvre des achats-tests, alors que dans un autre domaine, le contexte politique défavorable a bloqué tout un aspect de la prévention structurelle.

**Le contexte politique est décisif, en raison de son importance dans l'activation des autorités et partenaires nécessaires à la mise en place des actions de prévention du tabagisme. Le PCPT fribourgeois confirme l'hypothèse politique.**

## 6 Résumé des résultats et discussion

### 6.1 Résultats du programme cantonal

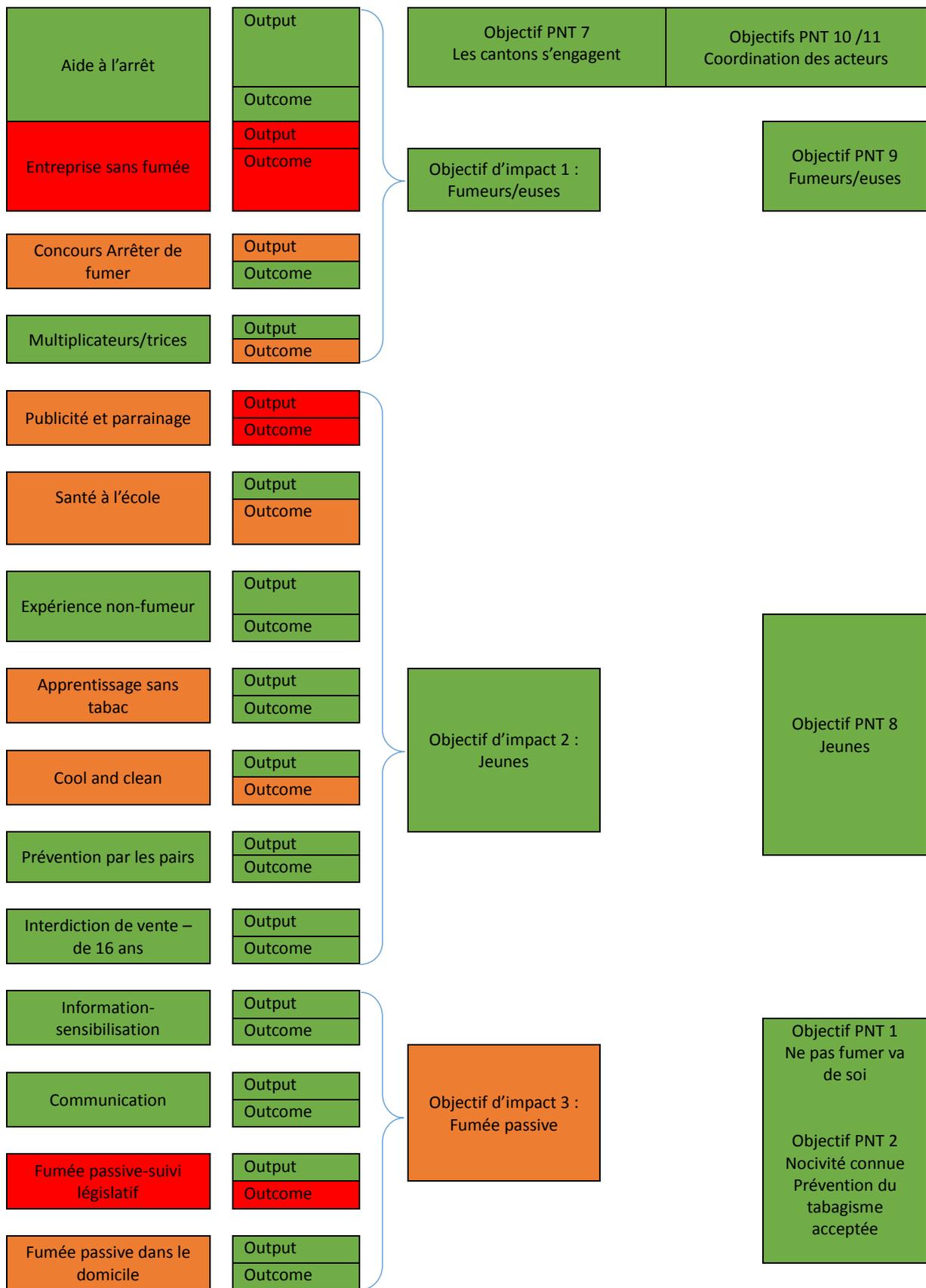
Ce sous-chapitre reprend les principaux résultats de l'évaluation du programme fribourgeois de prévention du tabagisme. Il offre ainsi un aperçu des réalisations de ce deuxième PCPT. Les résultats sont structurés de la manière suivante : réalisation des objectifs et effets (effets obtenus en termes de prévention du tabagisme, objectifs du Programme national tabac, objectifs d'impact, réalisation des objectifs par setting, domaine d'action, groupe-cible, type de projet), choix et articulation des projets (cohérence intra-politique, cohérence inter-politique), plus-value du programme (coordination, pilotage, compétences législatives, efficacité) et recommandations (adaptations conceptuelles et organisationnelles proposées).

#### 6.1.1 Réalisation des objectifs et effets

*Réalisations globales du programme – effets des activités de prévention du tabagisme* : le Programme fribourgeois a permis des avancées dans plusieurs domaines : intégration de nouveaux partenaires pour la prévention du tabagisme et renforcement du soutien du canton, collaboration avec la Police cantonale, inauguration d'axes de prévention innovants (approche par les multiplicateurs/trices et prévention par les pairs). Il a également été l'occasion de maintenir les points forts déjà existants dans le programme précédent : excellentes prestations d'information à destination de la population, couverture médiatique des deux régions linguistiques, action forte à destination des jeunes, offre cantonale de désaccoutumance efficace, existence d'une chaîne de détection précoce, maintien du CIPRET comme interlocuteur central de la population. Au niveau des projets, 20 objectifs d'outcome sur 28 ont été atteints, permettant le succès de différentes activités dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « école », « médical », et « marché ». La prévention comportementale et l'information sont les domaines d'action les plus couverts. Des améliorations pourront être visées à l'avenir sur les questions de la fumée passive au travail et au domicile. De même, un suivi vigilant de l'évolution de la situation dans le setting scolaire devra être effectué.

Le graphique T 6.1 permet de visualiser les effets du Programme en termes de prévention du tabagisme (accomplissement des objectifs). Les couleurs attribuées dans la colonne tout à gauche (noms des projets) correspondent à l'appréciation finale de l'équipe d'évaluation sur l'efficacité de chacun des projets (effets sur les groupes-cibles), dans l'état actuel de leur mise en œuvre. La deuxième colonne depuis la gauche correspond au degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été initialement définis par les responsables de projets. Les deux colonnes de droite représentent la contribution à la réalisation des objectifs d'impact du PCPT et des objectifs PNT selon l'équipe d'évaluation.

T 6.1: Aperçu global des effets du programme en termes de prévention du tabagisme



Légende : vert = succès ; orange = succès partiel ; rouge = succès limité.

*Objectifs du Programme national tabac.* Les activités mises en place durant les trois premières années du PCPT fribourgeois ont pleinement permis d'œuvrer à plusieurs des objectifs PNT que le canton avait choisi de poursuivre. C'est le cas de l'objectif n°2 (connaissance sur la nocivité du tabac et acceptation de la prévention), notamment grâce aux excellentes réalisations du CIPRET ainsi que dans une moindre mesure aux efforts menés en matière de dénormalisation de la publicité pour les produits du tabac. C'est également le cas des objectifs n°8 (jeunes) et n°9 (fumeurs/euses), grâce à la mise en œuvre très réussie de plusieurs projets dédiés à ces groupes-cibles. C'est enfin le cas de l'objectif PNT n°7 (implication des cantons), grâce à l'engagement actif du CIPRET, ainsi qu'à l'implication croissante des autorités fribourgeoises sur sollicitation du CIPRET. Les bases solides d'une contribution aux objectifs n°10 (engagement commun des acteurs de la prévention du tabagisme pour le PNT) et n°11 (engagement des autorités et institutions cantonales et communales et exploitation des synergies) ont également pu être posées, notamment grâce à la consolidation du réseau des partenaires du CIPRET ainsi qu'à son extension au cours du PCPT. Un renforcement de la contribution fribourgeoise à ces objectifs pourra encore être visé dans le futur avec la recherche d'une inclusion plus forte de certains partenaires cruciaux, telles que les différentes Directions cantonales ou encore les communes. Enfin, en raison des améliorations qui restent encore à apporter aux efforts de protection contre la fumée passive à Fribourg, la contribution du canton à l'objectif n°1 (ne pas fumer va de soi) devra encore être travaillée à l'avenir.

*Objectifs d'impact.* Les objectifs d'impact visent l'année 2017. Pour cette raison, toute mesure précise est impossible à ce stade, et nous nous en tenons à une appréciation des bases mises en œuvre pour un accomplissement futur de ces objectifs. Les objectifs d'impact du PCPT fribourgeois sont rappelés ci-dessous.

Objectif d'impact 1	La proportion de fumeurs/euses dans la population résidente dans le canton de Fribourg diminue de 20% et passe de 26.3% (valeur 2007) à environ 21%.
Objectif d'impact 2	La proportion de fumeurs/euses parmi les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 32.4% (valeur 2007) à 26%.
Objectif d'impact 3	La proportion des personnes qui sont exposées à la fumée des autres (tabagisme passif) au moins une heure par jour diminue de 80% et passe de 20.8% (valeur 2007) à environ 4%.

- *Objectif d'impact 1* : trois projets visaient les fumeurs, dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport » et « entreprise ». Alors que le projet en entreprise n'a pas été implanté, les deux autres projets ont pu être mis en œuvre, offrant ainsi aux fumeurs/euses un centre cantonal d'aide à la désaccoutumance très actif et dont les méthodes ont pleinement fait leurs preuves, et deux éditions du Concours Arrêter de fumer. L'axe fumeurs/euses du PCPT était particulièrement bien relié avec d'autres actions du programme, comme l'axe jeune (détection précoce) et l'« Information-sensibilisation », qui a également mené de nombreuses actions à destinations des fumeurs/euses. Le bon niveau d'action mené à l'égard de ce groupe-cible permet ainsi une très bonne contribution à l'objectif d'impact 1.
- *Objectif d'impact 2* : les jeunes étaient visés par six projets devant les toucher dans les settings « école », « loisirs, vie quotidienne, sport », « entreprise » et « marché ». Quatre de ces projets ont été efficaces et deux comportent une marge d'amélioration (« Cool and clean » et « Santé à l'école »), mais ont tout de même mené une action très utile à destination des jeunes en matière de sport et de programmes scolaires. Les projets ont permis de toucher les jeunes fribourgeois-e-s à l'école, en apprentissage, dans les loisirs ainsi que via le marché (achats-tests). Les jeunes ont également bénéficié d'une chaîne de détection précoce permettant de prendre la problématique en main rapidement chez les jeunes fumeurs/euses. C'est principalement la prévention comportementale qui a été couverte pour ce groupe-cible, mais également la prévention structurelle et l'information. Une contribution très solide à l'objectif d'impact 2 a ainsi pu être menée durant les trois premières années du PCPT.

- *Objectif d'impact 3* : deux projets visaient à une amélioration de la protection contre l'exposition à la fumée passive. « Fumée passive à domicile » a permis de former de nouvelles multiplicatrices pour thématiser cette question dans la sphère familiale, mais en nombre restreint. En outre, les deux projets d'information ont également permis d'aborder la question. La communication du CIPRET a été bonne (réponse aux demandes du public et actions proactives). Le projet qui visait à renforcer la protection des travailleurs/euses n'a en revanche pas permis d'améliorer la situation sur le terrain (informations ou contrôles). Ainsi, la contribution à l'objectif d'impact 3 est encore insuffisante.

#### *Projets.*

- Les projets du PCPT fribourgeois étaient bien conceptualisés. Les objectifs d'outcome étaient précis et mesurable lorsque cela était possible. Certains outputs étaient en réalité des objectifs d'outcome (mesure de la satisfaction dans « Aide à l'arrêt » et « Fumée passive dans le domicile »).
- Beaucoup de réalisations importantes des projets étaient des « réalisations hors objectifs d'output », qui n'avaient donc pas encore été planifiées au moment de la rédaction du programme.
- Les projets étaient pleinement adaptés aux priorités identifiées pour le canton, et ont permis de couvrir des groupes-cibles, des sous-groupes et des settings particulièrement variés. Même si tous n'ont pas toujours déployé tous les effets souhaités, seuls deux d'entre eux ont fait face à d'importants obstacles remettant en cause leur mise en œuvre (« Fumée passive – suivi législatif », « Entreprise sans fumée »).
- Dans l'ensemble, les projets du programme fribourgeois étaient sous-tendus par une approche particulièrement proactive et créative.
- Sur les quinze projets du PCPT, sept ont été considérés dans la présente évaluation comme efficaces, six comme partiellement efficaces et deux comme insuffisamment efficaces. Il faut souligner que deux des projets catégorisés comme insuffisamment efficaces le sont pour des raisons indépendantes de la volonté des responsables du programme (interruptions décidées au niveau national pour « Apprentissage sans tabac » et « Concours Arrêter de fumer »).
- Au total, 79% des objectifs d'output et 71% des objectifs d'outcome ont été atteints.

#### *Settings.*

- Le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » constitue un point fort du programme. Par ses sept projets, il a permis de couvrir les quatre groupes-cibles du programme par une haute qualité de prévention comportementale, de prévention structurelle et d'information. Dans ce setting, le programme fribourgeois accomplit certaines réalisations particulièrement notables : il est parvenu à susciter un important engouement autour de la prévention du tabagisme via le projet de prévention par les pairs, il a effectué un grand nombre de coachings d'aide à l'arrêt (pour lesquels le recrutement est usuellement difficile), et il a mené des actions d'information particulièrement proactives et variées (infos-conseils du CIPRET sur demande, ateliers, exposition, conférence, stands) envers de nombreux groupes (parents, migrant-e-s, apprenti-e-s, public des institutions sociales, femmes).
- Le setting « école » a également été bien couvert grâce à l'excellente mise en œuvre « Expérience non-fumeur » et de ses nombreuses mesures de renforcement. Celles-ci comprenaient entre autres une chaîne de détection précoce qui a permis de repérer des élèves fumeurs/euses et d'organiser des cours d'aide à l'arrêt à leur intention. Dans le cadre du second projet, le développement de modules-tabac pose les bases d'une intégration durable de la thématique dans le plan d'étude. Il conviendrait néanmoins de faire le point sur l'utilisation réelle de ces outils par les enseignant-e-s, afin de s'assurer que la prévention ne perde pas du terrain en raison du nouveau système. Un accompagnement plus fréquent pour la mise au point de politiques d'établissements pourra aussi être recherché.

- Le setting « entreprise » a été peu couvert, en raison de l'absence de demande pour « Entreprise sans fumée » et de l'interruption d'« Apprentissage sans tabac » (cessation des financements nationaux). Si les apprenti-e-s restent un public-cible pour le canton (notamment pour des raisons de prévalence et d'égalité des chances), une stratégie à leur égard devra être rapidement définie pour le futur.
- L'« espace public » est un setting qui a été peu couvert dans le canton. Des actions d'information ont été menées au niveau national et intercantonal sur la problématique de la publicité pour les produits du tabac, et les demandes de la population concernant la fumée passive ont été traitées sur demande. Une action plus proactive à cet égard serait souhaitable. L'information et les contrôles en matière de fumée passive sur les lieux de travail n'ont pas été initiés.
- Dans le setting « médical », un grand nombre d'étudiant-e-s des Hautes écoles et des écoles professionnelles ont pu être sensibilisés, afin qu'ils/elles puissent diffuser la prévention du tabagisme dans différents secteurs au cours de leur pratique professionnelle. Les médecins, les patient-e-s et les hôpitaux ne sont par ailleurs pas directement visés par d'autres actions.
- Le setting « marché » a été couvert par des actions fortes en matière d'achats-tests, qui ont permis de considérablement renforcer le respect de la loi chez les commerces testés à deux reprises.

#### *Domaines d'action.*

- La prévention comportementale était majoritaire, avec huit projets du PCPT à destination des jeunes, des fumeurs/euses et de groupes-cibles spécifiques. Ces projets ont permis de toucher efficacement de nombreux groupes : futur-e-s professionnel-le-s de la santé et du social, fumeurs/euses (adultes, jeunes, patient-e-s alcoolo-dépendant-e-s), puéricultrices (multiplicatrices), écoliers/ères, apprenti-e-s, sportifs/ives. Le bilan pour ce domaine d'action, qui s'est déployé dans quatre settings, est très bon.
- L'information a été couverte par quatre projets dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport » et « école ». L'information-sensibilisation et la communication médiatique au grand public comptent d'excellentes réalisations à leur actif et ont permis de valoriser la prévention du tabagisme dans les deux régions linguistiques du canton. L'information a également visé les fumeurs/euses pour les inciter à arrêter via le Concours national, ainsi que les écoles en mettant à disposition des outils sur la thématique du tabac dans le programme scolaire.
- La prévention structurelle a été menée de manière efficace et a donné de très bons résultats en ce qui concerne la protection de la jeunesse (interdiction de vente aux moins de 16 ans), mais n'a pas déployé d'effets concrets sur les axes de la publicité et de la fumée passive au travail.

#### *Groupes-cibles.*

- La stratégie à destination des jeunes fribourgeois-e-s a été très bien dessinée dans la complémentarité des angles d'approche qu'elle a permise. Les jeunes ont ainsi des opportunités variées d'entrer en contact de la prévention du tabagisme, permettant ainsi de maximiser les chances de les toucher. Les moyens de diffuser le message ont aussi bien compris des concours que des cours, des ateliers, des expositions, des manifestations et camps sportifs, des événements artistiques organisés par les pairs ou encore des activités de respect de la loi.
- Les fumeurs/euses du canton ont bénéficié de deux modalités complémentaires d'aide à l'arrêt : le « Concours Arrêter de fumer » pour une variante plus « légère », et les coachings individuels ou de groupe du CIPRET pour une variante plus « intensive ». Les deux projets atteignent de bons résultats, en particulier les coachings avec un très bon taux d'arrêt. Ces derniers sont dans l'ensemble bien utilisés mais ont connu un trend négatif et devraient donc continuer à être activement promus. L'offre prévue à destination des entreprises n'a pas trouvé son public.

- Le grand public a pu jouir d'un excellent degré d'information, celle-ci étant menée de manière proactive et particulièrement inventive (variété des moyens de communication et des publics visés). Le CIPRET en tant que centre de compétence en matière de prévention du tabagisme s'est profilé comme un interlocuteur important de la population fribourgeoise, et répond à de nombreuses sollicitations de sa part.
- L'action menée à destination de groupes-cibles spécifiques a permis de sensibiliser des multiplicateurs/trices pour faire d'eux des relais de la prévention dans des domaines de la santé et du social (puéricultrices et étudiant-e-s). Les efforts investis dans la stratégie multiplicateurs/trices pourront être avantageusement poursuivis à l'avenir.

#### *Types de projets.*

- Le programme fribourgeois ne comprenait pas d'avant-projet.
- Le PCPT comprenait huit projets de type I (projets cantonaux). Les points forts de ces projets ont été l'information, la communication dans les médias autour de la prévention du tabagisme, l'aide à la désaccoutumance ainsi que la protection de la jeunesse. Les questions de la fumée passive dans le domicile et sur les lieux de travail, de la publicité ainsi que de la place de la thématique dans le nouveau système de prévention à l'école nécessiteront encore des renforcements à l'avenir.
- Les projets de type II du Programme (projets nationaux) ont des réalisations contrastées. Deux d'entre eux ont d'excellentes réalisations auprès des jeunes (« Expérience non-fumeur » et « Apprentissage sans tabac »), l'un a été mis en veille (« Entreprise sans fumée »), et les deux derniers comptent certaines réalisations mais pourront viser une plus grande participation à l'avenir afin d'augmenter leur impact (« Cool and clean » et « Concours Arrêter de fumer »).
- À travers les deux projets de type III, le CIPRET a démontré ses capacités à mettre en place des actions novatrices et pertinentes. Ces projets expérimentaux ont été développés sur la base de l'évidence scientifique. Ils ont été mis en œuvre de manière très complète (multiplicateurs/trices formé-e-s dans trois écoles et mise au point d'une boîte à outils à leur intention ; prévention par les pairs menée dans deux settings et accompagnement solide de la transmission du message auprès de leurs camarades).

#### 6.1.2 Choix et articulation des projets

*Cohérence intra-politique.* Cette partie revient sur le concept du programme fribourgeois de prévention du tabagisme. La cohérence intra-politique du PCPT peut être évaluée comme suit :

- La cohérence interne du concept du programme est très bonne à l'égard des quatre groupes-cibles prioritaires du PCPT (jeunes, grand public, fumeurs/euses et groupes cibles spécifiques).
- La définition des objectifs prioritaires du PCPT 2014-2017 s'est fortement basée sur les données épidémiologiques nationales et surtout cantonales ainsi que sur la littérature scientifique. Ces choix étaient donc fondés avec rigueur (stagnation de la baisse de la consommation chez les jeunes et la population fribourgeoise, disponibilité du produit, fumée passive au domicile et sur les lieux de travail). Les orientations générales des projets expérimentaux ainsi que des projets de prévention structurelle étaient également fondés sur l'évidence.
- Le choix des settings couverts par le programme est très complet, avec l'inclusion de six settings différents. Ceux-ci doivent permettre d'atteindre les différents groupes-cibles sous des angles particulièrement variés, puisque chaque groupe-cible a ainsi l'occasion d'être atteint via deux à quatre settings différents.

- L'équilibre entre les domaines d'action (information, prévention comportementale et prévention structurelle) dans le concept du PCPT est très bon. Le concept du programme prévoyait un axe de prévention structurelle fort, avec trois projets s'occupant de protection contre la fumée passive, d'interdiction de vente aux jeunes et de restriction en matière de publicité.
- Dans le concept du programme, le projet « Pilotage » ne décrit que les relations entre la direction opérationnelle et stratégique du PCPT, et ne planifie pas explicitement la manière dont les projets seront pilotés par la direction opérationnelle.

*Cohérence inter-politique.* La cohérence inter-politique du programme fribourgeois peut-être évaluée de la manière suivante :

- Le comité de pilotage stratégique du PCPT a été conçu pour permettre un accès aux autorités ainsi qu'à l'administration cantonale compétente en matière de santé (Service de la santé publique et Service du médecin cantonal) et de s'associer l'expertise d'autres experts associatifs (Ligues de santé).
- Il est prévu que les membres du groupe d'expert-e-s du niveau stratégique du PCPT (par ex. Police du commerce, SSpO, Inspection du travail) ne soient activés qu'individuellement et sur demande.
- Des collaborations ont été prévues avec de très nombreux partenaires de mise en œuvre, dans les domaines de l'entreprise, de la formation secondaire et tertiaire, du travail social, de la petite enfance, du sport, de la santé, de l'inspection du travail et de la police.
- Certaines incertitudes existent quant à l'accès futur aux jeunes via les écoles dans le cadre du nouveau système de prévention en milieu scolaire. Cette difficulté a toutefois été activement contournée dans le concept du programme, en prévoyant d'atteindre les jeunes via l'apprentissage, le sport, le loisir ainsi que le marché, et en prévoyant des modules-tabac pour le Plan d'études romand.
- Les nouveaux projets du PCPT ont été conceptualisés pour permettre d'investir des domaines variés et d'exploiter des pistes d'action nouvelles.

### 6.1.3 Plus-value

La partie suivante se penche sur la mise en œuvre du PCPT.

*Coordination.* Ce deuxième programme a permis de continuer de nombreuses actions menées dans le cadre du premier PCPT, ainsi que de lancer plusieurs nouveaux chantiers. La coordination interne (entre acteurs de la prévention) a été maintenue à un très bon niveau, et la coordination externe (avec les différents partenaires de mise en œuvre) a été renforcée.

- Le PCPT a permis d'engager le canton d'avantage dans la prévention du tabagisme, tant au niveau financier qu'au niveau de son soutien affiché aux projets (présence dans le Copil, soutien de la DSAS sur différents dossiers de prévention structurelle, conférences de presse communes).
- Le programme fribourgeois est particulièrement complet dans son ciblage de chaque groupe-cible par différentes mesures complémentaires. De même, son approche est fortement innovante et dynamique.
- Le PCPT a été saisi comme opportunité pour lancer quatre nouveaux projets, dans les domaines de la formation des multiplicateurs/trices, du nouveau Plan d'études romand, de la prévention par les pairs et de la publicité. Tous les quatre ont permis d'investir des terrains et des approches innovantes en matière de prévention du tabagisme.
- Le PCPT a permis de considérablement renforcer la prévention comportementale auprès des jeunes, la protection de la jeunesse (interdiction de vente aux moins de 16 ans) ainsi que l'information au grand public. Les progrès visés en matière de prévention structurelle relativement à la fumée passive et à la publicité n'ont pas encore pu être atteints.

- Le programme a constitué une nette plus-value pour rendre visible la thématique dans le canton, ainsi que pour convaincre les partenaires externes de collaborer à la mise en œuvre des projets (« Multiplicateurs/trices », « Santé à l'école », « Interdiction de vente – 16 ans »).
- La plupart des projets sont menés par le CIPRET (12 sur 15), et les trois restants le sont par des partenaires externes (DSAS, association REPER, AT Suisse). La collaboration avec la direction du Programme est très bonne. Cette dernière collabore avec les responsables de projets sur une base bilatérale pour ce qui est des responsables de projets externes au CIPRET (pas de workshops communs), et sur une base commune pour les membres du CIPRET (colloques d'équipe).
- Les synergies entre les différents projets du PCPT sont excellentes et nombreuses. Elles sont notamment utilisées pour renforcer la cohérence de la chaîne de prévention précoce, en orientant les jeunes fumeurs/euses vers l'offre du CIPRET (« Aide à l'arrêt ») dans le cadre d'autres projets (« Expérience non-fumeur », « Apprentissage sans tabac »), ainsi que vers la Ligne Stop-tabac pour ce qui est d'« Apprentissage sans tabac ». Les synergies ont également concerné la promotion mutuelle des projets.
- Le Programme fribourgeois a tiré parti de ressources existant dans d'autres cantons dans l'élaboration de ses projets (multiplicateurs/trices, contrôles en matière de fumée passive, aide à l'arrêt). Cette utilisation des expériences existantes est profitable. La responsable du PCPT s'est en outre engagée dans plusieurs actions nationales et intercantionales bénéficiant à l'entier des cantons (Observatoire des stratégies marketing, action autour de la LPTab).
- La couverture géographique des projets du PCPT est excellente (par ex. achats-tests, prévention dans les classes, activités sportives, communication médiatique, multiplicateurs/trices). Une attention constante a été en outre portée au bilinguisme du canton, et le programme a pris soin de traduire le matériel de prévention du tabagisme et de mener des activités dans les deux régions géographiques du canton. Cette homogénéité est très importante d'un point de vue de santé publique.
- La dimension de l'égalité des chances a été prise en compte de manière transversale dans le concept de plusieurs projets du PCPT, comme la prévention par les pairs au sein d'un centre de loisir, la sensibilisation à la fumée passive au domicile au sein de l'Office familial (« Fumée passive dans le domicile »), l'information auprès des résident-e-s d'institutions spécialisées (« Aide à l'arrêt »), ou encore la formation des futurs professionnel-le-s du social (« Multiplicateurs/trices »). En revanche, la population migrante, même si elle a été touchée de manière transversale par les différents projets, n'a pas été spécifiquement visée par ce programme (à l'exception d'un atelier de sensibilisation).
- Dans le cadre du programme, seuls les projets « Cool and clean » et « Interdiction de vente – 16 ans » ont fait intervenir les communes fribourgeoises dans la prévention du tabagisme.
- Les auto-évaluations des projets et du programme étaient remplies de manière extrêmement complète. Elles ont permis une systématisation de la réflexion sur le déroulement des projets.

*Pilotage.* Le pilotage du programme a porté ses fruits dans plusieurs domaines. La direction du Programme a activement endossé son rôle dans de nombreux domaines : veille scientifique et actualisation des connaissances, communication publique, entretien et extension du réseau de partenaires cantonaux, garante du respect du bilinguisme, réseautage national et intercantonal. Le rôle du CIPRET comme interlocuteur cantonal en matière de prévention du tabagisme pour la population a été maintenu à un très bon niveau, et son rôle comme interlocuteur des autorités a été renforcé. En revanche, un engagement accru de certains partenaires sera encore nécessaire pour faire avancer des dossiers cruciaux (place du tabagisme dans la prévention en milieu scolaire, contrôles en matière de fumée passive sur les lieux de travail). Les éléments suivants doivent être particulièrement soulignés :

- Par rapport au premier PCPT (2009-2013), le comité de pilotage stratégique du deuxième PCPT (2014-2017) a inclus deux nouveaux partenaires (Médecin cantonal et chef du SSP), qui ont permis d'associer étroitement la DSAS au programme. En outre, la présence des Ligues de santé dans le comité de pilotage permet une liaison avec le milieu associatif. Ainsi, le CIPRET assure ainsi l'interface entre le réseau associatif et l'État, tout en apportant ses connaissances spécialisées en matière de tabagisme. Toutefois, ce comité de pilotage reste exclusivement centré sur des acteurs de la santé.
- La direction du Programme intervient en continu dans les différents projets pour soutenir les responsables sur la question du bilinguisme : traductions, contacts, interventions et recherche d'informations dans l'autre langue.
- Le pilotage des activités a été activement pris en main par la responsable du programme, qui est intervenue dans tous les cas de collaborations avec des partenaires externes de mise en œuvre : contacts permanents avec la DSAS et le SSP sur différents dossiers (communication, achats-tests, stratégie), convention de collaboration avec la DSJ et la Police cantonale pour les achats-tests, préparation de la stratégie et des négociations avec la DEE en vue d'initier des contrôles en matière de fumée passive sur les lieux de travail, dialogue avec la DICS concernant la place de la prévention du tabagisme dans le nouveau système de prévention scolaire, liaison avec les organisations de santé cantonales et nationales dans le cadre du débat sur la publicité des produits du tabac, contacts avec les autres cantons concernant différents projets.
- Ainsi, de nombreuses nouvelles collaborations avec des partenaires externes ont pu être initiées dans le cadre de ce PCPT : Service du médecin cantonal (Copil), DSJ et Police cantonale (achats-tests), DICS (« Santé à l'école »), centre de loisir, médiation scolaire et établissements scolaires (« Prévention par les pairs »), Hautes écoles et écoles professionnelles santé-social (« Multiplicateurs/trices »), canton de Vaud (élaboration d'un module d'enseignement).
- Par ailleurs, les collaborations existantes avec de nombreux autres secteurs ont été maintenues : écoles des deux régions linguistiques et autorités compétences en la matière (SEnOF pour la langue française, DOA pour la langue allemande, SESAM pour l'enseignement spécialisé), associations sportives et Service du sport (« Cool and clean »), Office familial (« Fumée passive dans le domicile »), entreprises (« Apprentissage sans tabac »), institutions sociales et centres pédagogiques (« Information-sensibilisation »), polices communales (informations en matière de prévention structurelle), médias des deux régions linguistiques, centre de traitement des dépendances (« Aide à l'arrêt »), organisations patronales (information en matière de vente aux jeunes).
- Grâce aux anciens et aux nouveaux partenariats, l'existence d'une communauté « prévention du tabagisme » active et diversifiée est attestée dans le canton. Celle-ci pourra à l'avenir être encore davantage développée dans le domaine médical ainsi qu'en matière de fumée passive.
- La responsable du PCPT est en outre activement intervenue en collaboration avec la DSAS dans un cas problématique de fumée passive dans un centre d'exposition. Cette intervention était d'autant plus importante que de nombreuses manifestations ont lieu dans ce centre.
- Dans d'autres cas, des activités prévues au niveau des projets ont été mises en veille, ce qui a été fortement dommageable en regard des objectifs prévus. Ces dossiers pourraient être réactivés par la direction du programme dans le futur. Ainsi, l'idée de rechercher des puéricultrices ou autres professionnels à former comme multiplicateurs/trices a été abandonnée (« Fumée passive dans le domicile »). De même, l'information à destination des employeurs/euses et employé-e-s à propos de la fumée passive sur les lieux de travail n'a pas été menée. Pourtant, les difficultés rencontrées sur la question des contrôles n'empêchaient pas de mener un travail direct d'information auprès des acteurs concernés. Similairement, peu de recherche active d'établissements scolaires pour les accompagner

dans la mise en place d'une politique d'établissement a été menée dans le cadre du concept « Santé à l'école ».

- Le setting « école » représentera un important challenge pour l'avenir de la prévention du tabagisme dans le canton, en raison du nouveau système de prévention en milieu scolaire. Le CIPRET a mené les efforts nécessaires pour s'y intégrer, via sa participation au groupe d'accompagnement du Bureau « santé à l'école » ainsi que le développement de modules-tabac pour le PER. Toutefois, l'utilisation effective de ces modules par les enseignant-e-s, ainsi que leur formation à cet effet, devra encore faire l'objet d'une attention particulière dans le futur. De même, la volonté des autorités de remplacer les interventions des spécialistes dans les écoles par ces modules d'enseignement pose des questions cruciales sur la place de la prévention du tabagisme dans ce setting.
- La protection contre la fumée passive sur les lieux de travail est un domaine qui n'a pas pu être activé comme prévu en raison de la difficulté à impliquer la Direction cantonale compétente. Malgré les efforts du CIPRET et de la DSAS, la directive cantonale d'application de la loi, qui permettrait à l'inspecteurat du travail d'effectuer des contrôles, n'a pas été émise. Un tel texte permettrait à la prévention d'effectuer de grands progrès à l'avenir.
- Grâce aux liens noués entre le CIPRET, la DSAS (SSP) et la DSJ, la Police cantonale de proximité a pu être incluse avec succès dans la nouvelle procédure en matière d'achats-tests (visite informative de la police auprès des commerces récalcitrants). L'inclusion de la police dans cet axe de protection de la jeunesse permet de renforcer le message de prévention structurelle.
- La communication médiatique autour du PCPT et de la prévention du tabagisme est excellente dans le canton. De plus, grâce à des partenariats noués avec les autorités, ces dernières ont montré à plusieurs reprises leur soutien officiel à la prévention du tabagisme via des conférences de presses communes avec le CIPRET (DSAS, DSJ et chef de service de la Police du commerce pour les achats-tests, DSAS pour le lancement du programme).
- Plusieurs groupes de travail ont été mis en place ou investis pour renforcer la mise en œuvre du PCPT : l'un a été créé pour rassembler les différents partenaires du projet « Prévention par les pairs ». De plus, le CIPRET a participé au groupe d'accompagnement inter-directionnel du Bureau « santé à l'école » pour assurer la présence du tabagisme dans la nouvelle politique de prévention en milieu scolaire. Enfin, un groupe de travail a été mis en place sur la question des achats-tests.
- Avec une part de 17.6% du budget global du programme, les coûts du projet « Pilotage » (CIPRET) se situent dans la moyenne intercantonale. Étant donné que l'immense majorité des projets sont menés par le CIPRET lui-même (12 sur 15), la coordination entre les projets est surtout interne, et le reste des activités de coordination concernent principalement les partenaires externes de mise en œuvre.

*Compétences législatives.* Tel que défini dans la *Demande de financement*, le Programme devait constituer l'occasion d'agir sur trois aspects législatifs liés au tabagisme. Premièrement, le contrôle du respect de la loi en matière de vente aux jeunes a été mené avec succès via le nouveau système des achats-tests. Il s'agissait deuxièmement de renforcer la protection contre la fumée passive sur les lieux de travail. D'une part, le plan d'action prévu pour informer les employeurs/euses du cadre légal n'a pas été mené. D'autre part, les autorités compétentes n'ont pas souhaité élaborer la directive cantonale qui aurait permis d'activer les contrôles au sein de la DEE. La situation n'a ainsi pas été améliorée sur cet axe, qui était une priorité du PCPT 2014-2017. Enfin, la préparation de la modification des bases légales cantonales en matière de publicité des produits du tabac a été mise de côté au profit d'une action au niveau national. Maintenant que cette dernière est arrivée à son terme, la question pourra être relancée sur le plan cantonal, qui n'a connu aucune amélioration sur cette question dans l'intervalle. Enfin, aucun contrôle du respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'a été mené dans le cadre du PCPT. D'après nos informations, aucun contrôle

systématique et aléatoire n'est mené sur cette question dans le canton en dehors du programme non plus. Une police communale a confié prendre en compte cet aspect dans le cadre de ses tournées ordinaires, sans que cette question ne fasse pour autant l'objet de contrôles spéciaux. La situation globale dans le canton sur ce point n'est donc pas monitorée. Ainsi, hormis la protection de la jeunesse, la prévention structurelle n'a pas fait de progrès notable dans le canton durant le PCPT et constitue encore un challenge pour l'avenir.

*Efficiences.* Plusieurs projets du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme ont été particulièrement efficaces. C'est le cas de l'« Information-sensibilisation », qui a fourni des prestations particulièrement nombreuses et solides auprès de publics variés. Avec des budgets cantonaux très bas, « Expérience non-fumeur » et « Apprentissage sans tabac » ont connu une très bonne participation, et ont en outre permis de mener de nombreuses interventions dans les classes ainsi que d'établir une chaîne de détection précoce fonctionnelle dans le canton (orientation de jeunes fumeurs/euses vers des soutiens à l'arrêt). Par ailleurs, pour les trois premières années du PCPT, 74% des moyens financiers ont été investis dans des projets qui ont donné la preuve de leur efficacité. Seuls 3% du budget ont été alloués à des mesures n'ayant pas déployé d'effets avérés, ce qui est une proportion particulièrement basse. Enfin, les prestations de pilotage du programme (CHF 314'272) étaient bonnes, et une partie du budget de ce projet a servi au respect du bilinguisme.

#### 6.1.4 Recommandations

Sur la base de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme pendant les années 2014-2016, les onze recommandations suivantes sont formulées. Elles concernent tant le niveau du programme que celui des projets. Le détail de ces recommandations suit au chapitre 7.

##### Niveau du programme

- Envisager d'intégrer des partenaires hors du domaine de la santé dans le Comité de pilotage du programme pour une meilleure intégration de la prévention du tabagisme.
- Thématiser la question de la fumée passive dans les lieux publics avec la Police cantonale ou les polices communales.
- Systématiser une stratégie en matière de fumée passive dans les manifestations festives ponctuelles.
- Entretenir l'excellente chaîne de détection précoce à l'égard des jeunes dans le canton, en y intégrant systématiquement les futurs projets.
- Suivre de près les développements du nouveau système de prévention dans les écoles et en documenter les effets sur la prévention du tabagisme.
- Étudier les débouchés possibles de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

##### Niveau des projets

- Faire le point sur le projet « Fumée passive au domicile » et décider de la stratégie en la matière pour l'avenir.
- Renforcer la mise en œuvre du projet « Cool and clean » par l'investissement de nouvelles modalités d'action.
- Relancer la question des restrictions en matière de publicité des produits du tabac et de parrainage au niveau cantonal.
- Lancer une stratégie d'action alternative sur la problématique de la fumée passive sur les lieux de travail.
- Étendre les collaborations avec les institutions résidentielles en matière de traitement des dépendances ou les institutions socio-éducatives pour jeunes.

## 6.2 Résultats généraux pour la prévention du tabagisme

Cette section présente certains enseignements de l'évaluation qui peuvent être intéressants pour la prévention du tabagisme au-delà du canton étudié (« Learnings »). Ces résultats se réfèrent soit aux aspects généraux de la prévention du tabagisme (« particularités cantonales », « déroulement »), soit à certains settings et projets. La possible généralisation de ces résultats doit toutefois être appréhendée avec prudence, la base comparative avec d'autres programmes cantonaux étant encore insuffisante. Cette section permet néanmoins de mettre en avant certains facteurs ayant pesé de manière particulièrement favorable ou défavorable sur la prévention du tabagisme, et offre ainsi une base à des savoirs plus généraux pour le futur de la prévention du tabagisme en Suisse.

### 6.2.1 Programme

#### 6.2.1.1 Particularités cantonales

##### Publicité pour le tabac

L'introduction par le Parlement cantonal de l'unique restriction concernant la publicité pour les produits du tabac a fait l'objet d'un processus très étonnant dans le canton de Fribourg. Dans la majorité des cantons (quinze d'entre eux), la publicité par affichage public et/ou affichage privé visible depuis l'espace public a été bannie. Le débat fribourgeois a quant à lui débouché en 1999 sur l'adoption d'un article fortement superficiel, puisqu'il interdit une telle publicité « dans les institutions d'enseignement et de santé et dans leurs proximités immédiates ». Initialement lors de ce débat, le Conseil d'État avait proposé au Parlement une interdiction de publicité pour l'alcool et le tabac dans tout le domaine appartenant à l'État. Toutefois, deux députés ont déposé un amendement, finalement suivi par la majorité du Parlement et ayant débouché sur la formulation actuelle, qui correspond au statu quo. Au cours de ce débat, la supposée attaque à la tradition viticole du canton que constituerait la proposition du Conseil d'État a été fortement mise en avant. Les dégustations de vin parfois organisées pour les député-e-s ont été soulignées, et un cadrage en termes de convivialité et de valeurs locales a été mis en concurrence avec les arguments de santé publique. Finalement, le Conseil d'État s'est lui-même rallié à l'amendement, « pour des motifs non pas sanitaires, mais économiques ». Cet exemple montre de quelle manière une proposition de prévention structurelle peut-être totalement vidée de son sens au cours du débat politique, et met en évidence les risques qu'il peut y avoir à discuter de la question du tabac en lien avec celle de l'alcool dans certains cantons.<sup>62</sup>

##### Nouveau système cantonal de prévention en milieu scolaire

Les nouveaux systèmes de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire pourront représenter un challenge pour la prévention du tabagisme à l'avenir. Dans le cas fribourgeois, les Directions cantonales de la santé et de l'instruction publique ont décidé de centraliser la prévention à l'école via un Bureau interdirectionnel, afin de les coordonner à l'échelle cantonale. Les acteurs accrédités de la prévention devront passer par ce Bureau pour proposer leur offre de prévention. Ce nouveau système risque de réduire les opportunités d'effectuer des relances auprès des partenaires, d'autant plus que la mise à disposition des modules se fait via le portail professionnel internet des enseignant-e-s. Si ce système venait à se généraliser dans les cantons (notamment en raison de la tendance vers une prévention transversale), les acteurs de la prévention du tabagisme devront veiller à s'y insérer et à assurer la présence de la thématique au sein de ces nouvelles structures. De plus, dans la version fribourgeoise de ce nouveau système, il est possible qu'il soit

---

<sup>62</sup> Mavrot Céline, Sager Fritz, Balthasar Andreas, Wight Nora (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands », *Sociograph – Sociological Research Studies* 25.

demandé aux enseignant-e-s d'assurer eux/elles-mêmes la prévention dans le futur, au lieu que celle-ci ne soit menée par des organisations externes spécialisées via des ateliers ou des interventions dans les classes. Aucune décision définitive n'a encore été prise sur ce point, mais il s'agirait d'un important danger pour la prévention du tabagisme. Les enseignant-e-s aborderaient ainsi la thématique du tabac à travers les nouveaux enseignements du PER, ce qui représenterait un changement fondamental par rapport à la prévention telle qu'elle était menée auparavant. À la base de ce nouveau système résidait l'idée de systématiser la question du tabagisme dans toutes les classes via le PER et ses modules tabac (élaborés par le CIPRET), au lieu qu'elle ne soit abordée uniquement dans les classes qui en faisaient la demande. Il s'agissait de viser un ancrage homogène de la prévention du tabagisme. L'idée était également qu'une prévention menée par les enseignant-e-s de manière transversale pouvait s'inscrire dans la répétition et dans la durée. Il s'agissait enfin pour les acteurs de l'instruction publique de simplifier le système en réduisant le nombre d'intervenants extérieurs aux écoles. Toutefois, les enseignant-e-s ont déjà des programmes d'étude chargés, doivent choisir entre de nombreux autres thématiques, et ne sont pas spécifiquement formé-e-s sur ces questions. De plus, l'utilisation des modules tabac par les enseignant-e-s est optionnelle, ce qui est contradictoire avec l'idée initiale de mener une prévention plus homogène qu'auparavant. Cela pose fortement la question de la place qui sera accordée à la thématique du tabagisme dans les faits, et de la manière dont le message sera transmis à l'avenir.

#### 6.2.1.2 Déroulement

##### Implication de la Police cantonale dans la protection de la jeunesse

Fribourg est habilement parvenu à contourner un problème que rencontrent la plupart des autres cantons en matière de protection des mineurs. Celui-ci réside dans le fait de mener des achats-tests pour contrôler le respect de l'interdiction de vente aux jeunes, tout en n'ayant pas les moyens de procéder à des sanctions lors d'infractions (les achats-tests ne pouvant servir de base légale). La solution mise au point à Fribourg consiste en une collaboration du CIPRET avec la Police cantonale : cette dernière rend une visite auprès des commerces ayant enfreint la loi à deux reprises lors des achats-tests. Ainsi, sans pour autant recourir à des amendes, la police est néanmoins mise à contribution et rappelle les contrevenants à l'ordre d'une manière officielle, par des agents en uniforme. Quant à la mise en place de cette manière de faire novatrice, deux éléments ont facilité le processus. Premièrement, le CIPRET a fait transmettre sa demande à la Police cantonale via la Direction de la santé et des affaires sociales, soit par un processus inter-directionnel. La demande est passée du chef du SSP au Commandant de la Police cantonale, qui a fait suivre aux officiers concernés. Deuxièmement, cette tâche a été vue par ces partenaires comme pouvant très naturellement relever des missions de la Police de proximité. La Police de proximité est récente à Fribourg, puisque son déploiement au niveau cantonal a été décidé par le Parlement en 2007, suite à une expérience pilote dans le Grand Fribourg.<sup>63</sup> Or, le cœur de sa mission réside dans la préservation de la « qualité de vie et la cohésion sociale », dans une présence préventive, et dans « la résolution des problèmes en partenariat ».<sup>64</sup> La Police de proximité s'est donc montrée preneuse de cette nouvelle tâche, qui rentrait pleinement dans son cahier des charges en cours de constitution. Ce type particulier de Police semble ainsi pouvoir constituer une excellente porte d'entrée pour des demandes relatives à la protection de la jeunesse.

##### Implication d'une Police communale dans la protection de la jeunesse

Similairement, les communes et la police communale peuvent également représenter une porte d'entrée intéressante pour la prévention structurelle et la protection des mineurs. Sans que des contacts préalables n'existent, le CIPRET a envoyé une lettre de rappel et d'information relative à l'interdiction de vente aux moins de 16 ans à toutes les communes du canton. Suite à ce courrier, la Police communale d'Estavayer s'est

---

<sup>63</sup> Julian Sébastien, « Police de proximité : Oui au déploiement cantonal », *La Gruyère*, 14.06.2017.

<sup>64</sup> [http://www.fr.ch/pol/fr/pub/police\\_de\\_proximite.htm](http://www.fr.ch/pol/fr/pub/police_de_proximite.htm)

manifestée spontanément pour commander du matériel supplémentaire (affiches et autocollants), et aller le distribuer en personne aux points de vente locaux. Cette distribution a été assortie d'une information en face à face sur les règles en vigueur en matière de vente de tabac aux jeunes, ce qui a permis d'envoyer un signal clair aux commerçant-e-s. Cette police dit également avoir vu cet élément comme faisant pleinement partie de ses tâches de proximité. Cet exemple montre que les polices communales, très souvent négligées dans le cadre de la prévention du tabagisme, sont des partenaires potentiels à ne pas oublier lors des réflexions sur les collaborations possibles autour de la mise en œuvre des projets de prévention structurelle.

#### Fumée passive sur les lieux de travail

La protection des employé-e-s contre la fumée passive sur leurs lieux de travail était un des axes structurels prioritaires retenu par le canton pour le présent programme. Ce choix découlait d'une enquête datée de 2012 qui mettait en évidence les progrès à accomplir sur ce plan.<sup>65</sup> Malgré l'approbation de cet objectif par le canton, la mise en œuvre des dispositions fédérales en la matière s'est heurtée à d'importants blocages (non-rédaction de la directive d'application permettant d'impulser des contrôles par les services compétents). Il est apparu que contrairement à la protection de la jeunesse, le thème de la fumée au travail était particulièrement sensible politiquement. D'un point de vue électoral, les autorités à charge de ce dossier craignent de s'attirer la colère des petites et moyennes entreprises sur cet aspect. L'argument invoqué est la déconnection entre la législation fédérale qui s'appliquerait,<sup>66</sup> et les normes strictes qui existent par ailleurs en matière de ventilation dans le canton de Fribourg. Dans la perspective des opposants, l'installation de locaux fumeurs dans les entreprises serait ainsi trop coûteuse. Il n'apparaît en revanche aucunement pourquoi la fumée ne pourrait pas simplement être interdite à l'intérieur des bâtiments, et des espaces fumeurs aménagés à l'extérieur, ce qui réglerait la question des coûts. Cet exemple montre que malgré le consensus apparent sur l'interdiction de fumer en société, certains domaines demeurent sensibles et requièrent encore des efforts en termes de prévention.

#### Fumée passive dans les manifestations temporaires

La question de la fumée passive dans les manifestations temporaires (messes, festivals) semble avoir été prise en charge de manière efficace dans une commune, d'après les indications de notre interlocuteur de la Police communale d'Estavayer. Premièrement, une attention a été portée à cette problématique au moment de l'introduction de la loi sur la fumée passive (notamment dans les tentes fermées). Quelques amendes ont été distribuées, qui ont permis de fonctionner comme des exemples et d'envoyer un signal fort aux organisateurs/trices de manifestations. Deuxièmement, les policiers communaux sont instruits de prendre garde à cette question lors de leur présence dans de telles manifestations, et d'effectuer un travail de dialogue pour rappeler au public les endroits où il est interdit de fumer ainsi que les peines encourues. Troisièmement, de telles manifestations étant également partiellement couvertes par des agents de sécurité privés durant la période de l'été, ces derniers reçoivent également comme instruction de la part de la police de veiller à cette problématique et d'effectuer des rappels de la règle au cours de leurs rondes. D'après notre interlocuteur, cette manière de faire porte ses fruits et permet des améliorations sur le terrain. Cela montre ici encore que la police peut être activement impliquée dans le travail de respect des règles structurelles en matière de fumée passive dans le cadre de ses missions de proximité.

#### Collaboration du canton autour de la communication du programme

Le CIPRET Fribourg a initié une collaboration fructueuse avec la DSAS autour de la communication relative au programme. Le CIPRET a en effet constaté que les conférences de presse organisées en partenariat avec le canton pouvaient connaître un bien meilleur retentissement que lorsqu'elles étaient convoquées uniquement par le CIPRET. Cette manière de faire a ainsi permis d'étendre le réseau médiatique de ce

---

<sup>65</sup> M.I.S Trend, Étude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg, septembre 2012. Voir en particulier la section « Réglementation au travail ».

<sup>66</sup> Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010.

dernier, de montrer le soutien du canton au programme, et de donner un caractère officiel à certaines actions de prévention afin de leur conférer plus de poids. La communication commune a surtout concerné le lancement du programme ainsi que les résultats des achats-tests. Dans le cas des achats-tests, le chef de service de la Police du commerce ainsi que le porte-parole de la Direction de la sécurité et de la justice étaient en outre présents lors de la conférence de presse, afin d'insister sur l'aspect législatif de cette question. Ces communications communes permettent de montrer à la population que le canton ne tient pas uniquement un rôle de mandataire dans la prévention du tabagisme, mais qu'il s'implique également dans sa réussite.

## 6.2.2 Projets

### 6.2.2.1 Settings et interventions

#### Cours de désaccoutumance pour les jeunes

Alors que les cours d'aide à l'arrêt sont réputés difficiles à mettre sur pied – à plus forte raison à destination des jeunes – à cause de la nécessité de trouver suffisamment de participant-e-s, l'expérience fribourgeoise montre qu'il est possible de mener de tels cours pour un public-cible de jeunes dès lors qu'une chaîne thérapeutique cohérente et fonctionnelle existe. Ainsi, les participant-e-s aux trois cours stop-tabac pour jeunes menés pendant le PCPT ont été aiguillés sur cette offre grâce à la chaîne de détection précoce établie entre les différents projets du programme. Cette liaison existe avec le projet « Expérience non-fumeur », dans le cadre duquel les élèves fumeurs/euses peuvent participer à un cours du CIPRET organisé spécialement pour eux, ainsi que dans une certaine mesure avec « Apprentissage sans tabac », tous les participant-e-s recevant une information sur l'offre d'aide à l'arrêt du CIPRET. Les responsables santé des établissements scolaires se sont en outre avérés être des intermédiaires pouvant orienter les jeunes vers de tels cours d'aide à l'arrêt.

#### Nouvelles thématiques

Au niveau du travail de communication grand public qui est effectué par le CIPRET, un nouveau trend dans les besoins en information de la population et des professionnel-le-s se dessine. Après quelques années durant lesquelles le pic en information sur les nouveaux produits concernait la cigarette électronique, une tendance se dégage actuellement sur la question des produits du tabac chauffé ainsi que de leur dangerosité. Cette nouvelle thématique va donc être prochainement traitée afin de pouvoir répondre précisément aux questions à venir en la matière. La communication commerciale autour de ces produits étant forte à l'heure actuelle, il est d'autant plus nécessaire que la population puisse disposer d'une information objective en la matière.

### 6.2.2.2 Projets individuels

#### Prévention par les pairs

Les premières années de mise en œuvre du projet-pilote de prévention par les pairs dans le cadre de la médiation scolaire et des centres de loisirs permet de tirer quelques premiers enseignements de cette expérience. Concernant l'acquisition de partenaires, l'importance de transmettre aux partenaires potentiels l'intérêt du projet pour un public de jeunes non-fumeurs a été soulignée. Certains interlocuteurs/trices tendent en effet à croire qu'un tel projet fait uniquement sens dans le cas de groupes de jeunes âgés, comportant déjà une certaine proportion de fumeurs/euses. Le caractère préventif de cet outil de renforcement des compétences en amont d'une telle situation doit ainsi être souligné. Par ailleurs, une des motivations à participer au projet pour les organisations-partenaires peut être leur volonté d'expérimenter, voire d'adopter elles-mêmes une approche par les pairs à l'avenir. Le projet ainsi proposé représente une opportunité d'éprouver cette approche et de se constituer une expérience en la matière. Cela a par exemple été le cas de la médiatrice scolaire dans le cadre du projet fribourgeois, ce qui a constitué un facteur

d'acceptation pour la direction de l'établissement scolaire (investissement en vue du renouvellement futur de l'approche préventive au sein de l'établissement). Au niveau du recrutement des jeunes pairs, l'importance d'intégrer des leaders d'opinion, mais également une palette représentative de jeunes – afin que l'effet-miroir fonctionne et que chaque jeune puisse se retrouver dans les profils et les différentes manières de transmettre le message – a été soulignée. Dans cette phase cruciale de recrutement, la connaissance du public dont disposent les professionnel-le-s des différents settings qui travaillent auprès des jeunes est particulièrement précieuse. Par ailleurs, le rôle de pair au sein d'un tel projet demandant un certain engagement de la part des jeunes (séances de sensibilisation, de développement du projet artistique, de répétition, de représentations), il a été constaté que le recrutement fonctionnait moins bien au moment de la rentrée scolaire. À ce moment de l'année scolaire en effet, les agendas se mettent en place et les jeunes ainsi que leurs familles peuvent se trouver sous pression concernant la rentrée et ses multiples contraintes, en particulier dans le milieu d'accueil libre. Le reste de l'année s'est avéré plus propice pour inviter les jeunes à participer au projet.

Le projet-pilote fribourgeois ayant mené deux expériences avec des instruments différents – film et pièce de théâtre réalisés par les jeunes pour faire passer le message auprès de leurs camarades – leurs avantages comparatifs peuvent être soulignés. Le film s'est avéré plus « léger » et maniable, dans la possibilité qu'il offre d'être montré facilement dans différents contextes, par exemple en classe. La pièce de théâtre requiert un investissement plus important dans l'organisation des représentations, mais va de pair avec un impact émotionnel plus grand. Ces facteurs sont donc à prendre en compte dans le choix de l'une ou l'autre variante. Enfin, comme le montre l'évaluation externe de la première partie de l'expérience fribourgeoise, le moment de la transmission du message des pairs auprès de leurs camarades ne doit pas se limiter à la présentation du film ou de la pièce mais également comprendre une discussion soigneusement préparée afin d'intégrer activement les camarades recevant le message. Similairement, il convient de garder à l'esprit que le groupe-cible n'est pas uniquement constitué par les pairs mais également par leurs camarades. Ainsi, bien que la construction du projet avec les pairs représente un grand investissement en temps, l'étape de la transmission finale à leur entourage doit rester centrale, afin que le projet produise des effets au-delà du seul groupe des pairs.<sup>67</sup> L'étape de cette transmission doit ainsi être planifiée en conséquence de son importance. Un autre risque qui guette ce type de projet est que les organisations-partenaires tendent à le « détourner » en fonction de leurs priorités propres (par ex. occuper des jeunes dans un certain setting, réinsertion). Les porteurs/euses du projet doivent alors veiller à remettre au centre du projet l'objectif initial de prévention du tabagisme. Enfin, l'expérience menée à Fribourg permet de mettre en évidence le fait qu'une telle approche peut être prometteuse en termes de modernisation de la prévention du tabagisme et d'attractivité auprès des jeunes, ce projet ayant dépassé les projections en termes d'engouement et de participation.

#### Méthodologie pour achats-tests

Le canton a mené plusieurs expériences relatives à la méthodologie des achats-tests. Une première manière de faire a consisté à donner des retours aux vendeurs/euses en infraction immédiatement après l'achat (en plus d'une lettre adressée aux responsables des commerces). Cette manière de faire reposait sur la volonté d'échanger directement avec les vendeurs/euses, afin d'avoir l'occasion de les informer des règles en vigueur, de leur expliquer leur responsabilité en la matière et de leur prodiguer des conseils. Pour la deuxième vague, cette manière de faire a été modifiée afin d'éviter que les commerces ne s'avertissent mutuellement des tests en cours. Dans cette version, les responsables de commerces ont été avertis uniquement à l'issue de l'entier de la vague d'achats-tests. Ainsi dans cette nouvelle version, le contact direct avec le personnel de vente a disparu, mais l'effet de surprise a pu être renforcé. Dans le cadre de cette nouvelle méthodologie, et contrairement à celle du PCPT précédent, chaque commerce est contacté personnellement à propos des

---

<sup>67</sup> Sang Louisa, Zobel Frank (2016). *Évaluation externe du projet Pairs mis en œuvre en 2015-2016 par le CIPRET Fribourg*. Lausanne : Addiction Suisse, pp. 37-40.

résultats le concernant (lettre de félicitation ou de mise en garde). En effet lors du premier programme, pour des raisons d'anonymat, seules des statistiques générales étaient compilées avec les résultats agrégés des achats-tests. Il est intéressant de relever que c'est le représentant des commerçants lui-même au sein du groupe de travail « achats-tests » qui a demandé à ce que les commerces soient informés individuellement des résultats les concernant, afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposaient.

## 7 Recommandations

Dans ce chapitre, onze recommandations pour un futur programme cantonal sont formulées à l'attention des responsables de la prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg. Ces recommandations concernent le niveau du programme (recommandations 1-6) ainsi que le niveau des projets (recommandations 7-11).

### 7.1 Niveau du programme

#### 7.1.1 Élargir le comité de pilotage

*Recommandation 1* : envisager d'intégrer des partenaires hors du domaine de la santé dans le Comité de pilotage du programme pour une meilleure intégration de la prévention du tabagisme.

Le Comité de pilotage a été un point fort du PCPT. Il a réuni régulièrement les partenaires stratégiques pour prendre les décisions nécessaires à l'avancement du programme. Il a permis de s'allier à la fois le monde associatif du domaine de la santé (via les Ligues de santé) et, élément crucial pour le CIPRET, l'administration cantonale de la santé via la DSAS et le SSP (Service du médecin cantonal et Déléguée cantonale à la prévention puis chef du SSP). La DSAS est ainsi intervenue à plusieurs reprises pour relayer les demandes de collaborations relatives à la prévention du tabagisme au sein des autres Directions administratives cantonales (par ex. DSJ et Police cantonale pour les achats-tests). Le CIPRET et la DSAS relèvent que la collaboration interne au Copil fonctionne très bien, en raison d'une vision commune en tant qu'organismes de santé. Toutefois, les plus grands challenges rencontrés par le PCPT ont concerné des obstacles liés à un manque de priorités communes avec d'autres partenaires (contrôles relatifs à la fumée passive au travail, nouveau système de prévention en milieu scolaire). Bien qu'il se soit agi en l'occurrence de décisions politiques difficilement influençables, ces éléments montrent les dangers qu'il peut y avoir à ce que le PCPT soit insuffisamment intégré à des domaines politiques dont les décisions sont cruciales pour la prévention du tabagisme.

Cela met en évidence tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ouvrir le Copil à un ou plusieurs partenaires externes à la santé, pour tenter de les impliquer plus activement dans la thématique et de s'allier leur soutien. Cela pourrait permettre une meilleure anticipation des potentiels blocages, et contribuer à remettre la prévention du tabagisme à l'ordre du jour au sein de l'État. En effet, une fois de tels membres intégrés, ceux-ci seraient plus fortement liés par les décisions prises au sein du Copil. Cette ouverture pourrait concerner l'Inspection du travail, l'administration scolaire, la DSJ, la police, ou encore tout autre partenaire lié à des domaines d'action futurs. L'idée initiale du « groupe d'expert-e-s ad hoc », défini dans le concept du programme, a démontré que la simple consultation de tels partenaires sur demande ne permettait pas de les intégrer suffisamment au dossier. Par une telle inclusion de partenaires externes, le Copil y perdrait certes en homogénéité, mais pourrait y gagner en portée d'action. Dans le même état d'esprit, certains acteurs pourraient être consultés au moment de la définition du prochain programme, afin qu'ils soient plus fortement liés aux objectifs définis. Pour rappel, la rédaction du présent PCPT s'était faite uniquement entre acteurs de la santé (CIPRET et SSP). Enfin, il conviendrait d'étudier si la « Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention » est suffisamment utilisée pour faire remonter les besoins et avancer les dossiers en matière de prévention du tabagisme. Cette commission prévise en effet le Conseil d'État et a pour mission de lui suggérer des pistes d'action.

### 7.1.2 Fumée passive dans les lieux publics

*Recommandation 2* : thématiser la question de la fumée passive dans les lieux publics avec la Police cantonale ou les polices communales.

La plupart des autres cantons intègrent dans leur programme de prévention du tabagisme un projet comprenant des contrôles du respect des dispositions relatives à la fumée passive dans les restaurants. Cela n'a pas été le cas de Fribourg jusqu'à présent. Par ailleurs, à la connaissance de nos interlocuteurs/trices, aucune instance n'entreprend de tels contrôles de manière systématique dans le canton. Le CIPRET estime que l'application de cette loi est relativement satisfaisante, au vu de la diminution des plaintes qui lui sont adressées sur ce point. Toutefois, l'expérience des cantons qui mènent des contrôles montre qu'il existe toujours des entorses. L'introduction de cette question dans les actions futures du PCPT pourrait donc être envisagée. S'il est vrai qu'une telle tâche de contrôle n'est pas directement endossable par un CIPRET en raison de son statut, de tels organismes peuvent en revanche – dans le cadre des programmes cantonaux – impulser des démarches en vue de la mise en place de contrôles en collaboration avec d'autres acteurs habilités à les mener (polices ou administration).<sup>68</sup> Par ailleurs, les responsables du PCPT indiquent qu'une telle tâche reviendrait à la Police du commerce, et que cette dernière indique ne pas avoir les moyens pour mener de tels contrôles. Toutefois la formulation de l'Ordonnance cantonale contre la fumée passive<sup>69</sup> est particulièrement ouverte en comparaison intercantonale et indique que la Police cantonale, de même que les autorités communales, peuvent participer à la surveillance du respect de ces dispositions (Art. 8). Si le PCPT entendait thématiser cette question à l'avenir, il pourrait profiter de l'excellent partenariat nouvellement établi avec la Police cantonale pour sonder les chances que cette dernière soit intéressée à intégrer cet axe dans le cadre de ses patrouilles. Il se pourrait, comme cela avait été le cas de la protection de la jeunesse dans le cadre des achats-tests, que la Police cantonale puisse considérer une telle tâche comme relevant de sa mission de proximité. Le CIPRET pourrait alors agir en soutien, en informant ses partenaires sur le cadre législatif et sur certains aspects techniques, ainsi qu'en monitorant les chiffres issus de ces contrôles dans le cadre de son rôle de prévention. Alternativement, les polices communales pourraient être approchées avec une telle demande.

### 7.1.3 Aborder la question des manifestations ponctuelles

*Recommandation 3* : systématiser une stratégie en matière de fumée passive dans les manifestations festives ponctuelles.

Les manifestations ponctuelles ont déjà donné lieu à certains problèmes dans le canton par le passé (notamment dans une halle d'exposition accueillant de nombreuses manifestations). Une police communale a décidé spontanément de prendre ce problème en charge dans son territoire. Elle a instruit non seulement ses agents, mais également les agents de sécurité privés avec qui elle est souvent en lien pour les manifestations ponctuelles, de veiller à cette problématique lors de leurs tournées (cf. Chap. 6, Learnings). Cela permet ainsi un rappel constant de la norme par des acteurs disposant de l'autorité pour le faire. Cette manière de faire pourrait être reprise et proposée à d'autres polices communales du canton, pour une couverture cantonale plus complète de la question. Ces dernières pourraient être contactées pour

<sup>68</sup> Sur une forme de partenariat possible entre un PCPT et la police en matière de contrôles relatifs à la fumée passive, voir les Learnings de Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Demaurex Adeline (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Valais 2013-2016*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern, pp. 78-79. Sur une forme de partenariat possible entre un PCPT et des organes administratifs, voir Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Pleger Lyn, Wicki Michael (2015). *Évaluation des kantonaux Tabakpräventionsprogramms St. Gallen 2012-2015*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern, pp. 71 et 114.

<sup>69</sup> <http://www.lexfind.ch/dtah/61749/3/821015v0001.pdf>

thématiser avec elles le rôle que les polices communales pourraient avoir à jouer sur ce point, et de l'information sur cette thématique pourrait leur être transmise (ampleur et répercussions du problème, cadre légal, sanctions encourues). Le fait qu'un exemple de police communale active sur ce plan existe déjà pourrait aider à en convaincre d'autres, en leur montrant que la prise en charge de cette question dans leur cahier des charges est faisable, et que cette tâche de surveillance du respect de la loi entre pleinement dans leur périmètre d'action. De son côté, le CIPRET pourrait également envisager une action d'information directe auprès des organisateurs/trices de manifestations (envoi de matériel, rappel de la loi).

#### 7.1.4 Renforcer la détection précoce

*Recommandation 4* : entretenir l'excellente chaîne de détection précoce à l'égard des jeunes dans le canton, en y intégrant systématiquement les futurs projets.

Comme le rapport le souligne, la solide chaîne de détection précoce mise en place dans le canton est un excellent atout du programme. Il est rare que les cantons parviennent à mettre en place une telle chaîne, et celle de Fribourg a donné de bons résultats (apprenti-e-s contacté-e-s par la Ligne stop-tabac, cours d'aide à l'arrêt organisés pour les écoliers/ères au CIPRET). Celle-ci devrait être impérativement entretenue et étendue à d'autres projets. Un danger la guette étant donné que l'un des projets au sein desquels elle était établie a actuellement disparu (« Apprentissage sans tabac »). Il serait donc crucial que le futur projet à destination des apprenti-e-s que le CIPRET envisage de mettre en place contienne à nouveau une telle composante. De plus, il pourrait être envisagé d'étendre la détection précoce à d'autres projets (« Cool and clean »), et/ou d'intégrer activement d'autres partenaires dans ce processus. Le rôle des responsables santé des écoles pourrait être systématisé à cet égard, et les médiateurs/trices scolaires pourraient également être inclus-e-s. Le rôle de ces deux groupes professionnels pourrait en effet être appelé à gagner en importance au vu du nouveau système de prévention scolaire, qui tendra à minimiser les contacts directs du CIPRET avec des classes. Enfin, une transposition du très bon système mis en place avec la Ligne stop-tabac pour les apprenti-e-s (prise de contact actif et proposition d'une consultation gratuite) à d'autres jeunes (écoliers/ères, étudiant-e-s, public d'institutions spécialisées) pourrait être envisagée.

#### 7.1.5 Suivi de la prévention en milieu scolaire

*Recommandation 5* : suivre de près les développements du nouveau système de prévention dans les écoles et en documenter les effets sur la prévention du tabagisme.

Le CIPRET été peu consulté dans la mise en place politique du nouveau système de prévention à l'école, et ce dernier fait planer des dangers certains sur la prévention du tabagisme. Après une période de transition, il est prévu que les enseignant-e-s dispensent les nouveaux modules-tabac en lieu et place des interventions directes du CIPRET dans les classes. Il serait toutefois dommageable que les élèves ne puissent plus bénéficier d'interventions de la part d'expert-e-s, sachant que celles-ci pourraient être pleinement complémentaires aux modules dispensés par les enseignant-e-s. Dans ce contexte peu favorable, le CIPRET avait deux objectifs : que les enseignant-e-s soient formé-e-s au maniement des nouveaux modules d'une part, et que l'utilisation effective des modules dans les classes soient évaluée d'autre part. Ces deux objectifs n'ont pas encore pu être atteints, et il semblerait qu'ils ne soient pas prioritaires aux yeux des partenaires. Ils devraient ainsi faire l'objet de relances à l'avenir. De plus le CIPRET aurait intérêt à documenter les effets constatés du nouveau système sur la prévention du tabagisme. Il est actuellement en contact avec de nombreux enseignant-e-s qui sollicitent ses ateliers en classes, et qui se montrent plutôt démunis face aux thématiques spécialisées de prévention. Il s'agirait de rassembler ces retours du terrain, afin de pouvoir faire remonter les problèmes rencontrés et défendre la position de la prévention du tabagisme éléments à l'appui. Enfin, une recherche plus active d'écoles-partenaires pour les accompagner dans la définition d'une politique

d'établissement serait d'autant plus importante dans un tel contexte. Il s'agissait de l'un des objectifs du projet « Santé à l'école », qui n'a pu être réalisé que pour un seul établissement jusqu'à présent.

#### 7.1.6 Investissement du setting médical

*Recommandation 6* : étudier les débouchés possibles de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

Comme précisé ci-dessus, les liens avec le domaine médical sont très bons au niveau du pilotage stratégique du PCPT (intégration du médecin cantonal et du SSP dans le Copil, collaborations avec d'autres pans de l'administration à travers la DSAS, communication conjointe DSAS-CIPRET). En comparaison, l'intégration du secteur médical sur le plan opérationnel est bien plus limitée. Dans la mise en œuvre des projets, le secteur médical n'est en effet intégré que via la formation des étudiant-e-s en santé (« Multiplicateurs/trices »), l'information ponctuelle du CIPRET à certains médecins et pharmacies, ou la tenue de stands à l'hôpital (« Information-sensibilisation »). Certaines prospections avaient en outre été initiées auprès de l'hôpital par le passé (possibilité d'envisager une forme d'intervention pour les patient-e-s), sans déboucher encore sur des éléments concrets. Cette importance limitée du secteur médical n'a pas constitué un problème pour le PCPT, qui a pu réaliser de très bonnes prestations par ailleurs. Toutefois, si le CIPRET souhaitait chercher de nouveaux débouchés à activer dans ses activités futures, le setting médical pourrait être envisagé. Ce dernier serait en effet accessible au CIPRET, notamment via les Ligues de santé ainsi que la DSAS (Service du médecin cantonal). Plusieurs projets pourraient potentiellement profiter d'un élargissement en direction du setting médical : « Aide à l'arrêt » (recrutement de patient-e-s), « Multiplicateurs/trices » (extension des formations), « Fumée passive au domicile » (notamment les sages-femmes). Ces projets étant déjà existants, l'investissement à effectuer pour un élargissement serait moindre.

## 7.2 Niveau des projets

### 7.2.1 Fumée passive au domicile

*Recommandation 7* : faire le point sur le projet « Fumée passive au domicile » et décider de la stratégie en la matière pour l'avenir.

Les activités menées dans le cadre du projet « Fumée passive au domicile » – qui date du programme précédent – ont progressivement décliné en cours de programme (dans son volet de formation des multiplicateurs/trices). Ainsi, si deux formations à destination de onze puéricultrices ont pu être menées lors de la première année, aucune autre formation n'a été mise sur pied par la suite. Les responsables du projet indiquent à ce propos que la demande est inexistante en la matière. Toutefois, l'expérience montre que la demande dans ce domaine doit être activement suscitée et ne se manifeste jamais d'elle-même. De plus, il n'apparaît pas clairement en quoi l'introduction des lois relatives à la protection contre la fumée passive dans l'espace public entraînerait une diminution de l'intérêt pour cette thématique. D'autres cantons se sont au contraire tournés vers la question de la fumée passive dans l'espace privé suite à l'amélioration de la question dans l'espace public, en tant que secteur ou les plus grands progrès restaient encore à faire. Rappelons également que les résultats de la formation des multiplicateurs/trices menée jusqu'à présent à Fribourg dans le cadre de ce projet étaient bons, et que c'est plutôt par sa portée limitée que le projet s'avère insuffisamment satisfaisant dans sa version actuelle. Ainsi, le matériel et le savoir-faire en la matière sont déjà disponibles dans le canton. Il conviendrait dès lors de faire le point sur ce projet et de décider s'il a sa place dans les activités futures – auquel cas il devrait être alors activement relancé – ou s'il doit être abandonné. Si une relance du projet était décidée, les professionnel-le-s de la santé pourraient également constituer un groupe potentiel de multiplicateurs/trices.

### 7.2.2 Renforcement de « Cool and clean »

*Recommandation 8* : renforcer la mise en œuvre du projet « Cool and clean » par l'investissement de nouvelles modalités d'action.

Le projet « Cool and clean » a été mis en œuvre activement et a profité des nombreuses actions menées par ses responsables (formations et présentations, accompagnement de quinze manifestations sportives dans la mise en œuvre des mesures pour un sport sain, accompagnement d'une Ville). Il faut également relever le fait que ces activités ont été menées dans les deux régions linguistiques du canton, ce qui a nécessité des efforts supplémentaires. En revanche, les résultats finaux du projet en termes de nombre d'équipes adhérentes sont encore modestes en regard de la taille du canton (progression de 32 équipes entre 2014 et 2016). Afin d'amplifier l'impact du projet, l'adoption d'une approche plus structurelle pourrait être envisagée. D'une part, les responsables pourraient chercher à intégrer de manière systématique tous les camps de sport du canton aux règles « Cool and clean » en collaboration avec le Service du sport, comme cela se fait dans d'autres cantons.<sup>70</sup> Pour l'heure en effet, seuls six camps ont été accompagnés à Fribourg durant le PCPT. Une telle intégration « par le haut » permet d'une part de toucher de nombreux jeunes avec les engagements C&C. Elle offrirait d'autre part l'occasion de proposer aux organisateurs/trices des activités C&C à mener durant les camps (par ex. jeux), ces dernières étant souvent les bienvenues dans un tel contexte (une semaine à disposition). Deuxièmement, la mise en place de terrains non-fumeurs pourrait être une activité à poursuivre à l'avenir, afin de faire progresser la prévention du tabagisme sur son axe structurel. L'expérience montre en effet que le setting « sport » se prête relativement bien à l'acceptation de la norme non-fumeur. Il s'agit par là de proposer aux jeunes sportifs/ives un environnement sain, tout en évitant le littering aux abords des terrains de sport, ce qui peut également intéresser les communes.<sup>71</sup>

### 7.2.3 Restrictions cantonales en matière de publicité

*Recommandation 9* : relancer la question des restrictions en matière de publicité des produits du tabac et de parrainage au niveau cantonal.

Le projet qui visait à renforcer l'axe de prévention structurelle lié à la publicité des produits du tabac et au parrainage au niveau cantonal avait été mis de côté au profit d'une action nationale autour de la révision de la LPTab. Maintenant que le projet de Loi fédérale est retourné entre les mains du Conseil fédéral, les débats au niveau national seront suspendus pour un temps sur ce dossier. De plus, aucune avancée significative ne semble se dessiner en matière de publicité et de parrainage dans le nouveau projet de loi. De ce fait, le projet initialement dessiné pour le canton pourrait être réactivé. L'idée de créer un groupe de travail avec la DSAS et la DSJ en vue d'une modification des bases légales cantonales pourrait être reprise. Les informations générées sur ce dossier par le CIPRET dans le cadre des débats nationaux pourraient être retravaillées et mises à disposition d'acteurs clés au niveau cantonal. L'expérience des débats parlementaires sur cette thématique montre que les informations gagnent à être cadrées en termes de protection de la jeunesse ainsi que de coûts de la santé. Elle montre également qu'en cas de couplage de la question de la publicité des produits du tabac à celle de l'alcool, la vivacité de la question viticole n'est pas à sous-estimer dans certains cantons. Le débat a également intérêt à ne pas dériver sur des questions micro-économiques ou des débats

<sup>70</sup> Voir par exemple le rapport d'évaluation du Programme jurassien : Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Graf Volkan (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Jura 2014-2016*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern, pp. 43-44 et 107-108.

<sup>71</sup> Voir par exemple le matériel proposé par la campagne C&C « 90 minutes sans fumée », ainsi que le rapport d'évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton de Saint-Gall, pp. 72 et 98-100.

de valeurs (protection vs. responsabilité), qui ont toutes les chances d'activer les clivages partisans.<sup>72</sup> Enfin, les partis chrétiens du centre constituent souvent un moteur ou un pivot crucial sur ces questions, et mériteraient d'être dûment informés en amont. Cette action pourrait être avantageusement renforcée par la continuation de l'axe de communication à la population fribourgeoise sur la question de la publicité, initié avec succès lors du présent programme. Enfin, les résultats du sondage mené auprès des fribourgeois-e-s en 2012 sur la question de la publicité pourraient également être rappelés aux décideurs/euses. Celui-ci montrait en effet que 59% des fribourgeois-e-s se disaient très ou assez favorable à une interdiction globale de la publicité et du parrainage en matière de tabac.<sup>73</sup>

#### 7.2.4 Agir sur l'axe fumée passive au travail

*Recommandation 10* : lancer une stratégie d'action alternative sur la problématique de la fumée passive sur les lieux de travail.

Le renforcement de la protection contre l'exposition à la fumée passive sur les lieux de travail avait été défini comme l'un des axes prioritaires du programme. Malheureusement, cet axe de prévention structurelle est dans une impasse quant à la question des contrôles, qui semblent difficilement activables en l'état actuel de la situation. En revanche, le projet « Fumée passive – suivi législatif » prévoyait également la mise en œuvre d'un plan d'action pour informer les employeurs/euses et les employé-e-s au sens large. Toutefois, suite à une première prise de contact non fructueuse avec des organisations patronales et syndicales, cet objectif a été mis en veille (ressources transférées sur le projet « Publicité et parrainage »). Cette approche par l'information, bien que moins contraignante que des contrôles à proprement parler, devrait néanmoins être réactivée. Elle permettrait en effet d'agir sur cet axe prioritaire du PCPT malgré les blocages politiques. De plus, la prise de contact effectuée avec les organisations patronales a confirmé la méconnaissance des règles en la matière, ainsi que l'existence d'entorses. Enfin, même sans contrôle, une action d'information et le rappel des sanctions encourues<sup>74</sup> est tout de même susceptible de provoquer des effets. L'information pourrait être dédiée à la fois aux employeurs/euses (responsabilités et risques encourus) et aux employé-e-s (droits en matière de protection et ressources d'action). Malgré le manque d'intérêt des quelques organisations patronales et syndicales contactées, d'autres voies sont possibles (faïtières professionnelles plus petites, autres syndicats, information directe par le CIPRET). En outre, pour les secteurs professionnels concernés, la possibilité d'aménager des espaces fumeurs à l'extérieur des bâtiments – ne nécessitant ainsi pas de mise aux normes – pourrait être rappelée. Enfin, la possibilité de relancer l'inspection du travail par le haut via la Direction concernée est à étudier en fonction des évolutions du contexte, sachant qu'il s'agirait d'une solution particulièrement efficace.

#### 7.2.5 Créer des ponts dans la prévention de différentes substances

*Recommandation 11* : étendre les collaborations avec les institutions résidentielles en matière de traitement des dépendances ou les institutions socio-éducatives pour jeunes.

Le partenariat établi entre le CIPRET et le centre de traitement des dépendances Le Torry est un excellent exemple de collaboration fructueuse et de synergies possibles dans la prévention de différentes substances. Les résident-e-s de ce centre sont traité-e-s pour leur addiction à l'alcool, mais bénéficient d'un atelier de sensibilisation obligatoire sur la question du tabagisme lors de leur séjour. Les infirmières du centre avaient en effet constaté d'importants problèmes de polydépendance, et avaient souhaité agir sur cet axe. Le CIPRET

<sup>72</sup> Mavrot Céline, Sager Fritz, Balthasar Andreas, Wight Nora (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands », *Sociograph – Sociological Research Studies* 25.

<sup>73</sup> *Enquête M.I.S Trend 2009&2012*, pp. 8-10.

<sup>74</sup> Art. 5, Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif.

les a ainsi formées en tant que multiplicatrices, et leur a préparé un concept d'intervention afin qu'elles puissent mener des ateliers de manière autonome. Les infirmières peuvent en outre se tourner en tout temps vers le CIPRET pour un soutien thématique ou un rafraîchissement de leurs connaissances. Elles lui empruntent régulièrement son appareil de mesure du CO, et se fournissent en matériel d'information auprès de lui. Instauré avant le PCPT, ce partenariat s'avère très durable, et permet aux infirmières de sensibiliser de nombreuses générations de patient-e-s. Ce setting apparaît comme idéal pour thématiser la question chez des patient-e-s qui sont dans une période de forte réflexion sur leurs propres pratiques de consommation. De plus, cette manière de faire comprend une forte composante d'égalité des chances. Ainsi, cette stratégie de diffusion de la prévention du tabagisme par des multiplicateurs/trices actifs/ives au sein de différents domaines est très bénéfique et mériterait d'être étendue à d'autres groupes. Cela pourrait être le cas pour d'autres centres de traitements des addictions, ou alors pour d'autres types d'institutions résidentielles comme par exemple des foyers pour jeunes. L'expérience montre en effet que les professionnel-le-s travaillant dans des institutions résidentielles pour jeunes peuvent se montrer très intéressé-e-s à la question, qu'ils/elles font face à une forte prévalence tabagique, et qu'ils/elles se trouvent relativement sous-outillé-e-s pour aborder ces questions.<sup>75</sup>

---

<sup>75</sup> Rapport d'évaluation du Programme valaisan de prévention du tabagisme, p. 81.

## Annexe

### A1 Analyse de contexte

#### A1.1 Facteurs sociaux

##### Situation géographique

Le canton de Fribourg est situé à l'ouest de la Suisse. Il est entouré des cantons de Berne, de Vaud et de Neuchâtel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 165 communes et sept districts composaient le canton de Fribourg.<sup>76</sup> Une caractéristique importante du canton est son bilinguisme. L'est du canton, à la frontière avec le canton de Berne est majoritairement germanophone alors que l'ouest du canton, à la frontière des cantons de Vaud et de Neuchâtel est majoritairement francophone.<sup>77</sup> En 2000, 29% de la population du canton est germanophone et 69% francophone.<sup>78</sup> Avec une surface totale de 1'671 km<sup>2</sup>, et une densité de population de 183 habitant-e-s par km<sup>2</sup>, Fribourg est le 10<sup>ème</sup> canton le plus peuplé de Suisse.<sup>79</sup> Sa densité de population se situe dans la moyenne suisse (201 habitant-e-s par km<sup>2</sup>), 14 cantons ayant une densité de population plus élevée et 11 une densité plus faible. En revanche, le pourcentage de sa population vivant en milieu rural est bien plus élevé que celui de la moyenne nationale (44% de la population pour Fribourg, 26% pour la Suisse). Une autre particularité du canton est l'important pourcentage que représente sa surface agricole (56%), bien au-dessus de la moyenne nationale (36%). La surface d'habitat et d'infrastructure représente quant à elle 8% de la surface totale, la surface boisée 27% et la surface improductive 8%.<sup>80</sup>

##### Situation sociodémographique

En 2012, le canton de Fribourg comptait 291'395 habitant-e-s,<sup>81</sup> dont 36'633<sup>82</sup> dans le chef-lieu du canton, la ville de Fribourg. La structure d'âge de la population dans le canton est la suivante : les 0-19 ans représentent 24% de la population, les 20-64 ans 62%, et les plus de 65 ans 14%. La population fribourgeoise est ainsi légèrement plus jeune que la population suisse dans son ensemble, le pourcentage des personnes de 65 ans et plus sur le plan national étant de 17% et celui des personnes de 0-19 ans de 20%.<sup>83</sup> Le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (145'326 hommes, 146'069 femmes).<sup>84</sup> Les personnes de nationalité étrangère représentent 20% de l'ensemble de la population, ce qui se situe en dessous de la moyenne nationale (23%). Concernant le niveau de formation de la population, en 2012, la plupart des habitant-e-s possèdent une formation de degré secondaire II (42%), 29% n'ont pas de formation post-obligatoire et 27% ont un diplôme de degré tertiaire. Cette répartition est différente de la répartition suisse. En effet, sur le plan national, seuls 22% des habitant-e-s ne possèdent pas de formation post-obligatoire. Le

---

<sup>76</sup> [http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/faq/faq\\_nombre\\_communes.htm](http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/faq/faq_nombre_communes.htm)

<sup>77</sup> [http://appl.fr.ch/stat\\_statonline/cartes/etape2.asp?Tableau=78&Contexte=1](http://appl.fr.ch/stat_statonline/cartes/etape2.asp?Tableau=78&Contexte=1)

<sup>78</sup> [http://appl.fr.ch/stat\\_statonline/standards/etape2.asp?Tableau=78&Contexte=3](http://appl.fr.ch/stat_statonline/standards/etape2.asp?Tableau=78&Contexte=3)

<sup>79</sup> [https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px\\_language=fr&px\\_db=px-x-0102010000\\_102&px\\_tableid=px-x-0102010000\\_102\px-x-0102010000\\_102.px&px\\_type=PX](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0102010000_102&px_tableid=px-x-0102010000_102\px-x-0102010000_102.px&px_type=PX)

<sup>80</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/fribourg.html>

<sup>81</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/fribourg.html>

<sup>82</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes/portraits-communes.html>

<sup>83</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/fribourg.html>

<sup>84</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution.assetdetail.80431.html>

nombre de personnes ayant un diplôme du degré secondaire II (47%) ou de degré tertiaire (30%) étant au contraire plus élevé.<sup>85</sup>

### Situation économique

En 2012, 142'574 personnes sont actives dans le canton de Fribourg, au sein de 20'501 établissements. Tout comme sur le plan national, le secteur tertiaire représente le secteur principal de l'économie fribourgeoise, avec 68% (97'475) des emplois totaux. Le secteur secondaire compte quant à lui 36'269 postes (26%), et le secteur primaire 8'830 (6%). Le taux de chômage et le taux d'aide sociale du canton sont tous deux en dessous des proportions nationales. Le taux de chômage est de 2.4% en 2012 (2.9% CH) et le taux d'aide sociale est également de 2.4% (3.1% CH).<sup>86</sup> Le produit intérieur brut (PIB) par habitant-e était de CHF 57'398 en 2012, ce qui se situe en dessous de la moyenne nationale de CHF 78'023.<sup>87</sup>

### Importance de l'industrie et de la production du tabac

Contrairement à d'autres cantons romands, Fribourg ne compte pas de grande multinationale active dans l'industrie du tabac sur son territoire. En revanche, bien que la production agricole de tabac ne représente qu'un secteur minime de l'activité agricole suisse,<sup>88</sup> c'est dans le canton de Fribourg qu'elle est parmi les plus fortes. Elle est en effet surtout présente dans la Broye vaudoise et fribourgeoise, dans le canton du Jura ainsi que dans les cantons alémaniques de Zurich et de Lucerne.<sup>89</sup> En 2012, le canton de Fribourg comptait 93 planteurs/euses, sur une surface de 212 hectares.<sup>90</sup> De ce point de vue, les producteurs/trices de tabac sont des acteurs pouvant jouer un rôle pour le canton de Fribourg ainsi que pour ses élu-e-s. Le tableau T A.1 met en évidence le nombre important d'établissements et d'emplois dans des secteurs ayant un lien avec la production et la vente de produits du tabac. En 2012, 29 établissements et 156 emplois concernaient ainsi la culture du tabac, ce qui place Fribourg en deuxième place de ce secteur après le canton de Vaud. Le commerce de gros de produits à base de tabac comptabilise quant à lui trois établissements et neuf emplois, chiffres également supérieurs à ceux observés dans la majorité des autres cantons.

T A.1 Établissements et emplois en 2012 dans le canton de Fribourg selon le genre économique

Genre économique	Établissements	Emplois	Équivalent plein temps
<b>Culture du tabac</b>	29	156	80
<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	0	0	0
<b>Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire</b>	7	126	116
<b>Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac</b>	2	5	4

<sup>85</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/fribourg.html>

<sup>86</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/fribourg.html>

<sup>87</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut-canton.assetdetail.329836.html>

<sup>88</sup> <https://www.landwirtschaft.ch/wissen/pflanzen/weitere-ackerfruechte/tabak/>

<sup>89</sup> [https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px\\_language=fr&px\\_db=px-x-0602010000\\_103&px\\_tableid=px-x-0602010000\\_103\px-x-0602010000\\_103.px&px\\_type=PX](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0602010000_103&px_tableid=px-x-0602010000_103\px-x-0602010000_103.px&px_type=PX)

<sup>90</sup> *Demande de financement*, p. 21.

<b>Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail</b>	14	186	128
<b>Commerce de gros de produits à base de tabac</b>	3	9	8
<b>Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac</b>	8	87	72
<b>Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé</b>	1	2	1
<b>Autre commerce de détails en magasin spécialisé de denrée alimentaires, de boissons et de tabac</b>	32	113	69
<b>Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés</b>	13	22	12

Source : Office fédéral de la statistique<sup>91</sup>

### Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi

Le contrôle des établissements publics ainsi que le contrôle du respect de l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans relèvent de la Direction de la sécurité et de la justice selon la LSan (Art. 124, al. 4).<sup>92</sup> Concernant la protection contre la fumée passive dans les lieux publics, contrairement à d'autres cantons, l'ordonnance désigne les autorités en charge de la surveillance de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. L'ordonnance indique plusieurs autorités cantonales : le Service de la santé publique, le Service du médecin cantonal, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le Service de la police du commerce et les préfets (Art. 8, al. 1). Ces autorités peuvent faire appel à la Police cantonale pour mener à bien leur tâche de contrôle (Art. 8, al. 2). Les autorités communales sont également en charge de la surveillance dans les locaux de la commune (Art. 8, al. 3). Il est également précisé à l'article 9 que : « Les autorités de surveillance et la Police cantonale ont le droit d'inspecter, en tout temps et sans avertissement préalable, les lieux assujettis à l'interdiction de fumer ainsi que les locaux fumeurs ». Le nombre de contrôles menés ainsi que leurs résultats ne sont pas connus. Le CIPRET n'a pas inclus dans son PCPT un projet comprenant un monitoring des contrôles relatifs au respect de cette loi.

En 2008, la Loi sur la santé du canton de Fribourg a été modifiée suite à la votation sur l'initiative cantonale « Fumée passive et santé ». L'interdiction de fumer dans les lieux publics est ainsi entrée en vigueur dans le canton en juillet 2009 (excepté pour les établissements de restauration pour qui l'entrée en vigueur a eu lieu six mois plus tard). Cette loi cantonale n'incluait toutefois encore aucune interdiction de fumer sur le lieu de travail. Le 1<sup>er</sup> mai 2010, la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008<sup>93</sup> est à son tour entrée en vigueur. Cette loi prévoit désormais, en plus des dispositions déjà existantes dans le

<sup>91</sup>[https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px\\_language=fr&px\\_db=px-x-0602010000\\_103&px\\_tableid=px-x-0602010000\\_103\px-x-0602010000\\_103.px&px\\_type=PX](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0602010000_103&px_tableid=px-x-0602010000_103\px-x-0602010000_103.px&px_type=PX)

<sup>92</sup> Loi sur la santé du 16 novembre 1999 : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4139?locale=fr>

<sup>93</sup> Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008 : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071656/index.html>

canton de Fribourg, l'interdiction de fumer « (...) dans les espaces fermés accessibles au public ou qui servent de lieu de travail à plusieurs personnes » (Art. 1, al. 1). Selon une étude menée par l'institut de sondage M.I.S Trend en 2012, l'interdiction de fumer sur le lieu de travail est respectée à Fribourg dans 90 à 100% des cas, des différences pouvant être observées entre les secteurs d'activités. Le sondage fait état d'un taux de 6% à 10% d'entorses dans les administrations et lieux ouverts au public, les entreprises privées et les locaux occupés par des indépendant-e-s.<sup>94</sup> Le PCPT 2014-2017 prévoyait de renforcer le respect des dispositions sur la fumée passive sur les lieux de travail par différents biais, mais cet objectif a pour l'instant été repoussé à une date ultérieure. En l'absence d'une directive cantonale attribuant explicitement ce mandat à l'inspection du travail, de tels contrôles ne sont pas menés à l'heure actuelle (cf. Chap. 6, Learnings).

L'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans, fixée à l'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce, est quant à elle entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.<sup>95</sup> Les actions menées lors du PCPT précédent font état d'un taux de refus globalement faible, avec toutefois une forte amélioration du respect de la loi avec les années. En 2009, seuls 18.6% des achats-tests se soldaient par un refus de vente, ce chiffre s'élevant à 37% en 2011.<sup>96</sup> Les résultats des achats-tests effectués dans le cadre du PCPT actuel continuent à porter leurs fruits, avec 53% de refus lors de la première vague d'achats-tests, puis 71.8% lors de la deuxième vague qui ciblait presque uniquement les commerces ayant échoué lors de la première vague.<sup>97</sup> De plus, la Police cantonale a rendu visite aux établissements ayant enfreint deux fois les règles afin de leur rappeler la loi en vigueur.

## A1.2 Facteurs politiques

### Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population

Selon deux enquêtes menées à la demande du CIPRET en 2009 et en 2012<sup>98</sup> la population fribourgeoise est favorable à la prévention du tabagisme : « La population est en majorité satisfaite des mesures législatives mises en place en matière de protection contre la fumée passive dans les lieux publics. En 2009, 75% de la population du canton se disait assez ou très favorable aux mesures de protection contre la fumée passive. Trois ans plus tard, ce sont 87% des répondant-e-s qui se disent très ou assez satisfait-e-s ».<sup>99</sup> Il en va de même concernant l'interdiction de fumer sur le lieu de travail (85% des personnes se disent satisfaites ou très satisfaites en 2009, 92% en 2012). Il est intéressant de relever que selon les mêmes enquêtes, 59% des répondant-e-s se disent très ou assez favorable à la possibilité « (...) d'une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac et de toute promotion et tout parrainage du tabac » en 2012.<sup>100</sup>

Toutefois, à l'instar de 24 autres cantons, le canton de Fribourg a refusé l'initiative populaire du 23 septembre 2012 visant à renforcer la protection contre le tabagisme passif (tableau T A.2). Cette initiative portée par la Ligue pulmonaire Suisse<sup>101</sup> prévoyait l'interdiction générale de fumer « dans les espaces fermés qui servent de lieu de travail » (Art. 118a, al. 2) ainsi que « dans les autres espaces fermés qui sont

---

<sup>94</sup> *Enquête M.I.S Trend 2012, Demande de financement*, p. 164. Les taux de 6% à 10% correspondent à des lieux où la fumée est autorisée partout, dans la cafétéria ou dans les ateliers.

<sup>95</sup> LCom du 25 septembre 1997 : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3976?locale=fr>

<sup>96</sup> *Demande de financement*, p. 18. [http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user\\_upload/DocUpload/RR\\_65.pdf](http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/RR_65.pdf) et [http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/Resume\\_du\\_rapport\\_de\\_recherche\\_fr.pdf](http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/Resume_du_rapport_de_recherche_fr.pdf), p. 9.

<sup>97</sup> Auto-évaluation du projet « Interdiction de vente – 16 ans », 3<sup>ème</sup> année, p. 174.

<sup>98</sup> *Enquête M.I.S Trend 2009&2012*.

<sup>99</sup> *Enquête M.I.S Trend 2009&2012*, p. 8.

<sup>100</sup> *Enquête M.I.S Trend 2009&2012*, pp. 8-10.

<sup>101</sup> <http://www.rts.ch/info/suisse/1968741-tabagisme-passif-initiative-populaire-deposee.html>

accessibles au public » (Art.118a, al. 3).<sup>102</sup> Avec cette initiative, les établissements fumeurs et le service dans les fumoirs auraient été interdits. Elle a été refusée à 66% sur le plan national ainsi que dans le canton de Fribourg, qui se situe ainsi exactement dans la moyenne nationale.<sup>103</sup>

T A.2 Résultats de la votation du 23 septembre 2012 : Initiative populaire fédérale  
« Protection contre le tabagisme passif »

	Électeurs/trices inscrit-e-s	Bulletins rentrés	Participation en %	Bulletins valables	Nombre de votes pour	Nombre de votes contre	Oui en %
<b>Canton de Fribourg</b>	187'922	68'502	36	67'803	22'986	44'817	34

Source : Office fédéral de la statistique<sup>104</sup>

Au niveau cantonal, le canton de Fribourg s'est doté d'une réglementation cantonale interdisant la fumée dans les établissements publics suite à la votation du 30 novembre 2008. L'initiative est acceptée, de même que le contre-projet (tableau T A.3). Le contre-projet, qui prévoit la possibilité de fumoirs, est alors préféré avec un faible écart des voix. En effet, à la question subsidiaire en cas d'acceptation des deux objets, 52% des votant-e-s se prononcent en faveur du contre-projet versus 48% pour l'initiative.<sup>105</sup> Suite à cette votation, la Loi sur la santé du 16 novembre 1999<sup>106</sup> est modifiée. Elle prévoit désormais l'interdiction de fumer dans les lieux publics ainsi que la possibilité de créer des fumoirs sans service (Art. 35a).

T A.3 Résultats de la votation cantonale du 30 novembre 2008 sur l'initiative populaire  
« Fumée passive et santé » et sur le contre-projet du Conseil d'État et du Grand Conseil

	Électeurs/trices inscrit-e-s	Bulletins rentrés	Participation en %	Nombre de votes pour	Nombre de votes contre	Oui en %
<b>Initiative</b>	177'380	84'541	47.6	44'844	36'818	54.9
<b>Contre-projet</b>	177'380	84'541	47.6	50'852	29'492	63.2

Source : site internet de l'État de Fribourg<sup>107</sup>

### Ressources financières

Le graphique ci-dessous (G A.1) présente les fonds alloués au CIPRET de 2010 à 2014. Le CIPRET est mandaté par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) pour mettre en œuvre le PCPT.<sup>108</sup> Comme on peut l'observer sur le graphique, le budget alloué au CIPRET oscille d'une année à l'autre. On constate une

<sup>102</sup> <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis371t.html>

<sup>103</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.assetdetail.326751.html>

<sup>104</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.assetdetail.326751.html>

<sup>105</sup> [http://www.fr.ch/cha/fr/pub/votations/archives/2008/votation\\_20081130.htm](http://www.fr.ch/cha/fr/pub/votations/archives/2008/votation_20081130.htm)

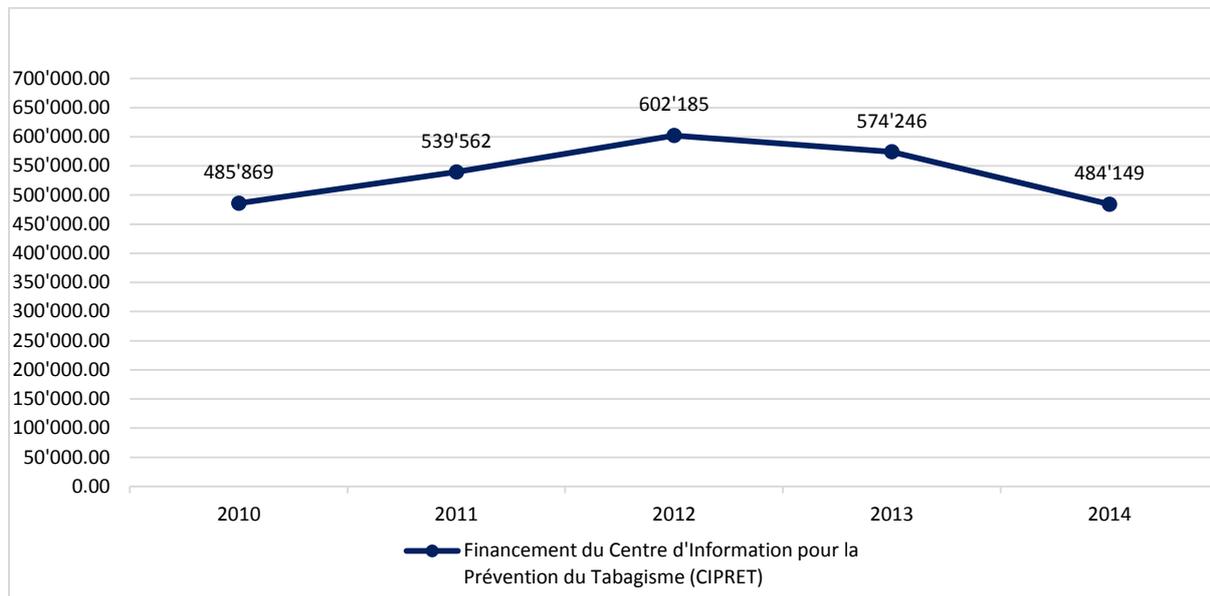
<sup>106</sup> Loi sur la santé du 16 novembre 1999 : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4139?locale=fr>

<sup>107</sup> [http://www.fr.ch/cha/fr/pub/votations/archives/2008/votation\\_20081130.htm](http://www.fr.ch/cha/fr/pub/votations/archives/2008/votation_20081130.htm)

<sup>108</sup> *Demande de financement*, p. 7.

augmentation significative entre 2010 et 2012 (+24%, de CHF 485'869 CHF à 602'185), suivi d'une baisse équivalente (-20%) entre 2012 et 2014.

#### G A.1 Budget annuel du CIPRET entre 2010 et 2014



Source : site internet des Ligues de santé du canton de Fribourg<sup>109</sup>

#### Rôle des communes

Le rôle des communes concernant la prévention du tabagisme est en parti défini dans la LSan du 16 novembre 1999. Celle-ci prévoit que dans le cadre de l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac dans « les institutions d'enseignement et de santé et dans leurs proximités immédiates » (Art. 31, al. 1), les communes peuvent, dans leur règlement, prévoir la même mesure (Art. 31, al. 2). Toutefois en 2012, seule la commune de Marly avait inscrit une interdiction dans son règlement de police, se dotant ainsi d'une réglementation plus stricte que celle du canton : « (...) Il est interdit de faire de la réclame pour l'alcool et le tabac sur le domaine public communal. » (Art. 21, al. 1).<sup>110,111</sup> L'Ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009 prévoit quant à elle que les communes sont responsables de surveiller l'interdiction de fumer dans leurs locaux (Art. 8, al. 3).

En ce qui concerne les activités de prévention, quatre communes fribourgeoises ont pris part au projet-pilote « Prévention du tabagisme au niveau communal » de 2008 à 2010 (projet national). Dans le cadre de ce projet, des mesures structurelles et comportementales de prévention du tabagisme ont été mises en place dans 15 communes des cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Zurich. L'expérience de ces communes a ensuite été utilisée pour formuler un guide à l'usage d'autres communes et cantons.<sup>112</sup> Quatre communes fribourgeoises – Attalens, Corminboeuf, Schmiten et Tavel – ont participé au projet. Contrairement aux communes des cantons de Vaud, Berne et Zurich qui ont mis en place des mesures de prévention structurelle, dans les communes du canton de Fribourg, les mesures consistaient essentiellement à mettre à disposition de la population de l'information sur le tabagisme et ses effets. D'une manière générale, le rôle des communes fribourgeoises dans la prévention du tabagisme est plutôt faible.

<sup>109</sup> <http://www.liguessante-fr.ch/fr/accueil/membres/cipret/>

<sup>110</sup> *Demande de financement*, p. 20.

<sup>111</sup> Règlement de police : [https://www.marly.ch/fileadmin/Reglements\\_communaux/80-10\\_Police.pdf](https://www.marly.ch/fileadmin/Reglements_communaux/80-10_Police.pdf)

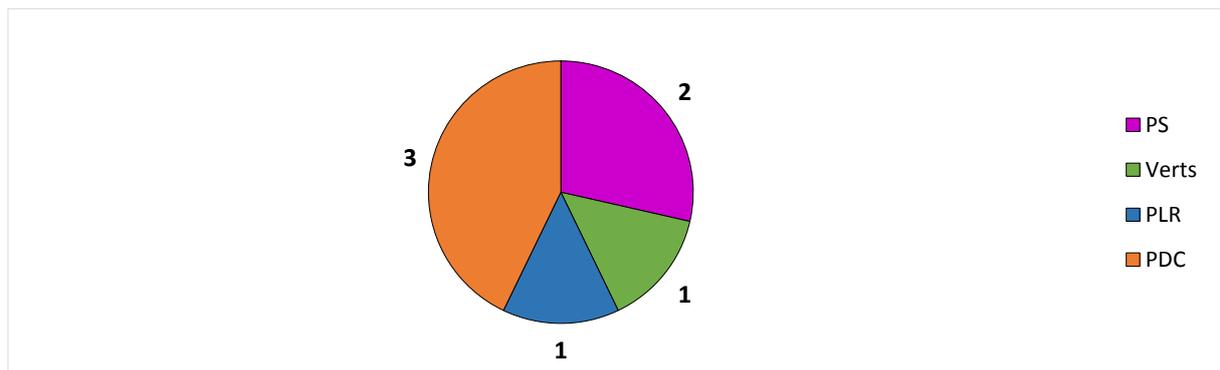
<sup>112</sup> <http://upload.sitesystem.ch/B2DBB48B7E/5B4613A676/C9457E1CC4.pdf>, pp. 19-20.

Dans le cadre du PCPT, certains projets proposent des prestations aux communes. Avec le projet « Information-sensibilisation », deux communes ont bénéficié d’une intervention du CIPRET. Un stand a été organisé dans la commune de Düdingen à l’occasion de la Gesundheitswoche. Dans la commune de Tavel, le CIPRET a participé – sur demande de la commune – à une table ronde organisée suite à la mise en place d’une zone non-fumeur autour d’un local pour jeunes (Jugendraum). Dans le cadre du projet « Interdiction de vente aux jeunes » suite à l’envoi d’un courrier de sensibilisation par le CIPRET, le Conseil communal de Bulle a décidé d’adresser lui-même un courrier d’information supplémentaire aux points de vente, et la Police d’Estavayer-le-Lac a commandé du matériel pour ceux-ci. Le CIPRET fait également appel aux communes pour relayer des informations générales. En 2015, 10 communes ont relayé dans leur bulletin communal l’offre de prestations d’aide à l’arrêt du CIPRET. Enfin, le projet Cool and clean propose lui aussi des prestations aux communes. Dans le cadre du PCPT, plusieurs manifestations C&C ont eu lieu dans la commune de Bulle (Bulle bouge, Disco-glace).

### Majorités politiques à l’exécutif et au législatif

Le graphique G A.2 présente la composition du Conseil d’État fribourgeois de 2012 à 2016. Il se compose de sept sièges et les deux partis les plus fortement représentés sont le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) avec trois sièges et le Parti Socialiste (PS) avec deux sièges. Les Verts (Verts) comptent pour leur part un-e représentant-e, tout comme le Parti Libéral-Radical (PLR).<sup>113</sup>

G A.2 Composition du Conseil d’État fribourgeois pour la législature 2012-2016 (N=7)



Remarque : Données en chiffres absolus

Le Grand Conseil fribourgeois est composé de 110 député-e-s (graphique G A.3). Le groupe composé du PDC et du Parti Bourgeois-Démocratique (PBD) totalise 33 député-e-s,<sup>114</sup> ce qui fait de lui le plus grand groupe du Parlement fribourgeois. Avec 29 député-e-s, le groupe socialiste est le deuxième groupe le plus important en termes de nombre. 20 membres sont issus de l’Union Démocratique du Centre (UDC). Les libéraux-radicaux comptent quant à eux 18 député-e-s. L’Alliance Centre-Gauche (ACG) composée de quatre membres des Verts, de quatre membres du Parti Chrétien-Social (PCS), d’un membre des Vert’libéraux (V’L) et d’un membre des Électeurs Libres (EL)<sup>115</sup> complète le Grand Conseil avec dix député-e-s.<sup>116</sup>

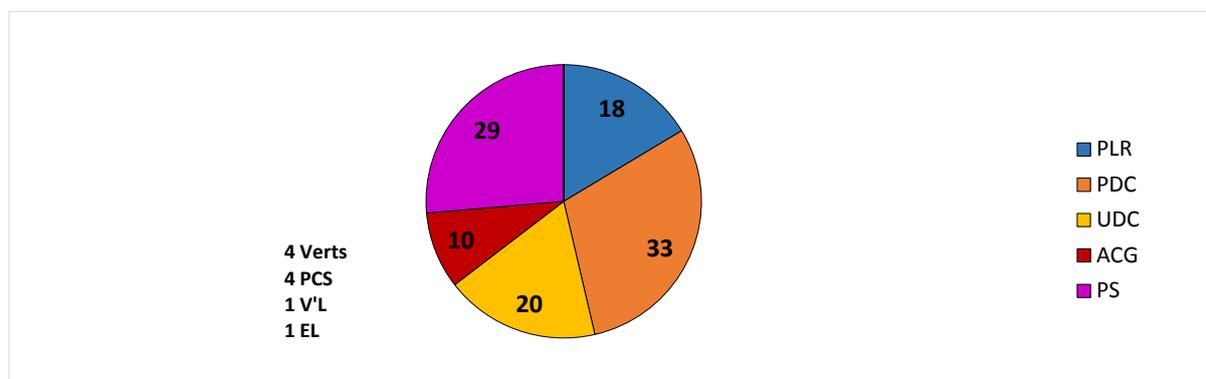
<sup>113</sup> [http://www.fr.ch/ce/files/pdf81/ListeF\\_conseillers\\_1848-2016.pdf](http://www.fr.ch/ce/files/pdf81/ListeF_conseillers_1848-2016.pdf)

<sup>114</sup> En janvier 2013, les deux seuls députés PBD au Grand Conseil fribourgeois ont décidé de rejoindre le PDC : <http://www.rts.ch/info/regions/fribourg/4618257-deux-elus-fribourgeois-quittent-le-parti-bourgeois-democratique-pour-le-pdc.htm>

<sup>115</sup> <http://www.csp-pcs.ch/csp/index.php?id=139&lang=fr>

<sup>116</sup> [http://www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/cantoniales/cantoniales\\_2011/elections\\_gc/statistiques.cfm](http://www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/cantoniales/cantoniales_2011/elections_gc/statistiques.cfm)

### G A.3 Composition du Grand Conseil fribourgeois pour la législature 2012-2016 (N=110)



Remarque : Données en chiffres absolus

En ce qui concerne l'appartenance politique des chef-fe-s de direction (tableau T A.4), le PDC occupe la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, une direction directement concernée par la prévention du tabagisme. La Direction de la santé et des affaires sociales, autre direction importante pour cette thématique, revient au PS pour la législature qui couvre la plus grande partie du PCPT.<sup>117</sup>

#### T A.4 Appartenance politique des chef-fe-s de Direction (2012-2016)

Direction	Parti politique
Des finances	PDC
De la sécurité et de la justice	PS
De l'économie et de l'emploi	PDC
De la santé et des affaires sociales	PS
De l'instruction publique, de la culture et du sport	PDC
De l'aménagement, de l'environnement et des constructions	PLR
Des institutions, de l'agriculture et des forêts	Verts

#### Degré de politisation du sujet

Afin de juger du degré de politisation du sujet, nous nous sommes penchés sur les débats parlementaires en lien avec la réglementation des produits du tabac entre 2003 et 2015 (tableau T A.5). Pour ce faire, les comptes rendus des sessions parlementaires ont été consultés en ligne (2007 à 2015) à l'aide des mots-clés : « tabac », « prévention », « fumée passive » et « fumer » en français, et : « Tabak », « Suchtprevention »,

<sup>117</sup> [http://www.fr.ch/ce/fr/pub/presentation/membres\\_gouvernement/anneclaude\\_demierre.htm](http://www.fr.ch/ce/fr/pub/presentation/membres_gouvernement/anneclaude_demierre.htm)

« Passivrauch » et « Rauchen » en allemand.<sup>118</sup> Pour les années 2003 à 2006, les sessions parlementaires n'étant pas disponibles en ligne, les bulletins des séances du Grand Conseil ont été consultés dans les archives de la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Fribourg. L'analyse de ces débats parlementaires nous permet de relever quelques éléments centraux pour l'analyse du contexte cantonal.

Premièrement le sujet de la prévention du tabagisme fait l'objet d'une politisation importante dans le canton de Fribourg. De nombreux postulats, motions et questions ont été déposés par les parlementaires. La protection contre la fumée passive ainsi que la législation concernant la limite d'âge pour la vente de tabac sont des sujets particulièrement présents. En revanche, la question de la publicité pour le tabac – qui avait fait l'objet d'une restriction très superficielle en 1999 – n'a fait l'objet d'aucune nouvelle discussion durant les années considérées ici, contrairement aux autres cantons. Deuxièmement, la thématique ne revêt pas la même importance selon les années. De 2005 à 2008, le tabagisme fait l'objet de nombreux débats et prises de positions des partis. Au contraire, les années 2003 et 2004 ainsi que 2009 à 2015 ne contiennent presque aucune intervention parlementaire significative sur le sujet.

Troisièmement, de manière générale, le PS et l'ACG se positionnent en faveur d'une réglementation plus stricte. Les deux groupes se prononcent pour une interdiction globale de fumer dans les lieux publics et soutiennent l'initiative lors de la votation cantonale de 2008. Le PDC s'exprime également pour l'interdiction de fumer dans les lieux publics mais soutient le contre-projet qui prévoit la possibilité de fumeurs. Dans une position opposée on retrouve tendanciellement l'UDC et le PLR, qui dans le cadre de l'initiative cantonale s'opposent à la fois à l'initiative et au contre-projet. Des voix dissidentes se font toutefois entendre au sein de ces deux partis, dont certains membres soutiennent une protection globale contre la fumée passive. Concernant la fixation d'une limite d'âge pour l'achat, tous les partis souhaitent une interdiction fixée à 16 ans. Le PDC ainsi que le PS sont divisés quant à la possibilité de fixer cette interdiction à 18 ans, mais ne parviendront finalement pas à dégager une majorité au sein de leurs groupes en faveur de cette option.

#### T A.5 Prises de position politiques sur la prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg (2003-2015)

Année	Résumé des débats majeurs concernant la prévention du tabagisme
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>19.04.2005 : Cédric Castella, membre du Mouvement Ouverture (MO)<sup>119</sup> dépose une question concernant l'efficacité des zones sans fumée. Il relève le manque d'efficacité et le caractère non contraignant de la Loi sur les établissements publics et la danse du 24 septembre 1991,<sup>120</sup> qui prévoit que « Dans la mesure du possible, l'exploitant d'un établissement met à disposition des tables pour fumeurs et pour non-fumeurs » (Art. 36, al. 2). M. Castella demande au Conseil d'État si les mesures prévues par la loi sont suffisantes pour lutter contre le tabagisme passif et quelles mesures ce dernier envisage pour lutter contre ce problème.</li> <li>20.06.2005 : Dépôt d'une question de André Ntashamaje (PS) qui demande quelles sont les mesures prévues par le Conseil d'État afin « de protéger les non-fumeurs dans les bâtiments publics ».</li> <li>24.06.2005 : Cédric Castella (MO) et Jean-Pierre Dorand (PDC) déposent une motion qui demande la modification de la législation cantonale afin d'interdire la fumée « dans les établissements scolaires, de soins et de l'administration publique ».<sup>121</sup> Les motionnaires se disent en faveur d'une législation plus globale qui</li> </ul>

<sup>118</sup> <http://www.fr.ch/gc/fr/pub/bgc.htm>

<sup>119</sup> Le Mouvement Ouverture, formation politique de centre-gauche s'est dissous en 2009 : [http://www.laliberte.ch/news/regions/le-mouvement-ouverture-se-retire-de-l-echiquier-106970#.V\\_taG8n47kk](http://www.laliberte.ch/news/regions/le-mouvement-ouverture-se-retire-de-l-echiquier-106970#.V_taG8n47kk)

<sup>120</sup> Loi sur les établissements publics et la danse du 24 septembre 1991 : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3396?locale=fr>

<sup>121</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session de juin 2005, p. 809.

	<p>interdirait également la fumée dans d'autres établissements, cependant ils souhaitent dans un premier temps que leur motion soit adoptée avant de proposer des mesures contraignantes pour un nombre plus important d'établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28.06.2005 : Le Conseil d'État répond à la question du député Castella concernant l'efficacité des zones sans fumée. Le Conseil d'État estime que la loi actuelle n'est effectivement pas suffisante pour lutter efficacement contre le tabagisme passif. Il informe qu'une pétition « Protéger la population de la fumée passive » a été déposée par le CIPRET le 31 mai 2005. Cette pétition demande au Conseil d'État de « veiller à ce que les espaces publics et accessibles soient sans fumée ». <sup>122</sup> Dans ce contexte, le Conseil d'État répond que dans un futur proche, il va devoir élaborer des propositions en la matière.</li> <li>• 12.12.2005 : Le Conseil d'État s'exprime sur la motion de Cédric Castella (MO) et Jean-Pierre Dorand (PDC) concernant une interdiction de fumer « dans les établissements scolaires, de soins et de l'administration publique » ainsi que sur la question d'André Ntashamaje (PS) concernant la fumée dans les bâtiments publics. Le Conseil d'État rappelle qu'il a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2000 « un règlement limitant les possibilités de fumer dans les bâtiments de l'administration cantonale ». <sup>123</sup> Il ajoute que des mesures sont également prises dans la majorité des établissements scolaires et dans les hôpitaux. Le Conseil d'État se prononce en faveur de la motion et annonce qu'il proposera au Grand Conseil un projet de modification de la LSan.</li> </ul>
2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 07.02.2006 : Au vote, la motion de Cédric Castella (MO) et Jean-Pierre Dorand (PDC) est acceptée avec 87 voix pour, huit contre et cinq abstentions. Tous les groupes du parlement s'expriment en sa faveur et relèvent la pertinence pour l'État de montrer l'exemple. Un député relève que les EMS correspondent à des établissements de soin et se verraient donc contraints d'interdire la fumée dans leurs locaux. Il invite le Conseil d'État à prendre en considération le statut particulier des EMS dans les propositions d'application, ces derniers constituant des lieux de vie.</li> <li>• 17.03.2006 : Dépôt de la motion « Interdiction de fumer dans les établissements publics » par Bruno Tenner (UDC) et René Thomet (PS). Ceux-ci demandent une modification de la Loi sur les établissements publics qui tolérerait la fumée dans les lieux publics uniquement dans des espaces séparés (fumeurs). La protection des non-fumeurs/euses est l'argument principal des motionnaires. Ils mettent également en avant les changements législatifs en la matière dans d'autres pays ainsi que dans le Tessin pour démontrer la faisabilité de l'interdiction, et relèvent que cette interdiction correspond au souhait de la majorité des client-e-s.</li> <li>• 15.05.2006 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Denis Grandjean (PDC) et huit cosignataires déposent une motion proposant d'interdire la vente de tabac aux mineur-e-s (- de 18 ans).</li> <li>- Hugo Raemy (PS), Martin Tschopp (PS) et 19 cosignataires déposent une motion qui propose de fixer l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans.</li> </ul> </li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 05.04.2007 : Dépôt du postulat « Quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses ? » par Rudolf Vonlanthen (PLR). Ce député demande au Conseil d'État de prendre en compte la diversité des intérêts concernant la fumée avant de soumettre au Grand Conseil un projet de loi. Il estime que les exploitant-e-s devraient bénéficier d'une certaine flexibilité en la matière.</li> <li>• 10.09.2007 : Le Conseil d'État répond à plusieurs motions : « Interdiction de fumer dans les établissements publics » de Bruno Tenner (UDC) et René Thomet (PS), « Loi sur l'exercice du commerce (interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans) » de Denis Grandjean (PDC), « Interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans » d'Hugo Raemy (PS) et Martin Tschopp (PS) ainsi qu'au postulat: « Quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses ? » de Rudolf Vonlanthen (PLR). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil d'État se prononce premièrement contre la motion Tenner et Thomet. Ses arguments concernent la liberté que les individus ont de se rendre ou non dans un établissement public. Il soutient que la motion va trop loin dans la restriction de la liberté individuelle. Il souligne également les nuisances sonores que pourraient induire l'interdiction de la fumée dans les établissements publics.</li> <li>- Concernant la vente de tabac aux jeunes, le Conseil d'État se prononce en faveur d'une interdiction à 16 ans et non à 18 ans. Selon lui, la société encourage de plus en plus les jeunes à prendre leurs responsabilités. De ce fait, une interdiction fixée à 18 ans irait à l'encontre de la tendance observée dans d'autres domaines comme la majorité sexuelle, fixée à 16 ans, ainsi que les discussions en cours dans certains cantons sur la possibilité</li> </ul> </li> </ul>

<sup>122</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session de septembre 2005, p. 1202.

<sup>123</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session de décembre 2005, pp. 1880-1881.

d'accorder le droit de vote dès 16 ans. Il soutient en outre que le personnel de vente serait plus enclin à effectuer des contrôles sur des jeunes de moins de 16 ans que de 18 ans, ce qui rendrait l'interdiction plus applicable.

- Enfin concernant le postulat Vonlanthen, le Conseil d'État explique que dans le cadre de la motion Castella (MO) et Dorand (PDC) « Interdiction de fumer dans les bâtiments publics » ainsi que de la proposition de contre-projet à l'initiative populaire « Fumée passive et santé », les différents groupes concernés ont déjà été consultés et écoutés.

- 12.09.2007 : Le Grand Conseil doit se prononcer sur la validation de l'initiative constitutionnelle « Fumée passive et santé », déposée en décembre 2006. Le rapporteur explique que la commission s'est uniquement penchée sur la constitutionnalité de l'initiative et non son contenu. Il invite le Grand Conseil à entrer en matière. La commissaire, Anne-Claude Demierre (PS), directrice de la santé et des affaires sociales invite également les député-e-s à entrer en matière. Elle explique qu'en cas de refus, un recours devant le Tribunal fédéral sera probable. Durant la discussion, le PLR émet plusieurs réserves. Ses membres remettent en question l'unité de matière de l'initiative. De plus, une révision partielle de la constitution ne leur paraît pas adéquate. Enfin, il leur paraît judicieux de favoriser une loi souple en incluant différents groupes d'intérêts. Le groupe socialiste propose quant à lui l'adoption du projet et « invite le Conseil d'État à traiter cette initiative dans les meilleurs délais. ». Le PDC et l'UDC soutiennent également l'entrée en matière, sans commentaires supplémentaires. Le projet de décret est adopté par 65 voix sans oppositions ni abstentions.
- 11.10.2007 : Les motions Grandjean (PDC) « Loi sur l'exercice du commerce (interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans) », Raemy et Tschopp (PS) « Interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans » et Tenner (UDC) et Thomet (PS) « Interdiction de fumer dans les établissements publics », ainsi que le postulat Vonlanthen (PLR) « Quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses ? » sont discutés en bloc. Dans un premier temps, leurs auteurs en expliquent les raisons.
  - Hugo Raemy et Martin Tschopp (PS) défendent leur postulat en soulignant la nécessité de protéger la jeunesse. Ils plaident pour une interdiction de vente du tabac aux moins de 16 ans, une interdiction fixée à 18 ans leur paraissant peu réaliste et difficile à contrôler. Denis Grandjean (PDC) estime au contraire qu'une interdiction à 16 ans ne changerait pas les pratiques existantes, et relève que de nombreux magasins interdisent déjà de leur propre initiative la vente de cigarette au moins de 16 ans. Une interdiction à 18 ans lui paraît réaliste étant donné son adoption dans d'autres cantons.
  - Le PLR Rudolf Vonlanthen soutient ensuite que la fumée devrait être interdite uniquement dans les lieux dont la fréquentation ne relève pas d'un choix, comme les transports publics, et qu'une certaine flexibilité doit être accordée aux employeurs/euses concernant les restaurants et les lieux de travail. Il souligne enfin qu'une discussion est en cours au Conseil national et prône l'attente des directives fédérales en la matière. René Thomet (PS) souligne au contraire que la fumée passive est un problème de santé publique, relevant des compétences cantonales, et estime que l'argument concernant le débat en cours au niveau national n'est pas valable. Il note que plusieurs cantons ont déjà légiféré en la matière, et que 70% de la population est favorable à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.
  - Dans la discussion, tous les partis sont en faveur d'une interdiction de vente à 16 ans. Le PS et le PDC sont partagés quant à l'opportunité d'étendre cette interdiction aux moins de 18 ans. Concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les positions sont plus clivées. Le PS et l'ACG sont en faveur d'une telle interdiction. L'exemple d'autres pays européens dans lesquels la mise en place de l'interdiction n'a pas posé de difficultés est cité. L'UDC se prononce en faveur d'une interdiction dans les lieux publics mais non pas dans les établissements publics, soulignant le problème des nuisances sonores à l'extérieur des bistros et des clubs. Il relève également que les difficultés financières auxquelles font face les établissements de village seraient accentuées par cette loi. Le groupe PDC se prononce également contre mais pour des raisons différentes. Il estime la motion superflue étant donné l'initiative populaire en cours au niveau national. Le PLR ne s'exprime quant à lui pas sur cette motion.
  - Suite à ces prises de positions des partis, plusieurs députés s'expriment en leur nom, parfois avec des avis divergeant de ceux de leur groupe politique. Certains, comme Roger Schuwey (UDC), Alfons Piller (UDC) ou Louis Duc (ADC) estiment qu'il faut laisser le choix aux citoyen-ne-s de fréquenter ou non des établissements fumeurs. Jacques Bourgeois (PLR) estime qu'il faut attendre une législation fédérale. Michel Buchmann (PDC) relève que la Suisse a signé le traité anti-tabac de l'OMS. C'est ainsi à son avis le niveau fédéral qui doit légiférer et non pas les cantons. D'autres comme Christian Ducotterd (PDC) ou Katharina Thalmann-Bolz (UDC) estiment

	<p>en revanche que le canton se doit de légiférer pour garantir la protection des travailleurs/euses. Marie Thérèse Weber-Gobet (ACG) souligne que les employé-e-s de la restauration n'ont pas le choix de subir la fumée passive, et estime que GastroFribourg doit prendre ses responsabilités. Enfin, Erwin Jutzet (PS), chef de la Direction de la sécurité et de la justice, annonce que le Conseil d'État invite les député-e-s à refuser les motions Tenner/Thomet ainsi que la motion Grandjean, et à accepter la motion Raemy/Tschopp. Finalement, la motion Grandjean (interdiction - 18 ans) est refusée par 51 voix contre 29 et trois abstentions, la motion Raemy/Tschopp (interdiction - 16 ans) est acceptée, et la motion Tenner/Thomet « Interdiction de fumer dans les établissements publics » est refusée par 49 voix contre 31 et cinq abstentions. Le postulat Vonlanthen est retiré, ce dernier étant satisfait de la position du Conseil d'État.</p>
<p><b>2008</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19.06.2008 et 20.06.2008 : Discussion sur l'entrée en matière du projet de décret pour l'initiative constitutionnelle « Fumée passive et santé » (votation populaire), du projet de loi modifiant la Loi du 16 novembre 1999 sur la santé (protection contre la fumée passive) ainsi que du projet de loi modifiant la Loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac).</li> <li>- Soutenu par la majorité de la commission, le Conseil d'État propose un contre-projet à l'initiative, introduisant ainsi la possibilité de fumeurs. Les différents partis se prononcent sur la question. Le PDC se positionne en faveur du contre-projet et contre l'initiative. Il parle de principe de proportionnalité : la protection des non-fumeurs/euses est importante, mais les fumeurs/euses doivent aussi trouver leur place dans l'espace public. La majorité du PLR s'exprime contre l'initiative et pour le contre-projet, à condition que celui-ci intègre sa proposition d'autoriser le service dans les fumeurs. Les arguments avancés sont la liberté individuelle et les potentielles pertes d'emplois. L'UDC rejette quant à elle l'initiative ainsi que le contre-projet, et soutient la modification proposée par le PLR (autoriser le service dans les fumeurs). Au contraire, la majorité de l'ACG et du PS se prononcent pour l'initiative et en défaveur du contre-projet. Leurs arguments concernent les risques pour la santé, les coûts de la santé, et le fait que la liberté s'arrête là où elle détruit la santé des autres. Ils estiment également qu'un règlement comportant des exceptions serait difficile à mettre en place. De plus, le contre-projet amènerait un traitement inégalitaire des restaurants en fonction de leur taille et de leur possibilité d'accueillir un fumeur. Une minorité du PLR et de l'UDC se prononce également en faveur de l'initiative. Ils estiment que seule une interdiction totale serait efficace, simple à mettre en place, égalitaire envers les établissements et moins coûteuse à contrôler.</li> <li>- Suite aux prises de position des partis, plusieurs député-e-s s'expriment à titre personnel. Les partisans de l'initiative soulignent les changements sociétaux en cours concernant la perception du tabagisme, le fait que 70% des citoyen-ne-s sont non-fumeur/euse, ainsi que la baisse du nombre d'infarctus observée en France suite à l'introduction de l'interdiction de fumer. Les opposants affirment que s'il est important de protéger les non-fumeurs/euses, l'initiative est excessive.</li> <li>- Après ce long débat préliminaire, l'entrée en matière est acceptée et les articles sont discutés. Concernant l'initiative constitutionnelle « Fumée passive et santé » (interdiction totale de fumer dans les lieux publics), le PS propose de supprimer le contre-projet du Conseil d'État. Cette modification est refusée par 53 voix contre 29 et 6 abstentions. Au vote final, le projet de décret est adopté dans son ensemble par 72 voix contre 8 et 7 abstentions.</li> <li>- Dans un deuxième temps, le projet de loi modifiant la Loi du 16 novembre 1999 sur la santé (protection contre la fumée passive) est vivement discuté. Trois propositions sont avancées. Premièrement la commission propose de remplacer le terme de ventilation « suffisante » par celui « d'efficace » (Art. 35a, al. 2). Deuxièmement Christian Ducotterd (PDC) propose de supprimer la possibilité de fumeurs dans les établissements publics excepté pour les maisons de retraites et les maisons d'exécutions de peine. Troisièmement Rudolf Vonlanthen (PLR) propose d'autoriser le service dans les fumeurs si le personnel donne son accord écrit. Le PDC est contre l'amendement Ducotterd. Il estime que le peuple doit avoir le choix entre deux véritables options, à savoir, autoriser ou non les fumeurs dans les lieux publics. L'ACG soutient de son côté l'amendement de Ducotterd. La majorité de la commission se prononce contre les deux amendements. Elle estime d'une part que le choix doit être donné au peuple et d'autre part que l'amendement de Vonlanthen va à l'encontre de l'initiative populaire qui entend aussi protéger la santé des employé-e-s. La minorité se prononce contre l'amendement de Vonlanthen et pour celui de Ducotterd. Après votation, les deux amendements sont refusés. Celui Ducotterd par 49 voix contre 32 et quatre abstentions, celui Vonlanthen par 61 voix contre 24 et deux abstentions. La proposition de la commission est acceptée par le Conseil d'État et adoptée par le grand Conseil.</li> <li>- L'article 124, alinéa 4 qui définit les responsables de l'application et de la surveillance de la loi est également</li> </ul>

	adopté. La surveillance devrait normalement être du ressort de la Direction de la santé et des affaires sociales mais le commissaire précise que : « Pour des raisons de synergie et d'efficacité, l'application des dispositions concernant l'interdiction de fumer dans les établissements publics au sens de la loi sur les établissements publics et de danse incombera à la Direction de la sécurité et de la justice ». <sup>124</sup> Le projet de loi est accepté en deuxième lecture sans nouvelles modifications. Finalement, le projet de loi qui fixe la limite d'âge à 16 ans pour la vente de tabac est accepté par 74 voix contre zéro.
<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>
<b>2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16.05.2014 : Dans le cadre de la deuxième lecture sur le projet de loi sur la scolarité obligatoire, on apprend que le député Pierre-André Grandgirard (PDC) est producteur de tabac.</li> <li>• 04.10.2014 : En réponse à la question de Chantal Pythoud-Gaillard (PS) et Marie-Christine Baechler (PS) « Consommation de cannabis et autres stupéfiants par les adolescents » <sup>125</sup>, le Conseil d'État présente les résultats de l'enquête HBSC de 2010 qui met en évidence le lien entre consommation de cannabis et de tabac. <sup>126</sup> Le Conseil d'État explique que l'approche en matière de prévention scolaire a évolué d'une prévention thématique à une prévention transversale, intégrée dans le cadre des multiples disciplines scolaires.</li> </ul>
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme</li> </ul>

### Groupes de pression

Sur le plan politique, le CIPRET a déposé en mai 2005 une pétition intitulée « Protéger la population de la fumée passive » qui demandait l'interdiction de fumer dans les espaces publics, et s'est également engagé en faveur de l'initiative lors de la votation cantonale du 30 novembre 2008 sur l'interdiction de la fumée dans les lieux publics. L'initiative de 2008 a par ailleurs été lancée par un comité d'initiative apolitique. L'association OxyRomandie, qui a également participé aux initiatives cantonales « Fumée passive et santé » dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, s'est chargée de la coordonner et de la promouvoir. <sup>127</sup> Le CIPRET a participé à la campagne en faveur de l'initiative aux côtés des autres membres des Ligues de santé du canton : la Ligue contre le cancer, l'Association du diabète et la Ligue pulmonaire. <sup>128</sup> Les Ligues de santé du canton ont mis sur pied un comité de soutien regroupant des associations et des personnes privées. Un grand nombre d'associations actives dans le domaine de la santé, mais également des clubs sportifs ainsi que l'organisation professionnelle Hôtel & Gastro Union <sup>129</sup> ont manifesté leur soutien à l'initiative. <sup>130</sup>

GastroFribourg (association fribourgeoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers), qui avait initialement menacé de lancer un référendum <sup>131</sup>, a finalement soutenu le contre-projet du Conseil d'État, sans toutefois mener campagne. L'association a de manière générale très peu communiqué sur le sujet avant le vote. La Présidente de la section ville de GastroFribourg explique ce choix : « Nous avons déjà perdu la bataille. On voulait au moins des fumeurs avec service. Mais aujourd'hui, (...) le double non n'a aucune chance ». <sup>132</sup> Au cours de la mise en œuvre de la nouvelle loi, de nombreuses insatisfactions se manifestent du côté des patron-ne-s

<sup>124</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session du 20.06.2008, p. 921.

<sup>125</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session de novembre 2014.

<sup>126</sup> Bulletin du Grand Conseil du canton de Fribourg, session de novembre 2014, p. 2691.

<sup>127</sup> <http://www.oxyromandie.ch/?q=apropos>

<sup>128</sup> <http://www.illustrateur.ch/site2xoui/index.html>

<sup>129</sup> <http://www.hotelgastrounion.ch/fr/hgu/portrait/>

<sup>130</sup> <http://www.illustrateur.ch/site2xoui/PagComite.html>

<sup>131</sup> *La Liberté*, 21.06.2008, (Phc) : <http://www.laliberte.ch/news/regions/il-y-a-du-referendum-dans-l-air-199320#.WCyJp8nrlb8>

<sup>132</sup> *La Liberté*, 15.11.2008, (Claude-Alain Gaillet) : <http://www.laliberte.ch/news/regions/nous-n-aurons-pas-de-nouveaux-clients-nous-en-perdrons-204492#.WCyBasnrlb8>

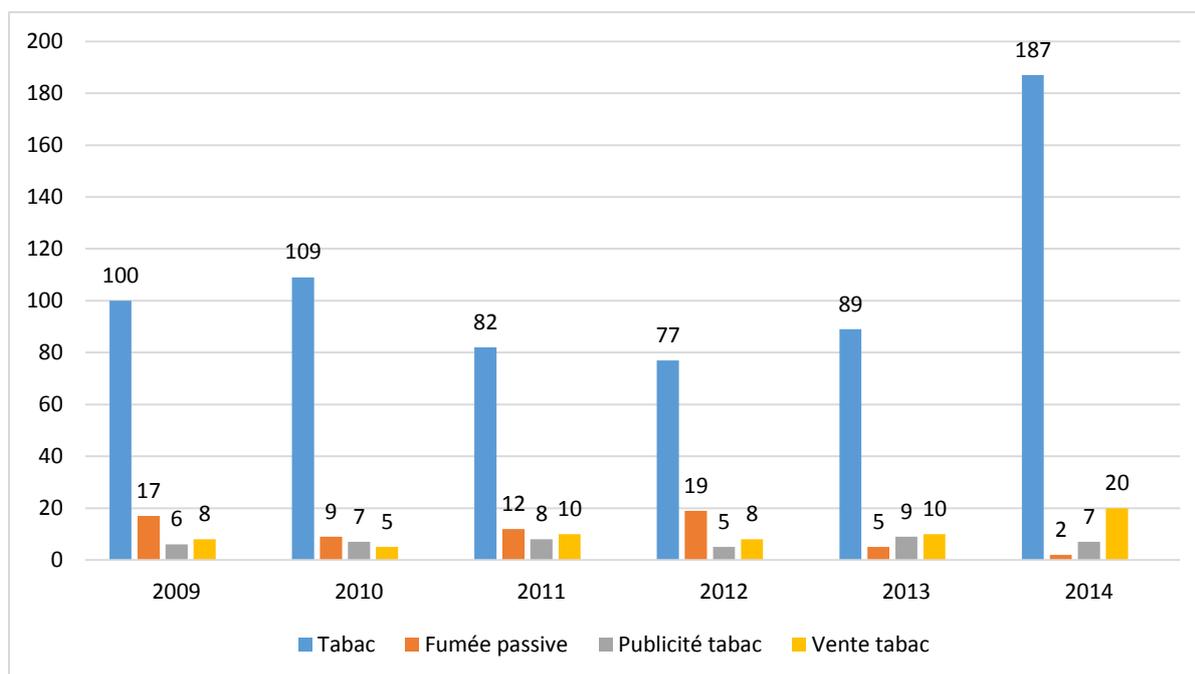
d'établissement, et GastroFribourg s'en fait le porte-parole. Dans cette optique, l'association a notamment décidé de mener une enquête auprès des professionnel-le-s sur les conséquences économiques de l'interdiction de fumer dans les établissements publics, et d'en faire connaître les résultats par voie de presse.<sup>133</sup>

### A1.3 Analyse de médias

Cette section propose une analyse du traitement médiatique de la question de la prévention du tabagisme dans le canton. Elle est basée sur *La Liberté*, journal au tirage le plus important dans le canton de Fribourg avec 39'351 exemplaires.<sup>134</sup> L'analyse inclut tous les articles parus dans ce journal entre le 01.01.2009 et le 31.12.2014 et comprenant l'un des mots-clés ou groupe de mots-clés suivants : « tabac », « fumée+passive », « publicité+tabac » et « vente+tabac ».

Sur les six années étudiées, le terme « tabac » apparaît 644 fois. Les termes « fumée+passive » et « vente+tabac » apparaissent respectivement 64 et 61 fois. Enfin, l'association de mots-clés « publicité+tabac » apparaît dans 42 articles. Le nombre d'articles par année et par mot-clé est présenté dans le graphique G A.4. En raison du nombre très important d'articles pour le mot-clé « tabac », seul un échantillon de dix articles les plus pertinents pour chaque année est retenu pour l'analyse. Pour les mots-clés « fumée+passive », « publicité+tabac » et « vente+tabac », l'entier du corpus est pris en compte.

G A.4 Nombre d'occurrences par année dans les archives de *La Liberté*



En 2009, de nombreux articles portent sur la mise en œuvre de l'initiative cantonale « Fumée passive et santé ». La décision du Conseil d'État de procéder à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer en deux temps – laissant ainsi six mois supplémentaires aux établissements de restaurations pour s'adapter – suscite de vives réactions. Le comité d'initiative « Fumée passive et santé » dénonce une volonté de retarder la mise en place de l'interdiction de fumer et adresse une lettre au Conseil d'État. Un autre débat concerne la foire de Fribourg qui a autorisé la fumée, non pas uniquement dans les restaurants et bistrotts qui bénéficient

<sup>133</sup> <http://www.scrhg.ch/fr/utilities/news.php?id=3>

<sup>134</sup> <http://www.media-f.ch/print/la-liberte/>

encore des six mois pour se mettre aux normes, mais également dans les salles de stands. Le comité d'initiative fribourgeois dépose alors une dénonciation pénale pour non-respect de la législation en vigueur auprès de l'Office des juges d'instruction. La dénonciation vise le président du comité d'organisation de la Foire de Fribourg. Toutefois le manque de réaction des services de l'État, qui auraient dû intervenir, est également dénoncé. Dans les deux cas, le journal traite du sujet de manière neutre et présente les différents points de vue.

En 2010, de nombreux articles s'intéressent aux conséquences de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics dans le canton. Tant GastroFribourg que les professionnel-le-s de la prévention (CIPRET) s'expriment. Si les un-e-s se plaignent des retombées financières négatives, les autres saluent ce changement. Ces derniers soulignent que les mauvaises performances économiques des restaurants relèvent également de la crise globale connue par ce secteur. Le journal dresse également un bilan du nombre de fumoirs construits dans le canton : beaucoup d'établissements y ont renoncé, principalement pour des raisons financières. L'introduction de l'interdiction de vente aux moins de 16 ans ainsi que de l'interdiction de fumer dans les entreprises privées (introduite par la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif) ne provoquent quant à elles pas de débats.

En 2011, plusieurs articles portent sur des mesures de prévention mises en place dans le canton ou à l'échelle nationale, comme le lancement de la campagne SmokeFree de l'Office fédéral de la santé publique. Les actions du CIPRET Fribourg sont également médiatisées : on apprend que le centre encourage les écoles à mettre en place une interdiction de fumer dans le périmètre extérieur et qu'il anime des stands à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac. Ces actions de prévention sont présentées par le journal de manière positive. Concernant les mesures législatives, le journal rapporte que le Conseil national a rejeté l'initiative de la Ligue pulmonaire suisse. Le journal rapporte l'opinion de différent-e-s politicien-ne-s opposé-e-s à l'initiative ainsi que des initié-e-s sans prendre parti.

En 2012, une grande partie des articles ont pour thème l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif ». Le sujet suscite un vif débat. Les articles de *La Liberté* présentent les arguments des partisan-ne-s et des opposant-e-s ainsi que les prises de positions des principaux partis politiques. Une journaliste mène un reportage auprès des tenanciers/ères et client-e-s de bistrot dans le Jura, très mécontent-e-s de l'initiative. L'opinion des milieux de la santé est également présente dans le journal, soit dans le cadre d'interviews soit par le biais du courrier des lecteurs. Après le rejet de l'initiative, un article interroge le porte-parole de la Ligue pulmonaire Suisse. Celui-ci plaide pour que les cantons mettent en place des législations restrictives à leur échelle. Un article interroge la présidente de GastroFribourg qui se dit satisfaite du résultat mais souligne que l'association ne prévoit pas de s'engager contre la loi cantonale en vigueur. Certaines actions cantonales de prévention sont également mises en avant par le journal. Par exemple, un article présente les résultats des achats-tests dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Le ton est très positif et les représentant-e-s du CIPRET ou de l'AT sont régulièrement interviewé-e-s.

En 2013, aucun sujet lié au tabagisme ne suscite de polémique et le milieu politique s'exprime très peu en comparaison des autres années. La publicité et le parrainage de manifestations par l'industrie du tabac fait l'objet de quelques articles. L'association OxyRomandie dénonce auprès de la Commission Suisse pour la Loyauté 13 cas de publicité ne respectant pas les règles, comme par exemple la taille du message sanitaire sur les publicités. Ces plaintes n'auront selon le président d'OxyRomandie aucune conséquence légale, mais permettent de mettre en avant les lacunes législatives ainsi que les pratiques des cigarettiers. Un partenariat de Japan Tobacco International avec Pro Senectute Suisse est également critiqué par les milieux de la prévention ainsi que par la branche fribourgeoise de Pro Senectute. D'autres thèmes comme la hausse de la consommation de la cigarette électronique ou la diminution du nombre de producteurs de tabac dans la Broye vaudoise et fribourgeoise font l'objet de quelques articles.

En 2014, le projet fédéral de nouvelle Loi sur les produits du tabac (LPTab) – qui visait à interdire la vente de tabac au moins de 18 ans, à restreindre la publicité pour les produits du tabac et à réglementer la cigarette électronique – créé de grandes polémiques. Le journal présente les réactions de différents groupes d'intérêts. D'un côté, la Ligue pulmonaire Suisse et Pro Juventute s'expriment en faveur du projet, mais critiquent le fait que la restriction de la publicité et du parrainage ne soit pas plus complète. De l'autre côté, l'industrie de la publicité « Publicité Suisse »<sup>135</sup>, la Communauté du commerce suisse en tabacs, le Forum des consommateurs alémanique et la Communauté d'intérêts Priorité Liberté se montrent très critiques face à la législation en la matière. Le ton du journal est neutre et descriptif. 2014 est également l'année du lancement du nouveau PCPT fribourgeois. Plusieurs articles présentent les nouveautés de ce programme ainsi que les résultats du précédent. La directrice des Ligues de santé insiste sur le besoin de persévérer dans la prévention et de trouver des nouvelles approches pour toucher les jeunes. Le succès d'« Expérience non-fumeur » et du « Concours pour arrêter de fumer » est mis en avant. Un troisième thème présent en 2014 est la cigarette électronique. Le journal l'aborde sous plusieurs facettes : les aspects économiques avec son important succès et l'investissement de ce secteur par l'industrie du tabac, les aspects sanitaires avec les interrogations quant à sa dangerosité ou son usage comme aide à la désaccoutumance, et les considérations légales liées au fait de considérer la cigarette électronique comme un produit du tabac ou non.

D'une manière générale, comme dans les autres cantons, c'est la thématique de l'interdiction de fumer dans les lieux publics qui retient l'attention du journal en premier lieu, notamment autour des votations en la matière ainsi que des premiers pas de la mise en œuvre. La problématique de la publicité et du parrainage bénéficie également d'une couverture médiatique, particulièrement en 2014 suite aux discussions dans les chambres et au Conseil fédéral concernant le projet de LPTab. Enfin, la cigarette électronique est également discutée, et les mesures de préventions mises en place dans le canton font l'objet d'une bonne couverture médiatique.

#### A1.4 Lois et Ordonnances

##### T A.6 Loi sur la santé du 16 novembre 1999 (LSan)

Objet	Article	Contenu
<i>Publicité pour le tabac</i>	Art. 35	1 : La publicité pour les boissons alcooliques, les produits du tabac, les médicaments et les autres substances nuisibles à la santé est interdite dans les institutions d'enseignement et de santé et dans leurs proximités immédiates. 2 : Les règlements communaux peuvent prévoir la même mesure.
<i>Protection contre le tabagisme passif</i>	Art. 35a	1 : Il est interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public, notamment dans : a) les bâtiments de l'administration publique ; b) les hôpitaux et les autres établissements de soins ; c) les garderies, les maisons de retraite et les établissements assimilés ; d) les établissements d'exécution des peines et des mesures ; e) les établissements d'enseignement ; f) les musées, les théâtres et les cinémas ; g) les installations de sport ; h) les établissements publics au sens de la loi sur les établissements publics et la danse, indépendamment de la catégorie de patente ;

<sup>135</sup> « Communication Suisse » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

		(...) 2 : La direction de l'exploitation peut autoriser à fumer dans des locaux spécialement aménagés et qui ne servent pas de lieu de travail, à condition que ceux-ci soient isolés des autres espaces par une séparation étanche, désignés comme tels et dotés d'une ventilation efficace (locaux fumeurs). 3 : Le Conseil d'État (...) peut édicter des dispositions dérogatoires pour les établissements destinés à la détention ainsi que pour les établissements de séjour permanent ou prolongé.
	Art. 124, al. 4	Les mesures visant au respect de l'article 35a dans les établissements publics relèvent de la Direction chargée de la police du commerce (Actuellement : Direction de la sécurité et de la justice).
<i>Sanctions</i>	Art. 128	1 : Est passible de l'amende jusqu'à 100'000 francs la personne qui : g) aura contrevenu délibérément aux restrictions de publicité (...). 1bis : Est passible de l'amende jusqu'à 1'000 francs la personne qui : a) aura contrevenu à l'interdiction de fumer prévue à l'article 35a ; b) aura mis à la disposition des fumeurs des locaux qui ne remplissent pas les conditions de l'article 35a al. 3.

#### T A.7 Ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009

<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Contenu</b>
<i>Étendue de l'interdiction de fumer</i>	Art. 1	1 : Par lieux fermés on entend les espaces couverts par un toit et entourés de murs ou cloisons, permanents ou temporaires (...). 2 : On entend par fumer le fait de brûler tout produit dont on inhale la fumée.
	Art. 6	Exceptions Sont notamment considérés comme lieux de séjour permanent ou prolongé : a) les chambres d'hôtels et d'autres établissements d'hébergement ; b) les chambres d'établissements de soins dans lesquelles les patients et patientes ou résidents et résidentes séjournent de manière prolongée ; c) les établissements pénitentiaires, les prisons et les quartiers cellulaires.
	Art. 7	La direction de l'exploitation peut autoriser la fumée dans les lieux visés à l'article 6. Ce faisant, elle s'efforce d'offrir un maximum de protection contre la fumée passive.
<i>Fumoirs</i>	Art. 2	L'interdiction de fumer doit être signalée de manière bien visible à l'entrée et à l'intérieur des lieux publics ou accessibles au public.
	Art. 3	1 : La surface destinée aux locaux fumeurs ne doit pas dépasser un tiers de la surface intérieure exploitée accessible au public, mais au maximum 60 m <sup>2</sup> . Ces locaux ne doivent pas constituer un lieu de passage. 2 : Aucune prestation de service ne peut être effectuée dans les locaux fumeurs. 3 : L'accès aux personnes de moins de 16 ans y est interdit.
	Art. 4	1 : Les locaux fumeurs doivent être aménagés de sorte que la fumée ne puisse se répandre dans les espaces voisins et que leur entretien puisse être assuré dans des conditions permettant de préserver au mieux la santé des personnes qui en sont chargées. À cette fin, les locaux fumeurs doivent : a) être délimités par des cloisons ou des murs s'étendant du sol au plafond ;

		<p>b) être équipés d'une ventilation mécanique (...);</p> <p>c) être dotés de portes à fermeture automatique, sans possibilité d'ouverture non intentionnelle;</p> <p>d) être désignés comme tels de manière bien visible à l'entrée.</p> <p>2 : La Direction de la sécurité et de la justice peut fixer des conditions particulières pour les exigences techniques et la surface maximale des espaces fumeurs des établissements suivants :</p> <p>a) les casinos ;</p> <p>b) les locaux de dégustation des commerces spécialisés dans le domaine du tabac.</p>
	Art. 5	<p>1 : La personne exploitant l'établissement est responsable de la conformité du local fumeur aux dispositions du présent règlement.</p> <p>2 : Avant la première mise en service de ce local, puis tous les cinq ans, elle doit remettre à l'autorité compétente (art. 8) une attestation de conformité de la ventilation délivrée par un spécialiste.</p>
<i>Contrôle</i>	Art. 8	<p>1 : La surveillance de l'interdiction de fumer est exercée en particulier par les autorités cantonales suivantes, dans leur domaine de compétences :</p> <p>a) le Service de la santé publique ;</p> <p>b) le Service du médecin cantonal ;</p> <p>c) le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ;</p> <p>d) le Service de la police du commerce ;</p> <p>e) les préfets.</p> <p>2 : Les autorités de surveillance peuvent requérir la Police cantonale pour les assister dans leur mission de surveillance.</p> <p>3 : Les autorités communales sont chargées de surveiller l'interdiction de fumer dans les locaux de la commune.</p>
	Art. 9	<p>Les autorités de surveillance et la Police cantonale ont le droit d'inspecter, en tout temps et sans avertissement préalable, les lieux assujettis à l'interdiction de fumer ainsi que les locaux fumeurs.</p>

T A.8 Loi sur l'exercice du commerce du 25 septembre 1997 (LCom)

<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Contenu</b>
<i>Vente tabac</i>	Art. 31	Il est interdit de vendre du tabac et des produits du tabac à des personnes de moins de 16 ans.

## A2 Analyse des projets

Cette partie contient l'analyse des 15 projets mis en œuvre dans le cadre du programme fribourgeois de prévention du tabagisme. L'analyse se base sur la demande de financement du PCPT, les auto-évaluations annuelles des responsables de projets et du programme, les interviews menées dans le canton, ainsi que la documentation cantonale (rapports d'évaluation, enquêtes). Une fiche signalétique présente d'abord un aperçu de chaque projet (type, budget, groupe cible), ainsi que de la réalisation de ses objectifs. Ensuite, chaque projet est brièvement décrit, puis évalué selon les catégories suivantes : concept, organisation, outputs (prestations) et outcomes (effets). L'analyse du concept s'appuie sur les expertises internes et externes menées lors du dépôt de la demande de financement, complétées par l'analyse de l'équipe d'évaluation. Les projets sont catégorisés en fonction des trois domaines d'action (prévention comportementale, prévention structurelle et information), et des trois dimensions de la prévention du tabagisme (début de la consommation, arrêt de la consommation, lutte contre le tabagisme passif).

### A2.1 « Information-sensibilisation »

<b>Domaine d'action</b>	Information	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Grand public	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 177'416 (CHF 132'249 pour 3 ans) <sup>136</sup>	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014 : Conférence publique « Cigarette électronique : solution ? nouveau poison ? »	Oui (1 conférencier, 6 expert-e-s, 100 participant-e-s, 02.06.2014)
	2014/2015 : Prestations d'information collective (stands, ateliers).	- <u>2014</u> : Verein sozial Tätige Institutionen Deutschfreiburg : 15 participant-e-s - Association culturelle de Mésopotamie : 30 - Hôpital de Riaz : 47 - Espace information-prévention : exposition et atelier - Centre de formation spécialisé PROF-in : 46 - Centre éducatif et pédagogique : 7 - Espace femmes : 5 - <u>2015</u> : Hôpital de Tavel : 50 - Espace information-prévention :

<sup>136</sup> Les deux montants dans les fiches signalétiques correspondent au budget projeté pour les quatre ans d'une part, et aux moyens effectivement utilisés au terme des trois premières années d'autre part.

		exposition et atelier - Centre de formation spécialisé PROF-in : 33 - Centre de Formation du Sacré-Cœur : 14 - Foyer Transit : 10 - Commune de Düdingen : 15 - Commune de Tavel : 10 - École des Métiers de Fribourg : 50 - Micarna : 23 - Service du personnel de l'État : 182 - École de Culture Générale : 262
	2014/2015 : info-conseils sur le tabac par le CIPRET.	Oui (1'568 info-conseils « tabac », 1'551 info-conseils « prestation »)/ Oui (1'349, 2'001). Chiffres non-disponibles pour 2016
	2014/2015/2016 : 3'000 brochures distribuées.	Oui (20'093)/ Oui (3'383)/ Oui (3'252 au 04.10.2016)
	<b>Outcome :</b>	
	21'500 visites sur le site internet du CIPRET.	Oui (23'147 CIPRET, 5'805 Enfance sans fumée Fribourg)
	La totalité des demandes d'information adressées au CIPRET sont traitées.	Oui
	La population du canton, les écoles, les entreprises, les professionnel-le-s ont accès à des informations actuelles et de qualité.	Oui

### Brève description du projet

Le projet vise à diffuser de l'information en matière de tabagisme auprès de la population fribourgeoise. D'une part, le CIPRET met à disposition des informations générales sur son site internet en français et en allemand, ainsi que de la documentation disponible dans l'Espace information-prévention (EIP) des Ligues de santé du canton. D'autre part, il répond aux demandes spécifiques qui lui sont adressées, que ce soit sous forme de conseils individuels ou d'interventions dans des institutions, communes ou entreprises du canton.

### Analyse du concept

Le projet est défini de sorte à viser le plus de bénéficiaires possibles, par des canaux de communication variés (site internet bilingue, brochures, ateliers de prévention, stands, conférence), afin de faire face à différents types de besoins. Le grand nombre d'activités de sensibilisation prévues dans des institutions et cercles spécialisés apparaît comme un excellent moyen d'accéder à des publics cibles spécifiques de la prévention (jeunes, migrant-e-s). L'outcome défini en termes de nombre de visites permet de disposer d'une approximation de la notoriété du CIPRET et de l'utilisation des informations mises à disposition du public.

## Organisation

La variété des ateliers et stands organisés dans différents lieux est signe du bon réseau dont dispose le CIPRET, ainsi que de son attitude proactive dans le cadre de ses tâches d'information. Il faut saluer le fait que le travail d'information ne se limite pas aux demandes qui sont explicitement adressées au CIPRET, mais que celui-ci aille en outre activement au contact de la population. Certaines de ces prestations sont également liées à l'insertion du CIPRET au sein des Ligues de santé (exposition et ateliers tabac à l'EIP).

## Output

Les objectifs d'output ont été largement dépassés, et le CIPRET a pleinement rempli sa mission de sensibilisation de la population fribourgeoise. Premièrement, il a régulièrement mis à jour les actualités de son site internet bilingue, et distribué près de 27'000 brochures de sensibilisation. Deuxièmement, il a organisé une conférence sur la cigarette électronique en 2014, et mis en place une exposition sur le tabac. Troisièmement, le CIPRET a mené 14 ateliers pour plus de 640 participant-e-s, à destination de groupes cibles spécifiques (apprenti-e-s, femmes, parents, travailleurs/euses sociaux), ainsi que dans des institutions spécialisées, des écoles et des entreprises. Le CIPRET a en outre répondu à la demande de la commune de Tavel de participer à une table ronde suite à l'instauration d'une zone non-fumeur autour d'un local pour jeunes. Enfin, le projet a inclus la tenue de stands dans des hôpitaux (Hôpital de Tavel et Hôpital de Riaz) à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac et dans la commune de Düdingen en collaboration avec les Ligues de santé lors de la semaine de la santé. Il est à noter que les ateliers de sensibilisation sont souvent mis en place à la demande des institutions, ce qui démontre la pertinence de proposer de telles activités, ainsi que la satisfaction des partenaires du CIPRET quant à ces prestations. Quatrièmement, le CIPRET a répondu à de très nombreuses sollicitations de la population sur la question du tabagisme, ce qui montre sa visibilité et son utilité en tant que centre de compétence cantonal en la matière.

## Outcome

Les objectifs d'outcome sont atteints. En tout, 28'952 visites ont été enregistrées sur le site internet du CIPRET. Toutes les demandes qui lui ont été adressées ont été traitées, et on peut tout à fait considérer que la population, les écoles, les entreprises et les professionnel-le-s ont bénéficié d'une information de qualité sur la thématique.

### **A2.2 « Communication »**

<b>Domaine d'action</b>	Information
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Grand public
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET
<b>Type de projet</b>	Type I
<b>Statut</b>	Existant
<b>Coût total</b>	CHF 136'664 (CHF 104'108 pour 3 ans)
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>

	2014/2015/2016 : 1-2 newsletters.	Oui (2)/ Oui (2)/ Oui (2)
	2014/2015/2016 : 1-2 communications médias.	Oui (25 articles parus)/ Oui (3)/ Oui (12)
	2014/2015/2016 : rapport annuel grand public.	Oui/ Oui/ Oui
	<b>Outcome :</b>	
	Le nombre de demandes adressées par les médias au CIPRET reste stable.	Oui

### Brève description du projet

Ce projet vise à faire connaître les prestations et activités mises en œuvre par le CIPRET. Pour ce faire, différents médias sont utilisés : internet, newsletter, radio, presse écrite, rapport au grand public. Le CIPRET s'exprime également lors de débats publics concernant la fumée passive ou la problématique du tabagisme et fournit son expertise lors de ces occasions.

### Analyse du concept

La majorité des objectifs d'output de ce projet sont précis et mesurables, mais peu ambitieux dans leur définition au vu des ressources investies. La diversité des canaux prévus pour la communication est à saluer. Ne contenant pas de valeur absolue (nombres de publications visées), l'objectif d'outcome est peu informatif.

### Organisation

La communication du CIPRET se fait en forte collaboration avec plusieurs de ses partenaires, ce qui permet de renforcer son impact. Une rencontre annuelle entre le CIPRET et la DSAS a été instaurée pour faciliter une planification conjointe de la communication. Cette démarche permet d'identifier les éléments pour lesquels la DSAS et le CIPRET peuvent communiquer de manière commune, comme par exemple la conférence de presse organisée pour le lancement du PCPT, ou encore celle organisée avec la DSAS, la DSJ et la Police du commerce concernant les achats-tests. Cette planification concerne également la communication interne, et a pour objectif de ne pas manquer des occasions de communication auprès de décideurs/euses, notamment via les commissions dont font partie les membres du Copil. Par ailleurs, la responsable du CIPRET étant membre de l'Observatoire des stratégies marketing, le CIPRET Fribourg a participé à la communication des résultats de l'Observatoire avec le CIPRET Vaud.

### Output

Tous les outputs visés ont été réalisés. Les newsletters et les rapports ont permis de diffuser une information régulière sur la prévention du tabagisme dans le canton, tant auprès des partenaires du CIPRET que du grand public. 40 publications ont pu paraître en tout dans différents médias, ainsi que dans les deux langues, ce qui est important pour assurer une bonne couverture de l'entier du territoire cantonal. Les parutions médiatiques ont permis de thématiser de multiples aspects de la thématique : achats-tests, subventions aux producteurs de tabac, projets du CIPRET, e-cigarette, BPCO, stratégies marketing, Journée mondiale sans tabac, etc. Le CIPRET a à la fois lancé neuf conférences et communiqués de presse, et répondu aux sollicitations des médias. En plus des conférences de presse

communes avec la DSAS et la DSJ, le CIPRET a également lancé des communiqués de presse sur certaines thématiques avec d'autres partenaires : LPF, CIPRET Vaud.

#### Outcome

Le nombre de parutions médiatiques suscitées par le CIPRET dans les médias n'est pas resté stable sur les trois années. Celles-ci ont été particulièrement nombreuses la première année (25), en raison du lancement du PCPT qui a donné lieu à un nombre d'articles bien plus élevé que la moyenne (18 à lui seul). Les chiffres fluctuent ensuite avec les années, avec seulement 3 articles en 2015, puis 12 en 2016. Si l'objectif de stabilité n'est pas atteint, nous avons tout de même considéré l'outcome comme étant bon d'un point de vue qualitatif, pour les raisons suivantes : très bon chiffre total des apparitions médiatiques, parution dans les deux langues, soutien manifesté par les partenaires du CIPRET dans la communication (en particulier les autorités).

#### Avenir du projet

Pour l'avenir, le CIPRET entend entre autres informer la population sur les dangers des produits nouvellement mis sur le marché par l'industrie (tabac chauffé, cigarettes électroniques), pour lesquels un besoin d'information se fait sentir.

### **A2.3 « Formation des multiplicateurs/trices »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Groupes cibles spécifiques	
<b>Setting</b>	Setting médical	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type III	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 193'108 (CHF 167'778 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014 : Le module d'intervention pour la HEdS-FR est développé.	Oui (en cours)
	2014 : D'autres professionnel-le-s de la santé reçoivent une formation d'aide à l'arrêt du tabac.	Oui (infirmiers/ères de la LPF, collaborateurs/trices de l'Office familial)
	2014/2015/2016 : Des cours pour les étudiant-e-s des Hautes écoles et des écoles professionnelles sont donnés.	Oui - 6 cours à la HEdS-FR - 5 cours à l'ESSG - 1 atelier à l'École de culture générale
	2015 : Un outil pédagogique est développé.	Oui
	2016 : Le guide thématique est adapté en allemand.	Oui
	<b>Outcome :</b>	

	50% des personnes ayant suivi la formation estiment que l'information transmise leur sera utile dans leur pratique professionnelle.	Oui (90%)
	Trois mois après la formation, 40% des étudiant-e-s l'ayant suivie connaissent trois offres de soutien pour l'arrêt du tabagisme (offres cantonales et nationales).	Non (15%)

### Brève description du projet

Ce nouveau projet vise à former des multiplicateurs/trices chez les futur-e-s professionnel-le-s de la santé et du social, par des cours dans les deux Hautes écoles fribourgeoises dans ces domaines. Le choix de ces deux institutions est justifié par les contacts qu'entreprendront leurs étudiant-e-s avec des publics cibles de la prévention du tabagisme durant leur activité professionnelle. Les cours ont pour but de transmettre des informations concernant le tabagisme et ses risques. Ils doivent permettre aux étudiant-e-s d'être sensibilisé-e-s à leur rôle de multiplicateur/trice et de disposer des connaissances nécessaires pour aborder la thématique avec leur public.

### Analyse du concept

Les objectifs d'outputs et d'outcomes de ce projet sont bien construits et les étapes pour y parvenir sont clairement définies. Il serait toutefois important de connaître le nombre de cours et d'étudiant-e-s visés par année afin d'en évaluer précisément le succès. Le modèle d'impact est cohérent : sensibiliser de futures professionnel-le-s de la santé et du social à leur rôle dans la prévention du tabagisme paraît un bon moyen pour atteindre des publics difficiles d'accès. La difficulté du projet réside dans sa faisabilité : un accord de la part des écoles est une condition indispensable au bon déroulement du projet.

### Organisation

Ce projet a rencontré plusieurs difficultés sur le plan organisationnel, qui ont toutefois pu être contournées. Premièrement, les Hautes écoles, bien qu'intéressées par le projet, ont refusé de l'intégrer dans le cadre d'un module de cours obligatoire. Des négociations ont dû être menées avec elles quant à la forme exacte que prendront ces cours. La HETS-FR a proposé ce cours à ses étudiant-e-s en dehors du cursus obligatoire (formule *lunch&learn*), ce qui a conduit à son annulation faute de participant-e-s. Deuxièmement, le temps trop limité mis à disposition par les écoles n'a pas permis une formation complète de multiplicateurs/trices, mais plutôt une sensibilisation. Troisièmement, la HEdS-FR et la HETS-FR ont connu une restructuration de leur plan d'étude en 2015, ce qui a préterité la mise en place de cours. Face à ces complications, le CIPRET a contacté d'autres écoles, et est ainsi parvenu à un partenariat avec l'ESSG et l'ECGF, qui forment également des futur-e-s professionnel-le-s de la santé. Il est positif que les responsables du projet soient parvenues à rebondir et à trouver des partenaires supplémentaires pour le projet.

### Output

Malgré les contretemps, la réalisation des outputs de ce projet est bonne. La première année, le développement d'un module d'intervention a été initié. De plus, des formations ont été dispensées aux infirmier/ères de la LPF et aux collaborateurs/trices de l'Office familial, afin qu'ils/elles agissent

également comme multiplicateurs/trices. Une boîte à outils (guide thématique) a été développée pour être distribuée aux étudiant-e-s ayant suivi la formation, puis également traduite en allemand. Il s'agit là de deux éléments qui permettent de renforcer la couverture et la durabilité du projet. Enfin, 12 cours en tout ont pu être menés auprès des étudiant-e-s au sein de la HEdS-FR, de l'ESSG et de l'ECGF entre 2014 et 2016, pour un total de 362 participant-e-s, ce qui représente un très bon chiffre.

#### Outcome

La réalisation des objectifs d'outcome a été mesurée sur un échantillon de 61 participant-e-s (ESSG). 90% des étudiant-e-s s'en disent satisfait-e-s et estiment que les informations leur seront utiles dans la pratique professionnelle. En revanche, le nombre de personnes capables de mentionner trois offres en désaccoutumance n'a pas augmenté suite au cours (15% des participant-e-s). Nous considérons tout de même les objectifs comme atteints, en raison de l'excellent résultat du premier outcome et de la pertinence limitée du second outcome (utilité réelle de connaître trois offres différentes d'aide à l'arrêt). Les étudiant-e-s ont pu être sensibilisé-e-s avec succès, mais malheureusement pas formé-e-s en tant que multiplicateurs/trices à part entière (objectif qui aurait nécessité plus d'heures d'intervention). Toutefois, le CIPRET a su faire face aux difficultés rencontrées. Le concept de formation a été adapté aux possibilités du terrain, de nouveaux partenaires ont été trouvés et la portée du projet est bonne en termes de nombre de participant-e-s.

#### Avenir du projet

Les collaborations initiées dans le cadre de ce projet seront poursuivies. D'une part, il est prévu de poursuivre les cours pour les étudiant-e-s dans les Hautes écoles et de les compléter avec un jeu de rôle, afin d'en renforcer la dimension pratique. D'autre part, la mise en place de formations pour des professionnel-le-s de la santé et du social déjà actifs/ives est envisagée.

#### **A2.4 « Aide à l'arrêt »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Fumeurs/euses	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 176'960 (CHF 133'470 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015/2016 : 30 premiers conseils d'aide à l'arrêt.	Oui (97)/ Oui (139)/ Oui (59)
	2014/2015/2016 : 40 séances de soutien (entretiens d'orientation et coachings).	Oui (73)/ Oui (49 : 26 séances individuelles et 3 cours totalisant 23 participant-e-s)/ Non (23)
	2014/2015 : Des ateliers de sensibilisation au tabac sont réalisés par des multiplicateurs/trices.	Oui (9)/ Oui (10)

	<b>Outcome :</b>	
	90% des personnes ayant bénéficié d'une séance de soutien sont satisfaites de la prestation.	Oui (100%)
	50% des participant-e-s qui terminent le coaching stop-tabac sont non-fumeurs/euses.	Oui (73%)
	20% des personnes qui terminent un coaching stop-tabac sont toujours non-fumeuses après 6 mois.	Oui (63%)

### Brève description du projet

Ce projet met à disposition des personnes désirant arrêter de fumer différentes forme d'aide à l'arrêt pour les soutenir dans leur démarche : coaching individuel, intervention en groupe et premier conseil. Les premiers conseils se font par mail, téléphone ou en face à face. Il s'agit d'interventions courtes et gratuites, qui permettent de donner des conseils individualisés. Le coaching individuel représente une démarche plus complète, est payant, et se compose de quatre étapes : « l'analyse des habitudes tabagiques, l'identification des forces et des difficultés, l'enseignement de stratégies pour résister et le renforcement des acquis pour prévenir les rechutes ». <sup>137</sup> Les interventions en groupe complètent l'offre.

### Analyse du concept

Le projet « Aide à l'arrêt » est parfaitement logique et cohérent. Le nombre de premiers conseils et de séances de soutien planifiés est élevé. La complémentarité des différentes options proposées maximise les chances que différents types de publics y trouvent leur compte.

### Organisation

Le CIPRET possède un bon réseau qui facilite l'accès à certains groupes cibles. Ainsi, la collaboration avec la Ligue pulmonaire fribourgeoise lors de la journée BPCO a permis au CIPRET un meilleur accès à certains patient-e-s. De même, le CIPRET a formé des infirmières de la fondation Le Torry (centre spécialisé en alcoologie), et met à leur disposition du matériel d'information et de prévention. Cette collaboration, débutée à la fin du premier PCPT, a abouti à la mise en place régulière d'activités de sensibilisation à destination des patient-e-s du centre par ces multiplicatrices. Ce partenariat avec des multiplicatrices est une excellente idée et permet de renforcer la portée et la durabilité du projet. Enfin, dans le cadre de la chaîne de détection précoce, le CIPRET dispose d'un excellent contact avec des acteurs du setting scolaire, qui font appel à lui pour la mise en place de groupes d'aide à l'arrêt pour les jeunes.

### Output

Les résultats d'outputs de ce projet sont excellents. Pour les trois années, un nombre beaucoup plus important que prévu de premiers conseils d'aide à l'arrêt ont été donnés (295 en tout). 122 séances de soutien individuelles ont également pu être menées, de même que trois cours de groupe à destination des jeunes (23 participant-e-s). Enfin, les infirmières du Torry ont mis en place 19 ateliers de

<sup>137</sup> Demande de financement, p. 88.

sensibilisation pour leurs patient-e-s en 2014 et 2015. En revanche, il conviendra de surveiller l'évolution du nombre de séances de soutien individuelles à l'avenir, dont la tendance est actuellement à la baisse. En raison des excellents résultats du projet, une telle baisse doit impérativement être évitée, et des solutions trouvées au niveau du recrutement.

#### Outcome

Les outcomes sont largement atteints. Premièrement, et même si ce chiffre doit plutôt être appréhendé comme une indication d'ordre qualitative, 100% des bénéficiaires de l'offre de soutien en sont satisfait-e-s. Deuxièmement, en 2014-2015, 73% des participant-e-s ont terminé le coaching en étant non-fumeurs/euse, ce qui dépasse l'objectif visé (50%). Troisièmement, 63% des participant-e-s ont réussi à rester non-fumeur/euse six mois après la fin du coaching, dépassant là encore largement l'objectif (20%). Ainsi, la méthode du CIPRET – basée sur la littérature scientifique et en particulier l'approche cognitivo-comportementale – ainsi que la manière dont les cours sont menés s'avèrent pleinement efficaces.

#### Avenir du projet

Le projet « Aide à l'arrêt » fait partie de l'offre du CIPRET depuis sa création en 1999. Ce projet constitue une prestation de base du CIPRET et continuera à figurer dans son catalogue.

### **A2.5 « Entreprise sans fumée »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Fumeurs/euses	
<b>Setting</b>	Entreprise	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	–	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015/2016 : Deux présentations du projet à des responsables des ressources humaines.	Oui (4)/ Non (0)/ Non (0)
	2014/2015/2016 : Un cours stop-tabac donné à un groupe.	Non (0)/ Non (0)
	<b>Outcome :</b>	
	70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses à la fin du cours stop-tabac.	– (aucun cours réalisé)
20-30% des participant-e-s au cours sont non-fumeurs/euses après une année.	– (aucun cours réalisé)	

#### Brève description du projet

« Entreprise sans fumée » a pour objectif d'offrir une aide à l'arrêt aux collaborateurs/trices des entreprises. Des cours de groupe sont mis en place dans les entreprises qui participent au projet. Ils

durent quatre ou six semaines, durant lesquelles les employé-e-s sont accompagné-e-s par un-e animateur/trice spécialisé-e.<sup>138</sup>

#### Analyse du concept

Les outputs du projet sont précis et mesurables, mais très peu ambitieux (un seul cours visé par an). De même, le démarchage prévu auprès des entreprises, élément pourtant central pour garantir la mise en place de cours, est réduit au strict minimum et ne permet pas d'espérer un bon recrutement.

#### Organisation

La première année, le CIPRET a mené quelques démarches pour faire connaître le projet auprès des entreprises du canton. Faute de succès, ainsi que pour des raisons financières, décision a été prise de ne plus s'engager dans le recrutement actif d'entreprises. Le coût des cours proposés a dissuadé les entreprises, en particulier dans un contexte économique difficile. Le fait que des prestations d'aide à l'arrêt solides existent déjà dans le canton (individuelles comme de groupe, projet « Aide à l'arrêt ») rend la décision d'interruption de ce projet justifiée.

#### Output

Seul un des six outputs a été réalisé : la première année, quatre présentations du projet ont été faites aux responsables des ressources humaines de différentes entreprises. Aucune présentation n'a eu lieu par la suite, et aucun cours n'a pu être mis sur pied faute d'intérêt de la part des entreprises.

#### Outcome

Aucun outcome n'a pu être réalisé, aucun cours n'ayant eu lieu.

#### Avenir du projet

Le projet reste disponible via l'offre « Santé en entreprise »<sup>139</sup> proposée par les Ligues de santé du canton de Fribourg. Au vu de l'absence totale de succès de ce projet, le CIPRET ne mène plus de démarches actives pour recruter des entreprises, l'offre restant néanmoins disponible en cas de demande.

### **A2.6 « Concours Arrêter de fumer »**

<b>Domaine d'action</b>	Information
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Fumeurs/euses
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	Association suisse pour la prévention du tabagisme
<b>Type de projet</b>	Type II
<b>Statut</b>	Existant
<b>Coût total</b>	–

<sup>138</sup> <http://www.entreprisesansfume.ch/notre-programme/cours-stop-tabac/>

<sup>139</sup> <http://www.liguessante-fr.ch/fr/accueil/sante-en-entreprise/>

<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	<i>Aucun objectif cantonal n'a été défini</i>	–
	<b>Outcome :</b>	
	30% des participant-e-s au concours sont non-fumeurs/euses 6 mois après.	Oui (32% en 2011)

### Brève description du projet

Le « Concours pour arrêter de fumer » est un projet national, qui encourage les personnes dans leur démarche d'arrêt. Il s'agit d'un concours d'une durée d'un mois, pendant lequel les participant-e-s s'engagent à renoncer à fumer. Au terme du concours, des prix sont distribués par tirage au sort parmi les personnes ayant réussi à ne pas fumer pendant un mois.

### Analyse du concept

Aucun objectif n'a été défini pour le niveau cantonal, et seuls les objectifs nationaux nous ont été transmis. Nous ne disposons donc pas des éléments pour pouvoir nous prononcer sur ce projet au niveau fribourgeois.

### Organisation

Le concours a eu lieu en 2014 et en 2016. En 2016, une version différente du concours a été proposée pour la première fois. Le concours usuel d'une durée d'un mois a été complété d'un concours d'une durée d'une journée (« Journée stop-tabac »), dans l'optique de favoriser un recrutement plus large. Cette nouvelle variante n'a de loin pas rencontré le succès escompté, et le retour à la version traditionnelle du concours est prévu pour 2017.

### Output

En 2014, 171 fribourgeois-e-s ont participé au concours. Cette participation a chuté à 91 fribourgeois pour l'édition 2016, ce qui reflète la tendance nationale. Sur le plan cantonal, le CIPRET Fribourg a promu le concours par son site internet et par le biais de flyers qu'il diffuse lors de ses activités.

### Outcome

Selon une enquête réalisée en 2012,<sup>140</sup> 32% des participant-e-s au concours étaient encore non-fumeurs/euses après six mois. Ce résultat permet d'estimer que l'objectif a pu être atteint, mais il faut souligner que cette étude est datée, et qu'elle ne permet pas de se faire une idée de l'efficacité du concours dans la nouvelle version proposée en 2016.

## **A2.7 « Fumée passive dans le domicile »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Tabagisme passif

<sup>140</sup> Auto-évaluation de la 2<sup>ème</sup> année, p. 83. Rauchstopp-Wettbewerb 2011, Evaluationsstudie mit telefonischer Nachbefragung der Teilnehmenden im Januar 2012, Im Auftrag der Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz: [https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/berichte/de/nrp\\_wettbewerb\\_evaluation\\_2012.pdf](https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/berichte/de/nrp_wettbewerb_evaluation_2012.pdf), p. 7.

<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Groupes cibles spécifiques	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 75'672 (CHF 64'124 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015 : 2 formations pour multiplicateurs/trices de la petite enfance.	Oui (2 cours, 11 participant-e-s)/ Non (0)
	2014/2015/2016 : La totalité des demandes adressées au CIPRET sur la question de la fumée passive au domicile sont traitées.	Oui 2014 : 58 info-conseils thématiques, 17 info-conseils prestations, 35 badges MoNic distribués 2015 : 59 info-conseils thématiques, 28 info-conseils prestations, 38 badges MoNic
	<b>Outcome :</b>	
	80% des personnes ayant suivi la formation jugent utile l'information transmise.	Oui (100%)
60% des personnes ayant suivi la formation envisagent au terme de celle-ci d'intégrer la thématique dans leur pratique professionnelle.	Oui (71%)	

#### Brève description du projet

Ce projet vise à lutter contre l'exposition à la fumée passive, en particulier celle des enfants dans le domicile. Pour ce faire, les sages-femmes sont formées en tant que multiplicatrices sur la question des risques liés au tabagisme et à la fumée passive. Par ailleurs, ce projet contient un volet « information » : le CIPRET se tient à disposition des personnes exposées à la fumée passive et leur offre des conseils, un soutien personnalisé ou la mise à disposition de testeurs d'exposition.

#### Analyse du concept

L'objectif d'output qui vise la mise en place de deux formations en 2014 et 2015 pour les multiplicatrices peut paraître ambitieux compte tenu des moyens financiers à disposition. Toutefois, cet objectif peut profiter du travail déjà effectué dans le cadre du projet « Enfance sans fumée » au cours du PCPT précédent. Le concept du projet aurait pu prévoir un suivi de l'utilisation effective des outils par les multiplicatrices, afin de se donner les moyens de connaître l'utilité du projet sur le terrain et les éventuels besoins d'adaptation. Le concept ne prévoit au contraire que la mesure de l'utilité ressentie par les participantes au terme de la formation.

## Organisation

Certaines collaborations initiées dans le cadre d'« Enfance sans fumée » – comme celles avec l'Office familial – ont été poursuivies, et le module de formation ainsi que le matériel étaient repris de ce même projet. Par ailleurs, le CIPRET est bien intégré dans le réseau socio-sanitaire du canton. Les collaborations ont été facilitées par l'existence d'un réseau « groupement éducation de santé », qui regroupait différents acteurs de la promotion de la santé du canton jusqu'en 2016 : Croix-Rouge, Office familial de Fribourg, Association pour l'Éducation familiale etc.

## Output

Les résultats en termes d'output du projet sont mitigés. Durant les trois ans, toutes les demandes adressées au CIPRET en matière de tabagisme passif ont été traitées : 117 info-conseils thématiques et 45 info-conseils prestations, de même que 73 badges de mesure de l'exposition à la fumée passive (« badges MoNic ») ont pu être dispensés. Les chiffres restent stables avec les années, et le CIPRET a réussi à trouver son public pour ce volet « information » du projet : la notoriété du CIPRET fait que les particuliers s'adressent à lui. Par ailleurs, la collaboration avec l'Office familial s'est concrétisée par une exposition sur la thématique de la protection des enfants contre la fumée passive, ainsi que par la présence du CIPRET lors de deux permanences de puéricultrices au sein de cet Office. Ces dernières n'ont débouché que sur deux conseils, et la présence du CIPRET à ces permanences a été stoppée. Bien que l'expérience n'ait au final pas été très concluante, il reste positif d'avoir tenté de diversifier l'approche du projet. Enfin, des multiplicatrices de la petite enfance ont pu être formé-e-s uniquement lors de la première année. Un cours a permis de former sept puéricultrices de la Singine, et un autre a été organisé à destination de quatre puéricultrices de la Croix-Rouge. Par la suite, le CIPRET a décidé de mettre en veille la recherche active de participant-e-s. Ainsi, le nombre de cours dispensés est faible et interroge sur la pertinence du projet en l'absence de recrutement actif.

## Outcome

Les outcomes, relatifs au volet « formation » du projet, ont été atteints : 71% des personnes ayant bénéficié de la formation envisagent d'intégrer la thématique de la protection des enfants contre la fumée passive dans leur pratique professionnelle et 100% se disent plus à l'aise avec la thématique grâce à la formation. 100% ont également jugé la formation utile. Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution en raison du nombre restreint de répondantes, qui rend la lecture en termes de pourcentage délicate. Enfin, même avec de bons résultats, la portée globale du projet reste plus restreinte que prévu dans son volet « formation » en raison du nombre peu élevé de multiplicatrices formées (onze).

### **A2.8 « Santé à l'école »**

<b>Domaine d'action</b>	Information
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes
<b>Setting</b>	École
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET
<b>Type de projet</b>	Type I

<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 67'688 (46'488 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015/2016 : Le CIPRET participe aux séances du groupe d'accompagnement du Bureau inter-directionnel DICS-DSAS pour la santé à l'école.	Oui (4)/ Oui (4)/ Oui (2)
	2014/2015/2016 : Le CIPRET accompagne un établissement dans la mise sur pied d'une politique d'établissement visant la prévention du tabagisme.	Non/ Non/ Oui (1)
	2015 : Le CIPRET présente ses activités à la Conférence de Directeurs de cycle d'orientation.	Oui
	2016 : Les modules de prévention du tabagisme pour les écoles sont mis à jour et mis à disposition sur le site du CIPRET. Les nouveaux outils sont promus auprès des établissements scolaires.	Oui (2 modules pédagogiques pour le cycle 2 /8H, 3 modules pour le cycle 3 /9-11H) 1 module « Tabac et santé » en cours d'élaboration
	<b>Outcome :</b>	
	Des séquences pédagogiques sur le tabac compatibles avec le volet formation générale du Plan d'Etudes romand sont intégrées dans la formation des enseignant-e-s et utilisés par ceux-ci avec leurs élèves des degrés 8-11H.	Oui
La prévention du tabagisme, au niveau des écoles, est ancrée de manière cohérente dans le plan de mesures du concept cantonal pour la santé à l'école (concept parents, soutien aux établissements etc.).	Non	

#### Brève description du projet

En vue de mettre en place une politique globale en matière de santé à l'école, la DICS et la DSAS ont développé ensemble « un concept fribourgeois pour la santé à l'école ».<sup>141</sup> Ce concept définit des objectifs concernant la santé des écoliers/ères et met en évidence les domaines sur lesquels une action de prévention est possible. Pour piloter le projet et proposer des mesures concrètes de prévention et de promotion de la santé, un Bureau inter-directionnel « santé à l'école » a été mis en place. Celui-ci est composé d'une part par de la DICS et de la DSAS, et d'autre part des institutions de prévention et promotion de la santé du canton. Le CIPRET en est membre pour les questions relatives au tabagisme. Le nouveau concept vise à réformer la manière dont la promotion de la santé est abordée dans les écoles, et à coordonner les différentes actions de prévention adressées aux écoliers/ères. Un des objectifs est de fournir des outils clés en main aux enseignant-e-s pour qu'ils/elles puissent se charger directement de la prévention auprès de leurs élèves et ne plus passer par des intervenants externes.

<sup>141</sup> Demande de financement, p. 90.

### Analyse du concept

Le projet « Santé à l'école » correspond à la contribution du CIPRET à ce nouveau concept de prévention cantonal. Le projet s'adresse à toutes les écoles du canton et touche de ce fait potentiellement l'ensemble des élèves fribourgeois-e-s, ce qui est défini par le Bureau comme devant permettre une systématisation de la prévention dans les écoles. Il s'agit par là que les actions de prévention puissent être menées dans toutes les classes, et non pas seulement dans celles qui en font la demande. Si cette volonté de systématisation est louable, il n'apparaît pas clairement en quoi le fait de mettre à disposition des enseignant-e-s des modules-tabac dans le cadre du PER empêcherait des interventions d'expert-e-s externes au sein des classes en complément à cette démarche. La place future de la prévention du tabagisme devra ainsi faire l'objet d'un suivi et d'une réflexion de fond. Enfin, le deuxième objectif d'outcome est peu précis et, de ce fait, ne permet pas réellement de monitorer l'avancement de la situation sur cet axe.

### Organisation

Afin de ne pas rater l'occasion de positionner la prévention du tabagisme au sein des écoles, le CIPRET s'est engagé dans les séances du groupe d'accompagnement du Bureau, ce qui représente un investissement utile. Il s'est également engagé dans la création de modules pour les enseignant-e-s, afin de permettre un ancrage durable de la thématique dans le PER. La mise à disposition de ces outils via le portail en ligne accessible aux enseignant-e-s a posé certains problèmes techniques (vidéos et images soumises à des droits d'auteurs, adaptation du site internet du CIPRET), qui ont nécessité des ressources temporelles et financières supplémentaires.

### Output

Deux des huit outputs de ce projet n'ont pas été réalisés : la première comme la deuxième année, aucun établissement n'a fait appel au CIPRET pour mettre en œuvre une politique d'établissement. Ces résultats sont décevants et reflètent le manque de recherches proactives pour mettre en place de tels partenariats avec les CO. La troisième année, le CIPRET a répondu à la demande d'un établissement concernant un problème de consommation de tabac. Dans ce cadre, le CIPRET a participé à deux séances en réseau avec la direction et les enseignant-e-s, ainsi qu'à la définition d'un plan de mesures. Il a par ailleurs effectué un travail de mise en réseau, en participant chaque année à la rencontre annuelle du Réseau fribourgeois des écoles en santé, et a présenté ses activités à la conférence des Directeurs de CO en 2015. Les objectifs d'output concernant la création des modules pédagogiques et leur mise en ligne à l'usage des enseignant-e-s ont été accomplis. Cinq modules ont été développés par le canton, et un sixième est en cours d'élaboration sur le thème « Tabac et santé » dans le cadre d'une collaboration avec le CIPRET Vaud relative au projet « Tabac miroir du monde ». Les cinq modules déjà mis en ligne ont été téléchargés 1'595 fois à ce jour.

### Outcome

L'évaluation de la réalisation du premier outcome est problématique. En effet, même si les cinq modules pédagogiques ont été mis en ligne et téléchargés, il est impossible en l'état actuel des connaissances de connaître les modalités précises de leur utilisation (par ex. ont-ils un effet préventif, sont-ils utilisés sur tout le territoire de manière systématique comme le souhaitait le nouveau système). Le CIPRET a demandé au Bureau « Santé à l'école » qu'une évaluation de l'utilisation des modules soit

effectuée, mais cette demande n'a pas encore rencontré d'écho. Le deuxième outcome n'a quant à lui pas été réalisé, la prévention du tabagisme dans les écoles n'ayant pas pu être ancrée de manière systématique (absence de mesure des effets des modules, réalisation d'un seul accompagnement d'établissement).

#### Avenir du projet

L'adaptation des modules en allemand est prévue pour la fin de l'année 2017, ce qui permettra à l'ensemble du canton de profiter de ces outils. La formation des enseignant-e-s à l'utilisation des modules reste un point à l'agenda, qu'il s'agira encore de concrétiser. Par ailleurs, le CIPRET tentera à nouveau de mettre à l'ordre du jour la question de l'évaluation de l'utilisation effective des modules par les enseignant-e-s, afin de pouvoir se faire une idée des répercussions du nouveau système sur la prévention du tabagisme. Il s'agira de surveiller le fait que les jeunes fribourgeois-e-s puissent toujours bénéficier d'une prévention solide à l'avenir. Au-delà de la quantité (nombre de classes touchées par les nouveaux modules), la question de la qualité d'une prévention délivrée sous cette forme (en comparaison avec celle dispensée par des expert-e-s externes) devra impérativement être intégrée dans la réflexion globale.

#### **A2.9 « Expérience non-fumeur »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	École	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 30'936	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2013-14/2014-15/2015-16 : Les classes sont informées du projet.	Oui (818)/ Oui (779)/ Oui (757)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 80 classes participent au concours national.	Oui (132)/ Oui (117)/ Oui (122)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 14 ateliers de sensibilisation sont réalisés dans les classes.	Oui (12)/ Oui (41)/ Oui (21)
	2013-14/2014-15/2015-16 : L'exposition « Vivre sans tabac » du CIPRET est prêtée à cinq écoles.	Oui (5)/ Oui (7)/ Oui (4)
	<b>Outcome :</b>	
	Deux tiers des classes participant au concours national restent non-fumeuses.	Oui (75.4%)

#### Brève description du projet

« Expérience non-fumeur » est un projet national qui a pour objectif de sensibiliser les écoliers/ères aux méfaits du tabac et d'en diminuer l'attrait. Dans le cadre du concours, les classes prennent des engagements en termes de non-consommation. Les enseignant-e-s ont accès à des outils pédagogiques

pour mener à bien le concours et encourager les élèves dans cette démarche. En parallèle, le CIPRET propose une palette de prestations complémentaires pour approfondir la thématique avec les élèves (ateliers de sensibilisation, exposition etc.).

### Analyse du concept

Les objectifs du projet sont bien définis, et le concept fribourgeois prévoit de nombreuses mesures de renforcement. Dans ce cas, le concours est utilisé non seulement comme un moyen de prévention comportementale envers les participant-e-s, mais il est aussi saisi comme une opportunité concrète pour entrer en contact avec les établissements scolaires et leur personnel. Ceci est un élément à saluer. Ainsi, le CIPRET ne laisse pas l'entier du projet entre les mains du partenaire national, mais intervient activement dans sa mise en œuvre afin de créer des ponts. L'occasion est notamment saisie pour accompagner les responsables santé des CO qui rencontrent la problématique du tabac, et instaurer avec eux une chaîne de prévention précoce qui permette d'orienter les jeunes fumeurs/euses vers les cours d'aide à l'arrêt du CIPRET, ce qui est un point fort du programme.

### Organisation

Sur le plan organisationnel, le CIPRET et l'AT doivent composer avec les particularités des deux régions linguistiques du canton. Pour les classes francophones, le contact doit passer par les inspecteurs/trices scolaires, sur volonté du SEnOF. Pour les classes germanophones, la documentation peut être directement envoyée aux directions des écoles primaires, spécialisées et secondaires (9-11H). Dans ce cas, les autorités compétentes (DOA et SESAM) transmettent au CIPRET les adresses des établissements. Un atout organisationnel du projet tel qu'il est conçu à Fribourg est l'utilisation active des synergies offertes par ces contacts avec des classes et des enseignant-e-s, afin de mettre en place des ateliers de prévention et des mesures d'accompagnement.

### Output

Les outputs du projet ont tous pu être réalisés. Les trois années, l'ensemble des classes de l'enseignement obligatoire du canton a été informé du projet, et de nombreuses classes ont décidé d'y prendre part (371 en tout). 74 classes ont bénéficié d'un atelier, et 16 écoles de l'exposition du CIPRET. De plus, le CIPRET a accompagné cinq responsables santé des écoles pour des problématiques liées à la consommation de tabac des élèves. Grâce à cette disponibilité, trois ateliers d'aide à l'arrêt ont été mis en place pour les jeunes (chaîne de détection précoce). Le CIPRET a également rendu visite aux classes gagnantes pour leur remettre le prix et les féliciter, ce qui permet d'augmenter la visibilité du projet et de cultiver le contact avec les écoles.

### Outcome

75.4% des classes ont réussi le concours au niveau national, ce qui est largement supérieur à l'outcome visé (66%). Ce bon résultat, de même que la portée importante du concours (nombre de participant-e-s) et les nombreuses mesures qui l'accompagnent en font un projet très solide.

## A2.10 « Apprentissage sans tabac »

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Entreprise	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 15'250	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2013-14/2014-15 : Les entreprises et écoles inscrites sont tenues au courant 3 fois par année.	Oui/ Oui
	2014-15 : Tou-te-s les participant-e-s inscrit-e-s comme fumeurs/euses sont contacté-e-s par téléphone et se voient proposer une consultation stop-tabac gratuite.	Oui (16 restent dans le projet : arrêt du tabac, 14 le quittent)
	2013-14/2014-15 : Cérémonies de remise des prix nationaux et cantonaux.	Oui (97 personnes présentes)/ Oui (111)
	2013-14 : 800 apprenti-e-s, 85 entreprises et six écoles professionnelles sont inscrit-e-s au projet.	Oui (737, 93, 6)
	2014-15 : 800 apprenti-e-s, 100 entreprises et six écoles professionnelles sont inscrit-e-s au projet.	Oui (753, 110, 6)
	2013-14 : Des tests de CO sont effectués sur 8% des participant-e-s.	Oui (8.6%)
	2014-15 : Chaque participant-e est contacté-e 6 fois par année (newsletters et giveaways).	Oui
	<b>Outcome :</b>	
	80% des participant-e-s indique avoir respecté les règles et ne pas avoir commencé à fumer.	Oui (86.1%)
	50% des participant-e-s ont été renforcé-e-s par le projet dans leur volonté de ne pas fumer.	Oui (86%) <sup>142</sup>
	1% des apprenti-e-s inscrit-e-s au départ du projet arrêtent de fumer pour y participer.	Oui

### Brève description du projet

« Apprentissage sans tabac » est un projet national, qui encourage les apprenti-e-s à rester ou devenir non-fumeur. Les apprenti-e-s qui renoncent à consommer du tabac pendant une année participent au projet et reçoivent une surprise à la fin de l'année. Ils/Elles participent à un tirage au sort pour recevoir différents prix. Des contrôles sont effectués par le biais de tests de monoxyde de carbone sur une partie des participant-e-s.

<sup>142</sup> Le Garrec Sophie (s.d.). *Évaluation du projet « Apprentissage sans tabac » – Cipret Fribourg*. Fribourg : Université de Fribourg, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, p. 29.

### Analyse du concept

Les outputs et outcomes sont précisément formulés, et les différentes étapes pour parvenir aux objectifs sont bien planifiées. Les objectifs du projet sont ambitieux (nombre élevé d'apprenti-e-s, tests de CO, prix cantonaux, prise de contact personnelle avec les fumeurs/euses pour leur proposer une aide). Ce dernier élément est particulièrement pertinent et original. Aider les jeunes à sortir le plus rapidement possible de la dépendance est en effet une démarche cruciale.

### Organisation

Le projet a été mis en œuvre les deux premières années du PCPT. A partir de 2015-16, les financements nationaux ont cessé, et le canton de Fribourg a stoppé la mise en œuvre du projet. La question s'est posée de savoir si le projet allait continuer à être porté avec les moyens propres du canton, mais une consultation des acteurs de terrain a montré un souhait de renouvellement, étant donné que le projet étant mis en œuvre depuis 2006 à Fribourg. La stratégie future à l'égard des apprenti-e-s est actuellement en cours de réflexion. Par ailleurs, certains partenaires ont collaboré au bon déroulement du projet dans le canton. Les enseignant-e-s ont pu être contacté-e-s grâce à la Conférences de Directeurs/trices des écoles professionnelles, et de la documentation envoyée grâce au Service de la formation professionnelle qui a transmis les adresses des entreprises formatrices.

### Output

Les résultats du projet pour les deux années durant lesquelles il a été mis en œuvre ont été très satisfaisants. Un grand nombre d'apprenti-e-s ont participé au concours (1'490 en tout). Des tests de CO ont été menés la première année. Élément crucial, les participant-e-s fumeurs/euses au début du concours se sont vus proposer personnellement un coaching gratuit pour les soutenir dans une démarche d'arrêt (partenariat avec la Ligne stop-tabac). Cette initiative fait preuve de bons résultats, puisque même si ces chiffres sont à considérer avec prudence, 16 fumeurs/euses sur les 30 identifié-e-s ont maintenu leur participation et ont donc indiqué avoir cessé leur consommation. Cet élément vient renforcer la chaîne de détection précoce du canton. En outre, des événements de remises de prix ont été organisés dans le canton et ont rencontré un bon succès (97 et 111 apprenti-e-s présent-e-s). Le CIPRET a également mis en place 13 ateliers de sensibilisation dans des entreprises formatrices en 2015, dont certaines ont accepté d'intégrer la prévention du tabagisme dans leur journée d'accueil pour nouveaux/elles apprenti-e-s. L'important travail de renforcement du projet mené par le CIPRET est ainsi à saluer.

### Outcome

Au niveau cantonal, 86.1% des participant-e-s sont resté-e-s inscrit-e-s jusqu'à la fin et indiquent avoir respecté les règles en 2013-14/2014-15 (objectif : 80%). Par ailleurs, une évaluation cantonale indique qu'en 2010, pour 74% des participant-e-s, ce projet confirmait l'idée que ne pas fumer constituait un atout. Enfin l'expérience menée en 2015 avec la Ligne stop-tabac, au cours de laquelle 16 participant-e-s fumeurs/euses sur 30 sont resté-e-s dans le projet, semble indiquer que le troisième objectif est également atteint. Les outcomes sont ainsi considérés comme tous les trois atteints, et la portée générale du projet était bonne.

### Avenir du projet

Les apprenti-e-s continuent de représenter un public cible de la prévention du tabagisme pour Fribourg et des réflexions sont en cours. À l'occasion de l'évènement de clôture de 2014-15, des contacts ont été pris avec des jeunes pour créer avec eux un groupe de travail en vue de réfléchir à un nouveau projet. Une autre piste évoquée est celle du projet « Ready4life » de la Ligue pulmonaire, qui s'adresse aux apprenti-e-s via une application mobile. La décision de reprendre ce projet ou non dépendra entre autres des résultats de son évaluation.

#### A2.11 « Cool and clean »

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	REPER	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 242'360 (CHF 105'000 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015/2016 : De modules interdisciplinaires et cours de perfectionnement sont donnés.	Oui (2 modules interdisciplinaires, 3 cours de perfectionnement)/ Oui (2 modules, 3 cours, 2 formations)/ Oui (2 modules, 3 cours, 5 formations)
	2014/2015/2016 : Accompagnement de manifestations selon les règles « Cool and clean ».	Oui (4)/ Oui (5 et 1 camp d'entraînement)/ Oui (6 et 5 camps)
	2015 : Adhésions de 5 nouvelles équipes. 2016 : Adhésions de 8 nouvelles équipes.	Oui 2014 : 58 équipes adhérentes 2015 : 88 2016 : 90
	2015/2016 : « Cool and clean » est promu auprès des moniteurs/trices, des clubs et des fédérations du canton.	Oui <u>2015</u> : présentation : à 50 moniteurs/trices de football 17 moniteurs/trices de sapeurs-pompiers 6 entraîneurs/euses de club <u>2016</u> : club de hockey clubs sportifs de Bulle (64 personnes)

	<b>Outcome :</b>	
	En 2016, 10% des clubs sportifs fribourgeois mettent en œuvre le projet (Total clubs sportifs fribourgeois : 786, 10% : 79).	Non (90 équipes)
	90% des membres respectent les règles.	Pas d'information

### Brève description du projet

« Cool and clean » est un projet de prévention globale dans le domaine du sport. Les destinataires en sont notamment les clubs sportifs. Les participant-e-s s'engagent à respecter six engagements, dont l'un consiste à renoncer au tabac et au cannabis.<sup>143</sup> « Cool and clean » encourage les jeunes à signer leurs engagements. Le projet peut également agir au niveau structurel en encourageant l'interdiction de fumer dans les installations sportives ainsi que pendant et avant l'entraînement.<sup>144</sup>

### Analyse du concept

Les outputs prévus pour ce projet sont nombreux et variés. Une évaluation des besoins des membres est prévue afin de leur proposer des mesures adaptées. L'accompagnement de camps sportifs et de manifestations mettant en œuvre les engagements C&C sont également visés, de même que des formations auprès des moniteurs/trices et coaches. Toutefois, la hauteur des objectifs visés est parfois très modeste (5 et 8 nouvelles adhésions d'équipes, accompagnement de 3 manifestations et 2 camps la troisième année), ou pas chiffrée (nombre de manifestations et de camps visés la deuxième année). Une définition plus ambitieuse et plus précise des objectifs aiderait à suivre le bon déroulement du projet, et adopter les mesures correctives si nécessaire. Cela pourrait s'avérer d'autant plus important que le projet est scindé en deux pour le canton de Fribourg (30% dans la partie francophone et 10% dans la partie germanophone).

### Organisation

Le projet est mené par l'association REPER, qui dispose d'une expertise en matière d'addictions. L'association peut compter sur un bon partenariat avec le Service du sport du canton (SSpo). La première année du projet, la responsable francophone du projet a rencontré le SSpo afin d'organiser ses interventions dans les cours et modules de formation. Le contact avec les organisateurs/trices de manifestations est également bon et l'accueil des mesures de prévention du tabac est positif. Un partenariat avec la commune de Bulle est également à souligner. Le responsable des sports de la ville de Bulle a contacté le projet, ce qui a pour l'heure débouché sur une présentation aux clubs de cette ville et à l'accompagnement de deux manifestations.

### Output

La quasi-totalité des outputs du projet ont été réalisés : 22 cours et modules interdisciplinaires à destination des moniteurs/trices et de coaches ont eu lieu dans les deux langues. Le projet a également

<sup>143</sup> <http://www.coolandclean.ch/fr/Informations/A-propos-de-cool-and-clean>

<sup>144</sup> Cf. le modèle de prévention de « Cool and clean », Swiss Olympic : [http://www.coolandclean.ch/fr/Portaldata/44/Resources/assets/information/praevention/cool\\_and\\_clean\\_Praeventionsmodell\\_kurz\\_f.pdf](http://www.coolandclean.ch/fr/Portaldata/44/Resources/assets/information/praevention/cool_and_clean_Praeventionsmodell_kurz_f.pdf)

accompagné 15 manifestations sportives, notamment dans la mise en place de zones non-fumeur, ce qui représente une bonne réalisation, ainsi que 6 camps de sport. Les manifestations étaient variées, et ont permis de couvrir des sports et des publics différents (par ex. marathon, disco-glace). Une rencontre d'échange entre les membres C&C de Fribourg afin de perfectionner le projet avait été prévue en 2016, mais a dû être annulée faute d'inscriptions. Aucune action n'a été entreprise dans le but d'instaurer des terrains de sport non-fumeurs. Enfin, le nombre d'équipes adhérant au projet était de 58 en fin 2014, 88 en 2015 et 90 en 2016. La progression est encore modeste, et un renforcement du nombre d'équipes participantes devrait être visé à l'avenir. Ainsi, malgré la réussite des outputs, ces résultats restent modestes, les objectifs fixés n'étant pas suffisamment ambitieux.

### Outcome

Au terme de trois ans, 90 équipes étaient inscrites, au lieu des 79 clubs visés par l'objectif. De plus, il est dommage qu'aucune mesure structurelle, comme la mise en place de terrains non-fumeurs n'ait été menée. Le deuxième objectif d'outcome n'a pas été mesuré, ce qui est dommage en regard de l'importance du respect des règles C&C pour le succès du projet. Une évaluation nationale de 2015 indique toutefois que les équipes respectent les règles à 81.3%,<sup>145</sup> ce qui peut faire considérer l'objectif comme atteint sous réserve d'une certaine marge.

### **A2.12 « Prévention par les pairs »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type III	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 209'840 (CHF 165'160 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014 : Constitution d'un groupe de travail et préparation du projet.	Oui 2015 : 28 rencontres avec le groupe de travail Centranim 13 rencontres avec le groupe de travail du CO
	2015 : Élaboration des modules de sensibilisation auprès des jeunes du premier groupe.	Oui (4 modules de sensibilisation au tabac et renforcement des compétences d'action développés)
	2015 : La sensibilisation auprès des jeunes pairs du premier groupe est réalisée.	Oui (Centranim: 3 modules donnés aux 6 jeunes du groupe de

<sup>145</sup> Wicki Matthias, Stucki Stephanie, Marmet Simon (2015). *Evaluation des Préventionsprogramms «cool and clean» - Teilstudie 1A*. Lausanne : Addiction Suisse, p. 55.

		pairs, 4 <sup>ème</sup> prévu pour début 2016, CO d'Estavayer-le-Lac : modules prévus pour 2016)
	2016 : La sensibilisation des jeunes par les pairs du premier groupe à travers leur création artistique est réalisée.	Oui Centranim : pièce de théâtre jouée dans 2 cycles d'orientation : 2'350 spectateurs/trices dont 2'200 élèves Estavayer-le-Lac : tournage du film
	2016 : Les modules de sensibilisation auprès des jeunes du premier groupe du CO d'Estavayer-le-Lac sont adaptés et réalisés.	Oui (modules adaptés suite au bilan de l'expérience au Centranim, 4 modules de sensibilisation au 17 jeunes du groupe de pairs)
	2016 : L'activité créative par le groupe du CO d'Estavayer-le-Lac est réalisée.	Oui Présentation du film : 700 écoliers/ères du CO
	<b>Outcome :</b> <sup>146</sup>	
	Les jeunes du premier groupe parviennent à s'approprier les éléments théoriques reçus et à les transmettre aux jeunes du deuxième groupe.	Oui
	Après l'intervention, une modification des représentations du tabac est observée chez 50% des jeunes dans les deux groupes.	Oui (69.5%)
	Après l'intervention, 50% des jeunes dans les deux groupes sont renforcé-e-s dans leur choix d'être non-fumeur/euse.	Non

### Brève description du projet

Suite au double constat de l'influence des pairs sur le comportement des adolescent-e-s, le CIPRET a décidé, sur la base de la littérature scientifique, de mettre en place ce projet dans une approche novatrice. Des modules de sensibilisation sont développés par le CIPRET et des encadrant-e-s de deux settings différents (un centre d'animation socio-culturelle et un CO). Ensuite, un groupe de jeunes pairs est recruté et sensibilisé à la thématique. Ces pairs se voient confier la tâche de créer une réalisation de prévention destinée à leurs camarades, via un support artistique. Le support utilisé pour transmettre le message de prévention a été laissé au choix des écoliers/ères pour le CO (film), et les pairs

<sup>146</sup> Sang Louisa, Zobel Frank (2016). *Evaluation externe du projet Pairs mis en œuvre en 2015-2016 par le CIPRET Fribourg*. Lausanne : Addiction Suisse. L'évaluation porte sur les pairs de la pièce de théâtre ainsi qu'une classe (23 élèves) ayant assisté à la représentation. Ci-après : Rapport d'évaluation projet *Pairs*.

bénéficient de l'aide d'un-e spécialiste pour mener à bien cette étape (comédien et vidéastes). Enfin, grâce à ce support, les pairs sensibilisent leurs cercles de camarades. L'idée est que le message soit ainsi transmis d'une manière crédible, par des jeunes et non pas par des adultes, via un support moderne et attractif.

### Analyse du concept

Le modèle d'impact du projet est logique et cohérent. Les étapes du projet ont été définies de manière détaillée, afin de faire face à la nouveauté de ce projet et à sa démarche expérimentale. La planification est crédible, et le projet dispose des ressources adéquates pour sa mise en place. L'objectif de 50% de modification des perceptions et de renforcement du choix non-fumeur peu apparaître modeste. Au contraire, le souci de baser le projet sur des évidences scientifiques, de sa conception à son évaluation, est à relever. En effet, une recherche de la littérature scientifique disponible sur d'autres expériences similaires a été menée avant la mise en place du projet,<sup>147</sup> et les lignes-directrices de la *Peer Academy* ont été utilisées en cours de projet. Les expériences et difficultés rencontrées tout au long du projet ont été consignées, dans l'optique de rédiger un guide pour la mise en place future d'un tel projet, et un mandat d'évaluation externe a été établi pour évaluer le projet et l'adapter en conséquence. Ce souci de cumulativité, qui pourra bénéficier à d'autres acteurs et nourrira la stratégie future du canton, est à relever.

### Organisation

L'étape de démarchage de partenaires pour la mise en place ce projet a rencontré quelques difficultés, qui sont normales dans la mise en place d'un tel projet-pilote. Les collaborations initialement prévues avec deux partenaires n'ont pas pu être réalisées pour plusieurs raisons : absence de perception du tabagisme comme étant un problème prioritaire, problèmes en termes de ressources financières et en personnel, modalités d'accueil libre qui ne permettaient pas la mise en place d'un projet de longue haleine réclamant une certaine continuité. Malgré ces complications, le CIPRET a su rebondir et trouver deux partenaires hautement motivés et partageant la même vision de la problématique : le Centranim de Bulle et le CO d'Estavayer. La flexibilité dont a fait preuve le CIPRET dans la recherche de partenaires, et en particulier la décision d'adapter le projet au setting scolaire pour l'un de ses volets (CO d'Estavayer), est à saluer. Il est remarquable que le projet n'ait finalement connu presque aucun retard au vu des difficultés initialement rencontrées. Concernant le recrutement des jeunes, c'est la médiatrice scolaire qui s'en est chargée pour le CO d'Estavayer (17 pairs). Au Centranim (6 pairs), le recrutement est passé par les ateliers de théâtre grâce aux contacts du comédien-metteur en scène (accompagnateur du projet). Une bonne flexibilité a également été mise en œuvre face au succès rencontré par le projet à Estavayer (17 pairs volontaires au lieu des 6 prévus), et le déroulement du projet a été adapté en conséquence.

### Output

Les prestations du projet sont excellentes. Les pairs du Centranim ont élaboré une pièce de théâtre à laquelle 2'200 élèves, notamment des CO de la Tour de Trême et de Bulle, ont assisté. Une représentation ouverte au publique a également été organisée (150 spectateurs/trices), et des communications dans les médias ainsi qu'une affiche ont été réalisées. Les élèves d'Estavayer ont quant

---

<sup>147</sup> *Demande de financement*, pp. 102-104.

à eux ont réalisé un film, et des projections suivies de discussion ont été organisées. Le film a ainsi été visionné par 700 élèves du CO d'Estavayer, et il est également visible en ligne. Les séances de visionnages du film à Estavayer, qui ont concerné toutes les classes du CO, ont été assorties d'une semaine sur la prévention du tabagisme comprenant encore la visite de l'exposition « Vivre sans tabac » du CIPRET, des discussions en classe ainsi que le prêt du Splash Pub du CIPRET Vaud, qui a rencontré un vif succès chez les jeunes. Les observateurs/trices relèvent un engouement sans précédent des jeunes autour de cette thématique. La mise en place de ce projet a de plus engendré des effets indirects positifs auprès de certain-e-s professionnel-le-s de l'éducation : une réflexion a été lancée au Centranim de Bulle sur la question du rapport des professionnel-le-s du social à la cigarette en présence des jeunes et leur rôle d'exemple. Par ailleurs, des élèves fumeurs/euses du CO de la Tour de Trême ont pris contact avec la responsable santé de leur établissement suite à la pièce de théâtre. De manière générale le déroulement du projet est très satisfaisant : tant au CO qu'au Centranim, le projet a rencontré un vif succès et a permis de valoriser la prévention du tabagisme, généralement moins populaire chez les jeunes et les enseignant-e-s.

### Outcome

Des trois outcomes visés, deux ont été réalisés.<sup>148</sup> D'après l'évaluation externe, les pairs ont réussi avec succès à s'approprier et à transmettre à d'autres élèves les informations reçues. Nos interlocutrices notent également que la réception a été très positive auprès des camarades des pairs. Les jeunes ont développé un outil de prévention qui a su capter l'attention de leurs ami-e-s et a permis de rendre la thématique de la prévention du tabagisme plus moderne et attrayante. Selon le rapport d'Addiction Suisse, la représentation du tabac chez les pairs et les jeunes du deuxième groupe a également évolué dans le sens souhaité grâce au projet chez 83% des pairs et 69.5% de leurs camarades. En revanche, les conclusions de l'évaluation sur le renforcement de la volonté d'être non-fumeur ne sont pas univoques. Si pour les jeunes du groupe de pairs le renforcement a effectivement eu lieu, les résultats ne vont pas dans le même sens pour les jeunes du deuxième groupe, dans lequel la proportion d'élève n'ayant jamais fumé et ne voulant pas le faire a diminuée après que le projet ait eu lieu (de 74% à 61%, à 3 mois d'écart).<sup>149</sup> Rappelons toutefois que pour les objectifs chiffrés (2 et 3), les pourcentages se basent sur un échantillon restreint, et sur un seul volet du projet. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte dans les modifications des perceptions et des opinions des jeunes à plusieurs mois d'écart. Le suivi des résultats de ce projet-pilote devrait donc encore être étoffé par la suite.

### Avenir du projet

La transmission du message élaboré par les pairs va encore se prolonger dans le canton. Les représentations de théâtre des jeunes du Centranim de Bulle vont avoir lieu dans d'autres cycles d'orientation, et le film des élèves du CO d'Estavayer-le-Lac va également être encore diffusé. Une piste actuellement étudiée concerne son utilisation comme introduction lors d'activités de prévention animées par des enseignant-e-s. Une réflexion est par ailleurs en cours quant à la suite de la stratégie de prévention par les pairs dans le canton.

---

<sup>148</sup> Rapport d'évaluation projet *Pairs*.

<sup>149</sup> *Op. cit.*, pp. 38-39.

## A2.13 « Interdiction de vente – de 16 ans »

<b>Domaine d'action</b>	Prévention structurelle	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Marché	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	DSAS, DSJ, CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 170'344 (CHF 144'768 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014 : 530 commerces du canton sont informés.	Oui (828)
	2014/2015 : Une offre de formation pour les points de vente de tabac est proposée aux associations patronales et à 530 commerces du canton.	Oui (formation sur site et online proposée aux 828 points de vente et aux organisations patronales)/ Non (offre au 336 commerces testés)
	2014/2015 : Un article est publié dans les revues des associations patronales.	Oui (1)/ Oui (1)
	2015 : Une nouvelle méthodologie pour les achats-tests est développée.	Oui
	2015 : 330 achats-tests sont réalisés.	Oui (336)
	2016 : Deuxième vague d'achats-tests, 190 commerces.	Oui (188)
	2016 : Les résultats des achats-tests sont transmis aux responsables de point de vente selon la nouvelle méthodologie.	Oui (transmission aux 188 responsables des points de vente, passage de la Police dans 40 commerces)
	2016 : Les résultats sont communiqués au grand public : un communiqué de presse en français et un en allemand.	Oui (conférence de presse le 30.09.2016, communiqué de presse)
	<b>Outcome :</b>	
	En 2015, la vente à un-e jeune de moins de 16 ans est refusée dans au moins 60% des cas.	Oui (53%)
30% des commerces qui ont échoué au premier achat-test refusent la vente lors du second.	Oui (71.8%)	

### Brève description du projet

La vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans est interdite dans le canton de Fribourg depuis 2009. Selon les résultats des achats-tests menés en 2011 (refus de vente de 37% en 2011),<sup>150</sup>

<sup>150</sup> Interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg, Evaluation de l'application et recommandations, résumé commenté du rapport de recherche d'Addiction Suisse, CIPRET Fribourg : [http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/Resume\\_du\\_rapport\\_de\\_recherche\\_fr.pdf](http://www.cipretfribourg.ch/fileadmin/Fichiers/Pdf/Resume_du_rapport_de_recherche_fr.pdf), p. 9.

ainsi que ceux du rapport cantonal de l'enquête de HBSC datant de 2010,<sup>151</sup> cette interdiction n'est que partiellement respectée dans le canton. Dans ce contexte, ce projet vise à sensibiliser les commerces afin de diminuer le taux d'acceptation de vente. La sensibilisation se fait en plusieurs étapes. Premièrement, les commerces sont informés de la législation et se voient proposer une formation. Deuxièmement, les points de vente font l'objet d'achats-tests et les résultats leur sont communiqués. Troisièmement, les commerces ne respectant pas la loi se voient offrir une formation et sont à nouveau testés. Au final, la surveillance de l'application de la loi constitue une mesure structurelle forte afin de réduire l'accessibilité du produit aux jeunes.

### Analyse du concept

Ce projet est tout à fait pertinent et bien calibré : l'enchaînement des étapes est pertinent, et les démarches pour les réaliser sont bien définies. De plus, la démarche mêle plusieurs approches complémentaires : information, offre de formation, distribution de matériel, nombreux achats-tests, information auprès des commerces avant et après les achats-tests, deuxième contrôle ciblé sur les établissements fautifs, médiatisation des résultats. Ces éléments, très complets, paraissent un excellent moyen de rendre les commerces attentifs à la législation en vigueur. La recherche d'une nouvelle méthodologie qui soit le plus efficace possible est à souligner.

### Organisation

Sur le plan organisationnel, le CIPRET dispose de plusieurs atouts qui ont permis une mise en œuvre optimale du projet. L'expérience du CIPRET, acquise lors des achats-tests de 2009 et 2011, a été mise à profit. Concernant le recrutement des jeunes clients-mystère, le CIPRET a bénéficié de l'appui de certains CO, qui ont facilité cette étape. Enfin, la nouvelle méthodologie élaborée en 2015, qui prévoit que les établissements ayant par deux fois accepté la vente soient ensuite visités par la Police cantonale, a été mise en place via un groupe de travail regroupant la Police du commerce, une organisation patronale représentant les points de vente, une faïtière des stations essence et le CIPRET. Cette nouvelle stratégie répondait à la demande des représentants des points de vente, qui souhaitaient que chaque commerce soit informé de ses propres résultats à l'achat-test (cf. Learnings, *supra*). Ceci n'était pas le cas auparavant : les résultats publiés étaient des statistiques globales sur l'ensemble des points de vente, et ne permettait pas aux commerces de savoir où ils se situaient.

### Output :

Tous les objectifs ont été atteints avec succès. Un grand nombre de commerces (828) ont reçu une information et des conseils pour mettre en place des contrôles de l'âge et se sont vus proposer une formation (online et sur site), les achats-tests ont été réalisés (336 la première année, 188 la deuxième année) et deux articles ont été publiés dans des supports patronaux (en ligne et écrit). D'autres collaborations avec les associations patronales ont encore permis de transmettre les informations sur la législation à leurs membres (par ex. l'Union patronale du canton de Fribourg par son site internet). Le CIPRET a été très actif dans la diffusion de l'information, que ce soit auprès des points de vente (courriers, brochures et autocollants d'aide au calcul de l'âge), des communes et Préfets (courrier envoyé à 172 adresses) ou les grandes entreprises (contacts avec les responsables régionaux des

---

<sup>151</sup> Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans, Une statistique descriptive des données de 2010 du canton de Fribourg, Addiction Suisse : [http://www.fr.ch/ssp/files/pdf43/descriptif\\_fr1.pdf](http://www.fr.ch/ssp/files/pdf43/descriptif_fr1.pdf), p. 40.

grandes chaînes). En outre, une Ville a relayé l'information par courrier, et deux polices municipales ont distribué l'information et le matériel en personne aux points de vente, permettant ainsi un redoublement du message. Outre le fait que chaque point de vente est désormais informé de ses résultats individuels (en 2015 : feedback immédiat aux vendeurs/euses et par écrit aux gérant-e-s, en 2016 : feedback à la fin de la vague d'achats-tests pour éviter les contaminations), une nouvelle manière de faire a été établie avec la Police cantonale. Cette dernière se rend désormais auprès des commerces ayant accepté par deux fois la vente à un jeune de moins de 16 ans. 40 établissements ont été concernés pour l'heure. Ce procédé permet d'envoyer un signal clair aux contrevenant-e-s, et de doubler les efforts d'information d'une menace de sanction pour les récalcitrant-e-s. Par ailleurs, le CIPRET a collaboré avec l'Institut mandaté par l'OFSP pour l'élaboration d'un guide pour la mise en place d'achats-tests. Le CIPRET lui a transmis des informations issues de sa pratique, et s'est également chargé de la relecture de ce guide. Le seul élément négatif du projet concerne les formations : peu de commerces ont souhaité recourir à la formation sur site, et le nombre de personnes/commerces utilisant la formation en ligne n'est pas connu.

#### Outcome

Lors de la première vague d'achats-tests 53% des établissements ont refusé de vendre du tabac à un-e mineur-e de moins de 16 ans. Ce résultat permet de considérer l'objectif comme atteint, bien qu'insatisfaisant du point de vue du respect de la loi. Les informations et avertissements adressés aux établissements semblent œuvrer dans la bonne direction, puisque 71.8% des établissements ayant accepté la vente lors de la première vague d'achats-tests, refusent la vente lors du deuxième contrôle. L'approche énergique de ce projet et les bonnes coalitions qui ont pu être constituées autour de sa mise en œuvre semblent ainsi en voie de porter leurs fruits.

#### **A2.14 « Publicité et parrainage »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention structurelle	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Grand public	
<b>Setting</b>	Espace public	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	DSAS et CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 67'688 (CHF 45'580 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015 : Création d'un groupe de travail inter-directionnel (DSAS et DSJ) avec le soutien du CIPRET.	Non
	2014 /2015: 2 séances de travail.	Non
	2015 : Rédaction du document vulgarisé concernant la publicité en matière de tabac et ses conséquences.	Non
	2016 : Information de la députation fribourgeoise à la nouvelle loi sur les produits du tabac.	Oui
2016 : Suivi du débat politique autour du projet de loi	Oui	

	pour les produits du tabac.	
	2016 : Développement de la stratégie cantonale en matière de restriction pour la publicité, la promotion et le parrainage pour les produits du tabac.	Non
	<b>Outcome :</b>	
	D'ici à la fin 2016, un projet de modification des bases légales concernant la publicité et le parrainage est élaboré par le groupe de travail.	Non

### Brève description du projet

Le canton de Fribourg, contrairement à d'autres cantons romands ne possède presque pas de restrictions supplémentaires à celles prévues dans la loi fédérale concernant la publicité pour les produits du tabac et le parrainage. Dans ce contexte, ce projet s'est fixé comme objectif la mise sur pied d'un projet de modification des bases légales concernant la publicité et le parrainage afin de diminuer l'attrait de ces produits, en particulier chez les jeunes.

### Analyse du concept

Réglementer de manière plus stricte la publicité pour les produits du tabac et les conditions de parrainage constitue une mesure structurelle importante et efficace dans la prévention du tabagisme. Mettre à disposition l'expertise professionnelle et scientifique du CIPRET afin de favoriser un changement de loi est donc pleinement cohérent avec le reste du programme, et s'inscrit dans la mouvance de ce qui a été fait dans de nombreux cantons déjà.<sup>152</sup>

### Organisation

En raison de la mise en consultation du projet de loi fédérale LPTab, non prévue au moment de la rédaction du programme, il a été décidé de repousser le projet au niveau cantonal, et de soutenir les efforts des organisations de santé dans le débat national. Il s'agissait par là de saisir l'opportunité d'un débat au niveau national pour tenter de faire valoir la voix des organismes de prévention à un moment décisif, pour tenter d'aider à l'adoption d'une loi efficace et globale. Les ressources allouées à ce projet ont donc changé de niveau d'action.

### Output

Le CIPRET a suivi le débat sur la LPTab par diverses actions (réponse à la consultation fédérale, activation du réseau, participation à la consultation de la « Commission de la sécurité sociale et de la santé publique »), et a informé la députation fribourgeoise aux chambres fédérales sur ce dossier. Les autres outputs, concernant le niveau cantonal, n'ont pas été réalisés. Le CIPRET a en outre mené des actions d'information au grand public en collaboration avec le CIPRET Vaud via la préparation et la diffusion des résultats de l'Observatoire des stratégies marketing : traductions, rédactions, conférence de presse, présentations diverses (à la Ligue pulmonaire Suisse, aux Ligues de santé, aux commissions cantonales en matière de prévention et de promotion de la santé).

<sup>152</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>

## Outcome

L'unique outcome visé n'a pas été réalisé, les actions au niveau cantonal ayant été mises en suspens le temps du débat national. Ce dernier n'ayant pas emprunté la voie escomptée en matière de restrictions de la publicité, le projet de préparation d'une modification des bases légales pourra être relancé au niveau fribourgeois. Ce dernier fait en effet partie des cantons les moins bien protégés en la matière.

### **A2.15 « Fumée passive-suivi législatif »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention structurelle	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif	
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Grand public	
<b>Setting</b>	Espace public	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 47'568 (CHF 35'976 pour 3 ans)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output :</b>	
	2014/2015/2016 : Toutes les demandes concernant la fumée passive adressées au CIPRET sont traitées ou redirigées.	Oui (3)/ Oui (3)/ Oui (4)
	2014 : Le CIPRET prend contact avec des organisations patronales/syndicales pour diffuser des informations sur l'obligation de l'employeur de protéger ses employé-e-s de la fumée passive.	Oui (3)
	2015/2016 : Développement et mise en œuvre d'un plan d'action pour informer les employeurs du cadre légal visant à protéger les employé-e-s de la fumée passive au travail.	Non (réorientation des ressources)
	2015/2016 : Suivi de la situation concernant la directive cantonale en matière de fumée passive sur les lieux de travail est suivie.	Oui (état des lieux de l'application dans les cantons romands, échange avec le SEE)
	<b>Outcome :</b>	
50% des organisations contactées ont diffusé une information auprès des employeurs et/ou employé-e-s.	Non	

#### Brève description du projet

Depuis mai 2010, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, la fumée est interdite dans les espaces servant de lieu de travail à plusieurs personnes. Afin de garantir le respect de cette nouvelle loi et de protéger la population fribourgeoise, le CIPRET a mis en place ce projet. Il prévoit d'une part de traiter toutes les demandes concernant la fumée passive qui lui sont adressées, et d'autre part d'informer les entreprises et les employé-e-s de la législation par le biais des organisations patronales ou syndicales. Enfin, ce projet avait initialement aussi comme objectif d'établir des périmètres sans fumée dans les CO du canton de Fribourg.

### Analyse du concept

L'interdiction de fumer dans les lieux de travail à plusieurs personnes constitue une avancée importante dans la protection contre l'exposition à la fumée passive. Cette législation n'est toutefois pas entièrement respectée. Dans ce contexte, fournir une aide aux personnes souffrant d'exposition à la fumée passive (permanences du CIPRET) et sensibiliser en parallèle les employeurs/euses et employé-e-s à la législation en vigueur paraît une démarche importante pour favoriser le respect de la loi. Ce projet représente donc une mesure structurelle pertinente. Il est néanmoins dommage que le « plan d'action pour informer les employeurs du cadre légal » ne soit pas développé plus en détail dans la planification du projet. Ce que comprend « le suivi de la situation concernant la directive cantonale en matière de fumée passive sur le lieu de travail » n'est pas non plus défini précisément. Le modèle d'impact manque de logique puisque des objectifs concernant les écoles sont mentionnés dans le descriptif du projet (mise en place de périmètre sans fumée), tout en étant absents des objectifs d'output et d'outcome.

### Organisation

La directive cantonale relative à la Loi fédérale en la matière n'a pas encore été adaptée. En effet, la loi fribourgeoise relative à la fumée passive ne règle que la question des lieux publics, et pas celle des lieux de travail. Ces derniers sont donc régis par la Loi fédérale, qui nécessite une ordonnance d'application de la part du canton. Dans l'attente de ce texte, aucune autorité cantonale n'est désignée responsable de l'application de ces dispositions. Le CIPRET peine donc à relayer concrètement les plaintes qui lui sont adressées vers un service. L'inspectorat du travail a indiqué ne pas être habilité à agir sans ordonnance, que la Direction de l'économie et de l'emploi ne souhaite pas émettre. Divers contacts ont été pris par la DSAS avec la DEE, sans avancée possible. En parallèle, le CIPRET a essayé d'encourager les organisations patronales et syndicales à se saisir de la thématique mais toutes deux considèrent que cette problématique n'est pas de leur ressort. Les premiers estiment que cela déborderait leur rôle de représentation des intérêts du patronat, et les seconds que la responsabilité du contrôle de la loi revient aux employeurs/euses et non aux employé-e-s. Concernant les écoles, lors du programme précédent, une évaluation du respect de l'application de la loi sur la fumée passive avait été menée et les résultats de cette évaluation ont été présentés dans le cadre de ce projet. Le CIPRET aurait souhaité poursuivre des mesures de prévention sur le sujet mais les écoles n'ont pas montré d'intérêt. Au vu de cette situation, les ressources du projet ont été redirigées vers d'autres projets.

### Output

La réussite des objectifs n'est pas satisfaisante. Le CIPRET a répondu à toutes les demandes qui lui ont été adressées en matière de fumée passive, ce qui est une bonne chose, mais cela n'a concerné que dix requêtes. Sur le versant proactif du projet, les contrôles en matière de fumée passive au travail n'ont pas pu être initiés, et la rédaction de l'ordonnance cantonale n'a pas pu être impulsée. La prise de contact avec les associations patronales et syndicales n'a débouché sur rien, et cette piste n'a pas été poursuivie. Aucune action d'information auprès des employeurs/euses et des employé-e-s n'a été impulsée, et les ressources du projet ont été redirigées ailleurs.

### Outcome

L'unique outcome visé n'a pas pu être réalisé (diffusion de l'information en matière de fumée passive au travail auprès des employeurs/euses et employé-e-s). Ni les actions sur le plan politique visant à

instaurer des contrôles, ni les tentatives d'instaurer de l'autocontrôle par d'autres biais (associations patronales et syndicales) n'ont abouti. Si le versant juridique du dossier semble ne pas pouvoir être influençable par le CIPRET ou la DSAS à l'heure actuelle, les actions prévues d'information auraient néanmoins pu être poursuivies.

#### Avenir du projet

Une relance auprès des autorités concernées va être tentée à partir de début 2017 sur la question de l'ordonnance (renouvellement des Directions).

## **A3 Liste des partenaires d'interview**

### **Partenaires d'interview d'Interface**

- Anne-Lise Aubry, chargée de prévention au CIPRET Fribourg (pour les projets « Aide à l'arrêt », « Entreprise sans fumée », « Santé à l'école » et « Expérience non-fumeur »)
- Verena El Fehri, directrice de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (« Concours Arrêter de fumer »)
- Emilia Gabaglio, association REPER (« Cool and clean »)
- Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du CIPRET Fribourg (pour les projets « Protection contre la fumée passive », « Fumée passive dans le domicile » et « Multiplicateurs/trices »)

### **Partenaires d'interview du KPM**

- Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du CIPRET Fribourg (direction opérationnelle du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme, responsable des projets « Information-sensibilisation » et « Publicité et parrainage »)
- Véronique Pittet, chargée de prévention au CIPRET Fribourg (responsable des projets « Communication », « Apprentissage sans tabac », « Prévention par les pairs », « Interdiction de vente aux – de 16 ans »)
- Fabienne Plancherel, nouvelle Déléguée cantonale à la prévention et à la promotion de la santé, Service de la santé publique de Fribourg
- Sergent de ville et Chef de secteur de la Police communale d'Estavayer
- Annick Rywalski, ancienne Déléguée cantonale à la prévention et à la promotion de la santé et cheffe du secteur prévention au Service de la santé publique de Fribourg
- Justine Renevey, médiatrice scolaire au Cycle d'orientation de la Broye (partenaire du projet « Prévention par les pairs »)
- Carine Vuitel, représentante du Service de la santé publique au Bureau inter-directions « Santé à l'école »

## A4 Références

### *Évaluation intercantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme*

Bussmann Werner, Klöti Ulrich, Knoepfel Peter (eds.) (1997). *Einführung in die Politikevaluation*. Basel/Frankfurt a.M.: Helbling & Lichtenhahn.

Mavrot Céline (2017). "Concerted Horizontal Policy Transfer: How Local Action can Drive National Compliance to International Norms". In: Magdaléna Hadjiisky, Leslie A. Pal, Christopher Walker (eds.). *Public Policy Transfer: Micro-Dynamics and Macro-Effects*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 101-124.

Mavrot Céline, Sager Fritz (2016). "Vertical Epistemic Communities in Multilevel Governance", *Policy & Politics*, early online.

Mavrot Céline, Sager Fritz, Balthasar Andreas, Wight Nora (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands », *Sociograph – Sociological Research Studies* 25: 281-308.

Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne (2015). "Addressing Multilevel Program Complexity by Evaluation Design", *European Policy Analysis* 1(2): 90-110.

Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Demaurex Adeline (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Valais 2013-2016*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern.

Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Pleger Lyn, Wicki Michael (2015). *Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms St.Gallen 2012-2015*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern.

Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Graf Volkan (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Jura 2014-2016*. Bern: Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern.

## **Impressum**

**Prof. Dr. Fritz Sager**

T: 031 631 32 85, fritz.sager@kpm.unibe.ch

**lic. rer. pol. Céline Mavrot**

T: 031 631 59 92, celine.mavrot@kpm.unibe.ch

**Susanne Hadorn, M.A. International Development (Politics and Governance)**

T: 031 631 59 96, susanne.hadorn@kpm.unibe.ch

**Adeline Demaurex, B.A. Science Politique**

T: 031 631 43 42, adeline.demaurex@kpm.unibe.ch

**Volkan Graf, B.A. Science Politique**

T: 031 631 59 94, volkan.graf@kpm.unibe.ch

Kompetenzzentrum für Public Management

Universität de Berne

Schanzeneckstrasse 1

3001 Berne